



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 6 octobre 2021**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** Procès-verbal

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 4 août 2021, à 8 h 30

**10.003** Procès-verbal

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 9 août 2021, à 8 h

**10.004** Procès-verbal

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 août 2021, à 8 h 30

**10.005** Procès-verbal

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 13 août 2021, à 7 h 45

**10.006** Procès-verbal

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 18 août 2021, à 8 h 30

**10.007** Procès-verbal

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 23 août 2021, à 8 h

**10.008** Procès-verbal

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 1er septembre 2021, à 8 h 30

**10.009** Procès-verbal

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 8 septembre 2021, à 8 h 30

**10.010** Procès-verbal

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 13 septembre 2021, à 8 h

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.001 Entente

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1210222002

Approuver le projet d'entente de mise en oeuvre des travaux de construction de la Place des Montréalaises, entre la Société de transport de Montréal et la Ville de Montréal, autour de la station de métro Champ-de-Mars

### 20.002 Subvention - Contribution financière

CE Service de la culture , Direction du développement culturel - 1217233002

Remplacer, dans le cadre du soutien financier accordé à 19 projets d'organismes culturels ou communautaires (CE21 1050), le nom Fonderie Darling par le nom officiel de l'organisme qui est Quartier Éphémère, centre d'arts visuels

## 30 – Administration et finances

### 30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'évaluation de rendement insatisfaisant d'un fournisseur. En vertu du paragraphe 7.2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'évaluation de rendement insatisfaisant d'un fournisseur. En vertu du paragraphe 7.2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1218214015

Approuver des initiatives culturelles spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19, autoriser l'occupation du domaine public du 7 octobre 2021 au 20 mars 2022

### 30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Société du Parc Jean-Drapeau - 1219294003

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à accorder un contrat à Charex inc., pour une dépense totale de 3 359 372,37 \$, incluant les taxes, contingences et incidences, dans le cadre des travaux de réfection de la ligne des puits du circuit Gilles-Villeneuve , conformément à l'appel d'offres public 20210615PUBCO

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

### 30.005 Administration - Nomination de membres

CE Service de la culture , Direction des bibliothèques - 1211213004

Recommander au gouvernement du Québec la nomination d'une représentante de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) provenant des secteurs de la culture et du patrimoine du territoire de la Ville, soit Mme Maryse Bouchard, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Ville-Marie

**30.006** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social  
- 1216237003

Modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de l'aide financière de 16 400 \$, provenant du Ministère de la famille dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques, édition 2020-2021

**30.007** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE LaSalle , Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs -  
1216103002

Modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, pour tenir compte de l'augmentation du budget de fonctionnement 2021, revenus et dépenses, de l'arrondissement de LaSalle d'un montant de 268 000 \$ provenant du solde du dépôt de garantie du promoteur initial, 9181-5712 Québec inc., dans le cadre du projet Bois-des-Caryers

**30.008** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1211541013

Autoriser un virement budgétaire de 2 172 562,00 \$ en provenance des chapitres corporatifs, afin de combler le manque de fonds au budget d'exploitation de la Direction de l'épuration des eaux usées pour l'acquisition de coagulants en 2021, dans le cadre du contrat accordé à Kemira Water Solutions Canada inc (CG19 0482 )

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**30.009** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement - 1217323002

Autoriser un virement budgétaire au montant de 8 399 000 \$, en provenance du Service de l'urbanisme et de la mobilité vers l'arrondissement du Sud-Ouest, pour le paiement d'une indemnité provisionnelle additionnelle de 12 518 000 \$, dans le cadre de l'expropriation aux fins de parc local du lot 1 853 744 du cadastre du Québec (plan O-28 Sainte-Anne)

**30.010** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Outremont , Daa Qualité de vie - 1219203002

Autoriser un virement budgétaire de 256 621 \$ en provenance du Service de la culture vers l'arrondissement d'Outremont, pour la réalisation de la programmation culturelle 2021-2022 de la Corporation du Théâtre Outremont

**30.011** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1219117004

Autoriser un virement budgétaire de 1 500 000 \$, plus les taxes applicables, en provenance du Service de la gestion et de la planification immobilière vers l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal, pour permettre l'acquisition de gré à gré, d'un terrain, d'une superficie de 2681,4 m<sup>2</sup>, connu et désigné comme étant le lot 3 204 672 du cadastre du Québec, à des fins d'agrandissement de la cour de services Saint-Grégoire

**30.012** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**30.013** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 60 – Information

**60.001** Dépôt

CE Ville-Marie, Direction des relations avec les citoyens des communications du greffe et des services administratifs - 1218327003

Prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel relatif à l'entretien du parc du Mont-Royal pour la période du 1er janvier au 30 juin 2021

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Levée de la séance

---

<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b>	<b>27</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b>	<b>0</b>

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 4 août 2021 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville  
par téléconférence**

---

**PRÉSENCES :**

M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Membre du comité exécutif  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif  
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif  
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif  
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif  
Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances  
Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
M. Charles-Mathieu Brunelle, Directeur général adjoint - Qualité de vie  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Conseiller associé  
M. Craig Sauvé, Conseiller associé  
M. François Limoges, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE21 1250**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 4 août 2021, en y retirant les points 12.001, 12.002, 12.003, 12.004, 12.005, 12.006, 12.007, 12.008, 12.009, 12.010, 12.011, 12.012, 12.013, 12.014 et 12.015.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE21 1251**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à EBI Montréal inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le transport et l'élimination des rejets de tamisages du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 229 231,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18696;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1218554001

---

**CE21 1252**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat à la firme 3D Mec inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les services de numérisation 3D des camions dans le cadre des activités de déneigement, aux prix de sa soumission, soit une somme de 197 297,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 21-18873;
- 2- d'autoriser une dépense de 9 864,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 29 594,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de la firme 3D Mec inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1216320004

---

**CE21 1253**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux électriques de signalisation lumineuse, à 20 intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 233 628,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 466624;
- 2- d'autoriser une dépense de 46 725,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1212968017

---

**CE21 1254**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder aux firmes Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Les services EXP inc., plus bas soumissionnaires conformes, le contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la réalisation des travaux d'aménagement en vue de l'intégration du libre-service de la bibliothèque de l'Île-des-Sœurs, située au 260, rue Elgar, dans l'arrondissement de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 222 373,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18662;
- 2- d'autoriser une dépense de 44 474,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 33 355,97 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1218946001

---

**CE21 1255**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture d'études hydrauliques et géomorphologiques afin de stabiliser des berges au parc René-Lévesque et au futur parc riverain de Lachine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 212 827,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18770;
- 2- d'autoriser une dépense de 31 924,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 25 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de WSP Canada inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1219244001

---

**CE21 1256**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), qui accorde à la Ville de Montréal une contribution maximale totale de 60 000 \$ pour développer un guide d'implantation, dans le cadre du Programme de financement métropolitain des projets municipaux de collecte des matières organiques dans les habitations de plus de huit logements de la CMM;

- 2- d'autoriser le directeur de la gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1212621002

---

#### **CE21 1257**

Il est

**RÉSOLU :**

d'approuver un projet d'entente lequel vise à reporter la date de la signature de l'acte de vente approuvé à la séance du comité exécutif du 10 janvier 2021, résolution CE21 0012, en vertu de laquelle la Ville a exercé le droit de préemption et convenir de nouvelles conditions et modalités à la vente de l'immeuble, désigné comme étant le lot 3 361 537 ptie et le lot 3 361 538, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec toutes les constructions dessus érigées, dont un bâtiment portant le numéro 2510, rue Rachel Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, incluant un projet de convention de services professionnels établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1208190004

---

#### **CE21 1258**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 60 000 \$ à l'organisme L'île du savoir pour soutenir la 14<sup>e</sup> édition du festival Euréka! 2021;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1216370025

---

#### **CE21 1259**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'accorder un soutien financier de 16 380 \$ à la Table de quartier Lac St-Louis/Dorval, pour la période 2021-2022, afin de réaliser le plan d'action 2016-2021 conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1219125002

---

#### **CE21 1260**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'accorder un soutien financier de 25 000 \$, en 2021, à Forum des citoyens âgés de Montréal afin de réaliser le projet « Apprentissage aux communications informatisées pour les communautés culturelles allophones - services et échanges (ACISE) », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) - Volet Personnes âgées;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1216367006

---

#### **CE21 1261**

Il est

**RÉSOLU :**

de demander au gouvernement du Québec de modifier l'article 220.4 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) afin d'élargir le champ d'activités de l'Agence de mobilité durable en matière de mobilité et permettre l'intégration de Jalon Mtl à celle-ci.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1218373004

---

#### **CE21 1262**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à accorder un contrat de construction à la firme « MC Rainville inc. » pour les travaux de restauration de la tour de Lévis – phase 2 : Enveloppe, conformément à l'appel d'offres public 20210614PUBCO, pour une somme de 3 060 140,11 \$, incluant les taxes;

- 2- d'autoriser une dépense de 612 028,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 153 007,01 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1219294001

---

### **CE21 1263**

Vu la résolution CA21 21 0173 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 13 juillet 2021;

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'augmenter le budget de l'arrondissement de Verdun afin d'y inclure une subvention de 3 600 \$ (non taxable) reçue en lien avec le Programme de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques 2020-2021 de l'organisme Sport et Loisir de l'Île de Montréal (SLIM) et devant être versée à l'organisme NAVI Espace Nautique inc. pour la tenue de l'événement « Prêts gratuits de kayak et de planche à pagaie »;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à cette somme à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et de développement social de l'arrondissement de Verdun.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1214637012

---

### **CE21 1264**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 124 173 \$, taxes incluses, pour le paiement des honoraires professionnels du cabinet Racicot Chandonnet pour la continuation de son mandat de représentation des intérêts de la Ville de Montréal dans le litige qui l'oppose à Aviva, compagnie d'assurance du Canada, majorant ainsi la somme réservée à titre d'honoraires professionnels à 263 867,63 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1218821009

---

**CE21 1265**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le règlement partiel d'une action en recouvrement des taxes municipales intentée par la Ville de Montréal contre notamment Salma Mouawad et Élias Mouawad pour la somme de 9 000 \$ en capital, intérêts et frais. (Compte 171444-69, exercices financiers 2017 et 2018).

Adopté à l'unanimité.

30.005 1213219004

---

**CE21 1266**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;
- 2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
  - 1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
  - 2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;
  - 3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;
  - 4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
  - 5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*;
  - 6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1212675046

---

**CE21 1267**

Vu la résolution CA21 09 0219 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 5 juillet 2021;

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, conformément à l'article 66 du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012), l'ordonnance numéro 5 jointe au dossier décisionnel, relative à l'autorisation pour la garde de poules et des conditions associées à cette activité sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1216435002

---

**CE21 1268**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2021, le tout conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1217903007

---

**CE21 1269**

Vu la résolution CA21 30 07 0247 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en date du 6 juillet 2021;

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au 31 décembre 2020, du rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 mars 2021 et du rapport semestriel d'évolution budgétaire de mars 2021.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1217960011

---

**CE21 1270**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les décisions déléguées concernant la conclusion de contrats relatifs à la location et aux aliénations d'immeubles, couvrant la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2021, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1217903008

---

**CE21 1271**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de la modification du nom, de la mission et des mandats de la Table de concertation du parc Frédéric-Back.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1217102005

---

**Levée de la séance à 9 h 45**

70.001

---

Les résolutions CE21 1250 à CE21 1271 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Benoit Dorais  
Président du comité exécutif

---

Emmanuel Tani-Moore  
Greffier de la Ville

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif  
tenue le lundi 9 août 2021 à 8 h  
par téléphone**

---

**PRÉSENCES :**

M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Membre du comité exécutif  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif  
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif  
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif  
Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Assistant-greffier de la Ville  
M. Alex Norris, Conseiller associé  
M. Jocelyn Pauzé, Conseiller associé  
M. Craig Sauvé, Conseiller associé  
M. François Limoges, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

---

**CE21 1272**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 9 août 2021.

Adopté à l'unanimité.

**CE21 1273**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;
- 2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
  - 1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
  - 2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;
  - 3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;
  - 4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
  - 5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu du de la *Loi sur la sécurité civile*;
  - 6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1212675047

---

**Levée de la séance à 8 h 02**

70.001

---

Les résolutions CE21 1272 et CE21 1273 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Benoit Dorais  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Assistant-greffier de la Ville

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 11 août 2021 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville  
par téléconférence**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Membre du comité exécutif  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif  
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif  
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif  
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif  
Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances  
Me Yves Saindon, Assistant-greffier de la Ville  
M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité  
Mme Diane Bouchard, Directrice générale adjointe - Services institutionnels  
M. Alex Norris, Conseiller associé  
M. Jocelyn Pausé, Conseiller associé  
M. Craig Sauvé, Conseiller associé  
M. François Limoges, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE21 1274**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 11 août 2021, en y retirant les points 20.052, 20.066, 20.070, 20.078, 20.091, 20.095, 20.097, 20.099, 30.009, 40.004, 40.005, 40.008, 40.009, 40.014, 40.015, 40.016, 40.022, 40.023, 60.004 et 60.006 et en y ajoutant le point 50.004.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE21 1275**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 23 août 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE21 1276**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 août 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE21 1277**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 021 929,77 \$, taxes incluses, pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rue et dépôts à neige, dans le cadre du contrat accordé à Recyclage Notre-Dame inc. (CG18 0062), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 3 376 354,00 \$ à 4 398 283,77 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1219088001

---

**CE21 1278**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 201 351,84 \$, taxes incluses, pour la fourniture, sur demande, de manteaux et de salopettes d'hiver dans le cadre du contrat accordé à Antonio Moreau (1984) Ltée (CE19 1135), majorant ainsi le montant total du contrat de 373 242,83 \$ à 574 594,67 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser une dépense de 30 202,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantité;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1219106002

---

### **CE21 1279**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 12 mois par laquelle Aquatechno spécialistes aquatiques inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les briquettes de chlore pour les chlorinateurs de marque Pulsar, pour une somme maximale de 261 658,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18815;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler

Adopté à l'unanimité.

20.003 1214338003

---

### **CE21 1280**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec Distribution, pour la fourniture de services associés à une demande pour une installation électrique existante avec accroissement de charge pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, pour une somme maximale de 398 772,31 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser une dépense de 79 754,46 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser la directrice du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, toute entente contractuelle avec Hydro-Québec Distribution relative au présent contrat.
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1219057001

---

**CE21 1281**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de quatre ans, par laquelle Location Guay inc, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la location de machinerie pour des travaux d'excavation et de déneigement, pour une somme maximale de 1 192 819,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1736;
- 2 - d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Location Guay inc. à cet effet;
- 3 - d'autoriser le président de la Commission des services électrique de Montréal (CSEM) à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de Location Guay inc.;
- 5 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de la CSEM, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1210649003

---

**CE21 1282**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle la firme Albert Viau division d'Emco Corporation, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des robinets-vannes, pour une somme maximale de 1 910 681,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18446;
- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de la firme Albert Viau division d'Emco Corporation;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1214132003

---

**CE21 1283**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'exercer la première option de prolongation du contrat accordé à Groupe Garda SENC. LOT 2 (CG20 0458), pour une période de 12 mois à compter du 7 octobre 2021, et d'autoriser une dépense de 646 062,51 \$, taxes incluses, pour le service de gardiennage des usines de filtration d'eau potable d'Atwater et de Charles-J.-Des Bailleurs, majorant ainsi le montant total du contrat de 633 023,56 \$ à 1 279 086,07 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1217157004

---

#### **CE21 1284**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'exercer la première option de prolongation du contrat accordé à la firme Axia Services (CG18 0420), pour une période de 12 mois à compter du 14 septembre 2021, et d'autoriser une dépense de 449 752,13 \$, taxes incluses, pour le service de gardiennage de l'usine d'épuration des eaux usées J.-R.-Marcotte, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 263 731,06 \$ à 1 713 483,19 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1217157006

---

#### **CE21 1285**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021, la cession des droits et obligations dans le contrat découlant de l'appel d'offres 19-17360 (CM20 0072), de la firme Coforce inc. à la firme Axia Services pour la fourniture de service d'entretien sanitaire pour le Biodôme et le Planétarium Rio-Tinto Alcan, jusqu'au 26 janvier 2023, avec deux options de prolongation de 12 mois - valeur résiduelle totale du contrat estimée à 1 684 870,19 \$ (contrat : 1 465 104,51 \$ + contingences : 219 765,68 \$).

Adopté à l'unanimité.

20.009 1217157011

---

#### **CE21 1286**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal:

- 1 - de ratifier la décision d'exercer la première option de prolongation, pour une durée de 12 mois, et la dépense de 189 708,76 \$, taxes incluses (contrat : 172 462,50 \$, taxes incluses - contingences : 17 246,26 \$, taxes incluses), pour la location court terme de deux camions avec engin élévateur à nacelle de 60 pieds et benne à copeaux, dans le cadre du contrat accordé à l'entreprise Discount Location d'Autos et camions / 7392 Québec inc. - Appel d'offres public 19-17903;
- 2 - d'exercer la deuxième option de prolongation, à partir de décembre 2021 à novembre 2022, et d'autoriser une dépense additionnelle de 189 708,76 \$, taxes incluses, pour la location à court terme de deux camions avec engin élévateur à nacelle de 60 pieds et benne à copeaux, dans le cadre du contrat accordé à l'entreprise Discount Location d'Autos et camions / 7392 Québec inc., majorant ainsi le montant total des contrats de location de 189 708,76 \$ à 569 126,28 \$, taxes incluses;

Item	Montant (taxes incluses)
1	86 231,25 \$
2	86 231,25 \$

- 3 - d'autoriser une dépense de 17 246,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1215382011

## CE21 1287

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats, pour une période de trois ans (lots 1 et 4) et de quatre ans (lots 2 et 3) avec une option de prolongation d'un an, pour les services d'exploitation de quatre lieux d'élimination de la neige, aux prix de leur soumission, soit les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18860 et au tableau des prix reçu joint au dossier décisionnel;

Adjudicataires	no Lot	Montant avec IPC avant variations quantités et contingences (TTC)
9304-9179 Québec inc.	1	5 643 662,85 \$
Contant inc.	2	1 026 956,70 \$
9304-9179 Québec inc.	3	4 784 684,63 \$
9304-9179 Québec inc.	4	850 991,20 \$
		12 306 295,37 \$

TTC : Toutes taxes comprises

- 2- d'autoriser une dépense de 1 845 944,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'autoriser une dépense de 615 314,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement des firmes 9304-9179 Québec inc. et Contant inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1217711006

**CE21 1288**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 121 585,82 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'accessoires et de maintenance dans le cadre des contrats accordés à Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239 et CG15 0279), majorant ainsi le montant total des contrats des lots 1 à 8 de 35 514 197,99 \$ à 36 630 725,71 \$, taxes incluses et majorant ainsi le montant total du contrat du lot 9 de 2 606 901,70 \$ à 2 611 959,80 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1215243001

---

**CE21 1289**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Environnement Routhier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la location à taux horaire de quatre souffleuses à haute puissance avec opérateurs pour le lieu d'élimination de la neige Langelier, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 966 824,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 21-18859;
- 2- d'autoriser une dépense de 145 023,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'autoriser une dépense de 48 341,24 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Environnement Routhier NRJ inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1216320008

---

**CE21 1290**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Axia Services, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au pavillon multifonctionnel de l'esplanade Tranquille, pour la période du 15 août 2021 au 14 août 2022, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 190 455,21 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18766;
- 2- d'autoriser une dépense de 28 568,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1217157005

---

**CE21 1291**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la cession du contrat découlant de l'appel d'offres 20-18001 (CG20 0111) de K+S Sel Windsor Ltée à Sel Windsor Ltée pour la fourniture et la livraison sur demande de sel (chlorure de sodium) utilisé dans les usines de production d'eau potable Charles-J.-DesBaillets et Atwater.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1217100002

---

**CE21 1292**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Fourgon Leclair inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour la fourniture et l'installation de boîtes de fourgons aménagées de 16 pieds sur châssis de camion fourni par la Ville pour le service d'étañonnement de l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 265 546,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18796;
- 2- d'autoriser une dépense de 13 277,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Fourgon Leclair inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1215382013

---

**CE21 1293**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois par laquelle Québec Linge Co., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la location, l'entretien et la réparation de vêtements ainsi que la fourniture et location de chiffons d'atelier, pour une somme maximale de 803 357,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18845;

- 2- d'autoriser une dépense de 160 671,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Québec Linge Co.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement des ateliers du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1215382014

---

#### **CE21 1294**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre pour la fourniture des compteurs d'eau potable;
- 2- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 24 mois, la commande pour la fourniture de compteurs d'eau potable, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18428 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firme</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Nouvelle Technologie (TEKNO) inc.	679 933,84 \$

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Nouvelle Technologie (TEKNO) inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1214185001

---

#### **CE21 1295**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Groupe Global Upholstery Co. inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de fourniture, la livraison et l'installation de mobilier de bureau, afin d'aménager les locaux nouvellement rénovés de la Cour de services Dickson, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 181 598,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18818 ;
- 2- d'autoriser une dépense de 27 239,77 \$, taxes incluses, soit 15 % du montant du contrat, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1215023001

---

**CE21 1296**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à J.M.A.C Remorquage Transport et Déneigement, plus bas soumissionnaire conforme, deux contrats de service de remorquage pour les opérations de déneigement, aux prix de ses soumissions, soit pour une somme maximale indiquée en regard de chacun des contrats, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18858;

Adjudicataires	Contrats	Montant avec IPC, avant variations quantités et contingences (TTC)
J.M.A.C. Remorquage Transport et Déneigement	RPP-R001-2123	176 072,72 \$
	RPP-R002-2123	176 072,72 \$
<b>TOTAL</b>		<b>352 145,43 \$</b>

**TTC : Toutes taxes comprises**

- 2- d'autoriser une dépense de 17 607,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 52 821,81 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de J.M.A.C Remorquage Transport et Déneigement;
- 5- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1217711007

**CE21 1297**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée approximative de 24 mois, par laquelle Sécurité Intelli-Force inc. (S.I.F.), plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, un service de gardiennage pour certaines installations de la Ville de Montréal en lien avec les mesures d'urgence, pour une somme maximale de 2 167 812,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18880;

<u>Firme</u>	<u>Lot</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Sécurité Intelli-Force inc. (S.I.F.)	1	2 167 812,69 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Sécurité Intelli-Force inc. (S.I.F.);
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1219107003

**CE21 1298**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Techno-Contact inc., le contrat pour la fourniture de trois transformateurs à sec 10MVA, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 246 696,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18795 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser une dépense de 62 330 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 37 400 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Techno-Contact inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1216989002

---

**CE21 1299**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois avec une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Les Reliures Caron & Létourneau ltée, seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, différents types de services de reliure de documents, pour une somme maximale 647 052,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18726;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Les Reliures Caron & Létourneau ltée;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Centre des services partagés – bibliothèques, Direction des bibliothèques, Service de la culture, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1219055001

---

**CE21 1300**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour les contrats de fabrication et l'installation de mobilier, d'éléments muséographiques et d'impression graphique pour les espaces publics et pour la fabrication d'éléments muséographiques de l'espace temporaire, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18820;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Atelier La Boutique	Fabrication et installation de mobilier, d'éléments muséographiques et d'impression graphique pour les espaces publics	961 608,04 \$
Acmé décors inc.	Fabrication d'éléments muséographiques de l'espace temporaire	334 811,80 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 64 820 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 64 820 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Atelier La Boutique;
- 5- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1217959004

---

#### **CE21 1301**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à XYZ Technologie culturelle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'achat d'équipements audiovisuels et de services d'intégration technique pour le projet du MEM - Centre des mémoires montréalaises, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 493 100 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18839;
- 2- d'autoriser une dépense de 24 655 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation de risque;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1213673004

---

#### **CE21 1302**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de contrat de services de gré à gré avec le TAZ, centre multidisciplinaire et communautaire faisant aussi affaire sous Le TAZ, pour la gestion de l'installation sportive située au 8931, avenue Papineau, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026, et selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat, pour un montant de 7 933 275 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser un ajustement additionnel récurrent à la base budgétaire du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports dès 2022 jusqu'en 2026 pour des budgets de revenus de 250 000 \$ et de dépenses de 75 000 \$ permettant l'obtention d'un budget annuel revenu dépense équivalent à 1 750 000 \$ net de ristourne (2 012 062,50 \$, taxes incluses);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1215978001

---

### **CE21 1303**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'achat contractuelle de gré à gré, conformément à la loi, d'une durée de 52 mois, par laquelle Evoqua Water Technologies Ltd s'engage à fournir à la Ville, la livraison de cellules pour les générateurs d'hypochlorite de sodium utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs pour le traitement de l'eau potable, aux prix unitaires de sa soumission, pour une somme maximale de 1 549 515,05 \$, selon son offre de services en date du 24 juin 2021;
- 2- d'autoriser une dépense de 154 951,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de l'agglomération, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1217100003

---

### **CE21 1304**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour la location à taux horaire de divers équipements opérés pour le lieu d'élimination de la neige Carrière Saint-Michel, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents d'appel d'offres public 21-18893;

Adjudicataires	no Lot	Montant avec IPC avant variations quantités et contingences (TTC)
9154-6937 Québec inc. (Location Guay)	1	122 087,58 \$
9154-6937 Québec inc. (Location Guay)	2	175 698,90 \$
JMV Environnement inc.	3	182 036,68 \$
JMV Environnement inc.	4	182 036,69 \$
JMV Environnement inc.	5	182 036,69 \$
9265-9184 Québec inc. (Les Entreprises AMG inc.)	6	177 322,49 \$
9265-9184 Québec inc. (Les Entreprises AMG inc.)	7	177 322,49 \$
Les Pavages Dancar (2009) inc.	8	192 128,40 \$
9265-9184 Québec inc. (Les Entreprises AMG inc.)	9	396 449,90 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 268 067,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'autoriser une dépense de 89 355,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement des firmes;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**de recommander au conseil municipal :**

- 6- d'accorder un contrat à JMV Environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la location de deux pelles hydrauliques avec opérateur pour le lieu d'élimination de la neige Carrière Saint-Michel, au prix de sa soumission, pour une somme maximale de 417 003,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 21-18893;
- 7- d'autoriser une dépense de 62 550,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 8- d'autoriser une dépense de 20 850,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 9- de procéder à une évaluation du rendement de JMV Environnement inc.;
- 10- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1216320009

**CE21 1305**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'avenant à l'appel d'offres public 20-18227 dont le contrat a été octroyé à la société Groupe LAR inc. le 17 décembre 2020 et ce, afin de permettre le paiement complet des vannes batardeaux, poutrelles, structures de levage et autres accessoires pour les structures d'évacuation de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, ainsi que l'entreposage et le transfert de la propriété de ces équipements à la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1213438018

**CE21 1306**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 957 000 \$, taxes incluses, pour la mise à niveau de quatre stations de pompage de la cité de Dorval, dans le cadre du contrat accordé à Nordmec Construction inc. (CG20 0445), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 012 271,11 \$ à 7 969 271,11 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1213438007

---

**CE21 1307**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Guy Brunelle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit 641 560,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15680;
- 2- d'autoriser une dépense de 96 234,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Guy Brunelle inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1219057009

---

**CE21 1308**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada (numéro de projet H53200), pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de l'avenue Hôtel-de-Ville (projet de l'entente 83-89 - Fiche numéro 25) pour une somme maximale de 160 681,18\$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1210025001

---

#### **CE21 1309**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 020 000,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460522;
- 2- d'autoriser une dépense de 777 949,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 279 795,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Michaudville inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1217231057

---

#### **CE21 1310**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à 9028-4043 Québec inc., Bousada, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtement de sols souples » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme de 662 215,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IMM-15685;
- 2 - d'autoriser une dépense de 132 443,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de 9028-4043 Québec inc., Bousada;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1219057010

---

**CE21 1311**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, dans cinq intersections de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 200 000,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 466649;
- 2 - d'autoriser une dépense de 240 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau Électrique inc.;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1212968016

---

**CE21 1312**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Démospec déconstruction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme de 878 868,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IMM-15694;
- 2 - d'autoriser une dépense de 131 830,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Démospec déconstruction inc.;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1218115004

---

**CE21 1313**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Demospec Déconstruction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de déconstruction et de décontamination de site du Centre de formation SPVM-DEMIX (3728) situé au 11 171, boulevard Métropolitain Est, dans la Ville de Montréal-Est, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 479 435,40 \$ taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15779;

- 2 - d'autoriser une dépense de 71 915,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 19 017,46 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de Demospec Déconstruction inc ;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1219266001

---

#### **CE21 1314**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Services Infraspec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 689 936,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460528;
- 2 - d'autoriser une dépense de 955 688,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 381 074,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - de procéder à une évaluation de rendement de Services Infraspec inc.;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1217231061

---

#### **CE21 1315**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser les modifications apportées à l'intervention financière du Service de l'Eau afin de corriger la répartition des dépenses et crédits des provenances et imputations entre les travaux de reconstruction d'aqueduc sur Grande-Allée, de Fleury Est à Henri-Bourassa et du remplacement de plomb privé dans les mêmes limites, dans le cadre du contrat accordé à Duroking Construction (CM21 0578), pour des travaux d'égout, de conduite d'eau secondaire et de voirie dans le boulevard Grande-Allée, entre la rue Fleury et le boulevard Gouin.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1217231025

---

**CE21 1316**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Gérald Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire, de voirie et d'éclairage dans l'avenue McDougall et l'avenue Elmwood, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 599 851,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 414540;
- 2- d'autoriser une dépense de 575 278,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 2 - d'autoriser une dépense de 778 260,13 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 3 - de procéder à une évaluation de rendement de Gérald Théorêt inc.;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1217231062

---

**CE21 1317**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Services Infraspec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 068 825,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463319;
- 2 - d'autoriser une dépense de 206 882,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 69 439,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - de procéder à une évaluation de rendement de Services Infraspec inc.;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1217231063

---

**CE21 1318**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Construction Camvi inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection des finis de plancher du rez-de-chaussée au bâtiment d'emménagement des boues (Secteur 667), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 793 275,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP19034-132387-C;
- 2 - d'autoriser une dépense de 158 655,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Construction Camvi inc.;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1211541001

---

### **CE21 1319**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Reftech International inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues numéros 1 et 3 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 748 939,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP21036-BF0000-C;
- 2 - d'autoriser une dépense de 147 787,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1211541003

---

### **CE21 1320**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Poulain & Bureau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection partielle de la toiture de l'usine de filtration Dorval, située au 55, rue Lilas à la Cité de Dorval, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 496 390,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15743;
- 2- d'autoriser une dépense de 84 386,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 34 747,35 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Poulain & Bureau inc.;
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1215364001

---

**CE21 1321**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction d'une conduite de 450 mm sous la rue Avro, entre le boulevard Des Sources et le chemin Saint-Rémi, et la construction de deux chambres de débitmètre sur l'avenue Avro et sur le chemin de l'Aviation, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 695 442,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10368;
- 2- d'autoriser une dépense de 554 316,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 254 492,77 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Eurovia Québec Grands Projets inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1216945004

---

**CE21 1322**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Loïselle inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de canalisation des eaux pluviales alimentant le ruisseau Meadowbrook, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 288 999,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP21034-186188-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 257 800 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 25 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Loïselle inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1211541004

---

**CE21 1323**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre de services professionnels avec SIMO Management inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, l'inspection de puits d'accès par caméra 360 degrés, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 242 832,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1738;
- 2- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et SIMO Management inc. à cet effet;
- 3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1210649002

---

**CE21 1324**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire CIMA+ S.E.N.C., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, pour une période de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 144 868,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18591;
- 2- d'autoriser une dépense de 28 973,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1219057011

---

**CE21 1325**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Englobe corp., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels en gestion de matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage de biosolides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 283 988,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18725;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1211541005

---

**CE21 1326**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à WAA Montréal inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture et architecture de paysage pour le développement d'un programme fonctionnel et technique pour le projet de réfection du Jardin des vivaces, du Jardin des arbustes et du Jardin de monastère du Jardin botanique de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 152 830,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18768;
- 2- d'autoriser une dépense de 22 924,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1218355003

---

**CE21 1327**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Groupe Santé Physimed inc., un contrat pour la réalisation d'examen médicaux de préemploi pour la Ville de Montréal, pour une période maximale de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, ou jusqu'à épuisement des fonds prévus, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 319 486,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18730;
- 2- d'autoriser un budget de contingences de 31 948,68 \$, taxes incluses, pour une dépense maximale de 351 435,46 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1218548001

---

**CE21 1328**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'offrir au conseil d'arrondissement de Verdun les services pour la tenue d'un concours sur invitation ainsi que la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art, dans le cadre du projet de construction et de rénovation majeure de l'Auditorium de Verdun, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*;
- 2- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art avec Anna Binta Diallo, artiste professionnelle, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Errances à Verdun » intégrée à l'Auditorium de Verdun, pour une somme maximale de 261 568,13 \$, taxes et contingences incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1210552004

---

### **CE21 1329**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 96 615,45 \$, taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale (CG20 0694), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 438 969,75 \$ à 4 535 585,20 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., à cet effet;
- 3- d'augmenter de manière récurrente la base budgétaire des charges du Service des finances de 71 944,78 \$ en 2022 et de 27 078,38 \$ en 2023 ainsi que celle des revenus de 330 827 \$ en 2022 et de 15 365 \$ en 2023, à la suite de la refacturation des frais d'audit à certaines entités du périmètre comptable de la Ville;
- 4- d'accorder en 2021 une augmentation de 88 200 \$ au volet des dépenses et de 307 700 \$ au volet des revenus du budget de fonctionnement du Service des finances;
- 5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1210029004

---

### **CE21 1330**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de contrat d'utilisation du DAS (Système de distribution d'antennes) par lequel Bell Mobilité inc. concède à la Ville de Montréal le droit d'installer et d'exploiter des équipements de télécommunication sur le site d'Aéroports de Montréal, situé au 975, boulevard Roméo-Vachon Nord, à Dorval, pour un terme de 6 ans et 10 mois, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018 jusqu'au 30 septembre 2025, moyennant un loyer total de 64 316,33 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1218042004

---

**CE21 1331**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'avenant no 1 à l'entente subsidiaire (numéro 201560) entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec pour la réparation du pont d'étagement Hickmore/Louis-A. Amos au-dessus de l'autoroute 13 et de deux murs de l'autoroute 13, dans l'arrondissement de Saint-Laurent (projet 15-12);
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense additionnelle de 478 413,28 \$, taxes incluses, conformément à l'avenant no 1 à l'entente;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1207000011

---

**CE21 1332**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une prolongation de six mois de l'entente avec l'Université de Sherbrooke pour la participation de la Ville aux projets de recherche de la Chaire de recherche du conseil de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG) sur le développement des bétons fluides à rhéologie adaptée (BFRA);
- 2- d'approuver à cet effet l'addenda numéro 1 à l'entente initiale entre la Ville de Montréal et l'Université de Sherbrooke, établissant les modalités et conditions de la prolongation de la durée de l'entente initiale.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1217231064

---

**CE21 1333**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'entente à conclure entre la Ville de Montréal et le ministère de la Sécurité Publique pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à la mise en œuvre d'une section spécialisée en violence conjugale (SSVC);
- 2- d'autoriser la réception d'une contribution financière maximale de 3 016 000 \$;
- 3- d'autoriser la création de l'équipe de la Section spécialisée en violence conjugale (SSVC) pour une période de trois ans avec une option de prolongation de deux ans;
- 4- d'autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente de versement de la subvention;
- 5- d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2021 de 435 000 \$ ainsi qu'un budget additionnel en provenance des dépenses contingentes pour 2021 de 76 400\$ et une augmentation temporaire de l'effectif autorisé de sept postes policiers et d'un poste temporaire civil ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire selon les informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1215244002

---

#### **CE21 1334**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de la Sécurité Publique pour la contribution financière à l'équipe de lutte au trafic d'armes (ELTA) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2023;
- 2- d'autoriser à cette fin la réception d'une contribution financière maximale de 5 000 000 \$, autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2021 de 1 875 000 \$ et un budget additionnel en provenance des dépenses contingentes pour 2021 de 534 045 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé policier de dix postes policiers et la création de deux postes temporaires civils pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 31 mars 2023;
- 4- d'autoriser également l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé policier de cinq postes policiers et la création d'un poste temporaire civil pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023;
- 5- d'autoriser, conditionnellement à l'octroi de la subvention qui doit être soumis à l'approbation préalable du gouvernement du Québec, sur recommandation du Conseil du trésor, le directeur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à signer l'entente qui en découlera et qui a pour objet de prévoir les conditions et modalités de versement de la subvention.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1212610002

---

#### **CE21 1335**

Attendu la volonté conjointe de la Ville et de la Société d'habitation du Québec de faciliter la dispensation des suppléments au loyer d'urgence destinés aux ménages sans-logis;

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'addenda à l'entente entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relative aux suppléments au loyer, dans le cadre de la reconduction des unités de supplément au loyer d'urgence prescrites par les programmes d'aide d'urgence 2004 et 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs.

Adopté à l'unanimité.

20.060 1210640003

---

#### **CE21 1336**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la signature d'une entente tripartite liant la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation de Montréal et la Ville pour assurer la gestion de subventions de suppléments au loyer dans les projets issus du programme AccèsLogis Montréal;
- 2- d'autoriser une contribution financière de la Ville représentant 10% du coût de ces suppléments au loyer.

Adopté à l'unanimité.

20.061 1210640002

---

#### **CE21 1337**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet d'entente de commandite entre la Ville de Montréal et JPdL International établissant les modalités et conditions de versement d'une commandite de 50 000 \$ pour la 24<sup>e</sup> Conférence mondiale de promotion de la santé organisée par l'Union internationale de Promotion de la Santé et d'Éducation pour la Santé qui se tiendra à Montréal, du 15 au 19 mai 2022;
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'Espace pour la vie à signer l'entente de commandite;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.062 1210348006

---

#### **CE21 1338**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer le droit de préemption pour acquérir de R. Howard Webster Foundation, à des fins de parc régional, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 590 336 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 88 449,64 mètres carrés, situé du côté sud de la rue Cherrier, à l'est de la rue Joly, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, pour le prix de 750 000,00 \$ plus les taxes applicables;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes procédures requises à cet effet, notamment le contrat notarié ou l'avis de transfert, le cas échéant;
- 3- d'autoriser le fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction des transactions immobilières, à signer un contrat notarié substantiellement conforme à l'offre d'achat;
- 4- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de R. Howard Webster Foundation, si le dépôt devait se faire en Cour supérieure, au nom du ministre des Finances;
- 5- de verser au domaine public le lot 4 590 336 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à la suite de la signature de l'acte;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.063 1219220003

---

#### **CE21 1339**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'exercer le droit de préemption pour acquérir de R. Howard Webster Foundation, à des fins de parc régional, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 590 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 57 053,6 mètres carrés, situé du côté sud de la rue Cherrier, à l'est de la rue Joly, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, pour le prix de 700 000,00 \$ plus les taxes applicables;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes procédures requises à cet effet, notamment le contrat notarié ou l'avis de transfert, le cas échéant;
- 3- d'autoriser le fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction des transactions immobilières, à signer un contrat notarié substantiellement conforme à l'offre d'achat;
- 4- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de R. Howard Webster Foundation, si le dépôt devait se faire en Cour supérieure, au nom du ministre des Finances;
- 5- de verser au domaine public le lot 4 590 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à la suite de la signature de l'acte.
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.064 1219220002

---

**CE21 1340**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Les Habitations du Réseau de l'Académie, aux fins de conversion pour un projet de logements sociaux et communautaires, l'immeuble (terrain et bâtiment) situé au 4051A-4055, avenue Papineau, à Montréal constitué du lot 1 192 555 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 367,9 mètres carrés, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la somme de 275 292 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que l'organisme à but non lucratif Les Habitations du Réseau de l'Académie démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention, dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
- 3 - d'approuver une révision à la baisse de la valeur aux livres de l'immeuble à un montant de 182 300 \$, conformément à la « Politique de cession des terrains pour la réalisation de logements sociaux et communautaires » (CE02 0095);
- 4 - d'imputer ce revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.065 1208703001

---

**CE21 1341**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de convention d'amendement du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Telus Communications inc. (CM18 0631), pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021, des emplacements pour l'installation d'équipements de télécommunication sur le toit de l'édifice de la mairie de l'arrondissement de LaSalle, située au 55, avenue Dupras, moyennant une recette totale de 132 500 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention d'amendement du bail;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.067 1215323004

---

**CE21 1342**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet d'une troisième convention de prolongation par laquelle la Ville de Montréal prête, sans contrepartie financière, à la Société historique de Montréal, pour une durée de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, des espaces situés aux étages et au sous-sol de l'édifice portant le numéro 462, place Jacques-Cartier, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation;
- 2 - d'imputer la dépense de 10 804,67 \$, plus les taxes applicables, en frais d'exploitation, conformément aux informations financières incluses au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.068 1216025006

---

### **CE21 1343**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public le lot 5 171 921 du cadastre du Québec, circonscription foncière du Québec, et ce rétroactivement du 10 juin au 31 décembre 2021;
- 2 - d'approuver un projet de convention de prêt de local par laquelle la Ville prête au Partenariat du Quartier des Spectacles, du 10 juin au 31 décembre 2021, un local situé au 1425, rue Jeanne-Mance d'une superficie de 2 723 pieds carrés afin d'assurer le maintien des mesures sanitaires sur le territoire du Quartier des Spectacles, gratuitement, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 3 - d'imputer les frais d'exploitation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.069 1210515009

---

### **CE21 1344**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Université du Québec pour une période de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021, une partie du lot 2 942 092 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 368 mètres carrés, sur l'avenue Henri-Julien, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à des fins de stationnement de véhicules, pour un loyer total de 343 584 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.071 1215941002

---

**CE21 1345**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Hydro-Québec inc., pour une période de 15 ans, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, un espace d'une superficie de 9 580 pieds carrés situé au 8245, avenue de l'Esplanade, à Montréal, pour les besoins du poste de quartier (PDQ) 31 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 4 940 050,34 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2021 et 2022 au locateur, représentant un montant de 2 299 500 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 488 643,75 \$, pour une dépense maximale de 2 788 143,75 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.072 1214565004

---

**CE21 1346**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le report de paiement de la rente de 30 jours pour chacun des cinq versements dus en 2021 pour l'emphytéose du Parc Six Flags s.e.c.;
- 2 - d'annuler les intérêts facturés le cas échéant.

Adopté à l'unanimité.

20.073 1219245002

---

**CE21 1347**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au CPE La Petite caserne, pour une période de cinq ans, rétroactivement du 1<sup>er</sup> juin 2021, des espaces d'une superficie de 2 400 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 3199, rue Remembrance, dans l'arrondissement de Lachine, à des fins de garderie, pour un loyer total de 66 960,60 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail. Le montant de la subvention immobilière est de 53 040 \$;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.074 1215372006

### CE21 1348

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 42 508 \$ aux associations sportives régionales ci-dessous, pour le montant indiqué en regard de chacune d'elle, dans le cadre de l'appel de projet ponctuel pour la relance sportive post-COVID du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS);

Organismes	Aide financière recommandée (\$)
Association montréalaise d'haltérophilie et d'entraînement de la force sportive	5 000 \$
Hockey Québec - Région Montréal	3 000 \$
Association régionale de soccer Concordia inc.	4 733 \$
Association régionale de patinage de vitesse de Montréal	3 750 \$
Association régionale d'athlétisme de Montréal	900 \$
Patinage Montréal	2 250 \$
Association régionale de ringuette de Montréal	3 375 \$
Association régionale de gymnastique de Montréal-Concordia	7 500 \$
Association régionale de kin-ball de Montréal	4 000 \$
Ultimate grand Montréal	8 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>42 508 \$</b>

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.075 1214141001

### CE21 1349

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'addenda 1 prolongeant au 15 avril 2023 la convention de soutien financier avec Jalon Mtl (CG19 0517) pour permettre la poursuite du Projet « Développement de l'industrie du transport électrique et intelligent »;
- 2- d'accorder un soutien financier supplémentaire de 925 000 \$ à Jalon Mtl, majorant ainsi le montant initial du soutien financier à 4 625 000 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.076 1214674001

**CE21 1350**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 400 000 \$ à Expo Entrepreneurs afin de réaliser l'édition 2022 de son événement dont l'objectif est de regrouper les ressources d'aide aux entrepreneurs et d'en favoriser l'accès;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.077 1217952004

---

**CE21 1351**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier d'un montant maximal de 140 000 \$ à l'Institut international d'études administratives de Montréal inc. dans le cadre de l'organisation de la 27<sup>e</sup> édition de la Conférence de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.079 1218468002

---

**CE21 1352**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 65 000 \$ à Missions Exeko afin de réaliser le projet « Projet d'intervenant.e.s en soutien communautaire autochtone », pour 2021, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale prévu pour l'itinérance et de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.080 1218404001

---

**CE21 1353**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'addenda à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Hockey Québec - Région Montréal;
- 2- d'approuver la diminution du montant du soutien financier de 234 000 \$ à 146 647,34 \$, pour l'année 2021;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.081 1218816002

---

**CE21 1354**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 56 731 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le projet, la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
Camp de Jour Dorval	Participation Pour Tous; Juin à septembre 2021	26 475 \$
Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île	Travail de milieu/de rue - Ville Pointe-Claire	15 128 \$
Projet jeunesse de l'Ouest-de-l'Île	Ateliers d'habiletés sociales « Je me bâtis »	15 128 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 199 482 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le projet, la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
Comité Jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce	Lutte contre la pauvreté à Côte-Saint-Luc 2021; Juin à septembre 2021	137 082 \$
Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île	Travail de rue/milieu DDO; 1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2023	62 400 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.082 1218377002

---

#### **CE21 1355**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel AlterGo s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la coordination du Programme de reconnaissance et de soutien financier des organismes panmontréalais (PANAM) et la préparation des chèques aux organisations admissibles audit programme, pour une somme forfaitaire de 15 000 \$, taxes incluses, pour l'année 2021, conformément à son offre de services en date du 19 juillet 2021 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 235 000 \$ à AlterGo, pour l'année 2021, pour le redistribuer en divers montants aux « Organismes PANAM reconnus » afin de contribuer au financement de leurs activités de loisir spécialisées à l'attention des personnes ayant des limitations fonctionnelles pour le Programme de reconnaissance et de soutien financier des organismes panmontréalais (PANAM), dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.083 1216367004

---

#### **CE21 1356**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'Addenda 1 à la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et l'organisme sans but lucratif D-Trois-Pierres (CG19 0019), prolongeant sa durée pour une période d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, et d'autoriser une dépense maximale additionnelle de 65 545 \$, taxes non applicables, majorant ainsi le montant du soutien financier initial de 192 805 \$ à 258 350 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.084 1213277001

---

**CE21 1357**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 450 000 \$ à Montréal - Métropole en santé pour la réalisation des plans d'actions de Montréal, physiquement active et Conseil du système alimentaire montréalais afin de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie pour tous les Montréalais, pour la période 2021-2024, dans le cadre du Fonds régions et ruralités;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.085 1214815002

---

**CE21 1358**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'Addenda 1 à la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et le Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal (CE20 0182), pour le projet Cultiver l'espoir, prolongeant sa durée pour une période d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, et d'autoriser une dépense additionnelle de 65 000 \$, taxes non applicables, majorant ainsi le montant initial du soutien financier de 125 000 \$ à 190 000 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.086 1211683002

---

**CE21 1359**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien total de 598 000 \$ à Triathlon International de Montréal, soit un soutien financier de 473 000 \$ dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, ainsi qu'un soutien en biens et services et installations estimé à 125 000 \$, pour la tenue de la Série mondiale de triathlon Montréal 2021 du 13 au 15 août 2021;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.087 1218475002

---

#### **CE21 1360**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 500 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le renouvellement des équipements et la conservation des vestiges en 2021 et 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.088 1207233002

---

#### **CE21 1361**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 105 000 \$ à Centre Interligne inc., pour 2021, afin de réaliser le projet « Bonification des programmes jeunesse et Alix », soit un versement de 47 250 \$ pour 2021, 47 250 \$ pour 2022 et 10 500 \$ pour 2023, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
- 2- d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.089 1219232001

---

#### **CE21 1362**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de résilier la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et la Table de développement social de LaSalle (CG21 0204) en date de la signature de la résolution du conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

20.090 1218369004

---

### **CE21 1363**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien d'une valeur totale de 460 000 \$ à Courons Montréal, soit un soutien financier de 35 000 \$ dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports ainsi qu'un soutien en biens, services et installations estimé à 425 000 \$, pour l'année 2022, pour la tenue du Marathon de Montréal en 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.092 1218475005

---

### **CE21 1364**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 200 000 \$ au Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal afin d'offrir un accompagnement aux entreprises d'économie sociale visant l'adaptation de leur modèle d'affaires au contexte de relance économique pour les années 2021 et 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier pour une période d'un an, se terminant le 30 novembre 2022;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.093 1215008004

---

**CE21 1365**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximum de 150 000 \$ à Îlot 84 pour soutenir son projet « Réseau Îlot d'été Centre-ville »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.094 1218733002

---

**CE21 1366**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ à la Communauté métropolitaine de Montréal afin de soutenir le projet d'étude sur l'industrie de la logistique et du transport;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.096 1218031003

---

**CE21 1367**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser un soutien financier de 350 000 \$ à Vivacité Montréal pour la réalisation d'un projet de six logements en propriété à capitalisation partagée, dans l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser l'augmentation des budgets revenus et dépenses du Service de l'habitation pour 2022 d'un montant de 350 000 \$, provenant des surplus affectés;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.098 1214861004

---

**CE21 1368**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Maison St-Dominique, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un immeuble d'une superficie de 392,1 mètres carrés, situé du côté ouest de la rue d'Iberville et au nord de la rue Tillemont, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constitué du lot 6 383 113 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 50 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser une dépense de 10 551,33 \$, plus les taxes applicables, pour couvrir les coûts aux livres de l'acquisition des propriétés destinées à la revente;
- 3- d'autoriser la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à ce que Maison St-Dominique démontre qu'elle a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
- 4- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.100 1208190001

---

**CE21 1369**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Vu la résolution CA21 16 0235 du conseil d'arrondissement d'Outremont en date du 9 août 2021;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Coopérative Milieu de l'île (MIL), à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 3 133,1 mètres carrés, situé au nord de l'avenue Van Horne, à l'ouest de l'avenue Marie-Stéphane, dans l'arrondissement d'Outremont, constitué du lot 6 115 317 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 1 270 313 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.101 1204396003

---

**CE21 1370**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1219226001

---

**CE21 1371**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLQ, c. C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1211543004

---

**CE21 1372**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir au conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, en vertu du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la planification et l'exécution des travaux de réaménagement du parc Denis-Benjamin-Viger, incluant la maîtrise d'ouvrage, dans le cadre du projet de remplacement du pont Jacques-Bizard.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1214139002

---

**CE21 1373**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'autoriser le Service de la culture à tenir un concours sur avis public pour l'intégration d'une œuvre d'art public au Bain Saint-Michel de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- 2- d'autoriser une dépense de 32 193 \$, taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'œuvre d'art et les dépenses générales du projet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1217722003

---

**CE21 1374**

Il est

**RÉSOLU :**

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

de recommander au conseil d'agglomération :

que la Ville de Montréal :

- 1- abroge la résolution CG21 0154;
- 2- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- 3- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- 4- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la nouvelle programmation de travaux de l'année 2021 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 5- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- 6- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- 7- atteste par la présente résolution que la nouvelle programmation de travaux de l'année 2021 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1217814002

---

**CE21 1375**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer Christina Nancy Eyangos à titre de membre du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de trois ans se terminant en août 2024, en remplacement de Darly Joseph.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1217721004

---

**CE21 1376**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer M. Estenssoro Alvarez à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans se terminant en août 2024, en remplacement de Mme Sherlyne Duverneau.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1217181005

---

**CE21 1377**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer Mme Layla Belmahi comme vice-présidente du Conseil interculturel de Montréal pour un mandat de deux ans, de août 2021 à août 2023, en remplacement de Mme Angela Sierra;
- 2- de nommer Mme Myriam Brouard comme membre du Conseil interculturel de Montréal pour un premier mandat de trois ans, de août 2021 à août 2024, en remplacement de Mme Idil Issa.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1218215002

---

**CE21 1378**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de renouveler le mandat de madame Josée Bérubé à titre d'administratrice indépendante du Réseau de transport métropolitain – (Exo), pour une période de quatre ans.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1217999005

---

#### **CE21 1379**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'autoriser une dépense de 5 000 \$, à même le budget de fonctionnement, pour l'attribution d'une bourse de 5 000 \$ à l'auteur-e ou aux coauteur-e-s récipiendaire-s du « Prix du livre jeunesse des Bibliothèques de Montréal » dans le cadre de la 17<sup>e</sup> édition;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 000 \$, à même le budget de fonctionnement, pour l'attribution de bourses aux créatrices et créateurs de quatre œuvres finalistes du « Prix du livre jeunesse des Bibliothèques de Montréal » dans le cadre de la 17<sup>e</sup> édition, à hauteur de 500 \$ par œuvre et divisible, s'il y a lieu, équitablement entre les créatrices ou créateurs de chaque œuvre;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1211608003

---

#### **CE21 1380**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

dans le cadre de l'ouverture du site de gestion de sol du Parc d'entreprise de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire pour l'année 2021 de 182 500 \$ en provenance de l'arrondissement de Ville-Marie, vers le Service de la concertation des arrondissements;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire pour l'année 2021 de 85 000 \$ en provenance de l'arrondissement du Sud-Ouest, vers le Service de la concertation des arrondissements;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire pour l'année 2021 de 40 000 \$ en provenance de l'arrondissement de Verdun, vers le Service de la concertation des arrondissements;
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1217682001

---

**CE21 1381**

Vu la résolution CA21 190191 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 2 août 2021;

Il est

**RÉSOLU :**

d'autoriser un virement budgétaire non récurrent de 50 000 \$ à l'arrondissement de Lachine dans le développement et la planification du nouveau parc riverain de Lachine.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1217796010

---

**CE21 1382**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser une dépense additionnelle de 126 472,50 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville en vue de récupérer les sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics obtenus par Consultants Aecom inc. (anciennement Tecresult inc. et Aecom Tecresult inc.) majorant ainsi les crédits pour ce dossier de 550 673,75 \$ à 677 146,25 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1213219008

---

**CE21 1383**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'autoriser une dépense additionnelle de 122 000 \$, taxes incluses, en services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville devant la Cour suprême augmentant ainsi les crédits autorisés à un total de 474 462,50 \$ dans le cadre du dossier de réclamation auprès du contrôleur aux biens des entreprises du Groupe SM.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1213219007

---

**CE21 1384**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une somme additionnelle de 68 985 \$, incluant les taxes, majorant ainsi les crédits pour ce dossier de 94 854,38 \$ à 163 839,38 \$, pour les services professionnels du cabinet juridique Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre de deux griefs déposés par la Fraternité des policiers et policières de Montréal visant une réclamation pour des préjudices allégués par deux policiers;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1214403001

---

**CE21 1385**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de ratifier la décision du Service des affaires juridiques d'intenter un recours contre les architectes Lemay Co. inc., les Assureurs de la firme d'ingénierie Les consultants SM inc. et l'entrepreneur général Ceveco inc. ainsi que sa caution d'exécution La Compagnie d'Assurance Travelers du Canada pour couvrir les dommages qui relèvent de la responsabilité de ceux-ci dans le cadre des contrats pour le réaménagement de la place Vauquelin.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1218961007

---

**CE21 1386**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, conformément à l'article 123 du Règlement sur les tarifs 2021 (20-045), l'ordonnance numéro 9 jointe au dossier décisionnel, permettant l'accès gratuit à la Biosphère le jour de son ouverture et les deux journées suivantes, soit les 13, 14 et 15 août 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1216744005

---

**CE21 1387**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommandation au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme Jean-Talon Est ».

Adopté à l'unanimité.

40.002 1194871020

---

**CE21 1388**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030) ».

Adopté à l'unanimité.

40.003 1214341001

---

**CE21 1389**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021 (20-045) », afin d'y ajouter des tarifs relatifs à la Cité-des-Hospitalières (251 avenue des Pins), et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1217736002

---

**CE21 1390**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer notamment le Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX ».

Adopté à l'unanimité.

40.007 1218303001

---

#### **CE21 1391**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (20-045) », afin d'ajouter les tarifs du passeport Espace pour la vie et de retirer les tarifs des forfaits pour les catégories tarification régulière, résident du Québec et détenteurs de carte Accès Montréal, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1216744003

---

#### **CE21 1392**

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer l'acquisition du lot 3 731 871, ainsi que la réalisation d'un lien routier entre le chemin Saint-François et le boulevard de la Côte-Vertu, pour la desserte des projets industriels implantés sur le territoire de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau (08-037) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1214309001

---

#### **CE21 1393**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- de bonifier de 4 000 000 \$ l'enveloppe budgétaire du Programme de subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (Accélérer l'investissement durable - Économie sociale);

- 2- d'autoriser des virements budgétaires de 2 000 000 \$ en provenance de l'Entente 150 M\$ et de 2 000 000 \$ en provenance de l'enveloppe 50 M\$ - plan de relance 2 vers le budget alloué au Programme de subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (Accélérer l'investissement durable - Économie sociale) pour les exercices financiers 2021 et 2022;
- 3- d'imputer ces virements conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1211179005

---

#### **CE21 1394**

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG19-004) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1218812004

---

#### **CE21 1395**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.017 1219168003

---

#### **CE21 1396**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter des zones de logement abordable sur le territoire des arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Saint-Léonard, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Ville-Marie;

de recommander au conseil municipal :

- 2 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter des zones de logement abordable sur le territoire des arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Saint-Léonard, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Ville-Marie;
- 3 - de poursuivre la procédure d'adoption en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-191) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Adopté à l'unanimité.

40.018 1217252004

---

#### **CE21 1397**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M. c. P-1) et le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.019 1217796011

---

#### **CE21 1398**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant à soutenir les organismes ayant accordé, durant la période du 20 mars 2020 au 19 septembre 2020, des congés d'intérêts sur certains prêts octroyés à des entreprises », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- de réserver la somme de 1,6 M\$ pour sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité.

40.020 1218927012

---

**CE21 1399**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le règlement intitulé « Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.021 1216898001

---

**CE21 1400**

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer les projets d'immobilisation municipaux réalisés dans le cadre du budget participatif de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.024 1213267001

---

**CE21 1401**

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le règlement intitulé « Règlement d'emprunt de 9 500 000 \$ pour le financement de l'acquisition et de l'installation d'outils de collecte sur le domaine public », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.025 1212621001

---

**CE21 1402**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.026 1213867002

---

#### **CE21 1403**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le Règlement R-207 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 29 467 523 \$ pour un terme de 10 ans pour financer le projet - Migration 2022 du progiciel Hastus;
- 2- d'approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2021-2030 de la Société de transport de Montréal, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.027 1217945005

---

#### **CE21 1404**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renommer « bibliothèque Réjean-Ducharme » la bibliothèque Georges-Vanier située au 2450, rue Workman (à l'angle de la rue Vinet), dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

40.028 1204521006

---

#### **CE21 1405**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renommer « parc Warren-Allmand » le parc actuellement connu sous le nom de « parc Somerled », situé au nord de l'avenue Somerled, entre les avenues Hingston et de Hampton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et constitué du lot numéro 2 603 606 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.029 1214521004

---

**CE21 1406**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « place Andrée-Lachapelle » la partie de l'avenue Fairmount Est aménagée en place publique entre les deux parties de la rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et correspondant à une partie du lot numéro 2 336 277 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.030 1214521009

---

**CE21 1407**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « bibliothèque et espace culturel du Cœur-Nomade » la nouvelle bibliothèque qui sera construite à l'intérieur du quadrilatère formé par le boulevard Henri-Bourassa, l'avenue Oscar et la rue J.-J.-Gagnier, à la limite des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

40.031 1214521008

---

**CE21 1408**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renommer « parc du Molise » le parc de la Molise situé entre l'avenue Samuel-Morse et la rue Rosario-Bayeur, à l'est de l'avenue Rita-Levi-Montalcini, et formé du lot 1 617 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

40.032 1219026010

---

**CE21 1409**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « place des Débardeurs », la portion réaménagée de la rue du Séminaire située entre la rue Olier et le canal de Lachine et constituée d'une partie du lot 2 160 147 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

40.033 1214521006

---

**CE21 1410**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renommer « rue Saint-François » la partie de la rue Bellerive située entre la rue Sainte-Anne et le boulevard Saint-Jean-Baptiste, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

40.034 1219026007

---

**CE21 1411**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer le centre culturel et communautaire de Cartierville, situé au 12225, rue Grenet, dans l'arrondissement d'Achamps-Cartierville, ainsi que les espaces intérieurs que sont la salle Charles-Daudelin, la salle Marie-Paule-Levaque, la salle d'art Marcelle-Ferron, la salle Thérèse-Racicot, la salle du Docteur-Robert-Laurin, l'Agora et la Ruche.

Adopté à l'unanimité.

40.035 1214521007

---

**CE21 1412**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « place Monique-Mercure » la nouvelle place publique aménagée dans l'emprise de l'avenue Champagneur au sud de l'avenue Bernard et de confirmer le nom du parc Irma-LeVasseur pour l'ensemble du lot 6 050 873 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Outremont.

Adopté à l'unanimité.

40.036 1214521013

---

**CE21 1413**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer « allée des Tanneries » l'allée publique située entre la rue Saint-Rémi et le parc Émile-Berliner et constituée des lots 4 145 335 et 4 140 653 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- de nommer « parc Gabriel-Lenoir-dit-Rolland » le parc situé au nord de la rue Cazalais et constitué du lot 4 140 516 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et des autres lots contigus appartenant à la Ville entre les rues Desnoyers, Cazalais et Saint-Rémi et la route 136;
- 3- de nommer « boulevard de Sainte-Anne-de-Bellevue » le prolongement du boulevard du même nom entre le corridor ferroviaire et la rue Notre-Dame Ouest;
- 4- de nommer « voie de l'Escarpement » la voie de desserte située au sud et parallèle à l'autoroute du Souvenir (A-20);
- 5- de nommer « voie du Petit-Talus » et « voie du Grand-Talus » les voies de desserte situées respectivement à l'ouest et à l'est du boulevard Angrignon et reliant la rue Notre-Dame Ouest à la voie de l'Escarpement, le tout dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

40.037 1204521013

---

**CE21 1414**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renommer « impasse Evans » la rue Evans-Court, qui est constituée du lot numéro 1 288 564 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

40.038 1214521011

---

**CE21 1415**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la solution intérimaire pour la gestion du temps supplémentaire et le règlement d'un litige en référence aux lettres d'ententes N<sup>o</sup> 11 et N<sup>o</sup> 19, conclues entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers, section locale 125).

Adopté à l'unanimité.

50.001 1217839002

---

**CE21 1416**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal concernant le dépassement du nombre d'assignations prévu à la convention collective.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1218710003

---

**CE21 1417**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal visant la mise à l'essai d'horaires de travail dans un certain nombre d'unités - Direction de la gendarmerie.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1218710002

---

**CE21 1418**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de monsieur Serge Villeneuve à titre de directeur adjoint à la Direction des opérations du Service de sécurité incendie de Montréal, dans la fourchette salariale FM12 (143 211 \$ - 179 016 \$ - 214 820 \$), à compter de la date de la présente résolution, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.004 1214464005

---

**CE21 1419**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal l'avis intitulé « Avis sur l'utilisation de systèmes de décision automatisée par la Ville de Montréal - Assurer une gouvernance responsable, juste et inclusive », et des 15 recommandations émises à ce sujet par le Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1217181006

---

**CE21 1420**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal l'avis du Conseil interculturel de Montréal (CIM) intitulé « Les personnes âgées immigrantes et/ou racialisées : favoriser des milieux de vie inclusifs » ainsi que les 10 recommandations émises à ce sujet.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1218215003

---

**CE21 1421**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le bilan annuel 2020 de l'escouade chantier.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1217815001

---

**CE21 1422**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal – Projets de règlement P-04-047-216 et P-20-052.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1211079006

---

**CE21 1423**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le site Louvain Est – Projets de règlement P-04-047-219 et P-21-008.

Adopté à l'unanimité.

60.007 1211079008

---

**Levée de la séance à 9 h 48**

70.001

---

Les résolutions CE21 1274 à CE21 1423 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Benoit Dorais  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Assistant-greffier de la Ville

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif  
tenue le vendredi 13 août 2021 à 7 h 45  
par téléphone**

---

**PRÉSENCES :**

M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Membre du comité exécutif  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif  
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif  
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif  
Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Assistant-greffier de la Ville  
M. Craig Sauvé, Conseiller associé

\_\_\_\_\_

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

\_\_\_\_\_

**CE21 1424**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 13 août 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.001

\_\_\_\_\_

**CE21 1425**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;
- 2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
  - 1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
  - 2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;
  - 3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;
  - 4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
  - 5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*;
  - 6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1212675048

\_\_\_\_\_

**Levée de la séance à 7 h 47**

70.001

\_\_\_\_\_

Les résolutions CE21 1424 et CE21 1425 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Benoit Dorais  
Président du comité exécutif

\_\_\_\_\_  
Yves Saindon  
Assistant-greffier de la Ville

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 18 août 2021 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville  
par téléconférence**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Membre du comité exécutif  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif  
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif  
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif  
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif  
Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances  
Me Yves Saindon, Assistant-greffier de la Ville  
M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité  
Mme Diane Bouchard, Directrice générale adjointe - Services institutionnels  
M. Alex Norris, Conseiller associé  
M. Jocelyn Puzé, Conseiller associé  
M. Craig Sauvé, Conseiller associé  
M. François Limoges, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE21 1426**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 18 août 2021, en y retirant les points 20.016, 20.032, 20.038, 20.040, 20.041, 20.042, 20.043, 20.044, 20.045, 20.046, 40.006, 40.008, 40.009, 40.019, 60.002 et en y ajoutant le point 30.015.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE21 1427**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.  
Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 23 août 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE21 1428**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 août 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE21 1429**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 30 juin 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE21 1430**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 2 juillet 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.005

---

**CE21 1431**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 juillet 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.006

---

**CE21 1432**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 12 juillet 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.007

---

**CE21 1433**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 16 juillet 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.008

---

**CE21 1434**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 21 juillet 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.009

---

**CE21 1435**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 26 juillet 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.010

---

**CE21 1436**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 30 juillet 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.011

---

**CE21 1437**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour chacun des lots, les commandes pour la fourniture de véhicules Ford, utilitaires hybrides Police Interceptor Utility et pour des camionnettes à motorisation hybride complète, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18788;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Venne Ford - Garage P. Venne inc.	Lot 1 - véhicules Ford, utilitaires hybrides Police Interceptor Utility	3 797 113,76 \$
Jacques Olivier Ford inc.	Lot 2 - camionnettes à motorisation hybride complète	2 958 232,02 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Venne Ford - Garage P. Venne inc. et de Jacques Olivier Ford inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1215382010

---

**CE21 1438**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans, par laquelle Lussier Chevrolet Buick GMC Itée, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des véhicules 100 % électriques, pour une somme maximale de 16 203 062,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18703;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 106 398,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Lussier Chevrolet Buick GMC Itée;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1215382008

---

**CE21 1439**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans, par laquelle Jacques Olivier Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des véhicules utilitaires sport à motorisation hybride, branchables et rechargeables, pour une somme maximale de 6 244 428,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18667;
- 3- d'autoriser une dépenses de 811 775,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Jacques Olivier Ford inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même le Programme décennal d'immobilisations (PDI) du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1215382009

---

**CE21 1440**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour chacun des lots, d'une durée de 24 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, divers carburants en vrac (essence ordinaire sans plomb, super sans plomb, diesel coloré standard, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et mazout), pour le regroupement de la Ville de Montréal décrit au dossier décisionnel, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18803 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Suncor Énergie inc.	1	16 877 906,32 \$
Harnois Énergies inc.	2	1 154 279,19 \$
Pétroles Crevier inc.	3	770 366,96 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 2 820 382,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Suncor Énergie inc., Harnois Énergies inc. et de Pétroles Crevier inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1217362003

---

#### **CE21 1441**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de deux ans avec une option de prolongation d'un an par laquelle 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la location et la livraison de toilettes chimiques portatives avec désinfectant dans le cadre des mesures d'urgence, pour une somme maximale de 4 879 630,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18868;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de 9363-9888 Québec inc. (Sanivac);
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des mesures d'urgence, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1214338004

---

#### **CE21 1442**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle Les Industries Centaure Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des munitions de calibre 9mm, pour la somme maximale de 282 976,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18829 et au tableau des prix reçus;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1217026002

---

#### **CE21 1443**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Lanco Aménagement inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement du terrain de balle au stade Gary-Carter, situé au parc Ahuntsic, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 652 524,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-6563;
- 3- d'autoriser une dépense de 772 201,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 386 101 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Lanco Aménagement inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1218264001

---

#### **CE21 1444**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Déric Construction inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise aux normes et d'agrandissement de la salle d'équipements principale du bâtiment de prétraitement de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 526 169,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP20001-138409-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 105 223,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Déric Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1213438016

---

**CE21 1445**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Toiture Trois Étoiles inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit 1 089 706,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IMM-15685;
- 3- d'autoriser une dépense de 163 455,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Toiture Trois Étoiles inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1219057012

---

**CE21 1446**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Cogenex inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la reconstruction et la réhabilitation de chambres de vannes à divers endroits sur le réseau d'eau principal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 669 312,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10365;
- 3- d'autoriser une dépense de 550 396,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 253 182,54 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Cogenex inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1217910003

---

**CE21 1447**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'enlèvement des sédiments des bassins de rétention d'Anjou, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 316 141,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public BG21033-180171-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 663 228,32 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1211541002

---

**CE21 1448**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Halo Création <sup>tm</sup> (Studio Plasma inc.), firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la production et la réalisation des contenus multimédias, audiovisuels et interactifs numériques pour les espaces publics et l'exposition permanente du MEM-Centre des mémoires montréalaises, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 093 983,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18793;
- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de Halo Création <sup>tm</sup> (Studio Plasma inc.);
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1213673001

---

**CE21 1449**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure cinq ententes-cadres, par lesquelles les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels de surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées, dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures de la Ville, pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18702, jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 31 décembre 2024, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation d'un an reconductible deux fois;

Firme	Somme maximale	Contrat
Solmatech inc.	606 705,83 \$	1
FNX-INNOV inc.	709 148,55 \$	2
SNC-Lavalin inc.	960 726,50 \$	3
GBi Experts-Conseils inc.	340 576,65 \$	5
Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.	367 659,01 \$	6

- 2 - de procéder à une évaluation de rendement des firmes Solmatech inc., FNX-INNOV inc., SNC-Lavalin inc., GBi Experts-Conseils inc. et Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.;
- 3 - d'autoriser le Directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées.
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1217231009

#### CE21 1450

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de résilier le contrat de services professionnels accordé à la firme NIP PAYSAGE (CG12 0218), lauréate du concours de design urbain de la promenade Smith (CE11 1727).

Adopté à l'unanimité.

20.014 1217506001

#### CE21 1451

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention de service, de gré à gré, par lequel la Société de développement social s'engage à fournir à la Ville les services requis pour assurer le déploiement d'une phase pilote de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS). pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2021, aux prix de sa soumission, pour la somme maximale de 161 606 \$, taxes incluses, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, conformément à son offre de service en date du 19 juillet 2021 et selon les termes et conditions stipulées au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1216794002

---

#### **CE21 1452**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre de services professionnels avec FNX-INNOV inc. pour le contrôle des matériaux et essais de laboratoire, dans le cadre de projets de construction ou de modification du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) au montant de 302 736,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1730;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et FNX-INNOV inc. à cet effet;
- 3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1210649004

---

#### **CE21 1453**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre pour le lot 3, avec AEdifica inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels d'architecture et d'ingénierie pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une somme maximale de 3 064 154,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18448;
- 3 - d'autoriser une dépense de 459 623,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 3;
- 4 - de procéder une l'évaluation de rendement de l'adjudicataire AEdifica inc.;
- 5 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de la gestion et de la planification immobilière, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1217055001

---

**CE21 1454**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 6 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 7 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 18 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de développement pour solutions web (montreal.ca et autres sites) (II), pour une somme maximale de 2 419 706,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18759;
- 8 - de procéder à une évaluation du rendement de Conseillers en gestion et informatique CGI inc.;
- 9 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1217655005

---

**CE21 1455**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 10 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 11 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, par laquelle OnePoint Développement inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services de développement pour solutions mobiles natives (II), pour une somme maximale de 1 032 820,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18758;
- 12 - de procéder à une évaluation du rendement de OnePoint Développement inc.;
- 13 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1217655004

---

**CE21 1456**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

14 -de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

15 -de conclure une entente-cadre, d'une durée de deux ans, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2023, avec une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Cofomo inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de techniciens informatiques pour de l'évolution bureautique, pour une somme maximale de 2 179 834,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18794;

16 -de procéder à une évaluation du rendement de Cofomo inc.;

17 -d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1218057004

---

**CE21 1457**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

18 -de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

19 -de conclure une entente-cadre, d'une durée de 12 mois, avec deux options de prolongation d'une durée de 12 mois chacune, par laquelle Cofomo inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services en gestion de projets informatiques agile chef de mêlée pour une somme maximale de 2 924 347,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18733;

20 -de procéder à une évaluation du rendement de Cofomo inc.;

21 -d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1218285001

---

**CE21 1458**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un contrat de services professionnels de gré à gré, pour une période maximale de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, à la firme Groupe Santé Ducore inc., pour la fourniture de services à titre de médecin-conseil (lot 1) au montant de 118 999,13 \$, taxes incluses, et la fourniture de services à titre de médecin-désigné (lot 2) au montant de 196 808,46 \$, taxes incluses, pour un montant total de 315 807,59 \$, taxes incluses;
  - 2 - d'approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin;
  - 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
- Adopté à l'unanimité.

20.023 1218548002

---

#### **CE21 1459**

Il est

**RÉSOLU :**

d'accorder à Hydro-Québec des droits d'occupation du domaine public, en vertu de l'annexe A de l'entente de partenariat entre la Ville et Hydro-Québec, pour le déploiement de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques, sur le territoire des arrondissements suivants :

- Anjou : Stationnement adjacent à l'aréna Chénier situé au 8750, avenue Chaumont, lot 1 111 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (5 bornes de recharge à courant continu);
- Lachine : Stationnement municipal situé au 2497, rue Victoria, lot 4 450 670 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (4 bornes de recharge à courant continu);
- Mercier-Hochelaga-Maisonneuve : Stationnement adjacent au Marché Maisonneuve, situé au 4375, rue Ontario Est, lots 1 878 407 et 1 879 757 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (5 bornes de recharge à courant continu);
- Rosemont-La-Petite-Patrie : Stationnement municipal situé au 5421 6<sup>e</sup> avenue, lot 1 587 607 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (5 bornes de recharge à courant continu);
- Le Sud-Ouest : Stationnement municipal situé au 6071, rue Monk, lot 1 243 313 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (5 bornes de recharge à courant continu).

Adopté à l'unanimité.

20.024 1212968004

---

#### **CE21 1460**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et le Réseau de transport métropolitain relatif au droit d'accès et à l'entretien du passage à niveau Ogilvy dans le cadre de la mise en œuvre du grand projet MIL Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1216477003

---

**CE21 1461**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.  
Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique relatif à l'entretien du passage à niveau Ogilvy dans le cadre de la mise en œuvre du grand projet MIL Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1216477002

---

**CE21 1462**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal, la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique et le Réseau de transport métropolitain visant la construction du passage à niveau Ogilvy dans le cadre de la mise en œuvre du grand projet MIL Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1216477001

---

**CE21 1463**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'entente entre le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MTESS) et la Ville de Montréal prévoyant la communication au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) les renseignements contenus au Registraire des entreprises du Québec (REQ) et aux mises à jour qui y sont apportées;
- 2- d'approuver l'engagement spécifique concernant le Bureau de l'enquêteur;
- 3- d'autoriser le directeur du SPVM à signer le protocole d'entente et l'engagement spécifique.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1205326004

---

**CE21 1464**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation conformément à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, l'entente à intervenir entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, la Ville de Montréal, Réseau express métropolitain inc. et Projet REM s.e.c. établissant les droits et obligations des parties eu égard à certains ouvrages qui doivent être conçus-construits-transférés à la Ville de Montréal (CCT), en vertu de l'entente de gestion pour la phase de conception-construction du projet de corridor du nouveau pont Champlain intervenue entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal ainsi que l'entente-cadre relative aux immeubles expropriés de la Ville de Montréal aux fins du projet de Corridor du Pont Samuel-De Champlain.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1217211010

---

**CE21 1465**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Société en commandite La Nouvelle Maison cède à la Ville de Montréal, à des fins de rue, un immeuble situé au sud du boulevard René-Lévesque Ouest et à l'ouest de l'avenue Papineau, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 6 059 062 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de permettre la prolongation de la rue Alexandre-DeSève, entre le boulevard René-Lévesque Est et l'avenue Viger Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, sans contrepartie financière ou autres, et ce, selon les termes et conditions prévus au projet d'acte;
- 2- de verser le lot 6 059 062 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le domaine public de la Ville pour fins de rue.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1216037007

---

**CE21 1466**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser la dépense annuelle au montant de 189 870,21 \$, plus les taxes applicables, pour le paiement de la rente totale au montant de 7 594 808,41 \$, plus les taxes applicables, pour une période de 40 ans, conformément à la convention d'usufruit d'une partie d'un bâtiment et représentant une superficie approximative au sol de 5 793 mètres carrés, situé au sud de la rue Tupper et à l'ouest de la rue du Sussex, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour les fins du Centre Sanaaq, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention d'usufruit;
- 2- d'ajuster, pour les années 2022 et les suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), pour un montant récurrent de 199 339,99 \$, net de taxes;

- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1218042006

---

#### **CE21 1467**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société en nom collectif NouvLR pour une période 405 jours, rétroactivement du 20 février 2021 au 31 mars 2022, un terrain ayant une superficie de 7 000 pieds carrés, situé au nord-est des rues Saint-Patrick et Saint-Colomban, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué d'une partie du lot 1 853 635-2 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour installer temporairement quatre à six bâtiments préfabriqués, pour un loyer total de 7 301,10 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer les frais administratifs de 520 \$, plus les taxes applicables, à la charge de la Société en nom collectif NouvLR.;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1210515006

---

#### **CE21 1468**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, une servitude de passage, ayant une superficie de 326,9 mètres carrés, sur une partie du lot 3 895 553 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre des travaux d'aménagement du passage à niveau Ogilvy, le tout sans considération financière et ce, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1210222003

---

**CE21 1469**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier annuel de 459 657,12 \$, taxes incluses, indexé de 2,2 % au 1<sup>er</sup> septembre de chaque année de l'entente, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, pour un total de 2 401 659,48 \$, taxes incluses. Des frais de gestion annuels de 12 % seront appliqués aux montants annuels une fois indexés, portant le total de l'entente avec La Société canadienne de la Croix-Rouge à 2 689 858,62 \$, taxes incluses, le tout réparti comme suit annuellement à compter du 1<sup>er</sup> septembre de chacune des années suivantes : (2021) 514 815,97 \$; (2022) 526 141,93 \$; (2023) 537 717,05 \$; (2024) 549 546,82 \$ et (2025) 561 636,85 \$;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre la Ville de Montréal et La Société canadienne de la Croix-Rouge, d'une durée de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2026, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie de Montréal à signer ledit protocole d'entente au nom de la Ville de Montréal, aux fins de l'agglomération;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1216232003

---

**CE21 1470**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de protocole d'entente d'une durée d'un an, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme Jeunesse au Soleil et la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder un soutien financier annuel de 164 280,64 \$, taxes incluses. Des frais de gestion de 5% seront appliqués sur le montant précité, portant le total de l'entente avec Jeunesse au Soleil à 172 494,67 \$, taxes incluses;
- 3 - d'autoriser le directeur du SIM à signer cette entente pour et au nom de la Ville, aux fins de l'agglomération;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1216232004

---

**CE21 1471**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'addenda 1 à la convention de contribution financière initiale « Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité 119 1643 003 » intervenue entre la Ville de Montréal et les YMCA du Québec (CE19 1309) pour y insérer les clauses COVID-19 et prolonger la durée de la convention au 30 avril 2022.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1216367005

---

### CE21 1472

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 38 366 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2021 pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	PROJET	MONTANT
Rue Action Prévention Jeunesse	Jeux de la rue	28 276 \$
Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies	Sport à RDP	5 000 \$
Les Ballons Intensifs	Pointe-O-Sport	5 090 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1218444002

---

### CE21 1473

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un don de 60 000 \$ à La Société canadienne de la Croix-Rouge pour participer à l'aide humanitaire en Haïti suivant l'état d'urgence créé par le séisme du 14 août 2021;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 60 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de la Direction générale.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1214834005

---

### CE21 1474

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver les modifications au projet d'acte (CM20 0519), par lequel la Ville de Montréal vend au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, à des fins d'école publique, un immeuble constitué des lots 2 134 205 à 2 134 209, 2 134 232 à 2 134 241, 2 134 243 à 2 134 252, 2 134 254, 2 135 132, 2 135 134, 2 135 135 et 6 357 867, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sur lequel se retrouve un bâtiment portant le numéro civique 800, rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Lachine, d'une superficie approximative de 9 082,6 mètres carrés, pour la somme modifiée de 3 693 973 \$, plus les taxes applicables, à la suite de la révision des coûts de réhabilitation des sols;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1204435001

---

#### **CE21 1475**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir à l'arrondissement de Montréal-Nord de prendre en charge l'acquisition de certains immeubles stratégiques pour des fins locales, et ce, sur une période de deux ans, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1215950003

---

#### **CE21 1476**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour procéder à l'enregistrement auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada des marques d'Espace pour la vie (Espace pour la vie, Planétarium, Biodôme, Jardin botanique, Insectarium), ainsi que des appellations d'événements et de programmes de science citoyenne (Nuit des chercheuses et chercheurs, Mission monarque);
- 2- d'autoriser une dépense afférente de 6 630 \$, non taxable;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1219267001

---

#### **CE21 1477**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter la Stratégie d'électrification des transports 2021-2023 de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1218523001

---

#### **CE21 1478**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renouveler le mandat des personnes suivantes au Comité Jacques-Viger :

- M. Jonathan Cha, urbanologue, architecte paysagiste et expert en patrimoine, pour un second mandat de trois ans à compter du 2 juin 2021;
- Mme Maryse Laberge, architecte, pour un second mandat de trois ans à compter du 17 octobre 2021;
- M. Mario Brodeur, architecte et consultant en patrimoine, pour un second mandat de trois ans à compter du 17 octobre 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1210132005

---

#### **CE21 1479**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de mandater la Direction générale afin de mettre en œuvre les seize recommandations selon les orientations contenues dans sa réponse détaillée et en tenant compte des réalisations déjà en cours;
- 2 - de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport et aux recommandations du Conseil jeunesse de Montréal (CJM) dans son « Avis sur l'utilisation des espaces vacants à Montréal : une perspective jeunesse ».

Adopté à l'unanimité.

30.005 1214320009

---

#### **CE21 1480**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de mandater la Direction générale afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport selon les orientations formulées dans sa réponse;
- 2 - de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration « Perspectives budgétaires 2022 » et ses recommandations.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1219163003

---

#### **CE21 1481**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater la Direction générale afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport selon les orientations formulées dans sa réponse;
- 2- de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général concernant le processus d'octroi de contrats dans le cadre de la course de Formule E et ses recommandations.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1219163005

---

#### **CE21 1482**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater la Direction générale afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport selon les orientations formulées dans sa réponse;
- 2- de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport de l'inspecteur général sur la résiliation de deux contrats de collecte et de transport de déchets (appels d'offres S08/004 et 16-1525) et ses recommandations.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1219163006

---

#### **CE21 1483**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater la Direction générale afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport selon les orientations formulées dans sa réponse;
- 2- de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise sur la révision de la méthode de répartition des fonds de l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Entente Ville-MTESS 2018-2023), et ses recommandations.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1219163007

---

#### **CE21 1484**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater la Direction générale afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport selon les orientations formulées dans sa réponse;
- 2- de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur la Lutte contre les changements climatiques, bonnes pratiques et outils d'aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), et ses recommandations.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1219163004

---

#### **CE21 1485**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense d'un montant total de 35 096,50 \$, taxes incluses, à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal édition 2021, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'autrice ou à l'auteur lauréat et 1 000 \$ aux quatre autres finalistes;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1211608002

---

#### **CE21 1486**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser une dépense additionnelle de 276 981 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville de Montréal (en reprise d'instance de la Société en commandite Stationnement de Montréal) dans le cadre du dossier de l'action collective entreprise par Catherine Bergeron-Duchesne majorant ainsi les crédits pour ce dossier de 75 000 \$ à 351 981 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1213219006

---

#### **CE21 1487**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'autoriser l'institution de procédure pour sauvegarder les intérêts de la Ville en regard du remboursement des créances qui lui sont dues par le régime de retraite des policiers et policières de la Ville;
- 2- de retenir les services du cabinet juridique Norton Rose Fulbright afin de représenter la Ville aux fins de ces procédures et dans le cadre du dossier de demande de jugement déclaratoire institué par l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal;
- 3- de réserver à ces fins la somme de 194 681,42 \$, taxes incluses, pour leurs honoraires professionnels;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1219040001

---

#### **CE21 1488**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;
- 2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
  - 1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
  - 2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;
  - 3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;
  - 4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;

5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*;

6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1212675049

---

**CE21 1489**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater la Direction générale afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport selon les orientations formulées dans sa réponse;
- 2- de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et de l'administration sur l'étude publique des budgets de fonctionnement 2021 et du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes ainsi que de la Société de transport de Montréal, et ses recommandations.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1219163002

---

**CE21 1490**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'édicter, en vertu de l'article 22 du « Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) », les ordonnances ci-dessous jointes au dossier décisionnel rendant applicable ce règlement dans les secteurs :
  - Saint-Laurent (Ahuntsic-Cartierville) - ordonnance numéro 55;
  - Jean-Talon / Lacordaire - ordonnance numéro 56;
  - Saint-Denis / Sainte-Catherine - ordonnance numéro 57;
  - Avenue des Pins - ordonnance numéro 58;
  - Sainte-Catherine (Hochelaga-Maisonneuve) - ordonnance numéro 59;
  - Pierrefonds - ordonnance numéro 60;
- 2- d'édicter, en vertu de l'article 22 du « Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) », les ordonnances modifiant les ordonnances numéros 20, 21, 33, 36, 38, 40 et 51 jointes au dossier décisionnel, et en conformité avec les informations inscrites au dossier décisionnel :
  - Saint-Denis - ordonnance numéro 20-1;
  - SRB Pie-IX - ordonnance numéro 21-2;
  - Jarry Est - ordonnance numéro 36-1;
  - Chaumont - ordonnance numéro 40-1;
  - William - ordonnance numéro 51-1;
  - Papineau - ordonnance numéro 33-1;
  - Berri - ordonnance numéro 38-1.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1211179012

---

#### **CE21 1491**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'édicter, en vertu de l'article 3 du « Règlement sur les subventions relatives au programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables (RCG 19-010) (article 4) », l'ordonnance numéro 1 jointe au dossier décisionnel, visant à fixer au 1<sup>er</sup> janvier 2025 la date avant laquelle toute demande de subvention visée au Règlement sur le programme de subventions relatives au Programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables doit être présentée;
- 2- de bonifier de 16 139 000 \$ et de redistribuer annuellement l'enveloppe budgétaire du Programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables;
- 3- d'autoriser l'utilisation des disponibilités budgétaires libérées par le PR@M-Industrie conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel afin de financer le programme à compter de 2025;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1211179010

---

#### **CE21 1492**

Il est

**RÉSOLU :**

d'édicter, en vertu de l'article 17 du « Règlement établissant le programme de subvention aux établissements situés dans un secteur traversé par le réseau express vélo dans le contexte de la pandémie de COVID-19 (RCG 20-034) », l'ordonnance numéro 1 jointe au présent dossier décisionnel, rendant applicable ce règlement dans le secteur « Saint-Antoine / Saint-Jacques », afin de rendre le Programme de subvention aux établissements situés dans un secteur traversé par le réseau express vélo dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1211179014

---

#### **CE21 1493**

Il est

**RÉSOLU :**

d'édicter, en vertu de l'article 82 du « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2021) (RCG 20-040) », l'ordonnance numéro 2 jointe au présent dossier décisionnel, visant à diminuer les tarifs de remorquage des véhicules routiers saisis prévus à l'article 74, afin de se conformer à la réglementation du Gouvernement du Québec pour ce type de remorquage.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1218812003

---

#### **CE21 1494**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil municipal :

- 2- d'offrir aux conseils d'arrondissement, que le Bureau de la transition écologique et de la résilience prenne en charge les actes ci-après énumérés en lien avec l'application du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* :
  - gestion des permis : appliquer les articles 25, 27, 28 du présent règlement relatifs à la délivrance et à la révocation des permis;
  - gestion de registres d'utilisation des pesticides transmis par les applicateurs commerciaux des pesticides : recueillir, analyser et conserver les registres d'utilisation des pesticides reçus annuellement par les arrondissements en vertu du 3<sup>o</sup> alinéa de l'article 18 du présent règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1219066001

---

#### **CE21 1495**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier (RCG 18-042) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1211179009

---

#### **CE21 1496**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme de subventions pour l'aménagement d'espaces de travail collaboratif au centre-ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

- 2- de réserver une somme de 2 M\$ pour sa mise en œuvre;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1217796012

---

#### **CE21 1497**

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 985 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques et électroniques ainsi que le remplacement d'instruments analytiques en matière environnementale », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1216981001

---

#### **CE21 1498**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises d'économie sociale dans le cadre de campagnes d'obligations communautaires », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- de réserver la somme de 400 000 \$ pour sa mise en œuvre en 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1218973001

---

#### **CE21 1499**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur la divulgation et la cotation des émissions de gaz à effet de serre des grands bâtiments », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1217535001

---

**CE21 1500**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives à l'aménagement et à la mobilité durables », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- d'autoriser l'utilisation des disponibilités budgétaires libérées par le PR@M-Industrie conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel afin de financer le programme en 2024;
- 3- de réserver une somme de 8 000 000 \$ pour la mise en œuvre du programme.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1218383002

---

**CE21 1501**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplètes dans les commerces de détail (16-051) et le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.015 1212937001

---

**CE21 1502**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement interdisant la distribution de certains articles à usage unique », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.016 1212937004

---

**CE21 1503**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) », et d'en recommander l'adoption à une séquence subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.017 1214320010

---

**CE21 1504**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'agglomération (RCG06-027) », et d'en recommander l'adoption à une séquence subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.018 1214320011

---

**CE21 1505**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061) », et d'en recommander l'adoption à une séquence subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.020 1216713002

---

**CE21 1506**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 350 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de berges », et d'en recommander l'adoption à une séquence subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.021 1208169003

---

#### **CE21 1507**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de berges dans les parcs à caractère régional », et d'en recommander l'adoption à une séquence subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.022 1208169004

---

#### **CE21 1508**

Vu la résolution CA21 27 0235 du conseil d'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve en date du 12 août 2021;

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin d'augmenter les hauteurs et la densité permises aux abords de la station de métro Préfontaine.

Adopté à l'unanimité.

40.023 1219037001

---

#### **CE21 1509**

Vu la résolution CA21 27 0236 du conseil d'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve en date du 12 août 2021;

Il est

**RÉSOLU :**

de demander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin d'augmenter les hauteurs permises dans le secteur Bennett-Letourneux.

Adopté à l'unanimité.

40.024 1219037002

---

#### **CE21 1510**

Vu la résolution CA21 27 0237 du conseil d'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve en date du 12 août 2021;

Il est

**RÉSOLU :**

de demander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » par la création d'un nouveau secteur de densité (14-18) afin d'augmenter la hauteur dans une partie de l'actuel secteur de densité 14-06 - site de l'ancien hôpital Grace Dart.

Adopté à l'unanimité.

40.025 1215378004

---

#### **CE21 1511**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

de nommer « promenade Camille-Laurin » la nouvelle promenade piétonne située dans l'emprise de l'ancienne voie ferroviaire et reliant la place Alice-Girard au parc Pierre-Dansereau, dans le cadre de la mise en œuvre du projet MIL Montréal. La promenade traverse les lots 5 273 840, 5 273 843 et 5 273 847 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Outremont.

Adopté à l'unanimité.

40.026 1219026006

---

#### **CE21 1512**

Il est

**RÉSOLU :**

1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal de la résolution 21 0717 (PP-020), adoptée le 6 juillet 2021 par le conseil municipal de la Ville de Dollard-des-Ormeaux;

- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Dollard-des-Ormeaux.

Adopté à l'unanimité.

40.027 1218986005

---

**CE21 1513**

Vu la résolution CA21 27 0238 du conseil d'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve en date du 12 août 2021;

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 6 333 058 du cadastre du Québec », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.028 1215092003

---

**CE21 1514**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et d'agglomération le Bilan 2020 de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1212937005

---

**CE21 1515**

Il est

**RÉSOLU :**

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le Plan stratégique 2021-2024 de la Commission de la fonction publique de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1216713001

---

**CE21 1516**

Il est

**RÉSOLU :**

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet immobilier La Baie – Projets de règlement P-04-047-221 et P-21-014.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1211079007

---

**Levée de la séance à 11 h 27**

70.001

---

Les résolutions CE21 1426 à CE21 1516 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Benoit Dorais  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Assistant-greffier de la Ville

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif  
tenue le lundi 23 août 2021 à 8 h  
par téléphone**

---

**PRÉSENCES :**

M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Membre du comité exécutif  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif  
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif  
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif  
Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
M. Serge Lamontagne, Directeur général  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Conseiller associé  
M. Craig Sauvé, Conseiller associé  
M. François Limoges, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

---

**CE21 1517**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 23 août 2021.

Adopté à l'unanimité.

**CE21 1518**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;
- 2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
  - 1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
  - 2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;
  - 3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;
  - 4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
  - 5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*;
  - 6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1212675050

\_\_\_\_\_

**Levée de la séance à 8 h 01**

70.001

\_\_\_\_\_

Les résolutions CE21 1517 et CE21 1518 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Benoit Dorais  
Président du comité exécutif

\_\_\_\_\_  
Emmanuel Tani-Moore  
Greffier de la Ville

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 1er septembre 2021 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville  
par téléconférence**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Membre du comité exécutif  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif  
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif  
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif  
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances  
Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Conseiller associé  
Mme Marie-Josée Parent, Conseillère associée  
M. Jocelyn Pausé, Conseiller associé  
M. Craig Sauvé, Conseiller associé  
M. François Limoges, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE21 1519**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 1<sup>er</sup> septembre 2021, en y retirant le point 20.019.

Adopté à l'unanimité.

**CE21 1520**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, avec possibilité de deux prolongations de 12 mois chacune, par laquelle Astro extermination (9291-1130 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, un service d'exterminateur, pour une somme maximale de 215 992,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18720;
- 2- d'autoriser une dépense de 32 398,81 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1217157012

---

**CE21 1521**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Vidolo Excavations Itée, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 26 mois, un contrat pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, de Saint-Laurent et de Saint-Léonard pour la somme maximale de 218 755 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18639;
- 2- d'autoriser une dépense de 62 403,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Vidolo Excavations Itée.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1218501001

---

**CE21 1522**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans avec deux options de prolongation de 12 mois chacune par laquelle Pneus Métro inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des chenilles en caoutchouc pour véhicules Prinoth, pour une somme maximale de 749 349,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18604;
- 2- d'autoriser une dépense de 112 402,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Pneus Métro inc.;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1215382012

---

### **CE21 1523**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer la première option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 102 453,71 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services d'impression, d'insertion, d'expédition, de fourniture de papeterie et d'enveloppes pour le Service des ressources humaines, pour l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, dans le cadre du contrat accordé à 9248-5523 Québec inc. (DXP Postexperts) (CE18 1440), majorant ainsi le montant total du contrat de 307 361,13 \$ à 409 814,84 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1212942001

---

### **CE21 1524**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Fortier Auto (Montréal) Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de camionnettes 4X2 à cabine d'équipe six places, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 643 618,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18761;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Fortier Auto (Montréal) Itée;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1215382016

---

### **CE21 1525**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'exercer la première option de prolongation au contrat accordé pour le lot 5 à la firme Ascenseurs Néoservices inc. (CE18 1437), pour une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour le service d'entretien d'équipements de transport vertical, pour un montant de 46 035,27 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 152 674,39 \$ à 205 614,95 \$ taxes et contingences incluses;
- 2 - d'autoriser une dépense de 6 905,29 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1217157009

## CE21 1526

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer la première option de prolongation pour une période de 12 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et autoriser une dépense additionnelle de 115 631,14 \$, taxes incluses, pour le service d'entretien des génératrices d'urgence dans le cadre du contrat accordé aux Entreprises électriques L.M. inc (CE18 1570), majorant ainsi le montant total du contrat de 333 466,72 \$ à 449 097,86 \$, taxes incluses, tel qu'indiqué dans le tableau ci-après :

Firmes	Articles	Montant prolongation (taxes incluses)	Montant contrat majoré (taxes incluses)
Les entreprises électriques L.M inc.	LOT	54 283,31 \$	210 830,05 \$
Les entreprises électriques L.M inc.	LOT	61 347,83 \$	238 267,81 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1217157007

## CE21 1527

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un contrat, de gré à gré, à l'OBNL Atelier Entremise pour la réalisation d'un mandat de gestion du projet d'occupation transitoire de l'immeuble situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est, pour une durée visée de 36 mois, pour une somme totale de 314 310,38 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver un projet de convention de services entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de cette somme;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1210154004

**CE21 1528**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme Merlicht, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélections préétablis, le contrat pour la conception, la scénarisation et le design de l'exposition permanente, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 149 749,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18904;
- 2 - d'autoriser une dépense de 22 462,38 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1217959003

---

**CE21 1529**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Fondation de l'Hôpital St. Mary's relativement aux conditions d'accueil du don d'une œuvre d'art public à l'occasion du 100<sup>e</sup> anniversaire de la reconnaissance de la profession infirmière, située à la nouvelle placette entre la rue Jeanne-Mance et l'avenue des Pins.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1217722005

---

**CE21 1530**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet d'addenda modifiant l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et le Bureau du taxi de Montréal (CG20 0685).

Adopté à l'unanimité.

20.011 1218480002

---

**CE21 1531**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à 9319-4322 Québec inc., faisant affaire sous le nom de Pub BreWskey, à des fins de restauration, pub, espace de brassage et boulangerie, les locaux 150, 175 et C-20 d'une superficie de 10 077 pieds carrés, dans l'immeuble situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), pour une période de 10 ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, moyennant un loyer total de 3 051 232,75 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1216025008

---

**CE21 1532**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de convention de prêt de local par lequel la Ville de Montréal loue au TAZ, centre multidisciplinaire et communautaire, à titre gratuit, un local pour la gestion de l'installation sportive située au 8931, avenue Papineau, jusqu'au 31 décembre 2026. Le montant total de la subvention pour la durée de l'entente de cinq ans est de 175 000 \$, avant taxes.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1215978003

---

**CE21 1533**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de convention – casse-croûte établissant les modalités et les conditions de location de l'espace restaurant du TAZ entre la Ville de Montréal et le TAZ, centre multidisciplinaire et communautaire, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026;
- 2 - d'autoriser la réception de la somme évaluée de 37 366,90 \$, taxes incluses, à cette fin, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1215978005

---

**CE21 1534**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de première convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal et Gestion Saint-Laurent Angus inc., souhaitent apporter des modifications au bail intervenu entre les deux parties le 19 décembre 2016 (CM16 1446) afin, entre autres, d'augmenter la portée des travaux d'améliorations locatives et de modifier l'emplacement des enseignes extérieures du Centre des mémoires montréalaises, au 2<sup>e</sup> étage, de l'immeuble situé au 1200, boulevard Saint-Laurent, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification de bail;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 4 050 308,61 \$, taxes incluses, pour des travaux d'aménagement payables à Gestion Saint-Laurent Angus inc.;
- 3- d'autoriser une dépense additionnelle de 704 265,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences payables à Gestion Saint-Laurent Angus inc.;
- 4- d'autoriser une dépense de 34 492,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1214069002

---

**CE21 1535**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de troisième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Telus Communications inc., à des fins de télécommunications, un terrain ayant une superficie approximative de 525 mètres carrés, connu comme étant le site du dépôt à neige dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, situé au sud du boulevard Gouin et à l'ouest de l'avenue du Château-Pierrefonds, constitué du lot 5 042 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une période additionnelle de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2022 jusqu'au 30 novembre 2027, pour un loyer total de 149 182 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de renouvellement du bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1218042005

---

**CE21 1536**

Il est

RÉSOLU :

d'accorder un soutien financier de 81 582 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour pallier les dépenses encourues à la suite de l'annulation des Week-ends du monde au parc Jean-Drapeau en juillet 2021.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1217883001

---

**CE21 1537**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 1 000 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, sur une période allant de 2021 à 2022, afin de réaliser un projet de structuration de la gastronomie montréalaise et amorcer la mise en œuvre d'un plan de développement stratégique du secteur, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance en développement économique - phase 2;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1217956003

---

**CE21 1538**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal afin de soutenir les trois premières années du projet « Les Rendez-vous de l'Est »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1218031002

---

**CE21 1539**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 12 500\$ à l'organisme Vivre en ville dans le cadre du cinquième Rendez-vous Collectivités viables sous le thème de « Traverser les crises – De la résilience climatique à l'abordabilité du logement » qui se tiendra les 6 et 7 octobre 2021;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1218514001

---

#### **CE21 1540**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommandé au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 375 000 \$ à S.A.T. Société des arts technologiques pour la réalisation de son programme d'activités structurantes, pour la période de 2021 à 2024;
- 2 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 375 000 \$ à S.A.T. Société des arts technologiques pour la mise à niveau et le maintien de ses équipements au cours des années 2021 et 2022;
- 3 - d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ces deux soutiens financiers;
- 4 - d'imputer cette dépense totalisant 750 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1218369003

---

#### **CE21 1541**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 600 000 \$ à l'organisme MTL 24/24 pour réaliser le projet « DYNAMISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES NUITS DE LA MÉTROPOLE » pour une période de trois ans, de 2021 à 2024;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et MTL 24/24, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1219151003

---

**CE21 1542**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 850 000 \$ à l'organisme la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal pour la réalisation de son plan d'actions structurantes de développement économique, pour la période du 27 août 2021 au 31 décembre 2022;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1218369005

---

**CE21 1543**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder des prêts totalisant 1 100 000 \$ dans le cadre des Fonds Locaux de solidarité FTQ visant deux organismes du réseau PME MTL, soit PME MTL Centre-Est et PME MTL Centre-Ville;
- 2- d'affecter une somme de 1 100 000 \$ sur les surplus liés au transfert des Centres locaux de développement (CLD), en garantie de ces prêts;
- 3- d'approuver les projets d'addendas aux conventions de prêt et cessions de créances intervenues entre la Ville de Montréal et les deux organismes visés;
- 4- d'approuver les projets d'addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les deux organismes visés;
- 5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1218927011

---

**CE21 1544**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le Service de la culture à tenir un concours par avis public pour l'intégration d'une œuvre d'art mural permanente au nouveau chalet du parc Armand-Bombardier, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

- 2- d'autoriser une dépense de 21 902,61 \$, taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'œuvre d'art et les dépenses générales du projet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1217722004

---

#### **CE21 1545**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'approuver la liste finale des projets désignés comme lauréats à l'issue du vote citoyen dans le cadre de la première édition du budget participatif de Montréal, à réaliser par les unités d'affaires concernées.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1213267002

---

#### **CE21 1546**

Il est

**RÉSOLU :**

d'autoriser un virement budgétaire de 16,4 M \$ en provenance de la réserve dédiée à l'activité de déneigement vers le budget de fonctionnement du Service de la concertation des arrondissements afin d'assumer des dépenses additionnelles dans le cadre des opérations de déblaiement, d'épandage d'abrasifs, de chargement et de transport de neige, d'élimination de la neige et d'entretien des lieux d'élimination de la neige.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1216320006

---

#### **CE21 1547**

Il est

**RÉSOLU :**

d'édicter, en vertu de l'article 35 paragraphe 2 du « Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de bâtiments multilocatifs (20-005) », l'ordonnance numéro 1 jointe au présent dossier décisionnel, visant à modifier les loyers abordables et le coût des services fixés à l'annexe A.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1218146003

---

**CE21 1548**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) », aux fins de l'exercice par la Ville de Montréal des pouvoirs aux fins de l'application du Règlement pour une métropole mixte (20-041).

Adopté à l'unanimité.

40.002 1217252005

*Règlement RCE 21-004*

---

**CE21 1549**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés (RCE 02-004) » afin de mettre à jour l'annexe A.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1215330008

*Règlement RCE 21-005*

---

**CE21 1550**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de bonifier de 696 000 \$ et de redistribuer annuellement l'enveloppe budgétaire du Programme de subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (programme Réussir@Montréal – Commerce);
- 2- d'ajuster la répartition annuelle des crédits du PR@M-Industrie et du PR@M-Commerce de 2022 à 2026;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal – Commerce) (RCG 15-082) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1211179008

---

**CE21 1551**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de bonifier de 770 000 \$ et de redistribuer annuellement l'enveloppe budgétaire du Programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera assumée par l'agglomération;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser l'utilisation des disponibilités budgétaires libérées par le PR@M-Industrie conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel afin de financer le programme à compter de 2025.

de recommander au conseil d'agglomération :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) (RCG 17-011) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1211179011

---

**CE21 1552**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de bonifier de 2 057 500 \$ et de redistribuer annuellement l'enveloppe budgétaire du Programme de subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 2 - d'ajuster la répartition annuelle des crédits du PR@M-Industrie et du PR@M-Artère en chantier de 2022 à 2024, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

de recommander au conseil d'agglomération :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1211179007

---

**CE21 1553**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 160 000 \$ afin de financer les travaux de construction d'une piste multifonctionnelle et de réaménagement d'une intersection dans le cadre du projet de réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine/Autoroute 25 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1205843005

---

**CE21 1554**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 773 000 \$ afin de financer les travaux de construction d'un mur antibruit dans le cadre du projet de réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1205843010

---

**CE21 1555**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer les travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1214750002

---

**CE21 1556**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « la place Oscar-Peterson » dans l'espace central de l'avenue McGill College réaménagée, entre le boulevard De Maisonneuve Ouest et la rue Sainte-Catherine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1214521010

---

**CE21 1557**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les décisions déléguées concernant la conclusion de contrats relatifs à la location et aux aliénations d'immeubles, couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2021, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1217903009

---

**CE21 1558**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le document intitulé « Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026 ».

Adopté à l'unanimité.

60.002 1219260001

---

**CE21 1559**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport d'activités 2020 du Comité Jacques-Viger, conformément à l'article 21 du Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1210132006

---

**Levée de la séance à 9 h 10**

70.001

---

Les résolutions CE21 1519 à CE21 1559 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Benoit Dorais  
Président du comité exécutif

---

Emmanuel Tani-Moore  
Greffier de la Ville

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 8 septembre 2021 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville  
par téléconférence**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Membre du comité exécutif  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif  
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif  
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif  
Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

M. François William Croteau, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances  
Me Yves Saindon, Assistant-greffier de la Ville  
M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Conseiller associé  
Mme Marie-Josée Parent, Conseillère associée  
M. Jocelyn Pauzé, Conseiller associé  
M. Craig Sauvé, Conseiller associé  
M. François Limoges, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE21 1560**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 8 septembre 2021, en y retirant les points 12.001 à 12.014, 20.018 et 30.007.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE21 1561**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- de conclure des ententes-cadres avec la firme Recyclage Notre-Dame inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour chacun des lots, d'une durée approximative de 12 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rue et de dépôts à neige, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18806 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel ;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Recyclage Notre-Dame inc.	1	113 445,83 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	2	107 773,54 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	3	103 476,35 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	4	284 130,24 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	5	45 378,33 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	6	112 070,73 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	7	6 875,51 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	8	56 722,92 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	9	37 815,28 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	10	47 097,21 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	11	168 449,87 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	12	45 378,33 \$

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1219088002

---

**CE21 1562**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Bell Canada (fournisseur exclusif) relativement à la fourniture des informations du service 9-1-1 évolué aux fins du service d'avis à la communauté évolué (SAC) pour le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une durée de cinq ans à partir de 2021, avec une clause renouvelable de cinq ans, au prix total approximatif de 111 755,70 \$, taxes incluses, selon les coûts indiqués au dossier décisionnel;
- 2 - d'approuver le projet d'entente à cet effet selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1217848001

---

**CE21 1563**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire 9070-1863 Québec inc. (Les Conseillers Forestiers de l'Outaouais), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour des services techniques de travaux mécanisés de lutte aux nerpruns en friche et en milieu forestier, reboisement et entretien au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, pour une période de 36 mois, soit d'octobre 2021 à septembre 2024 inclusivement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 419 684,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18888 et au tableau de prix reçus;
- 2 - d'autoriser une dépense de 17 486,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3 - d'autoriser une dépense de 52 460,53 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1217675002

**CE21 1564**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme Innovation MI-8 inc. le contrat pour la fourniture des équipements Bluetooth (item 3) reliés aux feux de circulation situés sur le boulevard Pie-IX, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX (SRB), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 65 335 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18823;
- 2 - d'autoriser une dépense de 9 800,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder aux seuls soumissionnaires conformes Innovation MI-8 inc. et Tacel Itée., les contrats pour la fourniture des systèmes de détection Mi-bloc Radar (item 1) et des systèmes de détection Mi-bloc Vidéothermique (item 2), reliés aux feux de circulation situés sur le boulevard Pie-IX, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18823;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Innovation MI-8 inc.	Item 1: Fourniture des systèmes de détection Mi-bloc Radar	233 682,09 \$
Tacel Itée.	Item 2: Fourniture des systèmes de détection Mi-bloc Vidéothermique	115 470,54 \$

- 2 - d'autoriser une dépense de 67 946,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1216486003

**CE21 1565**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, par laquelle Soudure Brault inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des bennes en aluminium avec accessoires sur des châssis de camions fournis par la Ville, pour une somme maximale de 2 101 041,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18691;
- 2 - d'autoriser une dépense de 420 208,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Soudure Brault inc.;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le PDI du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1215382015

---

**CE21 1566**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Équipement SMS inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de chargeuses articulées sur pneus, compactes de 1,4 verges cube, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 580 059,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18810;
- 2- d'autoriser une dépense de 38 341,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Équipement SMS inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1215382019

---

**CE21 1567**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Nautic et Art inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 12 embarcations de sauvetage nautiques avec remorques et équipements pour les besoins opérationnels du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 896 607,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18567;

- 2- d'autoriser une dépense de 884 491,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Nautic et Art inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1215382020

---

#### **CE21 1568**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire UAP inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de 13 unités de récupération et de diagnostic des gaz réfrigérants de climatiseur, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 125 802,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18881;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1215382017

---

#### **CE21 1569**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Solotech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition d'équipements d'éclairage pour le MEM - Centre des mémoires montréalaises, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 493 579,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18867 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser une dépense de 24 678,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1213673005

---

**CE21 1570**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Les Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux d'aménagement du pôle famille du parc La Fontaine - phase 1, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 897 712,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-6582;
- 2 - d'autoriser une dépense de 379 542,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 170 794,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4 - d'autoriser une dépense de 246 702,60 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - de prioriser, pour l'année 2023 et les années suivantes, les dépenses d'entretien au budget de fonctionnement de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, au montant de 62 052,24 \$ net des ristournes de taxes (dont 52 865,83 \$ en rémunération et 9 186,41 \$ en biens taxables);
- 6 - de procéder à une évaluation du rendement de Les excavations Super inc.;
- 7 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1219257005

---

**CE21 1571**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Itée, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0701 « Toiture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 444 215,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IMM-15699;
- 2- d'autoriser une dépense de 361 053,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Itée;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1218115005

---

**CE21 1572**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Les Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement de la place des Arrimeurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 928 410,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-6610;
- 2 - d'autoriser une dépense de 289 261,52 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 231 409,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4 - d'autoriser une dépense de 192 841,01 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - de prioriser, pour l'année 2023 et les années suivantes, les dépenses d'entretien au budget de fonctionnement de l'arrondissement du Sud-Ouest, au montant de 13 025,47 \$, net des ristournes de taxes (dont 11 450,66 \$ en rémunération et 1 574,81 \$ en biens taxables);
- 6 - de procéder à une évaluation du rendement de Les Excavations Super inc.;
- 7 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1218130001

---

#### **CE21 1573**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Soconex Entrepreneur Général inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection structurelle des réserves B et C à l'usine de production d'eau potable Pointe-Claire, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 349 524 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10377;
- 2- d'autoriser une dépense de 52 428,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 20 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1218783001

---

#### **CE21 1574**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser le transfert d'un montant de 31 507,02 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 31 507,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences dans le cadre du contrat accordé à Axe construction inc. (CM19 0185), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 209 000 \$ à 1 240 507,02 \$, taxes incluses;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1217055002

---

#### **CE21 1575**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'avenant #1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Services Intégrés Lemay et Associés inc., architectes, Martin Roy et associés inc., ingénieurs en électromécanique et Elema, Experts-Conseils inc., ingénieurs en structure (CE16 1466) et autoriser une dépense additionnelle de 266 150,58 \$, taxes incluses, pour le projet de réaménagement du Bain Saint-Michel, majorant ainsi le montant total du contrat de 459 118,17 \$ à 725 268,75 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 79 272,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1215965002

---

#### **CE21 1576**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Affleck de la Riva, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration de documents d'exécution de travaux visant la restauration d'ouvrages de maçonnerie d'intérêt patrimonial de la maison Mary-Dorothy-Molson situé au parc Gouin-Le Mesurier, dans l'arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 370 121,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18781;
- 2 - d'autoriser une dépense de 37 012,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1214695001

---

**CE21 1577**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Lemay CO inc. et Les Services EXP inc. firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet de réaménagement des abords de la maison Smith au parc du Mont-Royal, pour une période de 72 mois, aux prix de leur soumission, soit pour une somme maximale de 2 861 561,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18778;
- 2- d'autoriser une dépense de 429 234,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Lemay CO inc. et Les Services EXP inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1219222001

---

**CE21 1578**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de convention de services, de gré à gré, par lequel le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Montréal s'engage à fournir les services professionnels requis pour assurer la reconduction de la Cellule d'intervention et de protection développée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) - Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), pour une somme maximale de 150 000 \$, taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1217065003

---

**CE21 1579**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un contrat de services professionnels à Technologies Direxyon inc., fournisseur unique, pour le renouvellement du service de maintenance applicative pour le logiciel d'aide à la décision « DIREXYON » anciennement « Infra » servant à la production des plans d'intervention intégrés des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voiries sur le territoire de l'agglomération, pour l'hébergement des données et pour les besoins de développement de nouvelles fonctionnalités liées aux actifs du parc immobilier du Service de la Gestion et de la planification immobilière, et ce, pour une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2024, pour une somme maximale de 1 137 666,13 \$, taxes incluses;

- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir effectué les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1218126004

---

#### **CE21 1580**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'addenda #1 relatif à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et le Centre hospitalier de l'Université de Montréal portant sur la réalisation et le financement des aménagements et des travaux d'infrastructures municipaux liés à la construction du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) (CG08 0336);
- 2- d'autoriser la réception d'une somme de 3 984 330,18 \$, plus les taxes applicables;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1216006002

---

#### **CE21 1581**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau (ci-après la « SPJD ») à signer les trois projets d'ententes modifiées et mises à jour relatives à la tenue du Grand Prix du Canada permettant le maintien du Grand Prix de Formule 1 à Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2030 au 31 décembre 2031, en plus de cautionner les obligations de la SPJD découlant de ces ententes : la Convention de bail entre SPJD et 9273-4670 Québec inc., l'Entente de financement entre SPJD et Formula One World Championship ainsi que le Protocole d'entente amendé entre les bailleurs de fonds;
- 2 - d'autoriser le versement d'une contribution à la SPJD pour un montant total de 3 400 000 \$ pour les années 2030-2031, soit 1 666 666,67 \$ pour 2030 et 1 733 333,33 \$ pour 2031, pour les droits de course;
- 3 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire de 162 000 \$ récurrent à compter de 2030 et de 66 700 \$ récurrent à compter de 2031;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1212837002

---

**CE21 1582**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet de convention établissant les modalités et les conditions de location d'un bureau administratif et de plateaux sportifs du Complexe sportif Claude-Robillard entre la Ville de Montréal et l'Académie de baseball Canada jusqu'au 31 mars 2022;
- 2- d'autoriser la réception de la somme estimée de 22 930 \$, taxes incluses, à cette fin conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1205978008

---

**CE21 1583**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à l'Agence de mobilité durable, pour un terme d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022, un espace de bureau situé au 1500, rue des Carrières et une partie du terrain portant le numéro de lot 2 537 833 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie locative d'espace de bureau de 10 032 pieds carrés plus 119 cases de stationnement, dans le cadre des fonctions des agents de stationnement, pour un loyer total de 247 012 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1210515011

---

**CE21 1584**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de M. Joseph Remer, pour une période additionnelle d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, un local situé au 3700, boulevard Crémazie Est, d'une superficie de 11 006 pieds carrés, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 181 373,75 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation de bail;
- 2 - d'approuver le projet d'une troisième convention de prolongation de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue à Ali et les Princes de la Rue, pour une période additionnelle d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, un local situé au 3700, boulevard Crémazie Est, d'une superficie de 11 006 pieds carrés, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 32 751,36 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation de sous-bail;

- 3 - d'imputer cette dépense et cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1218682005

---

**CE21 1585**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de résilier le bail intervenu entre la Ville de Montréal et Clinique Physioactif Claude-Robillard inc. (CM17 1222) pour l'occupation de locaux situés au niveau 2 (local 095-ETA01-022) du Complexe sportif Claude-Robillard à compter du 1<sup>er</sup> février 2022;
- 2 - d'approuver la diminution de revenu de 24 272 \$, taxes incluses, au budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports associée aux loyers prévus pour la période du 1<sup>er</sup> février au 30 septembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1211543005

---

**CE21 1586**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'addenda 2 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme Cégep du Vieux Montréal (CG19 0301) sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues de 172 985 \$, afin de reporter la date de fin du projet et compléter la finalisation des activités prévues;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1218379002

---

**CE21 1587**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de résilier la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et Événements GPCQM pour l'édition 2021 du Marathon de Montréal annulée en raison de la COVID-19 (CG20 0590).

Adopté à l'unanimité.

20.028 1218475006

---

**CE21 1588**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien totalisant 210 000 \$ à Basketball Montréal, soit un soutien financier de 150 000 \$ dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports ainsi qu'un soutien en biens et services estimé à 60 000 \$, pour la tenue de l'événement Série mondiale de basketball 3x3 FIBA 2021, du 3 au 5 septembre 2021;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1218475007

---

**CE21 1589**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'addenda à la convention intervenue entre Vélo Québec Événements (VQÉ) et la Ville de Montréal (CG21 0133);
- 2 - d'accorder une contribution financière additionnelle de 12 000 \$ dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour le Festival Go vélo Montréal, totalisant ainsi une somme de 132 000 \$ pour l'édition 2021;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1214669001

---

**CE21 1590**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 840 187 \$ à l'organisme à but non lucratif Mission Old Brewery pour la réhabilitation d'un bâtiment en mauvais état et vacant situé au 1575, avenue Lartigue dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL);
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville et cet organisme établissant les modalités de versement de ce soutien financier;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal et du contrat de services professionnels du notaire, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière, ainsi que de tout autre document requis pour donner plein effet à ladite convention;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1219286002

---

**CE21 1591**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 515 000 \$ par année, sur une période de trois ans (2021-2023), à Montréal International pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM);
- 2 - d'autoriser Montréal International à utiliser les contributions non utilisées versées par la Ville dans les années antérieures pour le FODIM dont le solde total est de 675 825 \$;
- 3 - d'autoriser un ajustement de 5 000 \$ à la base budgétaire du budget corporatif alloué au FODIM pour 2022 et 2023;
- 4 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1219226002

---

**CE21 1592**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'entente de prêt de documents d'archives par la Ville de Montréal au Musée Canadien d'histoire pour l'exposition « Libertés sacrifiées ».

Adopté à l'unanimité.

20.033 1211615002

---

**CE21 1593**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la nouvelle politique d'approvisionnement responsable de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1218788001

---

**CE21 1594**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir, aux arrondissements concernés, les services professionnels du Service de la culture pour la prise en charge du processus d'acquisition des nouvelles œuvres d'art public de la Collection municipale, pour une période se terminant le 23 août 2024, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1210552005

---

**CE21 1595**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir au conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville de prendre en charge la restauration du mur de maçonnerie longeant le boulevard Gouin Ouest dans les limites du parc local Gouin-Le Mesurier, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1214695002

---

**CE21 1596**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer Mme Joia Duskic à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans se terminant en septembre 2024, en remplacement de Mme Audrey-Frédérique Lavoie;
- 2- de remercier Mme Audrey-Frédérique Lavoie pour sa contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1217181007

---

**CE21 1597**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire totalisant 100 000 \$ en provenance du Bureau du design au Service du développement économique vers l'arrondissement de Verdun afin de financer la tenue d'un concours en architecture de paysage visant le réaménagement du parc Elgar (parc Dan-Hanganu) dans le quartier de L'île-des-Sœurs, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1213631001

---

**CE21 1598**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors cour pour la somme de 425 000 \$ en capital, intérêts et frais d'une action en dommage intentée par Desjardins, Groupe d'Assurances Générales et La Personnelle, Assurances Générales inc.;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Olivier Nadon, le chèque suivant :
  - 425 000 \$ à l'ordre de Desjardins Assurances générales;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1213219005

---

**CE21 1599**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Griffintown - Place William-Dow ».

Adopté à l'unanimité.

40.001 1214334010

**Levée de la séance à 10 h 03**

70.001

Les résolutions CE21 1560 à CE21 1599 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

\_\_\_\_\_  
Benoit Dorais  
Président du comité exécutif

\_\_\_\_\_  
Yves Saindon  
Assistant-greffier de la Ville

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif  
tenue le lundi 13 septembre 2021 à 8 h  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville  
par téléphone**

---

**PRÉSENCES :**

M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Membre du comité exécutif  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif  
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif  
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif  
Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances  
Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Conseiller associé  
Mme Marie-Josée Parent, Conseillère associée  
M. François Limoges, Leader de la majorité

\_\_\_\_\_

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

\_\_\_\_\_

**CE21 1600**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 13 septembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.001

\_\_\_\_\_

**CE21 1601**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'approuver la présentation d'un projet de loi d'intérêt privé à l'Assemblée nationale afin de reporter la date d'échéance de l'harmonisation fiscale des anciennes municipalités qui ont été fusionnées au sein de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1217934003

\_\_\_\_\_

**Levée de la séance à 8 h 02**

70.001

\_\_\_\_\_

Les résolutions CE21 1600 à CE21 1601 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

\_\_\_\_\_  
Benoit Dorais  
Président du comité exécutif

\_\_\_\_\_  
Emmanuel Tani-Moore  
Greffier de la Ville



**Dossier # : 1210222002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'entente de mise en oeuvre des travaux de construction de la Place des Montréalaises, entre la Société de transport de Montréal et la Ville de Montréal, autour de la station de métro Champ-de-Mars. Dossier 31H12-005-0471-28.

Il est recommandé:  
d'approuver le projet d'entente de mise en oeuvre des travaux de construction de la Place des Montréalaises, entre la Société de transport de Montréal et la Ville de Montréal, autour de la station de métro Champ-de-Mars.

**Signé par** Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-09-27 12:03

**Signataire :** Diane DRH BOUCHARD

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1210222002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'entente de mise en oeuvre des travaux de construction de la Place des Montréalaises, entre la Société de transport de Montréal et la Ville de Montréal, autour de la station de métro Champ-de-Mars. Dossier 31H12-005-0471-28.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Au cours des années 1970, la construction de l'autoroute Ville-Marie a créé une importante brèche entre le Vieux-Montréal et le centre-ville. La construction du Palais des congrès et du Centre de commerce mondial suivie par celle du Quartier international de Montréal ont permis de réparer, en partie, cette fracture urbaine. La construction récente du Centre de recherche du Centre hospitalier de l'Université de Montréal ( ci-après le «CRCHUM») a permis de couvrir un autre tronçon de l'autoroute.

L'augmentation de l'affluence dans ce secteur, due aux projets immobiliers et l'implantation d'un nouvel hôpital universitaire, met en évidence la nécessité de modifier l'environnement en faveur des déplacements piétons. L'importance stratégique de ce lieu donne une occasion unique à la Ville d'entretenir un dialogue avec la communauté afin de réaliser un projet identitaire novateur et de haute qualité.

Afin de répondre au souhait de la Ville de requalifier le secteur, le ministère des Transports du Québec (ci-après le «MTQ») a procédé en 2017, aux travaux de recouvrement d'une partie de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et la rue Sanguinet, à titre de legs du gouvernement du Québec pour souligner le 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal. Ce recouvrement permet à la Ville de Montréal d'aménager une nouvelle place publique aux abords de la station de métro Champ-de-Mars. Cet aménagement donnera une vocation à ce nouveau lieu et permettra la bonification de diverses composantes du domaine public, adjacentes à cette nouvelle place.

L'emplacement de la Place des Montréalaises est délimité au nord par la rue Viger et au sud par la rue Saint-Antoine. Du côté ouest, l'avenue de l'Hôtel-de-Ville qui est actuellement fermée à la circulation automobile est incluse au projet, tout comme la rue Sanguinet du côté est.

Une fois construite, la Place des Montréalaises sera un lieu public identitaire aux abords de la station de métro Champ-de-Mars, point d'entrée majeur du Vieux-Montréal, entre le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (ci-après le «CHUM») et l'hôtel de ville. Ce projet s'inscrit dans le cadre plus global de l'effort de retissage des quartiers du centre-ville entre le Vieux-Montréal et les faubourgs. Cet aménagement améliorera la qualité du tissu urbain et le paysage. Il rendra l'expérience des citoyens et usagers beaucoup plus agréable et plus sécuritaire grâce à un nouveau lien piéton, soit un passage supérieur au-dessus de la sortie Berri de l'autoroute Ville-Marie et de la rue Saint-Antoine Est entre la station de métro Champ-de-Mars et la rue Gosford, aux limites du site historique du Champ-de-Mars et aux pieds de l'hôtel de Ville.

À noter que ce projet a fait l'objet d'un concours international pluridisciplinaire d'architecture coordonné par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (ci-après le «SUM»). Les lauréats du concours sont la firme d'architecture Lemay Co inc, SNC Lavalin et l'artiste Angela Silver groupe multidisciplinaire formé pour la réalisation de la future place publique (CM18 1126).

Les plans et devis pour ce projet préparés par la firme lauréate sont maintenant terminés et un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de la place a été publié le 14 mai 2021 (clôture le 15 juillet). Les travaux de ce chantier devraient débuter au printemps 2022 et se terminer à la fin de l'année 2024.

Compte tenu de son échéancier, la Ville désire débuter les travaux de construction au printemps 2022. Ce n'est que lorsque les travaux seront terminés que la Ville pourra identifier avec certitude l'emplacement de ses ouvrages ou de son mobilier urbain sur la propriété de la STM. Entre-temps une autorisation d'effectuer les travaux est donc requise afin de permettre la réalisation de ceux-ci sur la propriété de la STM. Un projet d'entente de mise en oeuvre soumis par la STM est joint au présent sommaire.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM20 1375 - du 15 décembre 2020- Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 47 700 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement de la place des Montréalaises ainsi que les travaux de réaménagement du domaine public aux abords du métro Champ-de-Mars ».

CM18 1126 - du 17 septembre 2018 - Accorder un contrat de services professionnels à Lemay CO inc. et SNC Lavalin inc., équipe lauréate du concours « Place des Montréalaises, concours international d'architecture de paysage pluridisciplinaire », pour la conception détaillée, l'élaboration des plans et du cahier des charges ainsi que le suivi et la surveillance de chantier, pour une somme maximale de 7 540 611,23 \$, taxes et contingences incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

CM17 0185 - du 20 février 2017 - Adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 31 019 599 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement d'une place publique aux abords du métro Champ-de-Mars (RCG 15-066).

## **DESCRIPTION**

Avant toute intervention sur la propriété de la STM, une entente de mise en oeuvre doit être conclue avec cette dernière, afin de permettre la réalisation des travaux sur les lots lui appartenant, que ce soit en surface ou en tréfonds (tunnel du Métro).

La Ville agira à titre de maître d'oeuvre et elle assumera toutes les responsabilités en découlant. La Ville ne pourra, en aucun temps, exiger de la STM quelques sommes que ce

soit, en référence aux travaux qui seront effectués sur la propriété de la STM, en vertu de cette autorisation. La Ville assumera, notamment, l'entière responsabilité de tous les dommages pouvant résulter des travaux sur la propriété du STM.

À noter que cette autorisation est consentie sans contrepartie financière.

## **JUSTIFICATION**

Cette entente de mise en oeuvre est requise avant que l'entrepreneur qui sera choisi par la Ville au terme de l'appel d'offres puisse débiter les travaux de construction de la Place des Montréalaises.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette entente est sans frais pour la Ville, toutefois les servitudes qui seront requises à la fin des travaux seront négociées à la juste valeur marchande.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet favorise le transport collectif dans le quartier et propose des espaces publics verts, sécuritaires, conviviaux et attrayants pour les résidents, les travailleurs et les visiteurs.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si cette entente n'est pas approuvée par les autorités municipales, les travaux de construction de la Place des Montréalaises ne pourront débiter.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucun impact lié à la COVID-19 associé à ce dossier.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à ce dossier, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature de l'entente de mise en oeuvre.

Début des travaux de construction au printemps 2022

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Mathieu MASQUELIER-DUBOIS, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Wassila DJAZIRI, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Guillaume LARMOR, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Guillaume LARMOR, 29 juillet 2021  
Mathieu MASQUELIER-DUBOIS, 4 juin 2021

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Jovette METIVIER  
conseiller(ere) en immobilier & expertise  
immobiliere

**Tél :** 514-838-7625  
**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-06-09

Marie-Hélène LESSARD  
Chef de division

**Tél :** 514-770-7826  
**Télécop. :**

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Nicole RODIER  
Chef de division - Division des locations  
**Tél :** 514 872-8726  
**Approuvé le :** 2021-07-09

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

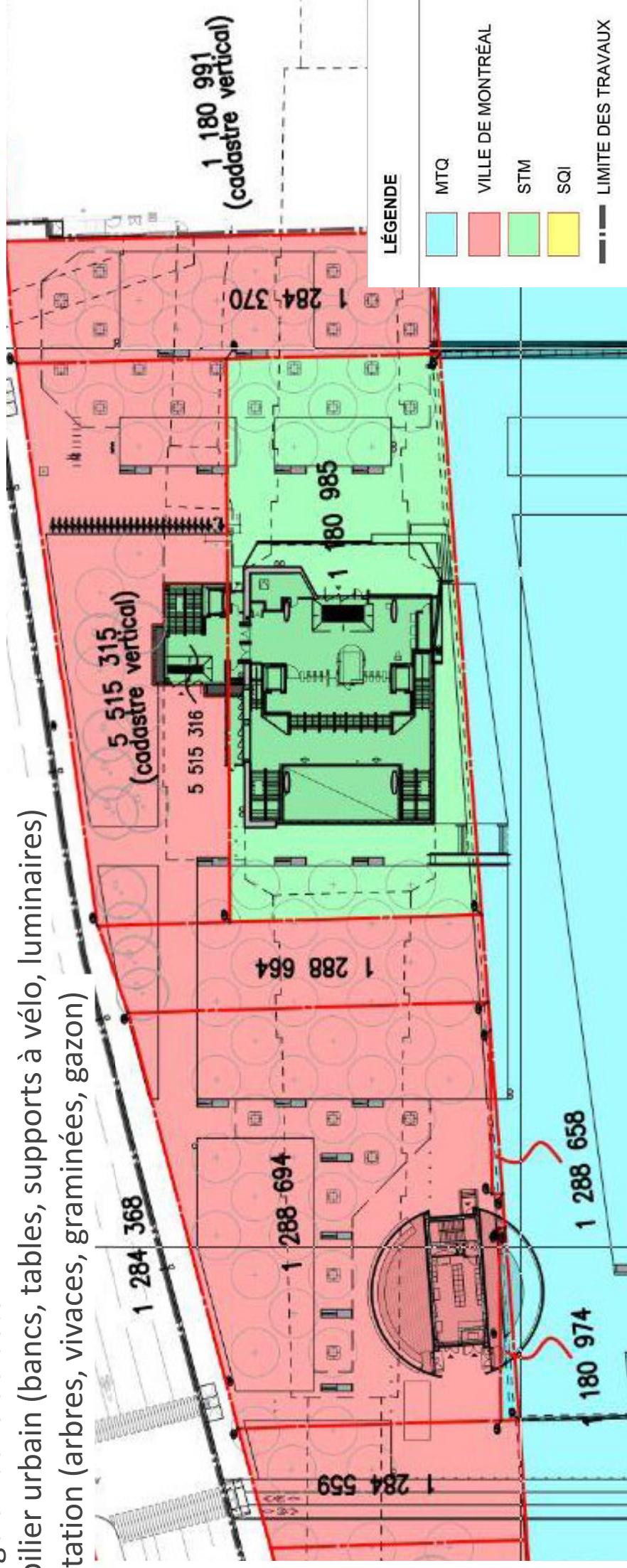
Sophie LALONDE  
Directrice  
**Tél :** 514-872-1049  
**Approuvé le :** 2021-07-20

# Annexe B Entente de Mise en oeuvre

## Description des travaux du projet Place des Montréalaises

Portée des travaux sur les lots 1 180 985 et 5 515 316 et propriétés en tréfonds:

- Déconstruction des aménagements de surface existants
- Installation des nouveaux aménagements:
  - Pavage en dalle de béton
  - Mobilier urbain (bancs, tables, supports à vélo, luminaires)
  - Plantation (arbres, vivaces, graminées, gazon)





 **Ingénierie des Infrastructures**

Cette revue des calculs n'avait qu'objectif la validation de la prise en considération des normes et critères de la STM. La STM se dégage de toutes responsabilités de la conception partielle ou globale de la structure produite et conçue par la firme émettrice dudit document.

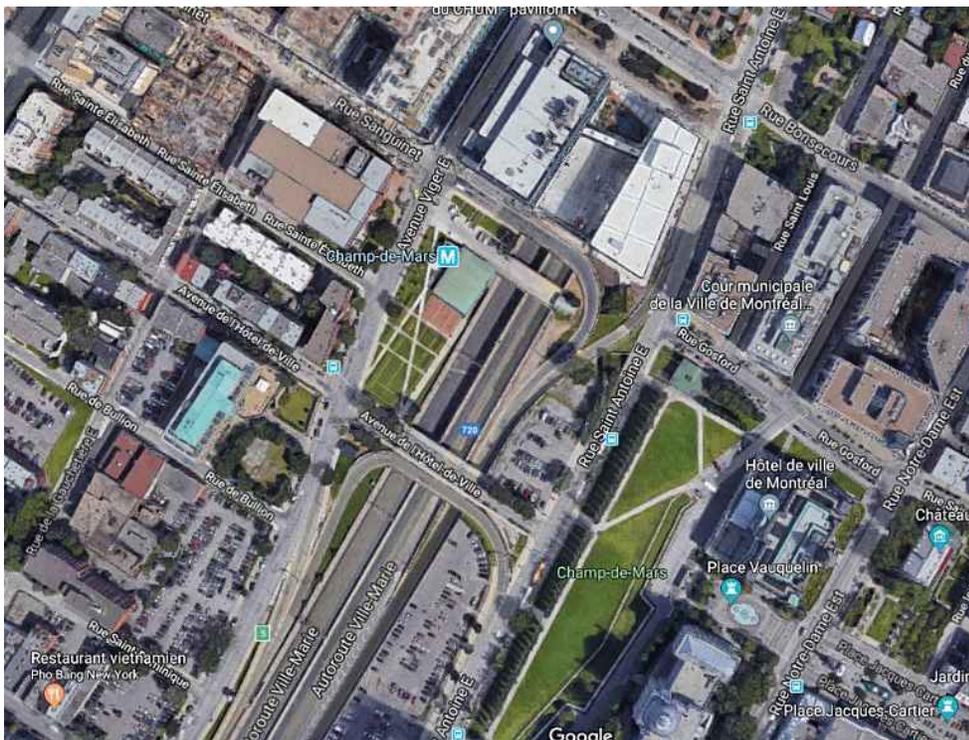
Par : *S. Lajeunesse, ing. princ.* Date : 2021.07.15

Ville de Montréal

## Étude de capacité portante d'une portion du tunnel du métro sous un remblai futur pour la Place des Montréalaises

Rapport d'étude

14 juillet 2021 | Révision 3 (Finale)





## Ville de Montréal

# Étude de capacité portante d'une portion du tunnel du métro sous un remblai futur pour la Place des Montréalaises

## Rapport d'étude

14 juillet 2021 | Révision 3 (Finale)

Préparé par :



Aude Rosini, ing., jr., M.Sc.A.

Vérfifié par :



Valérian Houdard, ing., M.Sc.A.

Approuvé par :



Olivier Joly, ing., M. Sc.A.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1.</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>2.</b>	<b>DESCRIPTION DU MANDAT</b>	<b>1</b>
<b>3.</b>	<b>STRUCTURE ETUDIEE</b>	<b>1</b>
3.1.	Contexte et historique .....	1
3.2.	Localisation .....	1
3.3.	Système structural.....	2
3.4.	Réfection de la membrane .....	4
<b>4.</b>	<b>METHODOLOGIE</b>	<b>5</b>
4.1.	Normes, références et logiciels utilisés.....	5
4.2.	Documents consultés .....	5
4.3.	Inspection .....	5
<b>5.</b>	<b>DONNEES PERTINENTES</b>	<b>6</b>
5.1.	Relevés d'arpentage disponibles .....	6
<b>6.</b>	<b>HYPOTHESES DE CALCUL</b>	<b>6</b>
6.1.	Charges.....	6
6.1.1.	Charges mortes.....	6
6.1.2.	Charges vives.....	6
6.1.3.	Combinaisons de charges.....	7
6.2.	Épaisseurs de matériaux.....	8
<b>7.</b>	<b>RESULTATS DES ANALYSES</b>	<b>11</b>
7.1.	Comparaison des charges .....	12
7.2.	Comparaison des hauteurs d'aménagement .....	13
<b>8.</b>	<b>DISCUSSION</b>	<b>15</b>
8.1.	Résumé des résultats de l'étude comparative .....	15
8.2.	Recommandations .....	15
8.3.	Conclusion.....	15

## Annexes

Annexe A | Notes de calcul

### Liste des figures

Figure 3-1 : Localisation de la zone étudiée (Google 2018) .....	2
Figure 3-2 : Zone évidée de la voûte du tunnel, Coupe 1-1 de la Figure 4 (source : STM 1964, Station Champ-de-Mars coupes des accès, No. 208) .....	3
Figure 3-3 : Vue en plan de la variation de section du tunnel au niveau de la station Champ-de-Mars (source : STM 1964, Plan de localisation des utilités, No. 5506).....	3
Figure 3-4 : Coupe A-A (source : STM 1964, Station Champ de Mars coupes des accès, No. 208) .....	4
Figure 3-5 : Travaux d'imperméabilisation du tunnel, STM 2020.....	4
Figure 6-1 : Sections étudiées .....	8
Figure 6-2 : Aménagement initial à l'ouest de l'édicule du métro .....	9
Figure 6-3 : Aménagement initial à l'est de l'édicule du métro .....	9
Figure 6-4 : Aménagement avec cellules de plantation (C12).....	10
Figure 7-1 : Exemple de coupe avec les niveaux, section A .....	11
Figure 8-1 : Aménagement proposé respectant les critères de charge actuelle (portion à l'ouest de l'édicule du métro).....	16
Figure 8-2 : Aménagement proposé respectant les critères de charge actuelle (portion à l'est de l'édicule du métro).....	17

### Liste des tableaux

Tableau 1 : Poids des matériaux .....	6
Tableau 2 : Combinaisons de chargement, CAN/CSA-S6-14, Tableau 3.1.....	7

## 1. Introduction

Dans le cadre du projet d'aménagement de la place des Montréalaises, la Ville de Montréal souhaite étudier la possibilité de rehausser le niveau de remblai au-dessus d'une portion du tunnel du métro à la station Champ de Mars, afin de permettre notamment la plantation d'arbres.

Le tunnel de la ligne orange du métro (ligne 2), construit en tranchée et constitué de caissons en béton armé coulé en place, est situé sous le futur aménagement.

Le présent rapport présente les résultats de l'étude de capacité portante du tunnel de la STM à la station Champ de Mars, sous forme d'étude comparative des charges entre la situation actuelle et l'aménagement projeté.

## 2. Description du mandat

Dans le cadre du mandat de services professionnels, la Ville de Montréal souhaite évaluer et vérifier la capacité portante du tunnel du métro situé à proximité de la station Champ de Mars, dans la section comprise entre l'édicule de sortie et la rive ouest de l'avenue Hôtel-de-Ville. L'étude de capacité portante permettra de définir le type des aménagements au-dessus du tunnel du métro et à son voisinage.

L'étude de capacité portante du présent mandat sera réalisée suivant les dernières mises à jour des références suivantes :

- › Code canadien sur le calcul des ponts routiers CAN/CSA S6-14 ;
- › Code National du Bâtiment 2015 ;
- › Calcul des ouvrages en béton A23.3-F14 ;
- › Normes et Critères de Conception de la STM – 2016.

## 3. Structure étudiée

### 3.1. Contexte et historique

Le tunnel du métro de la ligne orange à hauteur de la station Champ de Mars a été construit à partir des plans élaborés en 1964.

### 3.2. Localisation

Une première évaluation du tunnel de la STM à proximité de Champ-de-Mars, réalisée par ARUP, portait sur la portion du tunnel située à l'est de l'édicule de métro. Dans ce rapport, les portions à l'étude se situent à l'ouest et à l'est de la station Champ-de-Mars. L'étude des charges vers l'ouest est réalisée jusqu'au pont de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et vers l'est, jusqu'au pont Sanguinet. Il s'agit des zones sujettes à l'aménagement de la nouvelle place des Montréalaises.

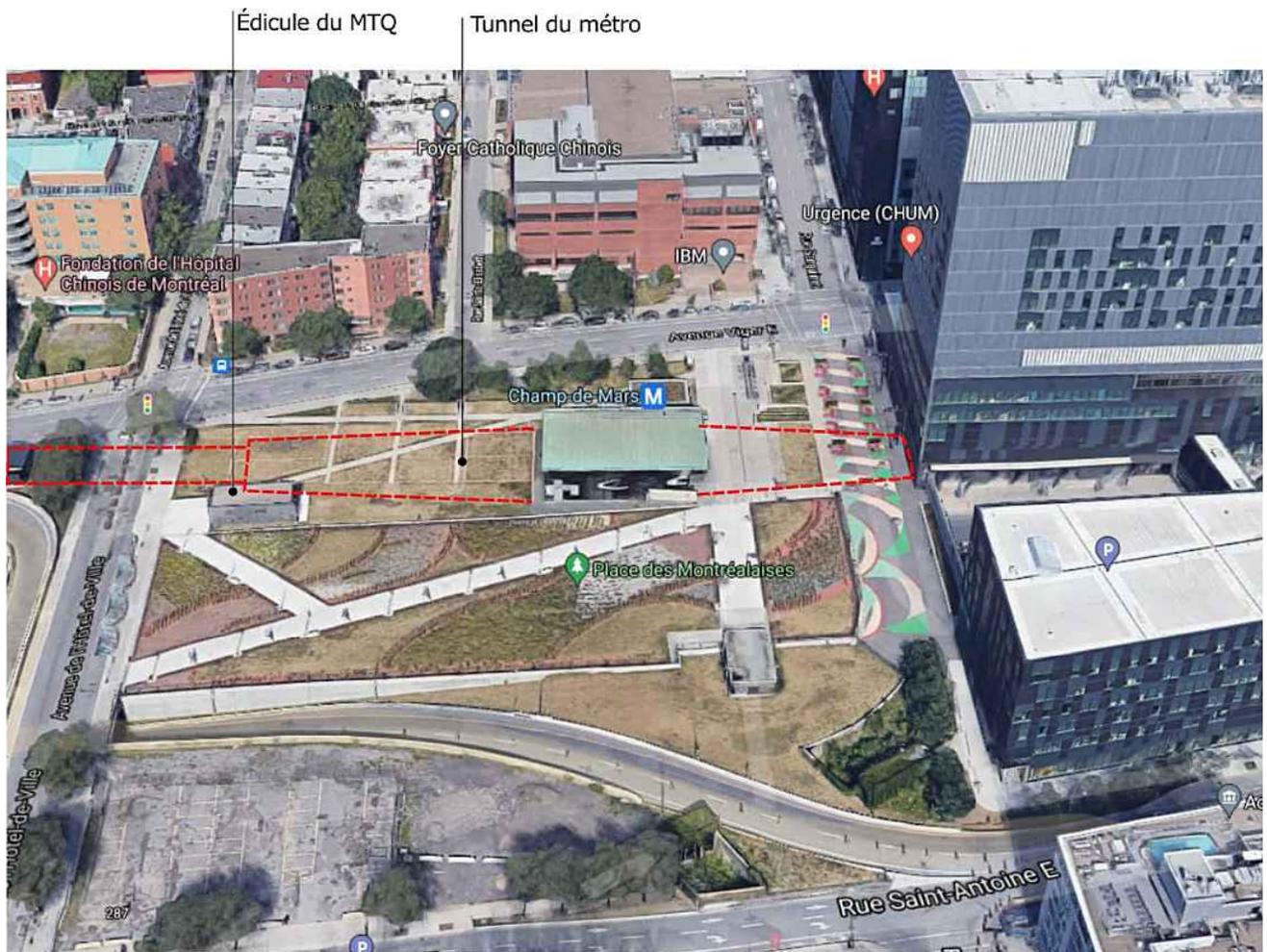


Figure 3-1 : Localisation de la zone étudiée (Google 2018)

### 3.3. Système structural

La géométrie de la section du tunnel a été identifiée grâce à des plans datant de mai 1964, fournis par la STM le 10 décembre 2018.

La structure est un cadre rigide en béton armé, comportant des joints rigides entre les murs et les dalles. Le tunnel a été coulé en place, en commençant par la dalle sur sol puis en réalisant les murs et la dalle de recouvrement. La partie centrale de la voûte comporte des évidements circulaires afin de réduire le poids de la structure.

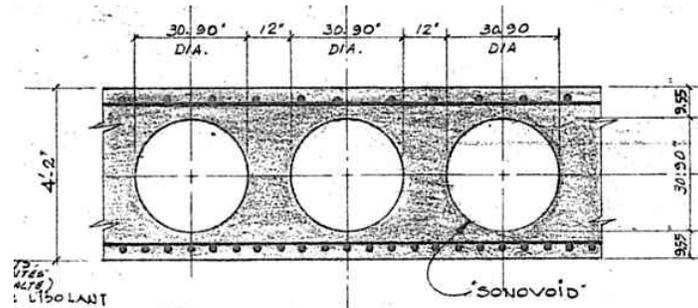


Figure 3-2 : Zone évidée de la voûte du tunnel, Coupe 1-1 de la Figure 4 (source : STM 1964, Station Champ-de-Mars coupes des accès, No. 208)

La largeur du tunnel varie de 12 344.4 mm (soit 40' – 6") à 14 782.8 mm (soit 48' – 6") et la hauteur de 6 223 mm (soit 20' – 5") à 6 324.6 mm (soit 20' – 9"). L'étude a été réalisée sur dix sections de tunnel, de part et d'autre de la station Champ-de-Mars.

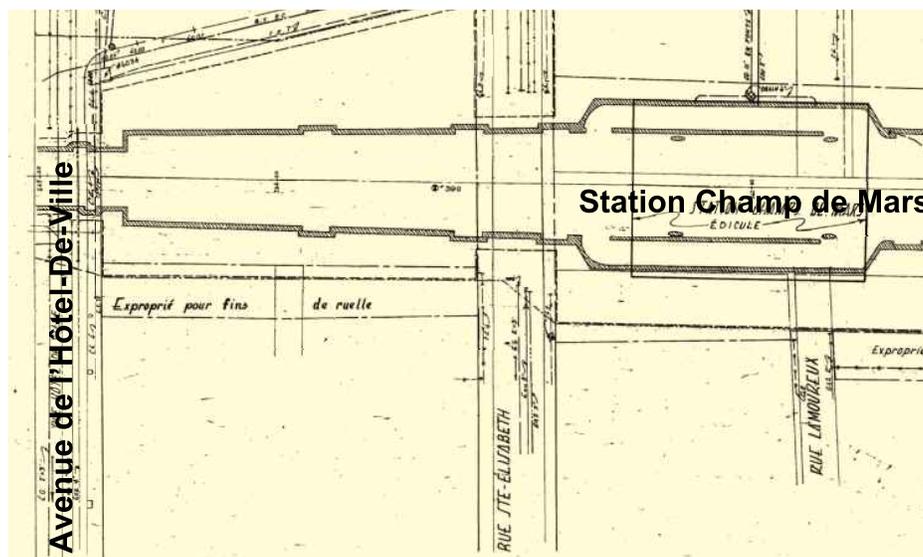


Figure 3-3 : Vue en plan de la variation de section du tunnel au niveau de la station Champ-de-Mars (source : STM 1964, Plan de localisation des utilités, No. 5506)

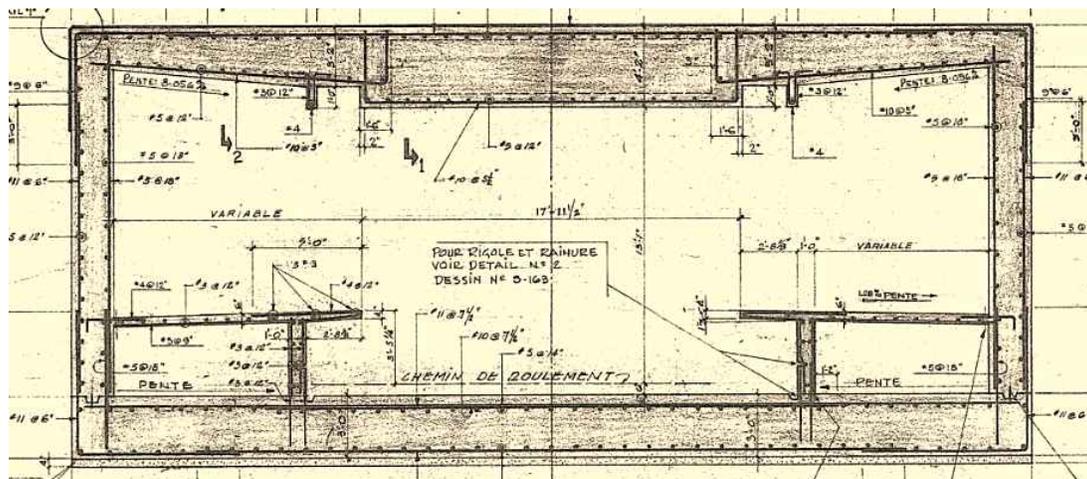


Figure 3-4 : Coupe A-A  
(source : STM 1964, Station Champ de Mars coupes des accès, No. 208)

### 3.4. Réfection de la membrane

En 2020, la STM a mené des travaux d'imperméabilisation du tunnel du métro aux alentours de la station Champ-de-Mars. Ces travaux ont notamment consisté à construire une pente de drainage sur le haut du tunnel par l'ajout d'un béton de correction d'épaisseur variable, la pose d'une membrane protégée par un isolant rigide, puis la construction d'une chape de protection de 75mm d'épaisseur. Ces travaux ont pour effet de créer une surépaisseur inamovible au-dessus du tunnel, et dont le poids doit s'ajouter à celui des aménagements prévus.

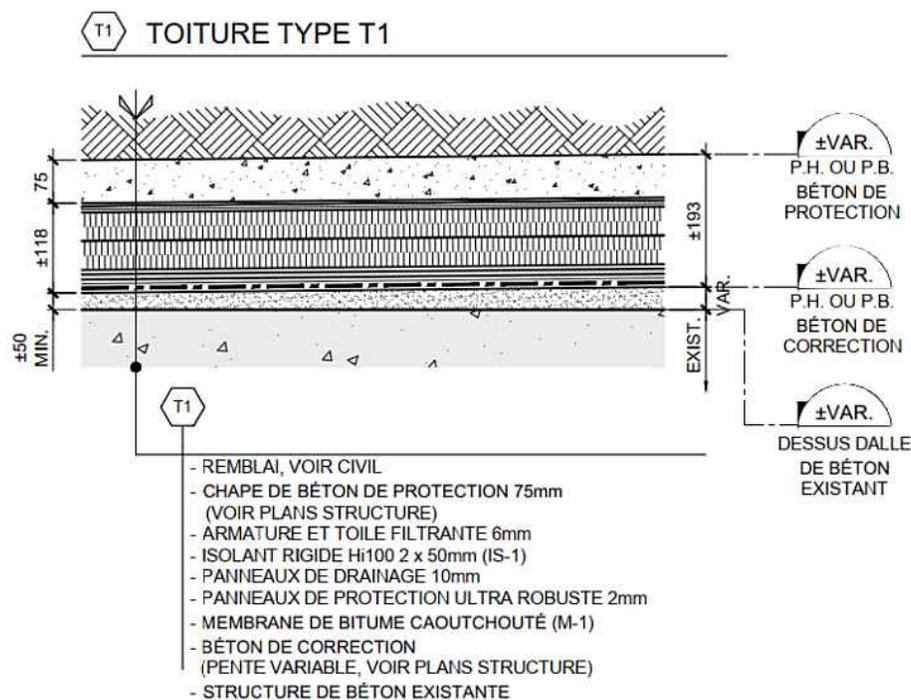


Figure 3-5 : Travaux d'imperméabilisation du tunnel, STM 2020.

## 4. Méthodologie

Durant le processus de préparation des documents contractuels, SNC-Lavalin a préparé une étude de capacité portante du tunnel du métro (rev.2 en date 26 avril 2019), afin d'évaluer le poids maximal admissible des aménagements en surface. Cette évaluation a été réalisée à l'état neuf, en fonction des dimensions et armatures indiquées sur les plans d'origine.

Étant donnée l'impossibilité d'effectuer une inspection exhaustive du tunnel pour en déterminer l'état actuel, et valider toutes les dimensions (notamment les épaisseurs des sections de béton), l'approche retenue est d'effectuer une comparaison de charges avec la situation actuelle. Les charges mortes et vives combinées prévues ne doivent donc pas dépasser les charges actuelles afin de s'assurer que l'aménagement n'ait pas d'effet négatif sur les tunnels en termes de résistance et de durabilité.

### 4.1. Normes, références et logiciels utilisés

Pour l'étude des charges imposées sur la structure, les références suivantes ont été considérées :

- › Code Canadien sur le Calcul des Ponts Routiers CAN/CSA-S6-14 ;
- › Code National du Bâtiment 2015 ;
- › Manuel d'évaluation de la capacité portante des ponts du MTMDET ;
- › Rapport du 27 Janvier 2019, « Arbres versus racines et infrastructure » de Nadeau Foresterie Urbaine ;
- › Normes et Critères de Conception de la STM – 2016.

De plus, les logiciels suivants ont été utilisés :

- › Microsoft Excel 2010 ;
- › Advance Design America 2017.

### 4.2. Documents consultés

Afin de déterminer la géométrie et les propriétés mécaniques des matériaux de la structure, les documents suivants ont été consultés :

- › Plans du tunnel du métro, contrat 2-B ;
- › Esquisse d'aménagement – coupes générales, Lemay ;
- › Demande de services professionnels du projet « Réaménagement de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et études préparatoires complémentaires » - mandat SNC-004 du 23 janvier 2019;
- › Plan de travail du projet « Réaménagement de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et études préparatoires complémentaires » – mars 2019;
- › Plans de travaux de réfection de la membrane, métro Champ-de-Mars, STM 2020.

### 4.3. Inspection

Aucune inspection ou aucun relevé de dommages, n'ont été réalisés par SNC-Lavalin ou fournis par la STM dans le cadre de ce mandat. De ce fait, les dimensions géométriques des plans de la STM

n'ont pu être validées par des mesures sur site. Les dimensions indiquées sur les plans ont été alors conservées pour la réalisation de l'étude.

## 5. Données pertinentes

### 5.1. Relevés d'arpentage disponibles

Le plan d'ensemble tel que construit des travaux de réfection de la membrane, fourni par la STM, donne le niveau actuel de l'aménagement au-dessus du tunnel. Un plan d'arpentage pris lors des travaux nous renseigne également sur les niveaux supérieurs de la dalle chappe de protection construite. Nous pouvons alors déduire de manière précise l'épaisseur de remblai au-dessus du tunnel, à chaque section considérée.

## 6. Hypothèses de calcul

### 6.1. Charges

Les charges utilisées dans les calculs sont celles décrites dans le chapitre 3 de la norme S6-14, ou dans le chapitre 4 du CNB, lorsqu'applicables. Les poids volumiques utilisés sont tirés du Tableau 3.4 de la norme S6-14 ou des fiches techniques du fabricant lorsqu'il s'agit de produits commerciaux.

#### 6.1.1. Charges mortes

Les poids volumiques utilisés pour les calculs sont résumés au tableau suivant.

**Tableau 1 : Poids des matériaux**

Matériau	Poids volumique (kN/m <sup>3</sup> )	Source
Béton de masse volumique normale	24	S6-14
Remblai granulaire	22	S6-14
Terre végétale type II	14	Données du fabricant
Silvacell	92% du poids de terre végétale = 12,88	Données du fabricant
Remblai léger/isolant rigide	0,2	Données du fabricant

#### 6.1.2. Charges vives

La surcharge d'utilisation actuelle considérée est de 4,8kPa, conformément au CNB 2015.

La surcharge d'utilisation retenue dans le cadre du nouvel aménagement est 6,0kPa. Cette différence est attribuable au changement de vocation de l'espace public, qui devrait accueillir plus d'évènements et de manifestations que dans la situation actuelle. Conformément à l'article 4.1.5.3 du

CNB 2015, une surcharge uniformément répartie doit être appliquée sur toute la surface d'étude. La charge à considérer est la suivante :

- › 6 kPa : charge piétonnière (L1) et véhicules dont le poids brut est supérieur à 4000 kg mais inférieur ou égal à 9000 kg.

### 6.1.3. Combinaisons de charges

Les combinaisons de charges utilisées dans le cadre de cette étude d'évaluation de capacité portante structurale sont celles du chapitre 3 de la S6-14. Bien qu'il s'agisse d'une structure existante, le changement d'usage, de type de chargement et de l'occupation d'espace au-dessus de la structure favorise le recours au chapitre 3 au lieu du chapitre 14. A noter que puisqu'il s'agit d'une comparaison de charges, les coefficients de pondération utilisés ne devraient pas avoir d'influence sur les résultats finaux, pourvu qu'ils soient identiques dans les deux situations comparées.

Le Tableau 2, extrait de la norme S6-14, présente les différentes combinaisons de chargement considérées pour cette étude. Aux états limites ultimes, deux combinaisons semblent critiques pour la structure étudiée : ÉLUL No. 1 et ÉLUL No. 9. Les coefficients de pondération des charges permanentes et transitoires ont été relevés dans les tableaux 3.2 et 3.3 de ladite norme.

**Tableau 2 : Combinaisons de chargement, CAN/CSA-S6-14, Tableau 3.1**

Charges	Charges permanentes			Charges transitoires					Charges exceptionnelles			
	D	E	P	L*	K	W	V	S	EQ	F	A	H
<b>État limite de fatigue</b>												
Combinaison ÉLF n° 1	1,00	1,00	1,00	1,00	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>États limites d'utilisation</b>												
Combinaison ÉLUT n° 1	1,00	1,00	1,00	0,90	0,80	0	0	1,00	0	0	0	0
Combinaison ÉLUT n° 2†	0	0	0	0,90	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>États limites ultimes‡</b>												
Combinaison ÉLUL n° 1	$\alpha_D$	$\alpha_E$	$\alpha_P$	tableau 3.2	0	0	0	0	0	0	0	0
Combinaison ÉLUL n° 2	$\alpha_D$	$\alpha_E$	$\alpha_P$	tableau 3.2	1,15	0	0	0	0	0	0	0
Combinaison ÉLUL n° 3	$\alpha_D$	$\alpha_E$	$\alpha_P$	tableau 3.2	1,00	0,45§	0,45	0	0	0	0	0
Combinaison ÉLUL n° 4	$\alpha_D$	$\alpha_E$	$\alpha_P$	0	1,25	1,40§	0	0	0	0	0	0
Combinaison ÉLUL n° 5	$\alpha_D$	$\alpha_E$	$\alpha_P$	0	0	0	0	0	1,00	0	0	0
Combinaison ÉLUL n° 6**	$\alpha_D$	$\alpha_E$	$\alpha_P$	0	0	0	0	0	0	1,30	0	0
Combinaison ÉLUL n° 7	$\alpha_D$	$\alpha_E$	$\alpha_P$	0	0	0,75§	0	0	0	0	1,30	0
Combinaison ÉLUL n° 8	$\alpha_D$	$\alpha_E$	$\alpha_P$	0	0	0	0	0	0	0	0	1,00
Combinaison ÉLUL n° 9	1,35	$\alpha_E$	$\alpha_P$	0	0	0	0	0	0	0	0	0

## 6.2. Épaisseurs de matériaux

L'étude porte sur les parties du tunnel situées à l'ouest et à l'est de l'édicule de la station Champ-de-Mars. Dix sections réparties sur les aires étudiées ont été analysées.

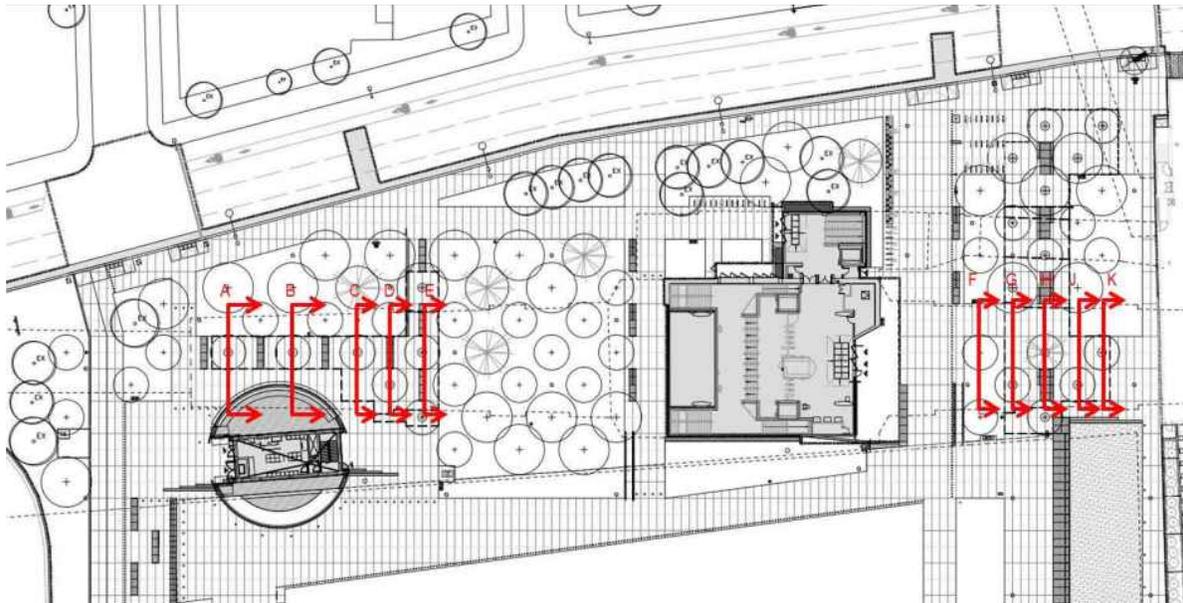


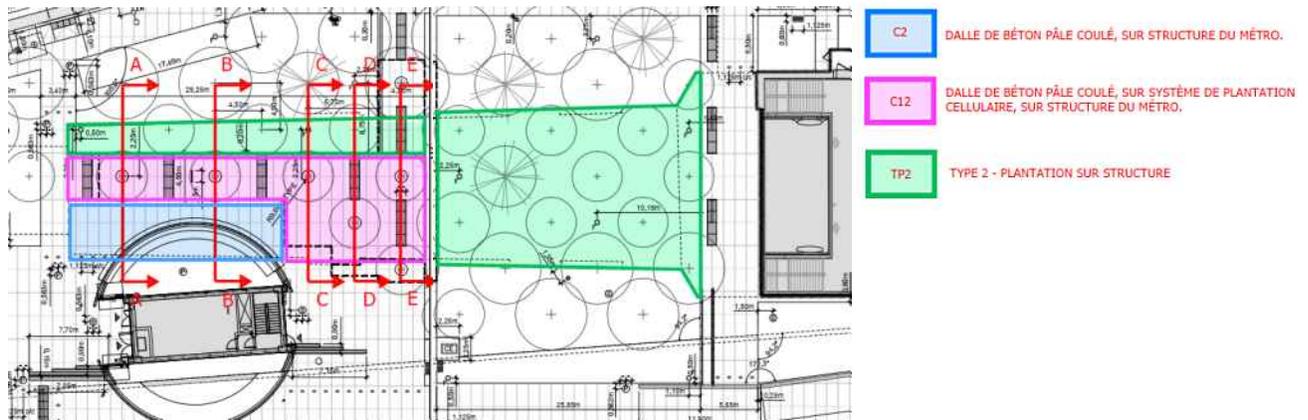
Figure 6-1 : Sections étudiées

Pour chaque section, les épaisseurs des différents matériaux sont calculées en fonction des données des relevés disponibles, du type d'aménagement prévu, du niveau final souhaité, etc. Lorsque possible l'épaisseur de remblai léger a été ajustée afin de s'assurer que les charges du nouvel aménagement (incluant l'augmentation de la surcharge), ne dépassent pas les charges actuelles.

Les épaisseurs de matériaux dépendent du type d'aménagement prévu. Ceux-ci sont montrés aux plans AP-311 et AP-312 du projet de la Place des Montréalaises. On distingue 3 types d'aménagement :

- › C2 : Dalle de béton de couleur pâle, fondation sur remblai granulaire, sous-fondation en remblai léger ;
- › C12 : Dalle de béton couleur pâle sur système de plantation cellulaire (Silvacell) ;
- › TP2 : Plantation sur structure, terre végétale sur remblai léger (si besoin).

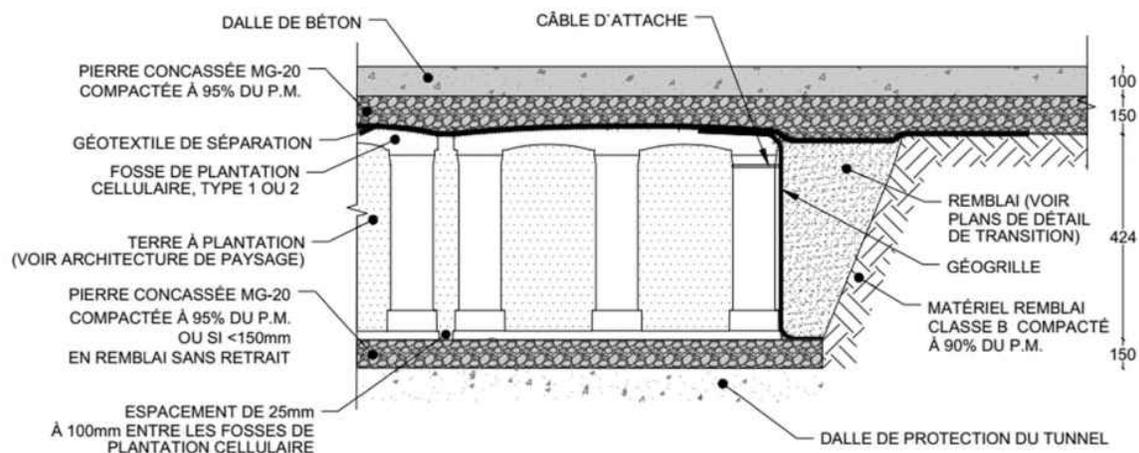
À l'exception de l'aménagement C12, qui utilise des cellules dont la hauteur est fixe à 424mm, les autres types d'aménagement permettent un ajustement de l'épaisseur et du poids, par l'utilisation de couches de remblai léger.



**Figure 6-2 : Aménagement initial à l'ouest de l'édicule du métro**



**Figure 6-3 : Aménagement initial à l'est de l'édicule du métro**



COMPOSITION DES FOSSES DE PLANTATION CELLULAIRE

ÉCHELLE : AUCUNE

Figure 6-4 : Aménagement avec cellules de plantation (C12)

## 7. Résultats des analyses

Pour chaque section, les hauteurs de remblai actuelles et les futurs aménagements ont été évalués au nord, au centre et au sud de la section. La hauteur disponible pour l'aménagement futur a également été comparée avec l'épaisseur du type d'aménagement prévu.

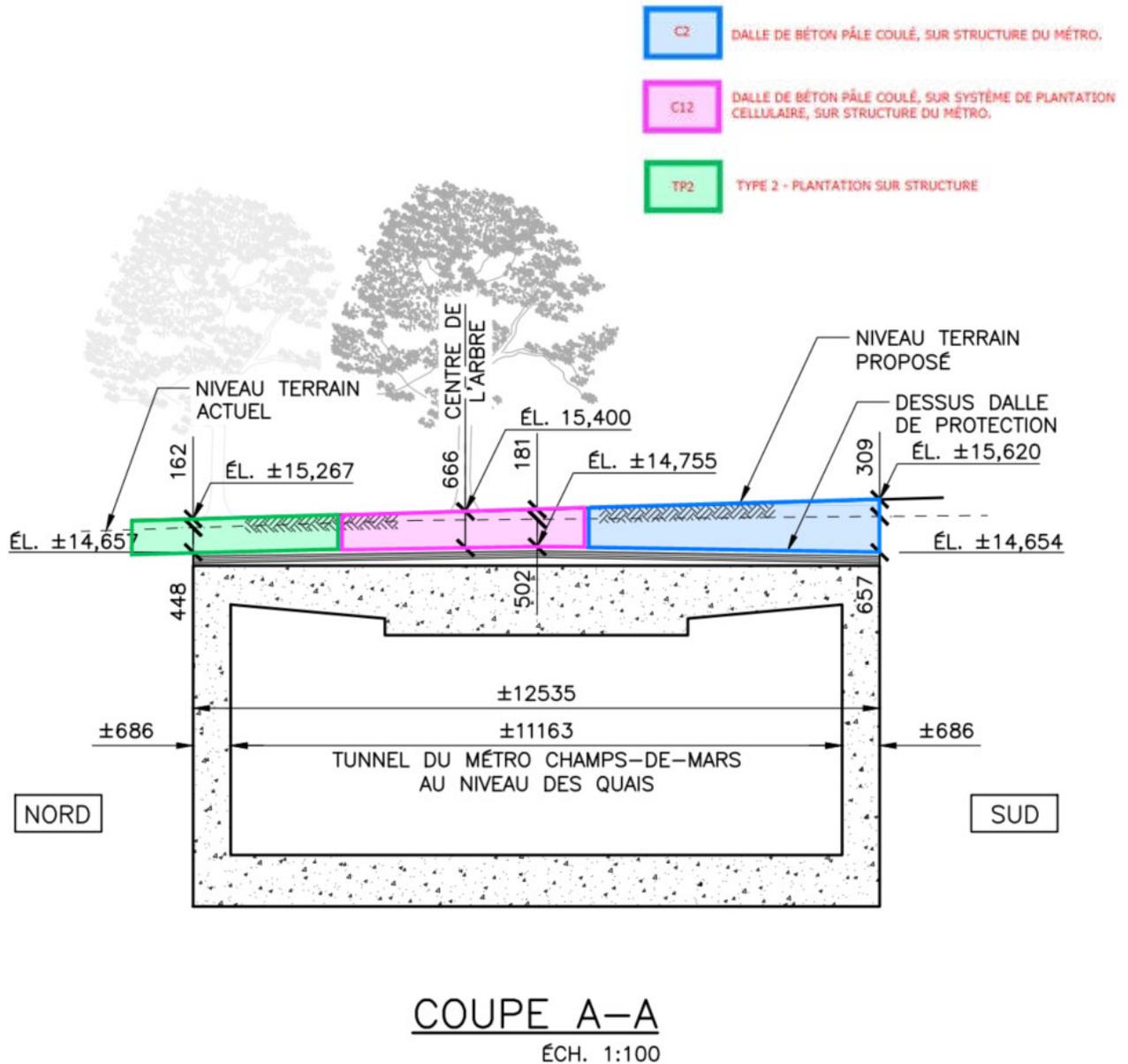


Figure 7-1 : Exemple de coupe avec les niveaux, section A

## 7.1. Comparaison des charges

Les charges calculées sont résumées dans le tableau suivant.

Section		Nord	Centre	Sud
<b>A</b>	Type d'aménagement	TP2	C12	C2
	Charge actuelle (kPa)	24,1	28,4	29,8
	Charge future (kPa)	21,2	34,6	22,1
<b>B</b>	Type d'aménagement	TP2	C12	C2
	Charge actuelle (kPa)	25,6	27,5	31,7
	Charge future (kPa)	20,3	34,6	22,1
<b>C</b>	Type d'aménagement	TP2	C12	C12
	Charge actuelle (kPa)	25,5	29,0	32,2
	Charge future (kPa)	22,9	34,6	31,8
<b>D</b>	Type d'aménagement	TP2	C12	C12
	Charge actuelle (kPa)	26,1	29,1	31,5
	Charge future (kPa)	22,9	34,6	31,8
<b>E</b>	Type d'aménagement	TP2	C12	C12
	Charge actuelle (kPa)	28,1	26,8	31,8
	Charge future (kPa)	23,2	34,6	31,8
<b>F</b>	Type d'aménagement	C2	TP2	TP2
	Charge actuelle (kPa)	32,0	32,6	35,2
	Charge future (kPa)	23,5	29,1	24,8
<b>G</b>	Type d'aménagement	C12	C12	C12
	Charge actuelle (kPa)	37,5	38,7	40,9

	Charge future (kPa)	33,2	36,1	31,8
<b>H</b>	Type d'aménagement	C12	C12	C12
	Charge actuelle (kPa)	35,3	37,3	38,9
	Charge future (kPa)	33,2	36,1	31,8
<b>J</b>	Type d'aménagement	TP2	C12	C12
	Charge actuelle (kPa)	30,2	33,7	35,2
	Charge future (kPa)	26,6	36,1	31,8
<b>K</b>	Type d'aménagement	TP2	C12	C12
	Charge actuelle (kPa)	31,8	34,7	36,5
	Charge future (kPa)	28,2	36,1	31,8

De manière générale, un aménagement de type C12 nécessite un rehaussement du niveau du terrain actuel qui s'accompagne d'une augmentation des charges mortes sur le tunnel. À l'exception des sections G et H où la hauteur de remblai actuelle est importante, ce type d'aménagement est donc incompatible avec la nécessité de conserver les charges en dessous de leur niveau actuel.

## 7.2. Comparaison des hauteurs d'aménagement

La profondeur théorique requise pour de l'aménagement C12 (fosses de plantation cellulaire) est de 824 mm soit (de haut en bas): une dalle de béton de 100mm, un remblai granulaire de 150mm, une fosse de plantation de 424mm et un remblai granulaire de 150mm.

A cette épaisseur, il est requis de prévoir une épaisseur additionnelle de 50mm pour tenir compte des variations géométriques et pour avoir une petite marge de manœuvre. L'épaisseur requise est ainsi de 874mm.

Il n'y a pas de minimum pour les autres types d'aménagement.

Les épaisseurs disponibles sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Section		Nord	Centre	Sud
<b>A</b>	Type d'aménagement	TP2	C12	C2
	Épaisseur disponible (mm)	---	666	---
<b>B</b>	Type d'aménagement	TP2	C12	C2
	Épaisseur disponible (mm)	---	734	---
<b>C</b>	Type d'aménagement	TP2	C12	C12
	Épaisseur disponible (mm)	---	852	852
<b>D</b>	Type d'aménagement	TP2	C12	C12
	Épaisseur disponible (mm)	---	855	855
<b>E</b>	Type d'aménagement	TP2	C12	C12
	Épaisseur disponible (mm)	---	954	954
<b>F</b>	Type d'aménagement	C2	TP2	TP2
	Épaisseur disponible (mm)	---	---	---
<b>G</b>	Type d'aménagement	C12	C12	C12
	Épaisseur disponible (mm)	696	753	951
<b>H</b>	Type d'aménagement	C12	C12	C12
	Épaisseur disponible (mm)	765	787	1299
<b>J</b>	Type d'aménagement	TP2	C12	C12
	Épaisseur disponible (mm)	---	995	987
<b>K</b>	Type d'aménagement	TP2	C12	C12
	Épaisseur disponible (mm)	---	729	1096

## 8. Discussion

### 8.1. Résumé des résultats de l'étude comparative

L'aménagement de type C12 génère des charges plus importantes que le remblai actuel sur le tunnel, à l'exception de la zone située entre les sections G et H. Ce type d'aménagement n'est donc pas envisageable en dehors de la zone mentionnée. Par ailleurs la hauteur requise pour ce type d'aménagement n'est pas toujours disponible entre le haut de la dalle de protection des travaux d'imperméabilisation du tunnel et le niveau du terrain final.

Au final, seule la section représentée par la coupe G-G répond aux deux critères (respect de la charge et profondeur suffisante).

### 8.2. Recommandations

À l'exception de la section G-G, l'implantation d'arbres, qui nécessitent un volume important de terre pour leur croissance n'est donc pas recommandée, puisque l'aménagement de ce volume n'est pas compatible avec la nécessité de limiter les charges sur le tunnel du métro. Les aménagements de type C12 devront être remplacés par d'autres qui permettent l'utilisation de remblai léger afin de diminuer les charges mortes sur le tunnel.

### 8.3. Conclusion

Puisqu'aucune inspection sur site n'a été réalisée, et que les méthodes actuelles d'investigation ne nous permettraient pas de statuer sur la résistance des éléments en béton du tunnel, l'approche choisie est de limiter les charges du futur aménagement à leur niveau actuel. Dans cette optique, un nouvel aménagement est proposé qui respecte ce critère.

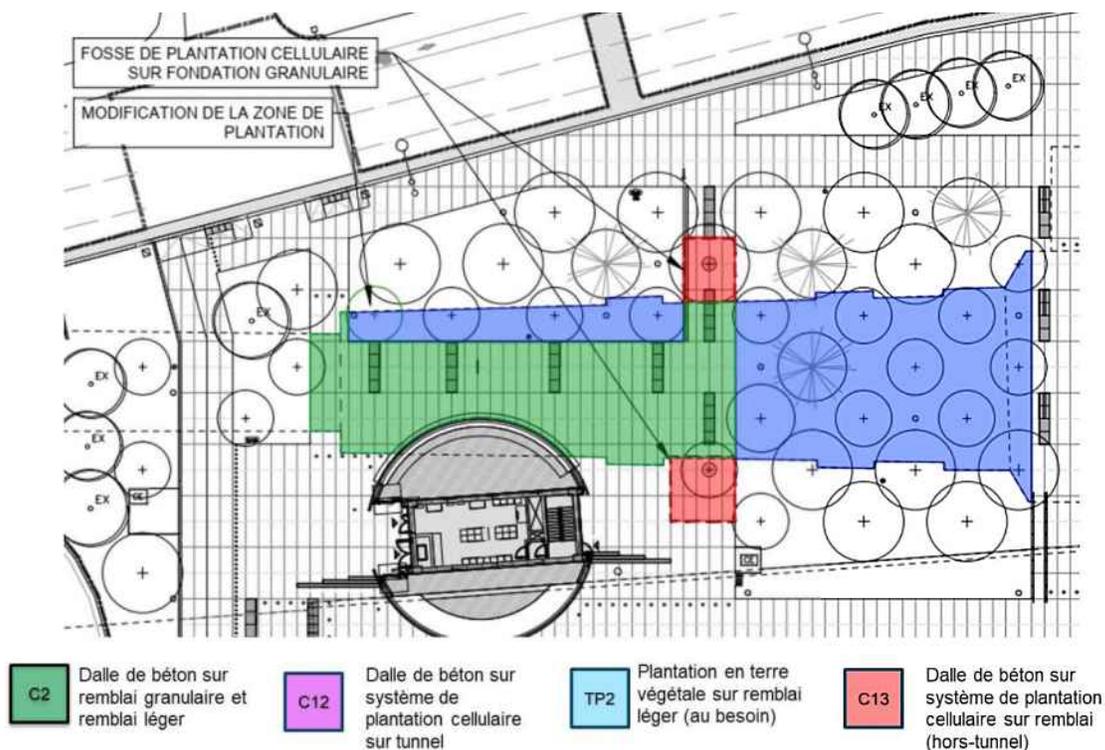


Figure 8-1 : Aménagement proposé respectant les critères de charge actuelle (portion à l'ouest de l'édicule du métro)

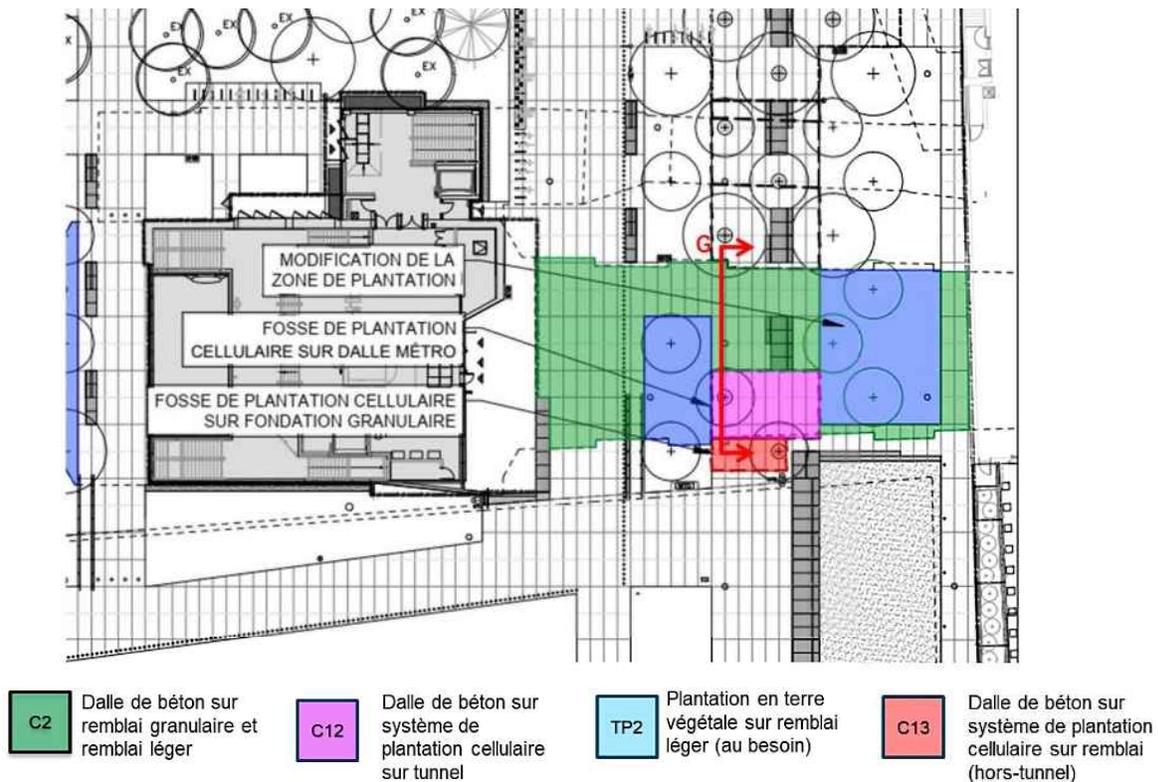


Figure 8-2 : Aménagement proposé respectant les critères de charge actuelle (portion à l'est de l'édicule du métro)

---

**Annexe A**

**Notes de calcul**

 Véifié par O.Joly Date 12/07/2021	<b>Notes de calcul</b> Comparaison charges aménagement au-dessus du tunnel de la STM Section A		No de projet 658235		Subdivision Elément Page 1 de 1	
			Date	06/07/2021	Page	1
			Préparé par	V.Houdard		
<b>MODIFICATION</b> Date		Véifié par		Préparé par		

Section A			Côté Nord	Centre	Côté Sud
Existant	Élévation top dalle	(m)	14,414	14,412	14,411
	Élévation top correction	(m)	14,464	14,562	14,461
	Hauteur béton	(m)	0,05	0,15	0,05
	Poids béton	(kN/m <sup>3</sup> )	24	24	24
	<b>Poids béton de correction</b>	<b>(kPa)</b>	<b>1,2</b>	<b>3,6</b>	<b>1,2</b>
	Isolant rigide	(m)	0,118	0,118	0,118
	Dalle de protection	(m)	0,075	0,075	0,075
	<b>Poids dalle de protection</b>	<b>(kPa)</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>
	Élévation top dalle protection	(m)	14,657	14,755	14,654
	Élévation top remblai actuel	(m)	15,105	15,257	15,311
	Hauteur remblai	(m)	0,448	0,502	0,657
	Poids volumique remblai	(m)	22	22	22
	<b>Poids du remblai</b>	<b>(kPa)</b>	<b>9,856</b>	<b>11,044</b>	<b>14,454</b>
	Surcharge d'utilisation	(kPa)	4,8	4,8	4,8
Neige	(kPa)	2,48	2,48	2,48	
<b>ELUL 1</b>	<b>(kPa)</b>	<b>24,1</b>	<b>28,4</b>	<b>29,8</b>	

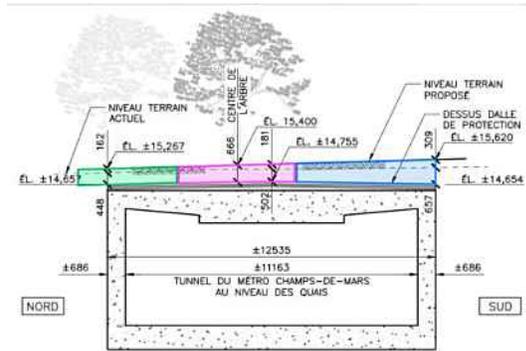
Projeté C2	Élévation top dalle	(m)			14,411
	Élévation top correction	(m)			14,461
	Hauteur béton	(m)			0,05
	Poids béton	(kN/m <sup>3</sup> )			24
	<b>Poids béton de correction</b>	<b>(kPa)</b>			<b>1,2</b>
	Isolant rigide	(m)			0,118
	Dalle de protection	(m)			0,075
	<b>Poids dalle de protection</b>	<b>(kPa)</b>			<b>1,8</b>
	Épaisseur remblai léger	(m)			<b>0,716</b>
	Remblai léger	(kPa)			1
	Épaisseur de remblai	(m)			0,15
	Poids volumique du remblai	(kN/m <sup>3</sup> )			22
	Poids du remblai	(kPa)			3,3
	Épaisseur de dalle	(m)			0,1
Poids volumique du béton	(kN/m <sup>3</sup> )			24	
<b>Poids de la dalle</b>	<b>(kPa)</b>			<b>2,4</b>	
Élévation finale	(m)			<b>15,62</b>	
Surcharge d'utilisation	(kPa)			6	
Neige	(kPa)			2,48	
<b>ELUL 1</b>	<b>(kPa)</b>			<b>22,1</b>	

Projeté C12	Élévation top dalle	(m)		14,412	
	Élévation top correction	(m)		14,562	
	Hauteur béton	(m)		0,15	
	Poids béton	(kN/m <sup>3</sup> )		24	
	<b>Poids béton de correction</b>	<b>(kPa)</b>		<b>3,6</b>	
	Isolant rigide	(m)		0,118	
	Dalle de protection	(m)		0,075	
	<b>Poids dalle de protection</b>	<b>(kPa)</b>		<b>1,8</b>	
	Épaisseur remblai léger	(m)		0	
	Remblai léger	(kPa)		0	
	Épaisseur de remblai	(m)		0,15	
	Poids volumique du remblai	(kN/m <sup>3</sup> )		22	
	Poids du remblai	(kPa)		3,3	
	Hauteur de Silvacell	(m)		0,424	
Poids volumique de Silvacell	(kN/m <sup>3</sup> )		12,88		
Poids de Silvacell	(kPa)		5,46112		
Épaisseur de remblai	(m)		0,15		
Poids du remblai	(kPa)		3,3		
Épaisseur de dalle	(m)		0,1		
Poids volumique du béton	(kN/m <sup>3</sup> )		24		
<b>Poids de la dalle</b>	<b>(kPa)</b>		<b>2,4</b>		
Élévation finale	(m)		<b>15,579</b>		
Surcharge d'utilisation	(kPa)		6		
Neige	(kPa)		2,48		
<b>ELUL 1</b>	<b>(kPa)</b>		<b>34,6</b>		

Projeté TP2	Élévation top dalle	(m)	14,414		
	Élévation top correction	(m)	14,464		
	Hauteur béton	(m)	0,05		
	Poids béton	(kN/m <sup>3</sup> )	24		
	<b>Poids béton de correction</b>	<b>(kPa)</b>	<b>1,2</b>		
	Isolant rigide	(m)	0,118		
	Dalle de protection	(m)	0,075		
	<b>Poids dalle de protection</b>	<b>(kPa)</b>	<b>1,8</b>		
	Épaisseur remblai léger	(m)	0,2		
	Remblai léger	(kPa)	0,2		
	Épaisseur de remblai	(m)	0		
	Poids volumique du remblai	(kN/m <sup>3</sup> )	22		
	Poids du remblai	(kPa)	0		
	Hauteur de terre	(m)	0,41		
Poids volumique de la terre	(kN/m <sup>3</sup> )	14			
Poids de la terre	(kPa)	5,74			
Élévation finale	(m)	<b>15,267</b>			
Surcharge d'utilisation	(kPa)	6			
Neige	(kPa)	2,48			
<b>ELUL 1</b>	<b>(kPa)</b>	<b>21,2</b>			

OK                  OUPS                  OK

Fosse de planta	Remblai léger	(kPa)	1	1	1
	Hauteur de remblai	(m)	0,15	0,15	0,15
	Poids volumique du remblai	(kN/m <sup>3</sup> )	22	22	22
	Poids du remblai	(kPa)	3,3	3,3	3,3
	Épaisseur de terre	(m)	0,574	0,574	0,574
	Poids volumique de la terre	(kN/m <sup>3</sup> )	14	14	14
	Poids de la terre	(kPa)	8,036	8,036	8,036
	Surcharge d'utilisation	(kPa)	6	6	6
	Neige	(kPa)	2,48	2,48	2,48
	<b>ELUL 1</b>	<b>(kPa)</b>	<b>25,2</b>	<b>25,2</b>	<b>25,2</b>

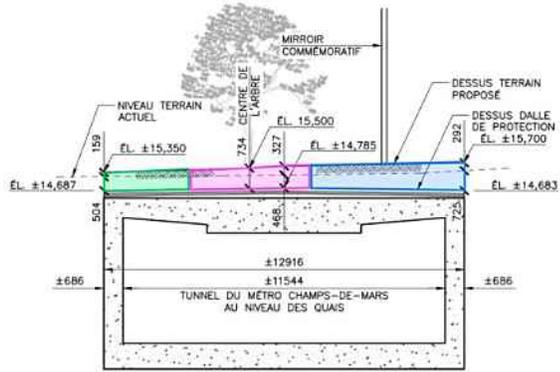


**COUPE A-A**  
ÉCH. 1:100

- C2 DALLE DE BÉTON PÂLE COULÉ, SUR STRUCTURE DU MÉTRO.
- C12 DALLE DE BÉTON PÂLE COULÉ, SUR SYSTÈME DE PLANTATION CELLULAIRE, SUR STRUCTURE DU MÉTRO.
- TP2 TYPE 2 - PLANTATION SUR STRUCTURE.

SNC-LAVALIN		Notes de calcul		No de projet		Subdivision - Element	
Vérfié	O.Joly	Élément	Comparaison charges aménagement au-dessus du tunnel de la STM	658235			
Date	12/07/2021		Section B	Date	06/07/2021	Page 1	de 1
MODIFICATION			Vérfié par	Préparé par V.Houdard			

Section B		Côté Nord	Centre	Côté Sud	
Existant	Élévation top dalle	(m)	14,444	14,442	14,44
	Élévation top correction	(m)	14,494	14,592	14,49
	Hauteur béton	(m)	0,05	0,15	0,05
	Poids béton	(kN/m <sup>3</sup> )	24	24	24
	Poids béton de correction	(kPa)	1,2	3,6	1,2
	Isolant rigide	(m)	0,118	0,118	0,118
	Dalle de protection	(m)	0,075	0,075	0,075
	Poids dalle de protection	(kPa)	1,8	1,8	1,8
	Élévation top dalle protection	(m)	14,687	14,785	14,683
	Élévation top remblai actuel	(m)	15,191	15,253	15,408
	Hauteur remblai	(m)	0,504	0,468	0,725
	Poids volumique remblai	(m)	22	22	22
	Poids du remblai	(kPa)	11,088	10,296	15,95
	Surcharge d'utilisation	(kPa)	4,8	4,8	4,8
	Neige	(kPa)	2,48	2,48	2,48
	ELUL 1	(kPa)	25,6	27,5	31,7



COUPE B-B  
ÉCH. 1:100

- C2 - DALLE DE BÉTON PÂLE COULÉ, SUR STRUCTURE DU MÉTRO.
- C12 - DALLE DE BÉTON PÂLE COULÉ, SUR SYSTÈME DE PLANTATION CELLULAIRE, SUR STRUCTURE DU MÉTRO.
- TP2 - TYPE 2 - PLANTATION SUR STRUCTURE.

Projeté C2				
Projeté C2	Élévation top dalle	(m)		14,44
	Élévation top correction	(m)		14,49
	Hauteur béton	(m)		0,05
	Poids béton	(kN/m <sup>3</sup> )		24
	Poids béton de correction	(kPa)		1,2
	Isolant rigide	(m)		0,118
	Dalle de protection	(m)		0,075
	Poids dalle de protection	(kPa)		1,8
	Épaisseur remblai léger	(m)		0,767
	Remblai léger	(kPa)		1
	Épaisseur de remblai	(m)		0,15
	Poids volumique du remblai	(kN/m <sup>3</sup> )		22
	Poids du remblai	(kPa)		3,3
	Épaisseur de dalle	(m)		0,1
	Poids volumique du béton	(kN/m <sup>3</sup> )		24
	Poids de la dalle	(kPa)		2,4
	Élévation finale	(m)		15,7
Surcharge d'utilisation	(kPa)		6	
Neige	(kPa)		2,48	
ELUL 1	(kPa)		22,1	

Projeté C12				
Projeté C12	Élévation top dalle	(m)		14,442
	Élévation top correction	(m)		14,592
	Hauteur béton	(m)		0,15
	Poids béton	(kN/m <sup>3</sup> )		24
	Poids béton de correction	(kPa)		3,6
	Isolant rigide	(m)		0,118
	Dalle de protection	(m)		0,075
	Poids dalle de protection	(kPa)		1,8
	Épaisseur remblai léger	(m)		0
	Remblai léger	(kPa)		0
	Épaisseur de remblai	(m)		0,15
	Poids volumique du remblai	(kN/m <sup>3</sup> )		22
	Poids du remblai	(kPa)		3,3
	Hauteur de Silvacell	(m)		0,424
	Poids volumique de Silvacell	(kN/m <sup>3</sup> )		12,88
	Poids de Silvacell	(kPa)		5,46112
	Épaisseur de remblai	(m)		0,15
Poids du remblai	(kPa)		3,3	
Épaisseur de dalle	(m)		0,1	
Poids volumique du béton	(kN/m <sup>3</sup> )		24	
Poids de la dalle	(kPa)		2,4	
Élévation finale	(m)		15,609	
Surcharge d'utilisation	(kPa)		6	
Neige	(kPa)		2,48	
ELUL 1	(kPa)		34,6	

Projeté TP2				
Projeté TP2	Élévation top dalle	(m)	14,444	
	Élévation top correction	(m)	14,494	
	Hauteur béton	(m)	0,05	
	Poids béton	(kN/m <sup>3</sup> )	24	
	Poids béton de correction	(kPa)	1,2	
	Isolant rigide	(m)	0,118	
	Dalle de protection	(m)	0,075	
	Poids dalle de protection	(kPa)	1,8	
	Épaisseur remblai léger	(m)	0,313	
	Remblai léger	(kPa)	0,313	
	Épaisseur de remblai	(m)	0	
	Poids volumique du remblai	(kN/m <sup>3</sup> )	22	
	Poids du remblai	(kPa)	0	
	Hauteur de terre	(m)	0,35	
	Poids volumique de la terre	(kN/m <sup>3</sup> )	14	
	Poids de la terre	(kPa)	4,9	
	Élévation finale	(m)	15,35	
Surcharge d'utilisation	(kPa)	6		
Neige	(kPa)	2,48		
ELUL 1	(kPa)	20,3		

OK OUPS OK

Fosse de planta				
Fosse de planta	Remblai léger	(kPa)	1	1
	Hauteur de remblai	(m)	0,15	0,15
	Poids volumique du remblai	(kN/m <sup>3</sup> )	22	22
	Poids du remblai	(kPa)	3,3	3,3
	Épaisseur de terre	(m)	0,574	0,574
	Poids volumique de la terre	(kN/m <sup>3</sup> )	14	14
	Poids de la terre	(kPa)	8,036	8,036
	Surcharge d'utilisation	(kPa)	6	6
	Neige	(kPa)	2,48	2,48
	ELUL 1	(kPa)	25,2	25,2

SNC-LAVALIN		Notes de calcul		No de projet		Subdivision / Element	
Vérifié	O.Joly	Element	Comparaison charges aménagement au-dessus du tunnel de la STM	658235		Page 1	de 1
Date	12/07/2021		Section C	Date	06/07/2021	Préparé par	V.Houdard
MODIFICATION		Vérifié par		Préparé par			
Date							

Section C		Côté Nord	Centre	Côté Sud	
Existant	Élévation top dalle	(m)	14,472	14,472	14,468
	Élévation top correction	(m)	14,522	14,622	14,518
	Hauteur béton	(m)	0,05	0,15	0,05
	Poids béton	(kN/m <sup>3</sup> )	24	24	24
	Poids béton de correction	(kPa)	1,2	3,6	1,2
	Isolant rigide	(m)	0,118	0,118	0,118
	Dalle de protection	(m)	0,075	0,075	0,075
	Poids dalle de protection	(kPa)	1,8	1,8	1,8
	Élévation top dalle protection	(m)	14,715	14,815	14,711
	Élévation top remblai actuel	(m)	15,216	15,338	15,455
	Hauteur remblai	(m)	0,501	0,523	0,744
	Poids volumique remblai	(m)	22	22	22
	Poids du remblai	(kPa)	11,022	11,506	16,368
	Surcharge d'utilisation	(kPa)	4,8	4,8	4,8
	Neige	(kPa)	2,48	2,48	2,48
ELUL 1	(kPa)	25,5	29,0	32,2	

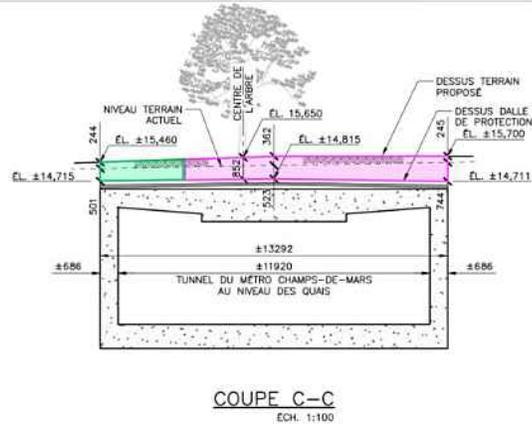
Projeté C2				
Projeté C2	Élévation top dalle	(m)		
	Élévation top correction	(m)		
	Hauteur béton	(m)		
	Poids béton	(kN/m <sup>3</sup> )		
	Poids béton de correction	(kPa)		
	Isolant rigide	(m)		
	Dalle de protection	(m)		
	Poids dalle de protection	(kPa)		
	Épaisseur remblai léger	(m)		
	Remblai léger	(kPa)		
	Épaisseur de remblai	(m)		
	Poids volumique du remblai	(kN/m <sup>3</sup> )		
	Poids du remblai	(kPa)		
	Épaisseur de dalle	(m)		
	Poids volumique du béton	(kN/m <sup>3</sup> )		
Poids de la dalle	(kPa)			
Élévation finale	(m)			
Surcharge d'utilisation	(kPa)			
Neige	(kPa)			
ELUL 1	(kPa)			

Projeté C12				
Projeté C12	Élévation top dalle	(m)	14,472	14,468
	Élévation top correction	(m)	14,622	14,518
	Hauteur béton	(m)	0,15	0,05
	Poids béton	(kN/m <sup>3</sup> )	24	24
	Poids béton de correction	(kPa)	3,6	1,2
	Isolant rigide	(m)	0,118	0,118
	Dalle de protection	(m)	0,075	0,075
	Poids dalle de protection	(kPa)	1,8	1,8
	Épaisseur remblai léger	(m)	0	0
	Remblai léger	(kPa)	0	0
	Épaisseur de remblai	(m)	0,15	0,15
	Poids volumique du remblai	(kN/m <sup>3</sup> )	22	22
	Poids du remblai	(kPa)	3,3	3,3
	Hauteur de Silvacell	(m)	0,424	0,424
	Poids volumique de Silvacell	(kN/m <sup>3</sup> )	12,88	12,88
	Poids de Silvacell	(kPa)	5,46112	5,46112
	Épaisseur de remblai	(m)	0,15	0,15
	Poids du remblai	(kPa)	3,3	3,3
	Épaisseur de dalle	(m)	0,1	0,1
	Poids volumique du béton	(kN/m <sup>3</sup> )	24	24
	Poids de la dalle	(kPa)	2,4	2,4
Élévation finale	(m)	15,639	15,535	
Surcharge d'utilisation	(kPa)	6	6	
Neige	(kPa)	2,48	2,48	
ELUL 1	(kPa)	34,6	31,8	

Projeté TP2				
Projeté TP2	Élévation top dalle	(m)	14,472	
	Élévation top correction	(m)	14,522	
	Hauteur béton	(m)	0,05	
	Poids béton	(kN/m <sup>3</sup> )	24	
	Poids béton de correction	(kPa)	1,2	
	Isolant rigide	(m)	0,118	
	Dalle de protection	(m)	0,075	
	Poids dalle de protection	(kPa)	1,8	
	Épaisseur remblai léger	(m)	0,24	
	Remblai léger	(kPa)	0,24	
	Épaisseur de remblai	(m)	0	
	Poids volumique du remblai	(kN/m <sup>3</sup> )	22	
	Poids du remblai	(kPa)	0	
	Hauteur de terre	(m)	0,5	
	Poids volumique de la terre	(kN/m <sup>3</sup> )	14	
	Poids de la terre	(kPa)	7	
	Élévation finale	(m)	15,455	
	Surcharge d'utilisation	(kPa)	6	
	Neige	(kPa)	2,48	
ELUL 1	(kPa)	22,9		

OK OUPS OK

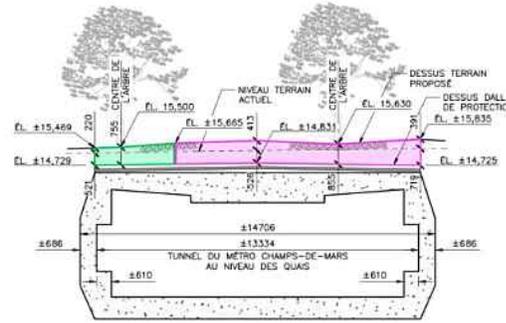
Fosse de planta					
Fosse de planta	Remblai léger	(kPa)	1	1	1
	Hauteur de remblai	(m)	0,15	0,15	0,15
	Poids volumique du remblai	(kN/m <sup>3</sup> )	22	22	22
	Poids du remblai	(kPa)	3,3	3,3	3,3
	Épaisseur de terre	(m)	0,574	0,574	0,574
	Poids volumique de la terre	(kN/m <sup>3</sup> )	14	14	14
	Poids de la terre	(kPa)	8,036	8,036	8,036
	Surcharge d'utilisation	(kPa)	6	6	6
	Neige	(kPa)	2,48	2,48	2,48
	ELUL 1	(kPa)	25,2	25,2	25,2



- C2 DALLE DE BÉTON PÂLE COULÉ, SUR STRUCTURE DU MÉTRO.
- C12 DALLE DE BÉTON PÂLE COULÉ, SUR SYSTÈME DE PLANTATION CELLULAIRE, SUR STRUCTURE DU MÉTRO.
- TP2 TYPE 2 - PLANTATION SUR STRUCTURE.

SNC-LAVALIN		Notes de calcul		No de projet	
Véifié	O.Joly	Élément	Comparaison charges aménagement au-dessus du tunnel de la STM	658235	Subdivision: Élément
Date	12/07/2021	Section D		Date	06/07/2021 Page 1 de 1
MODIFICATION			Véifié par	Préparé par	
Date					

Section D		Côté Nord	Centre	Côté Sud
<b>Existant</b>	Élévation top dalle (m)	14,486	14,488	14,482
	Élévation top correction (m)	14,536	14,638	14,532
	Hauteur béton (m)	0,05	0,15	0,05
	Poids béton (kN/m <sup>3</sup> )	24	24	24
	<b>Poids béton de correction (kPa)</b>	<b>1,2</b>	<b>3,6</b>	<b>1,2</b>
	Isolant rigide (m)	0,118	0,118	0,118
	Dalle de protection (m)	0,075	0,075	0,075
	<b>Poids dalle de protection (kPa)</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>
	Élévation top dalle protection (m)	14,729	14,831	14,725
	Élévation top remblai actuel (m)	15,249	15,357	15,444
	Hauteur remblai (m)	0,52	0,526	0,719
	Poids volumique remblai (m)	22	22	22
	<b>Poids du remblai (kPa)</b>	<b>11,44</b>	<b>11,572</b>	<b>15,818</b>
	Surcharge d'utilisation (kPa)	4,8	4,8	4,8
	Neige (kPa)	2,48	2,48	2,48
	<b>ELUL 1 (kPa)</b>	<b>26,1</b>	<b>29,1</b>	<b>31,5</b>



COUPE D-D  
ECH. 1:100

- C1 DALLE DE BÉTON PÂLE COULÉ, SUR STRUCTURE DU MÉTRO.
- C12 DALLE DE BÉTON PÂLE COULÉ, SUR SYSTÈME DE PLANTATION CELLULAIRE, SUR STRUCTURE DU MÉTRO.
- TP2 TYPE 2 - PLANTATION SUR STRUCTURE.

Projeté C2				
	Élévation top dalle (m)			
	Élévation top correction (m)			
	Hauteur béton (m)			
	Poids béton (kN/m <sup>3</sup> )			
	<b>Poids béton de correction (kPa)</b>			
	Isolant rigide (m)			
	Dalle de protection (m)			
	<b>Poids dalle de protection (kPa)</b>			
	Épaisseur remblai léger (m)			
	Remblai léger (kPa)			
	Épaisseur de remblai (m)			
	Poids volumique du remblai (kN/m <sup>3</sup> )			
	Poids du remblai (kPa)			
	Épaisseur de dalle (m)			
	Poids volumique du béton (kN/m <sup>3</sup> )			
	<b>Poids de la dalle (kPa)</b>			
	Élévation finale (m)			
	Surcharge d'utilisation (kPa)			
	Neige (kPa)			
	<b>ELUL 1 (kPa)</b>			

Projeté C12				
	Élévation top dalle (m)	14,488	14,482	
	Élévation top correction (m)	14,638	14,532	
	Hauteur béton (m)	0,15	0,05	
	Poids béton (kN/m <sup>3</sup> )	24	24	
	<b>Poids béton de correction (kPa)</b>	<b>3,6</b>	<b>1,2</b>	
	Isolant rigide (m)	0,118	0,118	
	Dalle de protection (m)	0,075	0,075	
	<b>Poids dalle de protection (kPa)</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>	
	Épaisseur remblai léger (m)	0	0	
	Remblai léger (kPa)	0	0	
	Épaisseur de remblai (m)	0,15	0,15	
	Poids volumique du remblai (kN/m <sup>3</sup> )	22	22	
	Poids du remblai (kPa)	3,3	3,3	
	Hauteur de Silvacell (m)	0,424	0,424	
	Poids volumique de Silvacell (kN/m <sup>3</sup> )	12,88	12,88	
	Poids de Silvacell (kPa)	5,46112	5,46112	
	Épaisseur de remblai (m)	0,15	0,15	
	Poids du remblai (kPa)	3,3	3,3	
	Épaisseur de dalle (m)	0,1	0,1	
	Poids volumique du béton (kN/m <sup>3</sup> )	24	24	
	<b>Poids de la dalle (kPa)</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>	
	Élévation finale (m)	<b>15,655</b>	<b>15,549</b>	
	Surcharge d'utilisation (kPa)	6	6	
	Neige (kPa)	2,48	2,48	
	<b>ELUL 1 (kPa)</b>	<b>34,6</b>	<b>31,8</b>	

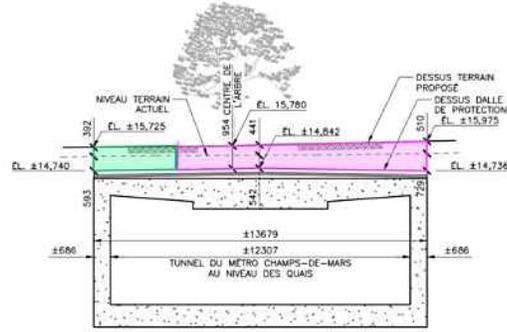
Projeté TP2				
	Élévation top dalle (m)	14,486		
	Élévation top correction (m)	14,536		
	Hauteur béton (m)	0,05		
	Poids béton (kN/m <sup>3</sup> )	24		
	<b>Poids béton de correction (kPa)</b>	<b>1,2</b>		
	Isolant rigide (m)	0,118		
	Dalle de protection (m)	0,075		
	<b>Poids dalle de protection (kPa)</b>	<b>1,8</b>		
	Épaisseur remblai léger (m)	0,24		
	Remblai léger (kPa)	0,24		
	Épaisseur de remblai (m)	0		
	Poids volumique du remblai (kN/m <sup>3</sup> )	22		
	Poids du remblai (kPa)	0		
	Hauteur de terre (m)	0,5		
	Poids volumique de la terre (kN/m <sup>3</sup> )	14		
	Poids de la terre (kPa)	7		
	Élévation finale (m)	<b>15,469</b>		
	Surcharge d'utilisation (kPa)	6		
	Neige (kPa)	2,48		
	<b>ELUL 1 (kPa)</b>	<b>22,9</b>		

OK OUPS OUPS

Fosse de planta				
	Remblai léger (kPa)	1	1	1
	Hauteur de remblai (m)	0,15	0,15	0,15
	Poids volumique du remblai (kN/m <sup>3</sup> )	22	22	22
	Poids du remblai (kPa)	3,3	3,3	3,3
	Épaisseur de terre (m)	0,574	0,574	0,574
	Poids volumique de la terre (kN/m <sup>3</sup> )	14	14	14
	Poids de la terre (kPa)	8,036	8,036	8,036
	Surcharge d'utilisation (kPa)	6	6	6
	Neige (kPa)	2,48	2,48	2,48
	<b>ELUL 1 (kPa)</b>	<b>25,2</b>	25,2	25,2

 SNC-LAVALIN Véifié O.Joly Date 12/07/2021	Notes de calcul		No de projet	Subdivision	Élément
	Élément	Comparaison charges aménagement au-dessus du tunnel de la STM	658235		
		Section E	Date	06/07/2021	Page 1 de 1
			Préparé par	V.Houdard	
MODIFICATION		Véifié par	Préparé par		

Section E		Côté Nord	Centre	Côté Sud
<b>Existant</b>	Élévation top dalle (m)	14,497	14,499	14,493
	Élévation top correction (m)	14,547	14,649	14,543
	Hauteur béton (m)	0,05	0,15	0,05
	Poids béton (kN/m <sup>3</sup> )	24	24	24
	<b>Poids béton de correction (kPa)</b>	<b>1,2</b>	<b>3,6</b>	<b>1,2</b>
	Isolant rigide (m)	0,118	0,118	0,118
	Dalle de protection (m)	0,075	0,075	0,075
	<b>Poids dalle de protection (kPa)</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>
	Élévation top dalle protection (m)	14,74	14,842	14,736
	Élévation top remblai actuel (m)	15,333	15,284	15,465
	Hauteur remblai (m)	0,593	0,442	0,729
	Poids volumique remblai (m)	22	22	22
	<b>Poids du remblai (kPa)</b>	<b>13,046</b>	<b>9,724</b>	<b>16,038</b>
	Surcharge d'utilisation (kPa)	4,8	4,8	4,8
	Neige (kPa)	2,48	2,48	2,48
	<b>ELUL 1 (kPa)</b>	<b>28,1</b>	<b>26,8</b>	<b>31,8</b>



COUPE E-E  
ECH. 1:100

- C2 DALLE DE BÉTON PÂLE COULÉ, SUR STRUCTURE DU MÉTRO.
- C12 DALLE DE BÉTON PÂLE COULÉ, SUR SYSTÈME DE PLANTATION CELLULAIRE, SUR STRUCTURE DU MÉTRO.
- TP2 TYPE 2 - PLANTATION SUR STRUCTURE.

Projeté C2		Côté Nord	Centre	Côté Sud
	Élévation top dalle (m)			
	Élévation top correction (m)			
	Hauteur béton (m)			
	Poids béton (kN/m <sup>3</sup> )			
	<b>Poids béton de correction (kPa)</b>			
	Isolant rigide (m)			
	Dalle de protection (m)			
	<b>Poids dalle de protection (kPa)</b>			
	Épaisseur remblai léger (m)			
	Remblai léger (kPa)			
	Épaisseur de remblai (m)			
	Poids volumique du remblai (kN/m <sup>3</sup> )			
	Poids du remblai (kPa)			
	Épaisseur de dalle (m)			
	Poids volumique du béton (kN/m <sup>3</sup> )			
	<b>Poids de la dalle (kPa)</b>			
	Élévation finale (m)			
	Surcharge d'utilisation (kPa)			
	Neige (kPa)			
	<b>ELUL 1 (kPa)</b>			

Projeté C12		Côté Nord	Centre	Côté Sud
	Élévation top dalle (m)	14,499	14,499	14,493
	Élévation top correction (m)	14,649	14,649	14,543
	Hauteur béton (m)	0,15	0,15	0,05
	Poids béton (kN/m <sup>3</sup> )	24	24	24
	<b>Poids béton de correction (kPa)</b>	<b>3,6</b>	<b>3,6</b>	<b>1,2</b>
	Isolant rigide (m)	0,118	0,118	0,118
	Dalle de protection (m)	0,075	0,075	0,075
	<b>Poids dalle de protection (kPa)</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>
	Épaisseur remblai léger (m)	0	0	0
	Remblai léger (kPa)	0	0	0
	Épaisseur de remblai (m)	0,15	0,15	0,15
	Poids volumique du remblai (kN/m <sup>3</sup> )	22	22	22
	Poids du remblai (kPa)	3,3	3,3	3,3
	Hauteur de Silvacell (m)	0,424	0,424	0,424
	Poids volumique de Silvacell (kN/m <sup>3</sup> )	12,88	12,88	12,88
	Poids de Silvacell (kPa)	5,46112	5,46112	5,46112
	Épaisseur de remblai (m)	0,15	0,15	0,15
	Poids du remblai (kPa)	3,3	3,3	3,3
	Épaisseur de dalle (m)	0,1	0,1	0,1
	Poids volumique du béton (kN/m <sup>3</sup> )	24	24	24
	<b>Poids de la dalle (kPa)</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>
	Élévation finale (m)	<b>15,666</b>	<b>15,666</b>	<b>15,56</b>
	Surcharge d'utilisation (kPa)	6	6	6
	Neige (kPa)	2,48	2,48	2,48
	<b>ELUL 1 (kPa)</b>	<b>34,6</b>	<b>34,6</b>	<b>31,8</b>

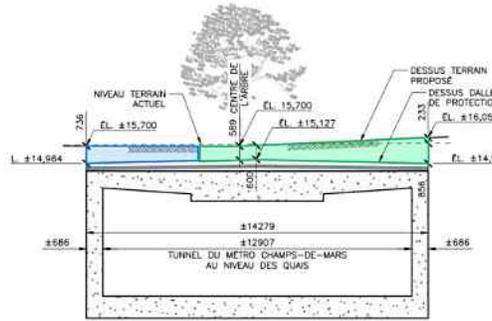
Projeté TP2		Côté Nord	Centre	Côté Sud
	Élévation top dalle (m)	14,497	14,497	14,493
	Élévation top correction (m)	14,547	14,547	14,543
	Hauteur béton (m)	0,05	0,05	0,05
	Poids béton (kN/m <sup>3</sup> )	24	24	24
	<b>Poids béton de correction (kPa)</b>	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>
	Isolant rigide (m)	0,118	0,118	0,118
	Dalle de protection (m)	0,075	0,075	0,075
	<b>Poids dalle de protection (kPa)</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>
	Épaisseur remblai léger (m)	<b>0,485</b>	<b>0,485</b>	<b>0,485</b>
	Remblai léger (kPa)	0,485	0,485	0,485
	Épaisseur de remblai (m)	0	0	0
	Poids volumique du remblai (kN/m <sup>3</sup> )	22	22	22
	Poids du remblai (kPa)	0	0	0
	Hauteur de terre (m)	0,5	0,5	0,5
	Poids volumique de la terre (kN/m <sup>3</sup> )	14	14	14
	Poids de la terre (kPa)	7	7	7
	Élévation finale (m)	<b>15,725</b>	<b>15,725</b>	<b>15,725</b>
	Surcharge d'utilisation (kPa)	6	6	6
	Neige (kPa)	2,48	2,48	2,48
	<b>ELUL 1 (kPa)</b>	<b>23,2</b>	<b>23,2</b>	<b>23,2</b>

OK                      OUPS                      OK

Fosse de planta		Côté Nord	Centre	Côté Sud
	Remblai léger (kPa)	1	1	1
	Hauteur de remblai (m)	0,15	0,15	0,15
	Poids volumique du remblai (kN/m <sup>3</sup> )	22	22	22
	Poids du remblai (kPa)	3,3	3,3	3,3
	Épaisseur de terre (m)	0,574	0,574	0,574
	Poids volumique de la terre (kN/m <sup>3</sup> )	14	14	14
	Poids de la terre (kPa)	8,036	8,036	8,036
	Surcharge d'utilisation (kPa)	6	6	6
	Neige (kPa)	2,48	2,48	2,48
	<b>ELUL 1 (kPa)</b>	<b>25,2</b>	<b>25,2</b>	<b>25,2</b>

SNC-LAVALIN		Notes de calcul		No de projet	Subdivision	Élément
Véifié	O.Joly	Élément	Comparaison charges aménagement au-dessus du tunnel de la STM	658235		
Date	12/07/2021		Section F	Date	06/07/2021	Page 1 de 1
MODIFICATION			Véifié par	Préparé par		

Section F		Côté Nord	Centre	Côté Sud
<b>Existant</b>	Élévation top dalle	(m) 14,721	14,734	14,721
	Élévation top correction	(m) 14,771	14,934	14,771
	Hauteur béton	(m) 0,05	0,2	0,05
	Poids béton	(kN/m <sup>3</sup> ) 24	24	24
	<b>Poids béton de correction</b>	<b>(kPa) 1,2</b>	<b>4,8</b>	<b>1,2</b>
	Isolant rigide	(m) 0,118	0,118	0,118
	Dalle de protection	(m) 0,075	0,075	0,075
	<b>Poids dalle de protection</b>	<b>(kPa) 1,8</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>
	Élévation top dalle protection	(m) 14,964	15,127	14,964
	Élévation top remblai actuel	(m) 15,7	15,727	15,817
	Hauteur remblai	(m) 0,736	0,6	0,853
	Poids volumique remblai	(m) 22	22	22
	<b>Poids du remblai</b>	<b>(kPa) 16,192</b>	<b>13,2</b>	<b>18,766</b>
	Surcharge d'utilisation	(kPa) 4,8	4,8	4,8
	Neige	(kPa) 2,48	2,48	2,48
	<b>ELUL 1</b>	<b>(kPa) 32,0</b>	<b>32,6</b>	<b>35,2</b>



COUPE F-F  
ÉCH. 1:100

- C2 DALLE DE BÉTON PÂLE COULÉ, SUR STRUCTURE DU MÉTRO.
- C12 DALLE DE BÉTON PÂLE COULÉ, SUR SYSTÈME DE PLANTATION CELLULAIRE, SUR STRUCTURE DU MÉTRO.
- TP2 TYPE 2 - PLANTATION SUR STRUCTURE.

<b>Projeté C2</b>	Élévation top dalle	(m) 14,721		
	Élévation top correction	(m) 14,771		
	Hauteur béton	(m) 0,05		
	Poids béton	(kN/m <sup>3</sup> ) 24		
	<b>Poids béton de correction</b>	<b>(kPa) 1,2</b>		
	Isolant rigide	(m) 0,118		
	Dalle de protection	(m) 0,075		
	<b>Poids dalle de protection</b>	<b>(kPa) 1,8</b>		
	Épaisseur remblai léger	(m) 0,44		
	Remblai léger	(kPa) 1		
	Épaisseur de remblai	(m) 0,15		
	Poids volumique du remblai	(kN/m <sup>3</sup> ) 22		
	Poids du remblai	(kPa) 3,3		
	Épaisseur de dalle	(m) 0,15		
	Poids volumique du béton	(kN/m <sup>3</sup> ) 24		
	<b>Poids de la dalle</b>	<b>(kPa) 3,6</b>		
	Élévation finale	(m) 15,704		
	Surcharge d'utilisation	(kPa) 6		
	Neige	(kPa) 2,48		
	<b>ELUL 1</b>	<b>(kPa) 23,5</b>		

<b>Projeté C12</b>	Élévation top dalle	(m)		
	Élévation top correction	(m)		
	Hauteur béton	(m)		
	Poids béton	(kN/m <sup>3</sup> )		
	<b>Poids béton de correction</b>	<b>(kPa)</b>		
	Isolant rigide	(m)		
	Dalle de protection	(m)		
	<b>Poids dalle de protection</b>	<b>(kPa)</b>		
	Épaisseur remblai léger	(m)		
	Remblai léger	(kPa)		
	Épaisseur de remblai	(m)		
	Poids volumique du remblai	(kN/m <sup>3</sup> )		
	Poids du remblai	(kPa)		
	Hauteur de Silvacell	(m)		
	Poids volumique de Silvacell	(kN/m <sup>3</sup> )		
	Poids de Silvacell	(kPa)		
	Épaisseur de remblai	(m)		
	Poids du remblai	(kPa)		
	Épaisseur de dalle	(m)		
	Poids volumique du béton	(kN/m <sup>3</sup> )		
	<b>Poids de la dalle</b>	<b>(kPa)</b>		
	Élévation finale	(m)		
	Surcharge d'utilisation	(kPa)		
	Neige	(kPa)		
	<b>ELUL 1</b>	<b>(kPa)</b>		

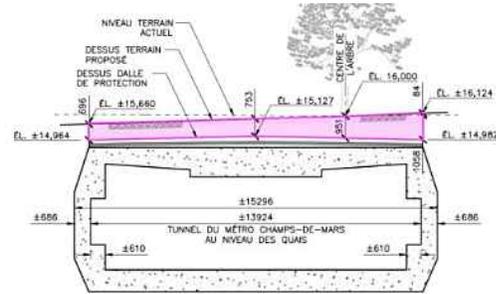
<b>Projeté TP2</b>	Élévation top dalle	(m) 14,734	14,721
	Élévation top correction	(m) 14,934	14,771
	Hauteur béton	(m) 0,2	0,05
	Poids béton	(kN/m <sup>3</sup> ) 24	24
	<b>Poids béton de correction</b>	<b>(kPa) 4,8</b>	<b>1,2</b>
	Isolant rigide	(m) 0,118	0,118
	Dalle de protection	(m) 0,075	0,075
	<b>Poids dalle de protection</b>	<b>(kPa) 1,8</b>	<b>1,8</b>
	Épaisseur remblai léger	(m) 0	0
	Remblai léger	(kPa) 0	0
	Épaisseur de remblai	(m) 0,15	0,15
	Poids volumique du remblai	(kN/m <sup>3</sup> ) 22	22
	Poids du remblai	(kPa) 3,3	3,3
	Hauteur de terre	(m) 0,424	0,424
	Poids volumique de la terre	(kN/m <sup>3</sup> ) 12,88	12,88
	Poids de la terre	(kPa) 5,46112	5,46112
	<b>Élévation finale</b>	<b>(m) 15,701</b>	<b>15,538</b>
	Surcharge d'utilisation	(kPa) 6	6
	Neige	(kPa) 2,48	2,48
	<b>ELUL 1</b>	<b>(kPa) 29,1</b>	<b>24,8</b>

OK OK OK

<b>Fosse de planta</b>	Remblai léger	(kPa) 1	1	1
	Hauteur de remblai	(m) 0,15	0,15	0,15
	Poids volumique du remblai	(kN/m <sup>3</sup> ) 22	22	22
	Poids du remblai	(kPa) 3,3	3,3	3,3
	Épaisseur de terre	(m) 0,574	0,574	0,574
	Poids volumique de la terre	(kN/m <sup>3</sup> ) 14	14	14
	Poids de la terre	(kPa) 8,036	8,036	8,036
	Surcharge d'utilisation	(kPa) 6	6	6
	Neige	(kPa) 2,48	2,48	2,48
	<b>ELUL 1</b>	<b>(kPa) 25,2</b>	25,2	25,2

SNC-LAVALIN		Notes de calcul		No de projet		Subdivision		Élément	
Vérfié O.Joly		Comparaison charges aménagement au-dessus du tunnel de la STM		658235					
Date 12/07/2021		Section G		Date 06/07/2021		Page 1		de 1	
				Préparé par V.Houdard					
MODIFICATION		Vérfié par		Préparé par					

Section G		Côté Nord	Centre	Côté Sud
<b>Existant</b>	Élévation top dalle (m)	14,721	14,734	14,739
	Élévation top correction (m)	14,771	14,934	14,789
	Hauteur béton (m)	0,05	0,2	0,05
	Poids béton (kN/m <sup>3</sup> )	24	24	24
	<b>Poids béton de correction (kPa)</b>	<b>1,2</b>	<b>4,8</b>	<b>1,2</b>
	Isolant rigide (m)	0,118	0,118	0,118
	Dalle de protection (m)	0,075	0,075	0,075
	<b>Poids dalle de protection (kPa)</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>
	Élévation top dalle protection (m)	14,964	15,127	14,982
	Élévation top remblai actuel (m)	15,9	15,95	16,04
	Hauteur remblai (m)	0,936	0,823	1,058
	Poids volumique remblai (m)	22	22	22
	<b>Poids du remblai (kPa)</b>	<b>20,592</b>	<b>18,106</b>	<b>23,276</b>
	Surcharge d'utilisation (kPa)	4,8	4,8	4,8
	Neige (kPa)	2,48	2,48	2,48
	<b>ELUL 1 (kPa)</b>	<b>37,5</b>	<b>38,7</b>	<b>40,9</b>



COUPE G-G  
EDM. 1:100

- C2 DALLE DE BÉTON PÂLE COULÉ, SUR STRUCTURE DU MÉTRO.
- C12 DALLE DE BÉTON PÂLE COULÉ, SUR SYSTÈME DE PLANTATION CELLULAIRE, SUR STRUCTURE DU MÉTRO.
- TP2 TYPE 2 - PLANTATION SUR STRUCTURE.

<b>Projeté C2</b>	Élévation top dalle (m)			
	Élévation top correction (m)			
	Hauteur béton (m)			
	Poids béton (kN/m <sup>3</sup> )			
	<b>Poids béton de correction (kPa)</b>			
	Isolant rigide (m)			
	Dalle de protection (m)			
	<b>Poids dalle de protection (kPa)</b>			
	Épaisseur remblai léger (m)			
	Remblai léger (kPa)			
	Épaisseur de remblai (m)			
	Poids volumique du remblai (kN/m <sup>3</sup> )			
	Poids du remblai (kPa)			
	Épaisseur de dalle (m)			
	Poids volumique du béton (kN/m <sup>3</sup> )			
	<b>Poids de la dalle (kPa)</b>			
	Élévation finale (m)			
	Surcharge d'utilisation (kPa)			
	Neige (kPa)			
	<b>ELUL 1 (kPa)</b>			

<b>Projeté C12</b>	Élévation top dalle (m)	14,721	14,734	14,739
	Élévation top correction (m)	14,771	14,934	14,789
	Hauteur béton (m)	0,05	0,2	0,05
	Poids béton (kN/m <sup>3</sup> )	24	24	24
	<b>Poids béton de correction (kPa)</b>	<b>1,2</b>	<b>4,8</b>	<b>1,2</b>
	Isolant rigide (m)	0,118	0,118	0,118
	Dalle de protection (m)	0,075	0,075	0,075
	<b>Poids dalle de protection (kPa)</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>
	Épaisseur remblai léger (m)	0	0	0
	Remblai léger (kPa)	0	0	0
	Épaisseur de remblai (m)	0,15	0,15	0,15
	Poids volumique du remblai (kN/m <sup>3</sup> )	22	22	22
	Poids du remblai (kPa)	3,3	3,3	3,3
	Hauteur de Silvacell (m)	0,424	0,424	0,424
	Poids volumique de Silvacell (kN/m <sup>3</sup> )	12,88	12,88	12,88
	Poids de Silvacell (kPa)	5,46112	5,46112	5,46112
	Épaisseur de remblai (m)	0,15	0,15	0,15
	Poids du remblai (kPa)	3,3	3,3	3,3
	Épaisseur de dalle (m)	0,15	0,1	0,1
	Poids volumique du béton (kN/m <sup>3</sup> )	24	24	24
	<b>Poids de la dalle (kPa)</b>	<b>3,6</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>
	Élévation finale (m)	<b>15,838</b>	<b>15,951</b>	<b>15,806</b>
	Surcharge d'utilisation (kPa)	6	6	6
	Neige (kPa)	2,48	2,48	2,48
	<b>ELUL 1 (kPa)</b>	<b>33,2</b>	<b>36,1</b>	<b>31,8</b>

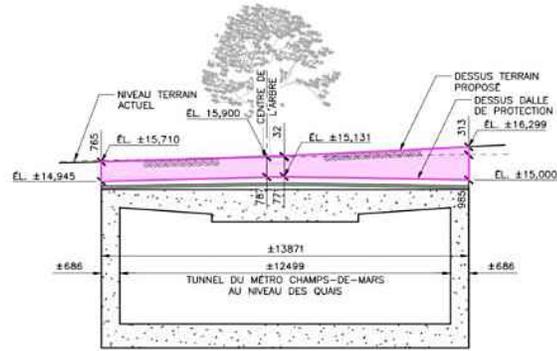
<b>Projeté TP2</b>	Élévation top dalle (m)			
	Élévation top correction (m)			
	Hauteur béton (m)			
	Poids béton (kN/m <sup>3</sup> )			
	<b>Poids béton de correction (kPa)</b>			
	Isolant rigide (m)			
	Dalle de protection (m)			
	<b>Poids dalle de protection (kPa)</b>			
	Épaisseur remblai léger (m)			
	Remblai léger (kPa)			
	Épaisseur de remblai (m)			
	Poids volumique du remblai (kN/m <sup>3</sup> )			
	Poids du remblai (kPa)			
	Hauteur de terre (m)			
	Poids volumique de la terre (kN/m <sup>3</sup> )			
	Poids de la terre (kPa)			
	Élévation finale (m)			
	Surcharge d'utilisation (kPa)			
	Neige (kPa)			
	<b>ELUL 1 (kPa)</b>			

OK OK OK

<b>Fosse de planta</b>	Remblai léger (kPa)	1	1	1
	Hauteur de remblai (m)	0,15	0,15	0,15
	Poids volumique du remblai (kN/m <sup>3</sup> )	22	22	22
	Poids du remblai (kPa)	3,3	3,3	3,3
	Épaisseur de terre (m)	0,574	0,574	0,574
	Poids volumique de la terre (kN/m <sup>3</sup> )	14	14	14
	Poids de la terre (kPa)	8,036	8,036	8,036
	Surcharge d'utilisation (kPa)	6	6	6
	Neige (kPa)	2,48	2,48	2,48
	<b>ELUL 1 (kPa)</b>	<b>25,2</b>	<b>25,2</b>	<b>25,2</b>

 SNC-LAVALIN Vérifié O.Joly Date 12/07/2021	Notes de calcul		No de projet	Subdivision	Élément
	Élément	Comparaison charges aménagement au-dessus du tunnel de la STM	658235		
		Section H	Date 06/07/2021	Page 1	de 1
MODIFICATION		Vérifié par	Préparé par V.Houdard		

Section H		Côté Nord	Centre	Côté Sud
<b>Existant</b>	Élévation top dalle (m)	14,702	14,737	14,757
	Élévation top correction (m)	14,752	14,937	14,807
	Hauteur béton (m)	0,05	0,2	0,05
	Poids béton (kN/m <sup>3</sup> )	24	24	24
	<b>Poids béton de correction (kPa)</b>	<b>1,2</b>	<b>4,8</b>	<b>1,2</b>
	Isolant rigide (m)	0,118	0,118	0,118
	Dalle de protection (m)	0,075	0,075	0,075
	<b>Poids dalle de protection (kPa)</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>
	Élévation top dalle protection (m)	14,945	15,13	15
	Élévation top remblai actuel (m)	15,8	15,9	15,986
	Hauteur remblai (m)	0,855	0,77	0,986
	Poids volumique remblai (kPa)	22	22	22
	<b>Poids du remblai (kPa)</b>	<b>18,81</b>	<b>16,94</b>	<b>21,692</b>
	Surcharge d'utilisation (kPa)	4,8	4,8	4,8
	Neige (kPa)	2,48	2,48	2,48
	<b>ELUL 1 (kPa)</b>	<b>35,3</b>	<b>37,3</b>	<b>38,9</b>



COUPE H-H  
ECH. 1:100

- C2 DALLE DE BÉTON PÂLE COULÉ, SUR STRUCTURE DU MÉTRO.
- C12 DALLE DE BÉTON PÂLE COULÉ, SUR SYSTÈME DE PLANTATION CELLULAIRE, SUR STRUCTURE DU MÉTRO.
- TP2 TYPE 2 - PLANTATION SUR STRUCTURE.

<b>Projeté C2</b>	Élévation top dalle (m)			
	Élévation top correction (m)			
	Hauteur béton (m)			
	Poids béton (kN/m <sup>3</sup> )			
	<b>Poids béton de correction (kPa)</b>			
	Isolant rigide (m)			
	Dalle de protection (m)			
	<b>Poids dalle de protection (kPa)</b>			
	Épaisseur remblai léger (m)			
	Remblai léger (kPa)			
	Épaisseur de remblai (m)			
	Poids volumique du remblai (kN/m <sup>3</sup> )			
	Poids du remblai (kPa)			
	Épaisseur de dalle (m)			
	Poids volumique du béton (kN/m <sup>3</sup> )			
	<b>Poids de la dalle (kPa)</b>			
	Élévation finale (m)			
	Surcharge d'utilisation (kPa)			
	Neige (kPa)			
	<b>ELUL 1 (kPa)</b>			

<b>Projeté C12</b>	Élévation top dalle (m)	14,702	14,737	14,757
	Élévation top correction (m)	14,752	14,937	14,807
	Hauteur béton (m)	0,05	0,2	0,05
	Poids béton (kN/m <sup>3</sup> )	24	24	24
	<b>Poids béton de correction (kPa)</b>	<b>1,2</b>	<b>4,8</b>	<b>1,2</b>
	Isolant rigide (m)	0,118	0,118	0,118
	Dalle de protection (m)	0,075	0,075	0,075
	<b>Poids dalle de protection (kPa)</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>
	Épaisseur remblai léger (m)	0	0	0
	Remblai léger (kPa)	0	0	0
	Épaisseur de remblai (m)	0,15	0,15	0,15
	Poids volumique du remblai (kN/m <sup>3</sup> )	22	22	22
	Poids du remblai (kPa)	3,3	3,3	3,3
	Hauteur de Silvacell (m)	0,424	0,424	0,424
	Poids volumique de Silvacell (kN/m <sup>3</sup> )	12,88	12,88	12,88
	Poids de Silvacell (kPa)	5,46112	5,46112	5,46112
	Épaisseur de remblai (m)	0,15	0,15	0,15
	Poids du remblai (kPa)	3,3	3,3	3,3
	Épaisseur de dalle (m)	0,15	0,1	0,1
	Poids volumique du béton (kN/m <sup>3</sup> )	24	24	24
	<b>Poids de la dalle (kPa)</b>	<b>3,6</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>
	Élévation finale (m)	<b>15,819</b>	<b>15,954</b>	<b>15,824</b>
	Surcharge d'utilisation (kPa)	6	6	6
	Neige (kPa)	2,48	2,48	2,48
	<b>ELUL 1 (kPa)</b>	<b>33,2</b>	<b>36,1</b>	<b>31,8</b>

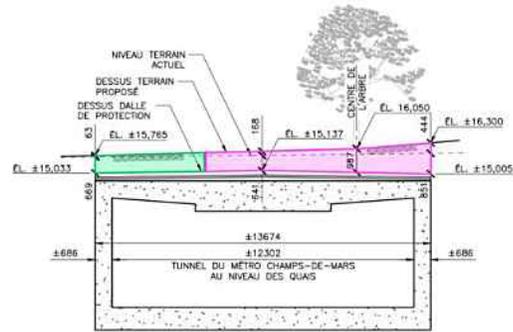
<b>Projeté TP2</b>	Élévation top dalle (m)			
	Élévation top correction (m)			
	Hauteur béton (m)			
	Poids béton (kN/m <sup>3</sup> )			
	<b>Poids béton de correction (kPa)</b>			
	Isolant rigide (m)			
	Dalle de protection (m)			
	<b>Poids dalle de protection (kPa)</b>			
	Épaisseur remblai léger (m)			
	Remblai léger (kPa)			
	Épaisseur de remblai (m)			
	Poids volumique du remblai (kN/m <sup>3</sup> )			
	Poids du remblai (kPa)			
	Hauteur de terre (m)			
	Poids volumique de la terre (kN/m <sup>3</sup> )			
	Poids de la terre (kPa)			
	Élévation finale (m)			
	Surcharge d'utilisation (kPa)			
	Neige (kPa)			
	<b>ELUL 1 (kPa)</b>			

OK OK OK

<b>Fosse de planta</b>	Remblai léger (kPa)	1	1	1
	Hauteur de remblai (m)	0,15	0,15	0,15
	Poids volumique du remblai (kN/m <sup>3</sup> )	22	22	22
	Poids du remblai (kPa)	3,3	3,3	3,3
	Épaisseur de terre (m)	0,574	0,574	0,574
	Poids volumique de la terre (kN/m <sup>3</sup> )	14	14	14
	Poids de la terre (kPa)	8,036	8,036	8,036
	Surcharge d'utilisation (kPa)	6	6	6
	Neige (kPa)	2,48	2,48	2,48
	<b>ELUL 1 (kPa)</b>	<b>25,2</b>	<b>25,2</b>	<b>25,2</b>

SNC-LAVALIN		Notes de calcul		No de projet		Subdivision		Élément	
Véifié	O.Joly	Élément	Comparaison charges aménagement au-dessus du tunnel de la STM	658235					
Date	12/07/2021	Section J		Date	06/07/2021	Page 1	de 1		
MODIFICATION			Véifié par	Préparé par V.Houdard					
Date									

Section J		Côté Nord	Centre	Côté Sud
<b>Existant</b>	Élévation top dalle (m)	14,79	14,744	14,762
	Élévation top correction (m)	14,84	14,944	14,812
	Hauteur béton (m)	0,05	0,2	0,05
	Poids béton (kN/m <sup>3</sup> )	24	24	24
	<b>Poids béton de correction (kPa)</b>	<b>1,2</b>	<b>4,8</b>	<b>1,2</b>
	Isolant rigide (m)	0,118	0,118	0,118
	Dalle de protection (m)	0,075	0,075	0,075
	<b>Poids dalle de protection (kPa)</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>
	Élévation top dalle protection (m)	15,033	15,137	15,005
	Élévation top remblai actuel (m)	15,702	15,778	15,856
	Hauteur remblai (m)	0,669	0,641	0,851
	Poids volumique remblai (m)	22	22	22
	<b>Poids du remblai (kPa)</b>	<b>14,718</b>	<b>14,102</b>	<b>18,722</b>
	Surcharge d'utilisation (kPa)	4,8	4,8	4,8
	Neige (kPa)	2,48	2,48	2,48
	<b>ELUL 1 (kPa)</b>	<b>30,2</b>	<b>33,7</b>	<b>35,2</b>



COUPE J-J  
FDH. 1:100

- G2 DALLE DE BÉTON PÂLE COULÉ, SUR STRUCTURE DU MÉTRO.
- G12 DALLE DE BÉTON PÂLE COULÉ, SUR SYSTÈME DE PLANTATION CELLULAIRE, SUR STRUCTURE DU MÉTRO.
- TP2 TYPE 2 - PLANTATION SUR STRUCTURE.

Projeté C2				
	Élévation top dalle (m)			
	Élévation top correction (m)			
	Hauteur béton (m)			
	Poids béton (kN/m <sup>3</sup> )			
	<b>Poids béton de correction (kPa)</b>			
	Isolant rigide (m)			
	Dalle de protection (m)			
	<b>Poids dalle de protection (kPa)</b>			
	Épaisseur remblai léger (m)			
	Remblai léger (kPa)			
	Épaisseur de remblai (m)			
	Poids volumique du remblai (kN/m <sup>3</sup> )			
	Poids du remblai (kPa)			
	Épaisseur de dalle (m)			
	Poids volumique du béton (kN/m <sup>3</sup> )			
	<b>Poids de la dalle (kPa)</b>			
	Élévation finale (m)			
	Surcharge d'utilisation (kPa)			
	Neige (kPa)			
	<b>ELUL 1 (kPa)</b>			

Projeté C12				
	Élévation top dalle (m)		14,744	14,762
	Élévation top correction (m)		14,944	14,812
	Hauteur béton (m)		0,2	0,05
	Poids béton (kN/m <sup>3</sup> )		24	24
	<b>Poids béton de correction (kPa)</b>		<b>4,8</b>	<b>1,2</b>
	Isolant rigide (m)		0,118	0,118
	Dalle de protection (m)		0,075	0,075
	<b>Poids dalle de protection (kPa)</b>		<b>1,8</b>	<b>1,8</b>
	Épaisseur remblai léger (m)		0	0
	Remblai léger (kPa)		0	0
	Épaisseur de remblai (m)		0,15	0,15
	Poids volumique du remblai (kN/m <sup>3</sup> )		22	22
	Poids du remblai (kPa)		3,3	3,3
	Hauteur de Silvacell (m)		0,424	0,424
	Poids volumique de Silvacell (kN/m <sup>3</sup> )		12,88	12,88
	Poids de Silvacell (kPa)		5,46112	5,46112
	Épaisseur de remblai (m)		0,15	0,15
	Poids du remblai (kPa)		3,3	3,3
	Épaisseur de dalle (m)		0,1	0,1
	Poids volumique du béton (kN/m <sup>3</sup> )		24	24
	<b>Poids de la dalle (kPa)</b>		<b>2,4</b>	<b>2,4</b>
	Élévation finale (m)		<b>15,961</b>	<b>15,829</b>
	Surcharge d'utilisation (kPa)		6	6
	Neige (kPa)		2,48	2,48
	<b>ELUL 1 (kPa)</b>		<b>36,1</b>	<b>31,8</b>

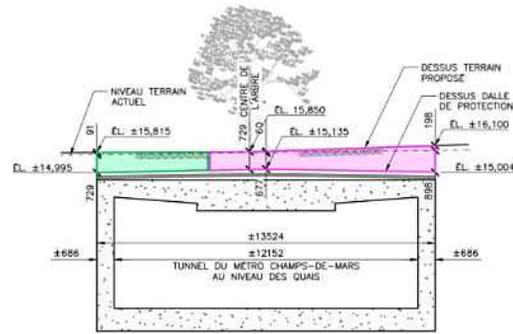
Projeté TP2				
	Élévation top dalle (m)		14,79	
	Élévation top correction (m)		14,84	
	Hauteur béton (m)		0,05	
	Poids béton (kN/m <sup>3</sup> )		24	
	<b>Poids béton de correction (kPa)</b>		<b>1,2</b>	
	Isolant rigide (m)		0,118	
	Dalle de protection (m)		0,075	
	<b>Poids dalle de protection (kPa)</b>		<b>1,8</b>	
	Épaisseur remblai léger (m)		0	
	Remblai léger (kPa)		0	
	Épaisseur de remblai (m)		0	
	Poids volumique du remblai (kN/m <sup>3</sup> )		22	
	Poids du remblai (kPa)		0	
	Hauteur de terre (m)		0,732	
	Poids volumique de la terre (kN/m <sup>3</sup> )		14	
	Poids de la terre (kPa)		10,248	
	Élévation finale (m)		15,765	
	Surcharge d'utilisation (kPa)		6	
	Neige (kPa)		2,48	
	<b>ELUL 1 (kPa)</b>		<b>26,6</b>	

OK OUPS OK

Fosse de planta				
	Remblai léger (kPa)		1	1
	Hauteur de remblai (m)		0,15	0,15
	Poids volumique du remblai (kN/m <sup>3</sup> )		22	22
	Poids du remblai (kPa)		3,3	3,3
	Épaisseur de terre (m)		0,574	0,574
	Poids volumique de la terre (kN/m <sup>3</sup> )		14	14
	Poids de la terre (kPa)		8,036	8,036
	Surcharge d'utilisation (kPa)		6	6
	Neige (kPa)		2,48	2,48
	<b>ELUL 1 (kPa)</b>		<b>25,2</b>	25,2

SNC-LAVALIN		Notes de calcul		No de projet		Subdivision		Élément	
Vérfié	O.Joly	Élément	Comparaison charges aménagement au-dessus du tunnel de la STM	658235					
Date	12/07/2021		Section K	Date	06/07/2021	Page 1	de 1		
MODIFICATION			Vérfié par	Préparé par V.Houdard					
Date									

Section K		Côté Nord	Centre	Côté Sud
<b>Existant</b>	Élévation top dalle (m)	14,752	14,742	14,761
	Élévation top correction (m)	14,802	14,942	14,811
	Hauteur béton (m)	0,05	0,2	0,05
	Poids béton (kN/m <sup>3</sup> )	24	24	24
	<b>Poids béton de correction (kPa)</b>	<b>1,2</b>	<b>4,8</b>	<b>1,2</b>
	Isolant rigide (m)	0,118	0,118	0,118
	Dalle de protection (m)	0,075	0,075	0,075
	<b>Poids dalle de protection (kPa)</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>
	Élévation top dalle protection (m)	14,995	15,135	15,004
	Élévation top remblai actuel (m)	15,723	15,812	15,902
	Hauteur remblai (m)	0,728	0,677	0,898
	Poids volumique remblai (m)	22	22	22
	<b>Poids du remblai (kPa)</b>	<b>16,016</b>	<b>14,894</b>	<b>19,756</b>
	Surcharge d'utilisation (kPa)	4,8	4,8	4,8
	Neige (kPa)	2,48	2,48	2,48
	<b>ELUL 1 (kPa)</b>	<b>31,8</b>	<b>34,7</b>	<b>36,5</b>



**COUPE K-K**  
ECH. 1:100

- C2 DALLE DE BÉTON PÂLE COULÉ, SUR STRUCTURE DU MÉTRO.
- C12 DALLE DE BÉTON PÂLE COULÉ, SUR SYSTÈME DE PLANTATION CELLULAIRE, SUR STRUCTURE DU MÉTRO.
- TP2 TYPE 2 - PLANTATION SUR STRUCTURE.

Projeté C2				
	Élévation top dalle (m)			
	Élévation top correction (m)			
	Hauteur béton (m)			
	Poids béton (kN/m <sup>3</sup> )			
	<b>Poids béton de correction (kPa)</b>			
	Isolant rigide (m)			
	Dalle de protection (m)			
	<b>Poids dalle de protection (kPa)</b>			
	Épaisseur remblai léger (m)			
	Remblai léger (kPa)			
	Épaisseur de remblai (m)			
	Poids volumique du remblai (kN/m <sup>3</sup> )			
	Poids du remblai (kPa)			
	Épaisseur de dalle (m)			
	Poids volumique du béton (kN/m <sup>3</sup> )			
	<b>Poids de la dalle (kPa)</b>			
	Élévation finale (m)			
	Surcharge d'utilisation (kPa)			
	Neige (kPa)			
	<b>ELUL 1 (kPa)</b>			

Projeté C12				
	Élévation top dalle (m)		14,742	14,761
	Élévation top correction (m)		14,942	14,811
	Hauteur béton (m)		0,2	0,05
	Poids béton (kN/m <sup>3</sup> )		24	24
	<b>Poids béton de correction (kPa)</b>		<b>4,8</b>	<b>1,2</b>
	Isolant rigide (m)		0,118	0,118
	Dalle de protection (m)		0,075	0,075
	<b>Poids dalle de protection (kPa)</b>		<b>1,8</b>	<b>1,8</b>
	Épaisseur remblai léger (m)		0	0
	Remblai léger (kPa)		0	0
	Épaisseur de remblai (m)		0,15	0,15
	Poids volumique du remblai (kN/m <sup>3</sup> )		22	22
	Poids du remblai (kPa)		3,3	3,3
	Hauteur de Silvacell (m)		0,424	0,424
	Poids volumique de Silvacell (kN/m <sup>3</sup> )		12,88	12,88
	Poids de Silvacell (kPa)		5,46112	5,46112
	Épaisseur de remblai (m)		0,15	0,15
	Poids du remblai (kPa)		3,3	3,3
	Épaisseur de dalle (m)		0,1	0,1
	Poids volumique du béton (kN/m <sup>3</sup> )		24	24
	<b>Poids de la dalle (kPa)</b>		<b>2,4</b>	<b>2,4</b>
	Élévation finale (m)		<b>15,959</b>	<b>15,828</b>
	Surcharge d'utilisation (kPa)		6	6
	Neige (kPa)		2,48	2,48
	<b>ELUL 1 (kPa)</b>		<b>36,1</b>	<b>31,8</b>

Projeté TP2				
	Élévation top dalle (m)		14,752	
	Élévation top correction (m)		14,802	
	Hauteur béton (m)		0,05	
	Poids béton (kN/m <sup>3</sup> )		24	
	<b>Poids béton de correction (kPa)</b>		<b>1,2</b>	
	Isolant rigide (m)		0,118	
	Dalle de protection (m)		0,075	
	<b>Poids dalle de protection (kPa)</b>		<b>1,8</b>	
	Épaisseur remblai léger (m)		0	
	Remblai léger (kPa)		0	
	Épaisseur de remblai (m)		0	
	Poids volumique du remblai (kN/m <sup>3</sup> )		22	
	Poids du remblai (kPa)		0	
	Hauteur de terre (m)		0,82	
	Poids volumique de la terre (kN/m <sup>3</sup> )		14	
	Poids de la terre (kPa)		11,48	
	Élévation finale (m)		<b>15,815</b>	
	Surcharge d'utilisation (kPa)		6	
	Neige (kPa)		2,48	
	<b>ELUL 1 (kPa)</b>		<b>28,2</b>	

OK OUPS OK

Fosse de planta				
	Remblai léger (kPa)		1	1
	Hauteur de remblai (m)		0,15	0,15
	Poids volumique du remblai (kN/m <sup>3</sup> )		22	22
	Poids du remblai (kPa)		3,3	3,3
	Épaisseur de terre (m)		0,574	0,574
	Poids volumique de la terre (kN/m <sup>3</sup> )		14	14
	Poids de la terre (kPa)		8,036	8,036
	Surcharge d'utilisation (kPa)		6	6
	Neige (kPa)		2,48	2,48
	<b>ELUL 1 (kPa)</b>		<b>25,2</b>	25,2



## ENTENTE DE MISE EN OEUVRE

**ENTRE :** **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL**, une personne morale de droit public légalement instituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, ayant son siège au 800, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 1170, Montréal, Québec, H5A 1J6, représentée par François Chamberland, Directeur exécutif – Ingénierie et grands projets, dûment autorisé en vertu du *Règlement prévoyant l'exercice des pouvoirs du conseil d'administration et du directeur général, et la signature de certains actes, documents ou écrits de la Société de transport de Montréal* (R-011) et de la politique de gestion intitulée *Délégation de pouvoirs d'autorisation du directeur général* (PG 1.02).

(ci-après la « **STM** »)

**ET :** **VILLE DE MONTRÉAL**, une personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, assistant-greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE-02-004, article 6 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*.

(ci-après la « **Ville** »)

**LESQUELLES PARTIES POUR EN VENIR À L'ENTENTE QUI FAIT L'OBJET DES PRÉSENTES, DÉCLARENT CE QUI SUIT :**

**ATTENDU** que la Ville est propriétaire des immeubles formant la place publique autour de la station Champ-de-Mars, composée des lots 1 288 664, 1 288 694, 1 180 863, 1 284 370, 1 284 559, 5 515 315, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

**ATTENDU** que la STM est propriétaire du réseau du métro, composé notamment (a) de la station de métro « Champs-de-Mars » (ci-après la « **Station** »); (b) de l'édicule de cette Station (ci-après l'« **Édicule** ») et des immeubles sur et dans lesquels il est érigé, nommément les lots 1 180 985 et 5 515 316 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (les immeubles au pourtour de l'Édicule sont ci-après collectivement les « **Immeubles STM** »); (c) du tunnel du métro en tréfonds de la rue Sanguinet (lot 1 284 370) et des immeubles à l'ouest de l'Édicule (pour les fins de la présente, ci-après le « **Tunnel du métro** »); et (d) tous les équipements, installations et infrastructures liés à l'exploitation du réseau du métro (ci-après collectivement les « **Équipements** ») (la Station, l'Édicule, les Immeubles

STM, le Tunnel du métro, et les Équipements sont ci-après collectivement la « **Propriété de la STM** »);

**ATTENDU** que la Station et le Tunnel du métro sont situés en tréfonds, notamment, des lots 1 284 370, 1 288 664, 1 288 695, 1 284 559 et 1 180 863 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (ci-après collectivement les « **Immeubles en surface** »);

**ATTENDU** que la Ville a élaboré un projet de réaménagement autour de la Station et au-dessus de la propriété du Ministère des Transport, plus précisément la construction d'une place publique qui sera nommée « Place des Montréalaises » (ci-après les « **Travaux** »);

**ATTENDU** que, pour les fins des Travaux, la Ville requiert l'accès et l'occupation d'une partie des Immeubles STM (ci-après la « **Partie des Immeubles STM** ») et d'une partie des Immeubles en surface (ci-après la « **Partie des Immeubles en Surface** »), lesquelles sont montrées en bleu sur un plan annexé à la présente comme Annexe A; et

**ATTENDU** qu'il est dans l'intérêt commun des parties de convenir des modalités d'exécution et de coordination des Travaux.

**EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

## **1. PRÉAMBULE ET ANNEXES**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente entente.

## **2. ACCÈS ET OCCUPATION DE LA PARTIE DES IMMEUBLES STM PAR LA VILLE**

- 2.1** La STM autorise la Ville à accéder à et à occuper la Partie des Immeubles STM, telle que montrée en bleu sur le plan annexé à la présente comme **Annexe A**, pour la réalisation des Travaux.
- 2.2** Les Travaux sont plus amplement décrits au document intitulé « Entente de Mise en œuvre - Description des travaux du projet Place des Montréalaises » annexé à la présente comme **Annexe B**.
- 2.3** Ce droit d'accès et d'occupation temporaire permet à la Ville, directement ou par le biais de ses entrepreneurs, employés, mandataires et sous-traitants, d'accéder à la Partie des Immeubles STM à pied, de l'occuper, d'y placer tout équipement et matériel, et d'y faire toute activité requise pour les fins des Travaux.
- 2.4** Ce droit d'accès et d'occupation temporaire est valable pour toute la durée des Travaux, lesquels sont planifiés pour une période d'environ trente-trois (33) mois, à partir de mars 2022 pour se terminer vers la fin de décembre 2024.

La date de début de l'accès et de l'occupation pourra être ajustée en fonction du début de la mobilisation pour la réalisation des Travaux et la période de trente-trois (33) mois sera calculée à partir de cette première journée de mobilisation (ci-après la « **Durée** »).

La Ville s'engage à aviser la STM par écrit au moins quinze (15) jours avant la date prévue pour le début de la Durée.

Les dates indiquées sont à titre indicatif seulement et peuvent être sujettes à changement. Toute modification devra faire l'objet d'un avis écrit préalable d'au moins quinze (15) jours transmis par la Ville à la STM.

- 2.5** Dans l'éventualité où les Travaux ne sont pas terminés à la fin de la Durée, la Ville pourra prolonger cette durée pour une période additionnelle d'au plus douze (12) mois consécutifs, aux mêmes termes et conditions. Dans ces circonstances, la Ville fera parvenir un avis écrit préalable à la STM de son intention de se prévaloir de la prolongation au moins quinze (15) jours avant la fin de la Durée.

### **3. EXÉCUTION DES TRAVAUX**

- 3.1** La Ville s'engage à effectuer les Travaux en conformité avec les règles de l'art et en conformité avec les lois et la réglementation applicables et doit obtenir toutes les autorisations, licences et permis nécessaires à la réalisation de ceux-ci.
- 3.2** Notamment à l'égard de la Partie des Immeubles en Surface, la Ville s'engage à effectuer les Travaux, incluant la conception de l'infrastructure réalisée, conformément au rapport d'étude structurale effectuée par SNC Lavallin, en date du 14 juillet 2021 (révision 3 finale), intitulé « Étude de capacité portante d'une portion du tunnel du métro sous un remblai futur pour la Place des Montréalaises », référence 658235, annexé à la présente comme **Annexe C**.
- 3.3** La Ville s'engage à minimiser les inconvénients que pourrait subir la STM durant les Travaux en conséquence de ceux-ci. Advenant que les activités de la STM soient affectées par les Travaux, la Ville s'engage à prendre les mesures qui s'imposent, sans délai, pour rectifier la situation.
- 3.4** Durant les Travaux, la Ville s'engage à prendre toute précaution nécessaire pour ne pas endommager la membrane hydrofuge du Tunnel du métro. Si cette membrane était endommagée, la Ville s'engage à la réparer immédiatement conformément aux *Normes et critères de conception métro* (version 2016) et aux directives de la STM et sujet à la surveillance de la STM. La Ville s'engage à assumer le coût de cette réparation et de la surveillance par un inspecteur, de même que tous les dommages pouvant résulter de ce fait.
- 3.5** La Ville a la responsabilité de vérifier elle-même, auprès des autorités compétentes, l'existence et la localisation exacte de tous les câbles, canalisations ou ouvrages souterrains.

Pour tous les travaux d'excavation, de sciage ou de percement dans du pavage, gazon, dalle de plancher, mur, plafond, etc., la Ville s'engage à procéder à la localisation des

services enfouis par l'entremise des services d'Info-Excavation ou toute autre firme pertinente, lesquels services sont aux frais de la Ville.

**3.6** Il est entendu entre les parties qu'aucun des Travaux ne doit endommager la Propriété de la STM. Ne constituent pas des dommages à la Propriété de la STM les travaux d'excavation et les installations temporaires que la Ville doit exécuter en lien avec la réalisation des Travaux.

**3.7** Si des dommages à la Propriété de la STM découlant des Travaux sont engendrés, les parties doivent s'en informer mutuellement sans délai. La Ville devra alors dans les meilleurs délais possibles et à ses frais, procéder aux réparations et travaux requis, sauf entente entre les parties.

Si la Ville refuse ou néglige de procéder aux réparations et travaux requis suite à ces dommages, suivant un préavis raisonnable lui demandant de remédier à ceux-ci, la STM pourra réaliser, aux frais de la Ville, les travaux rendus nécessaires à la suite des dommages occasionnés à la Propriété de la STM par les Travaux.

**3.8** La Ville est responsable, à ses frais, de la surveillance et de la sécurité de ses installations et de son matériel. La STM ne sera pas responsable des dommages, pertes ou vols concernant les équipements et/ou le matériel servant aux Travaux sur la Partie des Immeubles STM.

**3.9** La Ville visitera et examinera la Partie des Immeubles STM et la Partie des Immeubles en Surface, les Équipements concernés et toute partie de la Propriété de la STM affectée par les Travaux avant le début des Travaux, en présence d'un représentant autorisé de la STM et annotera sur plan, photographie ou sur vidéo, toute défectuosité, fissure ou autre anomalie. Ces dernières doivent être relevées et notées dans le sommaire de façon à ce qu'elles puissent être identifiées et comparées avec les relevés post-construction. Un sommaire par courriel du relevé des anomalies, le cas échéant, des photos et vidéos devront être remis à la STM avant le début des Travaux.

**3.10** La Ville s'engage à mettre en place des mesures de mitigation durant les Travaux.

**3.11** Pendant les Travaux, la Ville est responsable de faire un plan de communication pour tous les usagers concernés par les Travaux et de le partager avec la STM pour des fins d'approbation notamment par le Service de sécurité incendie de Montréal.

Pendant les Travaux, la STM est responsable, à son entière discrétion, de mettre en place, à ses frais, son propre plan de communication pour ses usagers à l'intérieur de la Propriété de la STM.

**3.12** Pendant les Travaux, la Ville est responsable d'assurer une signalétique directionnelle pour les usagers désirant accéder à l'Édicule de la Station, incluant notamment les usagers à mobilité réduite. La Ville s'engage à soumettre son plan à la STM pour des fins d'approbation.

**3.13** En tout temps pendant les Travaux, la Ville ne peut obstruer, en tout ou en partie, les accès à l'Édicule de la Station, incluant notamment l'accès à l'ascenseur desservant l'Édicule. La Ville s'engage à aménager et maintenir pendant toute la durée des Travaux des accès fonctionnels et sécuritaires pour le public.

**3.14** Dans le cadre des Travaux, la Ville s'engage à procéder comme suit, à ses frais, à savoir :

- a) Les surfaces au sol des accès à l'Édicule doivent être maintenues au même niveau qu'avant les Travaux et les jonctions de ces surfaces avec celles réalisées dans le cadre des Travaux doivent être à ce même niveau;
- b) Relativement à la Partie des Immeubles STM ou à la Partie des Immeubles en Surface, les arbres plantés dans le cadre des Travaux :
  - a. ne doivent à aucun moment obstruer les grilles du poste de ventilation naturelle adjacentes au volume dans lequel est érigé l'ascenseur de la STM (lot 5 515 316) et desservant la Propriété de la STM;
  - b. ne doivent à aucun moment, et surtout à maturité, permettre l'accès au toit de l'Édicule;
  - c. ne doivent pas endommager l'Édicule par leur mouvement causé par les conditions climatiques; et
  - d. ne doivent pas, par leur enracinement, causer de dommage à l'enveloppe architecturale de la Propriété de la STM.
- c) Les bacs de rebuts et de recyclage doivent être installés à une distance raisonnable de l'Édicule afin de prévenir les incendies. Advenant que lesdits bacs sont installés à une distance insuffisante de l'Édicule, la STM se réserve le droit, à son entière discrétion, de les déplacer.
- d) La Ville s'engage à déboulonner et débrancher le fût et l'enseigne « réseau du métro » existants appartenant à la STM, les remettre à la STM conformément aux instructions de celle-ci, à prolonger le conduit électrique jusqu'au nouvel emplacement de l'enseigne montré sur le plan annexé à la présente comme Annexe A, et installer le fût et l'enseigne au nouvel emplacement indiqué sur ledit plan.

La Ville s'engage à aviser la STM par écrit au moins un (1) mois avant la date prévue pour l'installation et le branchement du fût et de l'enseigne au nouvel emplacement afin de récupérer le fût et l'enseigne conformément aux instructions de la STM.

- e) Concernant l'œuvre d'art intégrée à l'Édicule, en raison de la fin des travaux d'étanchéisation de la membrane du tunnel du métro par la STM, la Ville reconnaît avoir retiré les panneaux en métal de protection de l'œuvre d'art de la structure servant à les maintenir et avoir entreposer ces panneaux, à ses frais, en vue de les installer à nouveau pour protéger l'œuvre d'art pendant les Travaux.

À cet égard, par la présente, la STM cède cette structure et ces panneaux à la Ville.

À la fin des Travaux, la Ville s'engage à retirer la structure et les panneaux de métal à ses frais, d'en disposer à ses frais et à effectuer à ses frais les travaux de réparation sur l'Édicule requis à la suite de l'enlèvement de ladite structure et desdits panneaux. Ces travaux de réparation doivent être réalisés en conformité avec les

plans et devis fournis par la STM, que la Ville reconnaît avoir reçus, et sont sujet à l'approbation de la STM.

Une assurance spécifique pour l'œuvre d'art est requise conformément à l'article 8.5 de la présente.

#### **4. ACCEPTATION DE LA CONFORMITÉ DES TRAVAUX**

- 4.1 La Ville s'engage à aviser la STM par écrit de l'avancement des Travaux.
- 4.2 La ou les visites en vue de l'acceptation de la conformité des Travaux auront lieu à divers moments en fonction de l'avancement des Travaux, en présence d'un représentant désigné de la Ville et accompagné d'un représentant autorisé de la STM.
- En fonction de la planification aux trois semaines (P3S) de l'entrepreneur de la Ville, laquelle sera communiquée à la STM dans les meilleurs délais, et les visites du chantier des Travaux par la STM, le représentant autorisé de la STM indiquera à la Ville les moments auxquels des visites sont requises.
- 4.3 La STM devra se rendre disponible pour ces visites afin ne pas retarder le déroulement des Travaux et la Ville s'engage à inviter la STM au moins cinq (5) jours ouvrables à l'avance pour procéder à chacune des visites.
- 4.4 Après chacune de ces visites, une liste d'anomalies ou non-conformités, s'il y a lieu, sera alors transmise à la Ville par la STM et la Ville devra entreprendre les corrections et aviser la STM de la fin de l'exécution des corrections.
- 4.5 La STM avisera la Ville par écrit de l'acceptation ou du refus de la conformité des Travaux dans les dix (10) jours de la ou des visite(s) ou, le cas échéant, dans les dix (10) jours suivant l'acceptation de la conformité des corrections signifiées par le représentant de la STM. À défaut d'une dénonciation écrite d'anomalies au moment de la visite ou à défaut d'un avis écrit relatif aux Travaux dans le délai prescrit, la STM sera réputée avoir accepté la conformité des Travaux telle quelle.

#### **5. COÛTS DES TRAVAUX**

- 5.1 La Ville assume entièrement les coûts pour procéder aux Travaux et tous les autres frais inhérents y étant reliés.
- 5.2 Pour des fins de clarté, aucun frais engendré par les Travaux ne sera assumé par la STM, ni le coût encouru par la STM relativement à la surveillance des Travaux visant la conformité des Travaux. La Ville remboursera ces coûts à la STM sur présentation des factures pertinentes.

#### **6. PROPRIÉTÉ**

- 6.1** La STM est et demeure propriétaire de la Propriété de la STM et de toutes constructions et installations situées dans la Propriété de la STM.
- 6.2** Avant l'achèvement des Travaux, les parties s'engagent à signer une convention de d'exploitation pour préciser les responsabilités de chacune d'elles en conséquence des Travaux.

De plus, les parties s'engagent à signer toute convention rendue nécessaire suite aux engagements prévus à la présente ou à ladite convention d'exploitation. Chacune des parties s'engagent aussi à consentir à l'autre, lors de la signature de ces conventions, tous les droits non spécifiquement prévus à la présente entente, et qui sont nécessaires pour jouir pleinement des avantages consentis en vertu de la présente entente ou de la convention d'exploitation signée conséquemment à la présente.

## **7. RESPONSABILITÉ**

La Ville s'engage à assumer toute responsabilité pour tout dommage causé à la Propriété de la STM et à tout dommage sur la personne pouvant résulter des Travaux effectués par ou pour la Ville en vertu de la présente entente et de l'inexécution de toutes obligations de la Ville prévues à la présente entente.

## **8. ASSURANCES**

### **8.1 Police d'assurance**

La Ville s'engage à obtenir de son entrepreneur, au bénéfice de la Ville et de la STM, à titre d'assurée additionnelle, une police d'assurance responsabilité civile qui le couvre contre les dommages que lui-même, ses entrepreneurs et sous-traitants peuvent causer à la personne et à la propriété de la Ville, de la STM, ou à celle d'autrui à l'occasion de la réalisation des Travaux, pour une couverture minimale de DIX MILLIONS DE DOLLARS (10 000 000 \$).

Cette police fournie avant le début des Travaux, prévoira les conditions et protections suivantes :

- a) La police doit accorder à la STM, à titre d'assurée additionnelle, aux entrepreneurs, aux sous-traitants, ainsi qu'à toute autre personne qui pourrait détenir un intérêt assurable, une protection de DIX MILLIONS DE DOLLARS (10 000 000 \$) par événement selon le cas et dommages matériels à la propriété d'autrui et de blessures corporelles;
- b) La police doit s'appliquer à chaque assuré nommé comme si des polices distinctes avaient été émises à chacun d'eux; et
- c) La formule automobile des non-propriétaires.

### **8.2 Assurance chantier**

L'entrepreneur général de la Ville qui exécutera les Travaux devra contracter d'une compagnie d'assurance, une police d'assurance chantier d'une valeur de 5 millions de dollars (5 000 000 \$).

### **8.3 Certificat d'assurance**

Sur demande, la Ville doit fournir à la STM un certificat émis par l'assureur de son entrepreneur général attestant des exigences du présent article dans les polices d'assurance.

La Ville doit fournir les avenants attestant du renouvellement de ces polices par son entrepreneur général.

### **8.4 Annulation et renouvellement des polices d'assurance**

Si une police d'assurance de l'entrepreneur général de la Ville est annulée ou n'est pas renouvelée à son expiration, la Ville doit aviser la STM à cet effet le plus rapidement possible et fournir à la STM un nouveau certificat tel que prévu ci-avant.

Si les Travaux ne sont pas terminés à la date d'expiration des polices d'assurance, la Ville devra s'assurer que les polices de l'entrepreneur général sont renouvelées ou remplacées, et ce, jusqu'à ce que les Travaux soient complètement terminés.

### **8.5 Police d'assurance – Œuvre d'art de Marcelle Ferron**

La Ville s'engage à obtenir de son entrepreneur, au bénéfice de la Ville et de la STM, à titre d'assurée additionnelle, une police d'assurance responsabilité civile qui le couvre contre les dommages que lui-même, ses entrepreneurs et sous-traitants peuvent causer à l'œuvre d'art de Marcelle Ferron intégrée à l'Édicule à l'occasion de la réalisation des Travaux, pour une couverture minimale de DIX MILLIONS DE DOLLARS (10 000 000 \$), avec une mention spécifique à cet effet sur la preuve d'assurance.

Avant le début des Travaux, la preuve d'assurance conforme au paragraphe précédent doit être soumise à la STM pour des fins d'approbation.

## **9. RADIATION DES PRIORITÉS ET HYPOTHÈQUES, ETC.**

- 9.1** La Ville doit obtenir, sans délai et à ses frais, mainlevée de toute priorité ou hypothèque inscrites contre les biens de la STM, notamment la Propriété de la STM, découlant des Travaux exécutés par ou pour la Ville, et de toute saisie pouvant être opérée contre les biens de la STM ou la Propriété de la STM en exécution d'un jugement contre la Ville ou la STM, à défaut de quoi, sans préjudice à tout autre recours en faveur de la STM, la Ville pourra être considéré en défaut de respecter la présente convention.

Cependant, la Ville ne sera pas en défaut si elle conteste de bonne foi toute priorité, hypothèque ou saisie inscrite contre les biens de la STM ou contre la Propriété de la STM, tant que le jugement final ne sera pas rendu. Dès que le jugement final est rendu, la Ville s'engage à obtenir à ses frais mainlevée de la priorité, de l'hypothèque ou de la

saisie et de toute action inscrite contre la Propriété de la STM, ou plus généralement contre les biens de la STM, et qui ont fait l'objet de contestation.

- 9.2** Advenant qu'une réclamation, de quelque nature qu'elle soit, était transmise à la STM ou qu'une priorité ou hypothèque était inscrite contre les biens de la STM ou la Propriété de la STM suite aux Travaux devant être effectués par ou pour la Ville, la Ville s'engage, à ses frais, à prendre fait et cause pour la STM, à intervenir et assumer sa défense dans toute procédure, réclamation ou poursuite, ainsi qu'à la tenir indemne en capital, intérêts, frais et accessoires relativement à tout jugement pouvant être rendu contre elle ou de tout règlement négocié par la Ville et accepté par la STM dans le cas où tel règlement pourrait affecter les intérêts de celle-ci.
- 9.3** Cependant, rien n'empêche la STM de contester telle priorité, hypothèque ou saisie inscrite contre les biens de la STM ou la Propriété de la STM. Une fois un jugement final rendu, la Ville s'engage à obtenir à ses frais mainlevée de cette priorité, hypothèque ou saisie et de toute action inscrite contre les biens de la STM ou la Propriété de la STM ayant fait l'objet de contestation, et à assumer tous les coûts en capital, intérêts, frais et accessoires relativement à tout jugement pouvant être rendu contre la STM ou de tout règlement négocié par la STM dans le cas où tel règlement pourrait affecter les intérêts de celle-ci.

## **10. FORCE MAJEURE**

- 10.1** Il est entendu que tout délai pour effectuer les Travaux pourra être reporté si l'inexécution de ces travaux est causée par une force majeure telle que définie à l'article 1470 du *Code civil du Québec*.
- 10.2** Il est entendu que l'exécution des Travaux doit reprendre dès que la force majeure disparaît et qu'il y ait eu entente avec entre les parties, le cas échéant, sur le nouveau calendrier.

## **11. AVIS**

Tout avis devant être donné en vertu des présentes sera considéré comme étant légalement donné s'il est livré personnellement au destinataire ou envoyé par courrier recommandé ou transmis par voie électronique, et tout avis ainsi transmis sera confirmé par écrit, envoyé par courrier recommandé ou signifié personnellement, aux adresses suivantes :

### **À la STM**

Société de transport de Montréal  
800 rue de la Gauchetière Ouest, bureau 1170  
Montréal, Québec  
H5A 1J6

À l'attention de Me Sylvain Joly, directeur des affaires juridiques  
[Sylvain.joly@stm.info](mailto:Sylvain.joly@stm.info)

Avec copies à :

Delphine Reco, Chef de section - Mise en œuvre, Ingénierie  
[Delphine.reco@stm.info](mailto:Delphine.reco@stm.info)  
Et Ghyslain Marcotte, Technicien - projets, Ingénierie  
[Ghyslain.Marcotte@stm.info](mailto:Ghyslain.Marcotte@stm.info)

**À la Ville**

Ville de Montréal  
801, rue Brennan - Pavillon Duke, 4e étage  
Montréal (Québec) H3C 0G4

À l'attention de monsieur Jasmin Corbeil  
Chef de division, Division Aménagement des espaces publics et réalisations, Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports  
Direction de l'aménagement des parcs et espaces publics  
[jasmin.corbeil@montreal.ca](mailto:jasmin.corbeil@montreal.ca)  
Cell. : 514.820.7092

ou à tout autre endroit que l'une ou l'autre des parties aura fait connaître à l'autre partie par avis écrit donné de la façon ci-dessus prévue.

Tout avis expédié par la poste sera considéré comme prenant effet le troisième (3e) jour ouvrable après la date de sa mise à la poste. Tout avis adressé par voie électronique sera présumé avoir été donné et reçu le jour ouvrable suivant. Tout avis livré personnellement sera présumé avoir été reçu le jour même de sa livraison.

**12. DOMICILE, LOIS APPLICABLES, DIVERS**

- 12.1** Les parties élisent domicile aux adresses mentionnées à la comparution des présentes et conviennent que la présente entente soit régie et interprétée par les lois applicables dans la province de Québec.
- 12.2** De même, les parties conviennent que tout différend quant à l'application ou l'interprétation de la présente entente doit obligatoirement être soumis au tribunal compétent du district judiciaire de Montréal.
- 12.3** La présente Entente lie les parties ainsi que leurs successeurs, administrateurs, ayants cause et autres représentants légaux respectifs et est pour leur bénéfice.
- 12.4** De plus, la Ville reconnaît que la STM est régie par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q, Chapitre A 2.1).
- 12.5** Les parties ont chacune adopté un règlement concernant la gestion contractuelle et reconnaissent avoir pris connaissance des dispositions contenues au règlement respectif de chacune d'elles.

*[Les signatures apparaissent à la page suivante.]*

**ET LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE ENTENTE COMME SUIT :**

Montréal, ce \_\_\_\_\_ ième jour du mois  
de \_\_\_\_\_ 2021

Montréal, ce \_\_\_\_\_ ième jour du mois  
de \_\_\_\_\_ 2021

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Yves Saindon, assistant-greffier

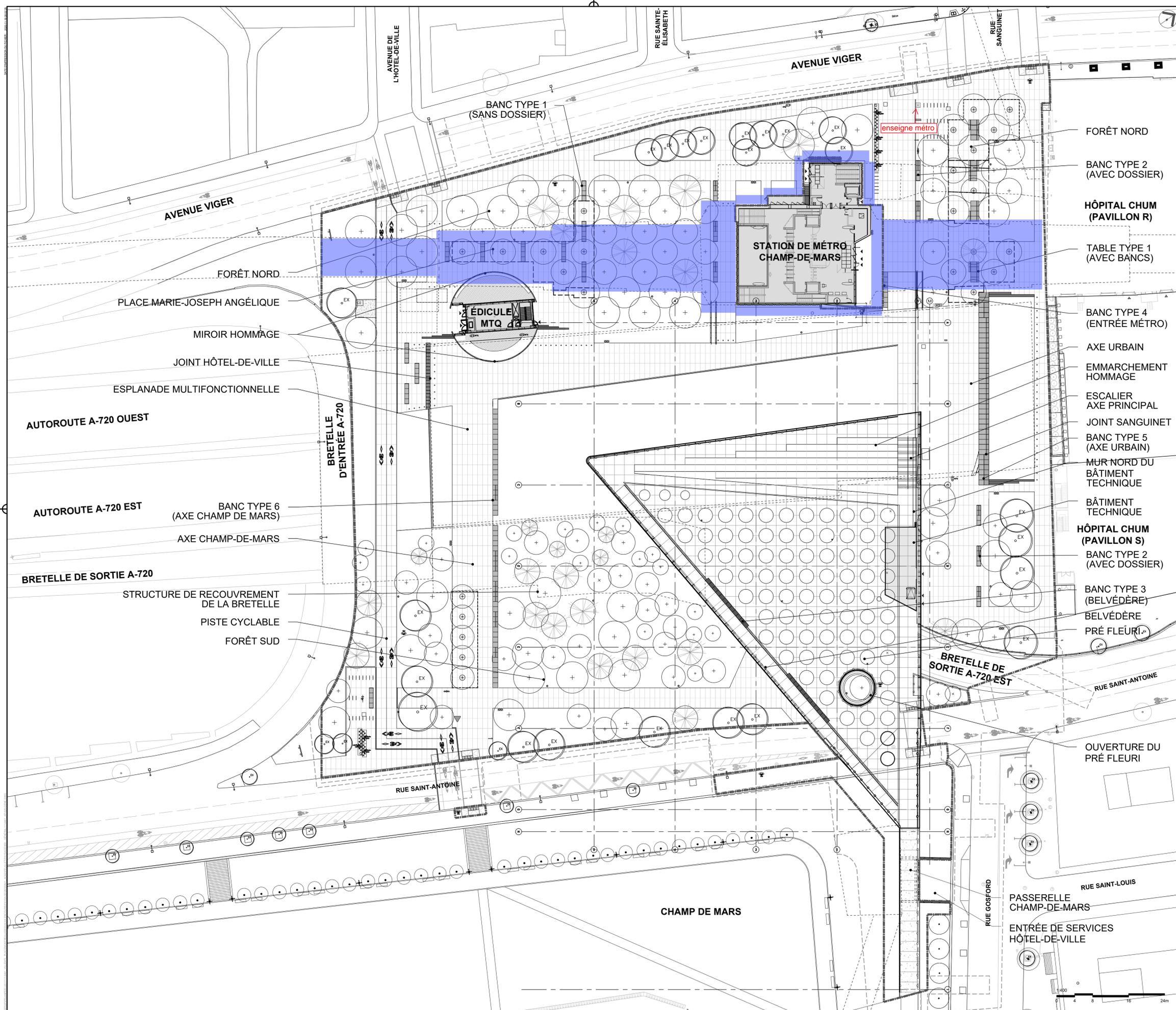
**SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE  
MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
François Chamberland,  
Directeur exécutif –  
Ingénierie et grands projets

## ANNEXE A

## ANNEXE B

## ANNEXE C



Fichier : 17-0461\_AP-020-GENE.DWG

ARCHITECTURE DE PAYSAGE / ARCHITECTURE  
**lemay**  
 3500, rue Saint-Jacques  
 Montréal (Québec) H4C 1H2  
 Tél. : 514.932.5151

GÉNIE  
**SNC-LAVALIN**  
 455, boul. René-Lévesque Ouest  
 Montréal (Québec) H2Z 1Z3  
 Tél. : 514.393.1000

HOMMAGE  
 ANGELA SILVER

GÉNIE STRUCTURE  
**ELEMA**  
 3500, rue Saint-Jacques (bureau 101)  
 Montréal (Québec) H4C 1H2  
 Tél. : 514.393.3300

LÉGENDE DES TYPES DE LIGNES :  
 - - - LIMITE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS  
 - - - LIMITE DE CHANTIER GLOBALE  
 - - - TUNNEL DU MÉTRO

02	ÉMISSION - 90%	2020-11-19	P.L.
01	ÉMISSION - 70%	2020-07-29	P.L.
00	ÉMISSION - 50%	2020-05-12	P.L.

No	Description	Date	Par
Révisions			

B.M.  
 Échelle : 1:400  
 Date : 2017-06-28  
 Dessin : FM / JPDM  
 Responsable du projet : LUCIE ST-PIERRE  
 Approbation : PATRICIA LUSSIER / BENOÎT GAUDET

**NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION 2020-11-19**

Nom du projet :  
**AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DES MONTRÉALAISES**

Numéro de contrat : 20-6538  
 Titre du plan : VOLET ARCHITECTURE DE PAYSAGE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports  
**Montréal**

No du plan : AP-021  
 No de l'index : 1219  
 No 00  
 XX

TOUTE REPRODUCTION OU UTILISATION DE CE DESSIN EST INTERDITE SANS AUTORISATION ÉCRITE DE LA VILLE DE MONTRÉAL.



**Dossier # : 1217233002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	MCCQ 2018-2021 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Remplacer, dans le cadre du soutien financier accordé à 19 projets d'organismes culturels ou communautaires (CE21 1050), le nom Fonderie Darling par le nom officiel de l'organisme qui est Quartier Éphémère, centre d'arts visuels

Il est recommandé :  
de remplacer, dans le cadre du soutien financier accordé à 19 projets d'organismes culturels ou communautaires (CE21 1050), le nom Fonderie Darling par le nom officiel de l'organisme qui est Quartier Éphémère, centre d'arts visuels.

**Signé par** Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2021-09-24 09:36

**Signataire :** Charles-Mathieu BRUNELLE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint par intérim  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

---

Séance ordinaire du mercredi 9 juin 2021

Résolution: CE21 1050

---

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 513 243 \$, incluant les frais de jury, à différents projets d'organismes communautaires ou culturels, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme Patrimoines montréalais: une mise en valeur dans les quartiers 2021 de l'Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal MCC/Ville 2018-2021 (EDCM);

<b>Cocontractants</b>	<b>Montants</b>
ARCMTL	30 000 \$
Centre international d'art contemporain (CIAC)	30 000 \$
Collectif d'animation l'Autre Montréal	19 000 \$
Écomusée du fier monde	30 000 \$
Fonderie Darling	15 300 \$
Fondation Héritage Montréal	22 000 \$
Les anciennes troupes militaires	15 000 \$
Les Rugissants	45 000 \$
MONA	25 500 \$
Musée Afro-Canadien	25 275 \$
Musée du Château Dufresne	30 000 \$
Musée des Hospitalières	30 000 \$
Musée de l'imprimerie	30 000 \$
Musée des ondes Emile Berliner	30 000 \$
Portrait Sonore	29 700 \$
Productions Chez-Nous (Chasse-Balcon)	30 000 \$
Château Ramezay pour le Regroupement des musées d'histoire	30 000 \$
Sœurs de la Charité de Montréal (Sœurs grises)	29 398 \$
Société pour la danse traditionnelle du Québec (SPDTQ)	15 500 \$
<b>Total des contributions :</b>	<b>511 673\$</b>
<b>Frais de jury</b>	<b>1 570\$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>513 243\$</b>

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1217233002  
/nm

Benoit DORAIS

---

Président du comité exécutif

Yves SAINDON

---

Assistant-greffier de la Ville

(certifié conforme)

---

Yves SAINDON  
Assistant-greffier de la Ville

Signée électroniquement le 11 juin 2021

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1217233002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	MCCQ 2018-2021 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Remplacer, dans le cadre du soutien financier accordé à 19 projets d'organismes culturels ou communautaires (CE21 1050), le nom Fonderie Darling par le nom officiel de l'organisme qui est Quartier Éphémère, centre d'arts visuels

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Corriger le nom d'un organisme soutenu dans le cadre du programme de soutien financier *Patrimoines montréalais: une mise en valeur dans les quartiers 2021*. Le sommaire initial indiquait Fonderie Darling. Le nom officiel de l'organisme retenu est plutôt: Quartier Éphémère, centre d'arts visuels.

La liste des dix-neuf (19) organismes soutenus dans le cadre du Programme *Patrimoines montréalais: une mis en valeur dans les quartiers 2021* doit se lire ainsi:

<b>Organismes</b>	<b>% du budget du projet</b>	<b>Subventions accordée</b>
ARCMTL	75%	30 000\$
Centre international d'art contemporain (CIAC)	33%	30 000\$
Collectif d'animation l'Autre Montréal	74%	19 000\$
Écomusée du fier monde	42%	30 000\$
<b>Quartier Éphémère, centre d'arts visuels</b>	<b>85%</b>	<b>15 300\$</b>
Fondation Héritage Montréal	37%	22 000\$
Les anciennes troupes militaires	8%	15 000\$
Les Rugissants	43%	45 000\$
MONA	85%	25 500\$
Musée Afro-Canadien	60%	25 275\$
Musée du Château Dufresne	49%	30 000\$
Musée des Hospitalières	79%	30 000\$
Musée de l'imprimerie	45%	30 000\$

Musée des ondes Emile Berliner	45%	30 000\$
Portrait Sonore	78%	29 700\$
Productions Chez-Nous (Chasse-Balcon)	77%	30 000\$
Château Ramesay pour le Regroupement des musées d'histoire	49%	30 000\$
Soeur de la Charité de Montréal (Soeurs grises)	85%	29 398\$
Société pour la danse traditionnelle du Québec (SPDTQ)	85%	15 500\$

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle GAY  
 commissaire - a la culture

514-872-0580

**Tél :**

**Télécop. :** 000-0000



**Dossier # : 1217233002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	MCCQ 2018-2021 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 513 243\$ (incluant les frais de jury) à 19 projets d'organismes culturels ou communautaires pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du programme Patrimoines montréalais: une mise en valeur dans les quartiers 2021 de l'Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal MCC/Ville 2018-2021 (EDCM)

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 513 243\$ (incluant les frais de jury) à 19 projets d'organismes communautaires ou culturels, pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du Programme *Patrimoines montréalais: une mise en valeur dans les quartiers 2021* de l'Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal MCC/Ville 2018-2021 (EDCM);

<b>Cocontractants</b>	<b>Montants</b>
ARCMTL	30 000 \$
Centre international d'art contemporain (CIAC)	30 000 \$
Collectif d'animation l'Autre Montréal	19 000 \$
Écomusée du fier monde	30 000 \$
Fonderie Darling	15 300 \$
Fondation Héritage Montréal	22 000 \$
Les anciennes troupes militaires	15 000 \$
Les Rugissants	45 000 \$
MONA	25 500 \$
Musée Afro-Canadien	25 275 \$
Musée du Château Dufresne	30 000 \$
Musée des Hospitalières	30 000 \$
Musée de l'imprimerie	30 000 \$

Musée des ondes Emile Berliner	30 000 \$
Portrait Sonore	29 700 \$
Productions Chez-Nous (Chasse-Balcon)	30 000 \$
Château Ramezay pour le Regroupement des musées d'histoire	30 000 \$
Soeurs de la Charité de Montréal (Soeurs grises)	29 398 \$
Société pour la danse traditionnelle du Québec (SPDTQ)	15 500 \$
<b>Total des contributions:</b>	<b>511 673\$</b>
<b>Frais de jury</b>	<b>1 570\$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>513 243\$</b>

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2021-05-31 15:11

**Signataire :**

Claude CARETTE

\_\_\_\_\_  
 Directeur général adjoint  
 Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217233002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	MCCQ 2018-2021 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 513 243\$ (incluant les frais de jury) à 19 projets d'organismes culturels ou communautaires pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du programme Patrimoines montréalais: une mise en valeur dans les quartiers 2021 de l'Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal MCC/Ville 2018-2021 (EDCM)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de l'axe 2 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal qui favorise «Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne», le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal ont mis en place le programme de soutien financier *Patrimoines montréalais: une mise en valeur dans les quartiers* . Ce programme qui en est à sa troisième année d'existence est issu de la fusion des deux anciens programmes suivants: Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais et Interprétation animée du Vieux-Montréal.

Plus que jamais, les citoyens s'approprient leur patrimoine collectif, en se préoccupant de sa sauvegarde et de sa mise en valeur. Le programme *Patrimoines montréalais : une mise en valeur dans les quartiers* se veut un levier qui favorise un impact local et un grand rayonnement. Il vise une meilleure incursion de la culture à l'échelle montréalaise grâce à des projets de mise en valeur qui favorisent une meilleure compréhension du patrimoine qui nous entoure. Ce programme cherche à instaurer des conditions favorables pour que cette notion soit omniprésente dans le quotidien du citoyen, éveillant ainsi sa curiosité, son intérêt et son souci de conservation dans le temps. Destiné aux organismes qui œuvrent à la mise en valeur du patrimoine montréalais ou aux projets mettant en valeur les différents patrimoines, le programme permet le développement et la réalisation de projets novateurs et structurants contribuant au rayonnement de la diversité des patrimoines montréalais. Ce programme comportait une seule date de tombée: le 24 mars 2021.

Dans le cadre de l'appel à projets 2021 du Programme *Patrimoines montréalais: une mise en valeur dans les quartiers*, le Service de la culture a reçu 29 projets admissibles provenant d'organismes montréalais totalisant des demandes de 772 163\$. Composé de deux experts du milieu culturel patrimonial et muséal, d'une représentante du ministère de

la Culture et des Communications, d'un représentant de la division du patrimoine du Service de l'urbanisme et de la mobilité, d'une représentante du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et d'une représentant du Service de la culture, le comité d'évaluation a analysé les projets. Dix-neuf (19) projets sont recommandés pour un soutien total de 511 674\$. À ce montant s'ajoute les frais de jury de 1 570\$.

Les projets soutenus sont portés par des institutions muséales, des organismes spécialisés dans la mise en valeur du patrimoine, ainsi que des organismes culturels ou communautaires et consistent notamment en la réalisation de projets d'expositions, à la mise sur pied de visites commentées et de circuits patrimoniaux, au développement d'expériences innovantes et d'applications, à la programmation de conférences et de rencontres ainsi qu'en l'offre d'ateliers et d'activités.

Le nombre de projets recommandés permet de soutenir 67% des demandes. Par ailleurs, 7 nouveaux organismes seront soutenus par le Programme, ce qui représente 37% des soutiens recommandés. De plus, 15 des 19 projets recommandés, soit 79% des projets s'adressent aux personnes issues des communautés culturelles. Les projets se déploieront partout dans la ville : 19 arrondissements sont représentés par les 19 projets recommandés.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE20 1099 - 5 août 2020 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 440 181\$ (incluant les frais de jury) à 17 projets d'organismes culturels ou communautaires pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du Programme Patrimoines montréalais: une mise en valeur dans les quartiers 2020 de l'Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal MCC/Ville 2018-2021 (EDCM);

CE19 1061 - 26 juin 2019 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 615 930 \$, incluant les frais de jury de 2 080 \$, aux organismes ci-après désignés, pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme « Patrimoines montréalais: une mise en valeur dans les quartiers 2019 » de l'Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal MCC/Ville 2012-2015 et 2018-2021 (EDCM);

CE17 1234 - 2 août 2017 - Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 189 220 \$, incluant les frais de concours, à quinze (15) organismes pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux pour la réalisation de projets dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2017 de l'Entente de développement culturel de Montréal MCC-Ville 2017 - 2018

CG17 0315 - 24 août 2017 - Approuver le projet d'*Entente sur le développement culturel de Montréal* 2017-2018 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal

CE16 1905 - 30 novembre 2016 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 82 000 \$ à trois organismes en vertu du Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2016-2017, dans le cadre de la programmation de l'*Entente sur le développement culturel de Montréal* 2016-2017

CE16 1167 - 6 juillet 2016 - Approuver la programmation de l'*Entente sur le développement culturel de Montréal* entre la Ville de Montréal et le MCC pour la période 2016-2017

CG15 0683 - 26 novembre 2015 - Approuver l'*Entente sur le développement culturel de Montréal* 2015-2016 à intervenir entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal

CE15 1802 - 7 octobre 2015 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 133 970

\$ à sept (7) organismes en vertu du Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2015-2016, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016

CE15 0810 : 29 avril 2015- Accorder un soutien financier de 193 200 \$ aux seize organismes ci-après désignés, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de seize projets dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2015 de l'Entente MCC Ville 2012-2015.

## DESCRIPTION

Voici la liste des dix-neuf (19) organismes retenus dans le cadre du Programme :

Organismes	% du budget du projet	Subventions accordée
ARCMTL	75%	30 000\$
Centre international d'art contemporain (CIAC)	33%	30 000\$
Collectif d'animation l'Autre Montréal	74%	19 000\$
Écomusée du fier monde	42%	30 000\$
Fonderie Darling	85%	15 300\$
Fondation Héritage Montréal	37%	22 000\$
Les anciennes troupes militaires	8%	15 000\$
Les Rugissants	43%	45 000\$
MONA	85%	25 500\$
Musée Afro-Canadien	60%	25 275\$
Musée du Château Dufresne	49%	30 000\$
Musée des Hospitalières	79%	30 000\$
Musée de l'imprimerie	45%	30 000\$
Musée des ondes Emile Berliner	45%	30 000\$
Portrait Sonore	78%	29 700\$
Productions Chez-Nous (Chasse-Balcon)	77%	30 000\$
Château Ramesay pour le Regroupement des musées d'histoire	49%	30 000\$
Soeur de la Charité de Montréal (Soeurs grises)	85%	29 398\$
Société pour la danse traditionnelle du Québec (SPDTQ)	85%	15 500\$

\* La colonne "% du budget" correspond à la contribution de la subvention par rapport au coût de l'ensemble du projet et est tributaire des demandes faites par les OBNL.

Le programme prévoit que la contribution financière accordée par projet mené par un OBNL ne peut excéder 30 000 \$ et 45 000\$ pour les projets menés en partenariat. Dans tous les cas, la subvention ne peut excéder 85 % des dépenses admissibles. Ainsi, la variation entre les soutiens aux organismes dépend de l'ampleur de leur projet, du montage budgétaire, notamment des autres sources de financement et des dépenses admissibles (dépenses de développement, de mise en place, d'achat de matériel, etc.).

À noter que trois services contribuent au financement des projets:

- 14 projets se déroulant dans les arrondissements ont soutenus par le Service de la culture

- 3 projets se déroulant dans le site patrimonial de Montréal, le Vieux-Montréal sont soutenus par le Service de l'urbanisme et de la mobilité
- 2 projets se déroulant sur le site patrimonial du Mont-Royal sont soutenus par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

## JUSTIFICATION

Le programme d'aide financière *Patrimoines montréalais : une mise en valeur dans les quartiers 2021* s'inscrit dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021, conclue entre la Ville de Montréal (Ville) et le gouvernement du Québec. Cette entente s'articule autour de quatre axes d'intervention, soit le patrimoine, les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne, le numérique et l'entrepreneuriat culturel. Le présent programme s'intègre dans l'axe du patrimoine ainsi que dans celui des quartiers culturels et de l'expérience culturelle citoyenne. Par ailleurs, le programme rejoint les enjeux définis dans la Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal *Conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité*, en favorisant une approche transversale qui mise sur le pouvoir de la culture comme levier de développement.

Le programme vise à :

- Favoriser l'accessibilité aux patrimoines que ce soit en termes de coûts, d'horaires et d'emplacements géographiques. L'accessibilité doit également faire appel à des approches adaptées pour des personnes ayant des limitations fonctionnelles, au transfert de savoirs mutuels, ou encore à l'accessibilité quelle que soit la langue parlée, etc.;
- Accroître la connaissance des patrimoines montréalais auprès de l'ensemble de la population montréalaise et des visiteurs;
- Accroître la diffusion d'activités de sensibilisation mettant en valeur la richesse et la diversité des patrimoines montréalais sur l'ensemble du territoire;
- Favoriser l'innovation culturelle de façon variée : dans la démarche, dans l'approche, dans le processus, dans l'adaptabilité à une clientèle et dans la diffusion;
- Créer des partenariats diversifiés ou permettre la durabilité de partenariats existant entre l'organisme, ses partenaires et ses collaborateurs. Il s'agit également de développer des partenariats entre organismes en patrimoine ou provenant d'un autre domaine connexe, afin d'enrichir et diversifier l'offre régulière.

Les demandes ont été analysées quant à leur conformité aux critères d'évaluation inscrits au programme, notamment:

- L'expertise de l'organisme;
- La qualité du projet;
- L'implication citoyenne;
- Les partenariats, collaborations et rencontres créées par le projet.

Le programme est en pièce jointe.

Cette démarche s'inscrit dans l'alignement stratégique 2030 de la Ville, notamment dans l'axe des quartiers en favorisant leurs développements au sein d'une ville humaine. Le soutien aux OBNL s'inscrit plus précisément dans la priorité 19 et vise à offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie de qualité, et constitue une réponse de proximité à leurs besoins en contribuant à bonifier l'offre culturelle de proximité par des

projets qui favorisent l'émergence d'initiatives et la participation culturelle citoyenne. En lien avec la priorité 15, la mise en valeur des patrimoines matériels et immatériels contribue à susciter la vitalité culturelle des quartiers et constitue un des éléments clé du développement culturel local afin de favoriser l'inclusion, le lien social, l'engagement des citoyens dans leur milieu et rehausser la qualité de vie dans les quartiers.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût maximal de cette contribution financière de 513 243 \$ sera financé par les règlements d'emprunt suivants:

- 17-016 Entente 2017-2020 / Années Antérieures CM17 0089 **59 700.00\$**
- 16-032-1 Entente 2016-2017 / Années Antérieures CM17 1055 **23 492.00\$**
- 18-064 Partie 2019-2020 Entente Développement culturel 2018-2021 / Années antérieures CM18 1388 **19 637.00\$**
- 20-033 Entente développement culturel 2018-21 CM20 0837 **410 414.00\$**

Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021, entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 et entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

La dépense de 513 243 \$ est subventionnée à 275 717\$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (MCC), ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 237 527 \$ et a fait l'objet des recommandations de crédit suivantes: RC19-02.02.02.00-0191, RC16-02.01.02.00-0144, RC18-01.01.01.00-0190, RC17-01.02.03.02-0139.

Les contributions accordées aux OBNL dans les cinq dernières années sont détaillées en pièce jointe.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Par son soutien à l'accessibilité à la culture et au patrimoine, cette entente participe à la qualité de vie montréalaise.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La Ville et le MCC conjuguent leurs efforts pour permettre aux citoyens de s'approprier la culture et pour contrer l'exclusion culturelle sur tout le territoire de la Ville. Le versement des sommes à ces organismes culturels et communautaires contribuera à l'atteinte des objectifs de la Ville en matière d'accès à la culture, de mise en valeur des patrimoines et de participation des citoyens au développement culturel.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les projets se réaliseront même en temps de pandémie COVID-19 et les projets respecteront les mesures sanitaires et de distanciation physique émises par la Santé publique en vigueur lors de leurs mises en place.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par les organismes. Une opération de communication sera réalisée par le service des communications et de

l'expérience citoyenne.

Cette opération peut être regroupé avec d'autres communications dans un communiqué.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Juin 2021: Octroi des subventions aux organismes

Juin 2021 à Septembre 2022: Réalisation des projets par les organismes

Automne 2022: Dépôt des bilans des projets par les organismes

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité avec les pouvoirs du comité exécutif en regard de subvention de moins de 150 000 \$. Le service des Affaires juridiques a autorisé la fiche d'inscription comme étant le protocole d'entente valide lors de l'octroi d'une subvention dans le cadre de ce programme. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

José FROMENT, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports

Claude DAUPHINAIS, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Claude DAUPHINAIS, 26 mai 2021

José FROMENT, 26 mai 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle GAY  
commissaire - a la culture

**Tél :** 514-872-0580  
**Télécop. :**

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-05-19

Geneviève PICHET  
Directrice - développement culturel

**Tél :** 514-872-1156  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Geneviève PICHET

Directrice

**Tél :** 514-872-8562

**Approuvé le :** 2021-05-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Ivan FILION

Directeur du Service de la culture

**Tél :** 514.872.9229

**Approuvé le :** 2021-05-31

CE : 30.001  
2021/10/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.002

2021/10/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1218214015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver des initiatives culturelles spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19, autoriser l'occupation du domaine public du 7 octobre 2021 au 20 mars 2022

Il est recommandé:

1- d'approuver des initiatives culturelles spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19;

2- d'autoriser l'occupation du domaine public du 7 octobre au 20 mars 2022.

**Signé par** Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2021-09-21 17:24

**Signataire :**

Charles-Mathieu BRUNELLE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint par intérim  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1218214015

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver des initiatives culturelles spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19, autoriser l'occupation du domaine public du 7 octobre 2021 au 20 mars 2022

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le contexte de la reprise graduelle des événements et des festivals et dans le but de permettre certaines actions, nous présentons ce dossier comportant des demandes de dérogations pour ces initiatives culturelles ayant lieu du 7 octobre 2021 au 20 mars 2022 sur le territoire de l'arrondissement Ville-Marie.

Les promoteurs devront s'engager au respect des consignes sanitaires applicables au moment de la réalisation et ce, indépendamment de son approbation antérieure.

Pour permettre la réalisation de ces initiatives, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit notamment des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE21 1686 - Approuver des initiatives culturelles spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19. Autoriser l'occupation du domaine public du 2 juillet au 30 novembre 2021

CE21 1217 - Approuver des initiatives culturelles spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19. Autoriser l'occupation du domaine public du 8 juillet au 15 novembre 2021.

CE21 1070 - Approuver des initiatives culturelles spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19. Autoriser l'occupation du domaine public du 10 juin au 2 novembre 2021.

CE21 0815 - Approuver des initiatives culturelles spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19. Autoriser l'occupation du domaine public du 13 mai 2021 au 15 octobre 2021

CE21 0596 - Approuver des initiatives culturelles spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19. Autoriser l'occupation du domaine public du 15 avril 2021 au 31 octobre 2021.

**DESCRIPTION**

Compte tenu des enjeux liés à la pandémie et du fait que le gouvernement du Québec

déconfine progressivement les régions dont Montréal, certains organismes souhaitent continuer de faire vivre le cœur culturel de Montréal en créant des espaces qui donneront aux citoyen.ne.s l'occasion de profiter de Montréal de façon unique et inspirante, tout en respectant les mesures sanitaires en vigueur.

L'objectif est de permettre l'accueil des visiteur.euse.s au centre-ville afin de profiter d'une vie culturelle adaptée aux enjeux sanitaires actuels. Les propositions de cette année s'articulent autour du déploiement de terrasses, de parcours culturels, de déambulateurs et de performances fixes, toujours selon l'évolution et dans le respect des mesures sanitaires.

Certains de ces projets sont encore en développement en fonction de l'évolution des règles sanitaires et ne sont donc pas encore confirmés. De plus, ces activités pourraient être révisées et/ou bonifiées, selon le relâchement progressif des restrictions sanitaires.

Le Centre de coordination des mesures d'urgences (CCMU) et la Direction de la santé publique (DSP) sont consultés pour les différents projets et nous maintenons une étroite collaboration afin d'être avisés de tout changement quant aux mesures sanitaires en vigueur.

L'objectif de ce sommaire décisionnel est d'obtenir les autorisations internes de la ville mais il est à noter que le calendrier pourrait être adapté en fonction des directives gouvernementales liées à la santé publique.

Les aménagements sont réalisés sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

Initiatives culturelles	Organismes	Dates	Lieux
GMAA Cross-Country	GMAA	7 octobre 2021	Parc du Mont-Royal
XP_MTL	Expérience Centre-Ville	Montage : 1er au 20 novembre 2021 4 au 10 janvier 2022  Événement : 21 novembre 2021 au 13 mars 2022  Démontage : 14 au 20 mars 2022.	Rue Sainte-Catherine: entre Mackay et Bishop; entre Crescent et de la Montagne; entre de la Montagne et Drummond; entre Drummond et Stanley; entre Stanley et Peel; entre Metcalfe et Mansfield; entre Mansfield et McGill College; entre McGill College et Robert-Bourassa; entre Robert-Bourassa et Union.
Rencontre internationale du documentaire de Montréal (RIDM)	Rencontre internationale du documentaire de Montréal (RIDM)	1er au 30 novembre	Boul. De Maisonneuve entre Saint-Denis et Sanguinet
Noel dans le parc	L'Auguste Théâtre	Montage : 14 nov. au 3 déc.  Événement : 3 au 31 décembre  Démontage : 2 au 10 janvier 2022	Place Émilie-Gamelin
			Place des festivals

Luminothérapie	Partenariat du Quartier des spectacles	8 novembre 2021 → 8 février 2022	Promenade des artistes Parterre Rue Sainte-Catherine entre Bleury et St-Laurent
Grand Marché de Noël de Montréal	Village de Noël de Montréal	25 octobre 2021 au 11 janvier 2022 Montage : 25 octobre au 19 novembre  Événement : 20 novembre au 2 janvier  Démontage : 3 janvier au 11 janvier	Sainte-Catherine entre Bleury et Saint-Laurent Rue Balmoral entre Mayor et Sainte-Catherine Rue Clark entre Sainte- Catherine et Demontigny Place des festivals
La Grande Marche du Grand Défi Pierre Lavoie	Grand Défi Pierre Lavoie	Montage 16 octobre 2021  Événement : 17 octobre 2021  Démontage : 17 octobre 2021	Partie 1: Place des festivals <b>Partie 2: Parcours; Départ à la</b> Place des festivals; A: Rue Maisonnette vers l'ouest; B: Rue De Bleury vers le sud; C: Rue Notre-Dame vers l'est; D: Rue Panet vers le Nord; E: Rue Viger vers l'ouest; F: Rue Wolfe vers le nord; <b>G: Bouvl. René_Lévesque vers</b> l'est; H: Rue Jeanne-Mance <b>vers le nord; Arrivée Place des</b> festivals.
Relance centre-ville (prolongation)	Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS)	7 au 20 octobre	Place des Montréalaises
Dossier class	Circa-Art	8, 9 et 10 octobre	Place de la Paix
Les défilés du Père Noël	Montréal Centre- Ville	20, 27 novembre et 4, 11, 18 décembre 2021	Rue Sainte-Catherine: entre Atwater et de Bleury.
Le défilé inversé du Père Noël	Montréal Centre- Ville	20 et 21 novembre 2021	Square Dorchester <b>Boulevard René-Lévesque</b> Ouest : entre Metcalfe et Peel. Rue Peel : <b>entre René-Lévesque et</b> Sainte-Catherine. Rue Metcalfe : <b>entre René-Lévesque et</b> Sainte-Catherine.
Grâce à la nature	SNAP Québec	8 et 10 octobre 202#	Parc du Mont-Royal
Festival de film francophones Cinémania	Festival de film francophones Cinémania	2 novembre	Mayor entre Balmoral et St- Alexandre Place des festivals
		Montage 13 au 16 décembre	

Montréal en Fêtes	Bite Size Entertainment inc.	<p>2021 de 7h à 23h</p> <p>Événement : 16 décembre 2021 au 1er janvier 2022 -Les jeudis et vendredis de 16h à 23h et les samedis et dimanches de 12h à 23h ** 31 décembre 16h à 1h am, 1er janvier 2022 pour la diffusion du Grand Spectacle sur écran géant</p> <p>Démontage : 2 et 3 janvier 2022 de 7h à 23h</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Place Jacques-Cartier (entre Notre-Dame et De La Commune)</li> <li>2. Square Dorchester (quadrilatère des rues Peel-Metcalf- Ste-Catherine et René-Lévesque)</li> <li>3. Square Victoria (quadrilatère des rues Viger au nord, rue Saint-Jacques au sud, Saint-Antoine et Côte du Beaver Hall)</li> <li>4. Place d'Armes bordée des rues Saint-Jacques, Côte de la Place d'Armes et Notre-Dame Ouest</li> </ol>
-------------------	------------------------------	---	---

## JUSTIFICATION

Le déploiement d'initiatives culturelles, étant donné les incertitudes liées à la pandémie, a été pensé selon les annonces gouvernementales suivant les restrictions actuellement en vigueur.

Des éléments imaginés pourraient toutefois se retrouver dans une étape ultérieure - le calendrier sera adapté en fonction des directives gouvernementales et des avis reçus du CCMU et de la DSP.

Les initiatives permettront aux citoyen.ne.s de profiter des espaces extérieurs de façon sécuritaire et d'apprécier des oeuvres et du mobilier dynamique mettant de l'avant le talent des artistes d'ici.

Les aménagements seront développés en mode ambiant et contemplatif et pourront évoluer vers un mode plus vivant et interactif au fil du temps, si le contexte de la COVID-19 et des mesures sanitaires en place le permettent.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'initiatives culturelles sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Plus précisément, ce soutien suit l'orientation *Stimuler l'innovation et la créativité*.

Le déploiement d'initiatives culturelles contribue à deux priorités du plan stratégique Montréal 2030:

La priorité no. 14: *Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.*

La priorité no. 15: *Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment*

*les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire.*

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les impacts majeurs dans ce contexte sont les suivants:

- contribue à une animation urbaine de qualité au profit des citoyen.ne.s de Montréal, particulièrement dans un contexte de crise sanitaire;
- renforce le positionnement de Montréal comme instigatrice de projets et de pratiques novatrices se déployant sur le domaine public.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'installation des aménagements et des éléments de programmation se feront seulement à condition de se conformer aux directives des autorités de santé publique.

Dans la situation actuelle, la Ville et l'Organisme pourraient, au besoin, convenir d'ajustements ou de modifications, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La résolution et les ordonnances seront publiées dans les journaux et seront transmises au Service de police de la Ville de Montréal par la Direction des services administratifs et du greffe.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des initiatives culturelles.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les organismes doivent se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Catherine COUPAL-SCHMIDT  
Agente de développement culturel

**Tél :** 514-872-7844  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-09-21

Kevin DONNELLY  
Chef de division

**Tél :** 514-809-3070  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Ivan FILION  
Directeur du Service de la culture

**Tél :** 514.872.9229  
**Approuvé le :** 2021-09-21

Division festivals et événements

#12182140145		Résolution:	Demande au Comité exécutif			
Initiatives culturelles	Organismes	Dates	Lieux	Occupation d'un parc	Occupation de rues ou trottoirs	Remarque
GMAA Cross-Country	GMAA	7 octobre 2021	Parc du Mont-Royal	Oui	Non	En attente de l'approbation de la DRSP
XP_MTL	Expérience Centre-Ville	Montage : 1er au 20 novembre 2021 4 au 10 janvier 2022 Événement : 21 novembre 2021 au 13 mars 2022 Démontage : 14 au 20 mars 2022.	Rue Sainte-Catherine: entre Mackay et Bishop; entre Crescent et de la Montagne; entre de la Montagne et Drummond; entre Drummond et Stanley; entre Stanley et Peel; entre Metcalfe et Mansfield; entre Mansfield et McGill College; entre McGill College et Robert-Bourassa; entre Robert-Bourassa et Union.	Non	Oui	En attente de l'approbation de la DRSP
Rencontre internationale du documentaire de Montréal (RIDM)	Rencontre internationale du documentaire de Montréal (RIDM)	1er au 30 novembre	Boul. De Maisonneuve entre Saint-Denis et Sanguinet	Non	Oui	Pas besoin d'approbation du CCMU, car bannière de rue
Noel dans le parc	L'Auguste Théâtre	Montage : 14 nov. au 3 déc. Événement : 3 au 31 décembre Démontage : 2 au 10 janvier 2022	Place Émilie-Gamelin	Oui	Oui	En attente de l'approbation de la DRSP
Luminothérapie	Partenariat du Quartier des spectacles	8 novembre 2021 → 8 février 2022	Place des festivals Promenade des artistes Parterre Rue Sainte-Catherine entre Bleury et St-Laurent	Oui	Oui	En attente de l'approbation de la DRSP
Grand Marché de Noël de Montréal	Village de Noël de Montréal	25 octobre 2021 → 11 janvier 2022	Sainte-Catherine entre Bleury et Saint-Laurent Rue Balmoral entre Mayor et Sainte-Catherine Rue Clark entre Sainte-Catherine et Demontigny Place des festivals	Non	Oui	En attente de l'approbation de la DRSP

#12182140145		Résolution:	Demande au Comité exécutif			
Initiatives culturelles	Organismes	Dates	Lieux	Occupation d'un parc	Occupation de rues ou trottoirs	Remarque
La Grande Marche du Grand Défi Pierre Lavoie	Grand Défi Pierre Lavoie	Montage 16 octobre 2021 Événement : 17 octobre 2021 Démontage : 17 octobre 2021	Partie 1: Place des festivals Partie 2: Parcours; Départ à la Place des festivals; A: Rue Maisonneuve vers l'ouest; B: Rue De Bleury vers le sud; C: Rue Notre-Dame vers l'est; D: Rue Panet vers le Nord; E: Rue Viger vers l'ouest; F: Rue Wolfe vers le nord; G: René-Lévesque vers l'est; H: Anne-Mance vers le nord; Arrivée Place des festivals.	Non	Oui	Approbation de la DRSP et DGSP
Relance centre-ville (prolongation)	Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS)	7 au 20 octobre	Place des Montréalaises	Oui	Non	A obtenu l'approbation de la DRSP
Dossier class	Circa-Art	8, 9 et 10 octobre	Place de la Paix	Oui	Non	En attente de l'approbation de la DRSP
Les défilés du Père Noël	Montréal Centre-Ville	20, 27 novembre et 4, 11, 18 décembre 2021	Rue Sainte-Catherine: entre Atwater et de Bleury.	Non	Oui	En attente de l'approbation de la DRSP Entre Le défilé inversé du Père Noël ou Les défilés du Père Noël
Le défilé inversé du Père Noël	Montréal Centre-Ville	20 et 21 novembre 2021	Square Dorchester Boulevard René-Lévesque Ouest : entre Metcalfe et Peel. Rue Peel : entre René-Lévesque et Sainte-Catherine. Rue Metcalfe : entre René-Lévesque et Sainte-Catherine.	Oui	Oui	En attente de l'approbation de la DRSP Entre Le défilé inversé du Père Noël ou Les défilés du Père Noël
Montréal en Fêtes	Bite Size Entertainment inc.	Montage 13 au 16 décembre 2021 de 7h à 23h Événement : 16 décembre 2021 au 1er janvier 2022 - Les jeudis et vendredis de 16h à 23h et les samedis et dimanches de 12h à 23h ** 31 décembre 16h à 1h am, 1er janvier 2022 pour la diffusion du Grand Spectacle sur écran géant Démontage : 2 et 3 janvier 2022 de 7h à 23h	1. Place Jacques-Cartier (entre Notre-Dame et De La Commune) 2. Square Dorchester (quadrilatère des rues Peel-Metcalfe- Ste-Catherine et René-Lévesque) 3. Square Victoria (quadrilatère des rues Viger au nord, rue Saint-Jacques au sud, Sainte-Catherine et Côte du Beaver Hall) 4. Place d'Armes bordée des rues Saint-Jacques, Côte de la Place d'Armes et Notre-Dame Ouest	Oui	Oui	En attente de l'approbation de la DRSP

#12182140145		Résolution:	Demande au Comité exécutif			
Initiatives culturelles	Organismes	Dates	Lieux	Occupation d'un parc	Occupation de rues ou trottoirs	Remarque
Festival de film francophones Cinémania	Festival de film francophones Cinémania	2 novembre	Mayor entre Balmoral et St-Alexandre Place des festivals	Oui	Oui	En attente de l'approbation de la DRSP
Grâce à la nature	SNAP Québec	8 et 10 octobre 202#	Parc du Mont-Royal	Oui	Non	En attente de l'approbation de la DRSP

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1218214015

Unité administrative responsable : *Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements, Division des festivals et événements*

Projet : *Approuver des initiatives culturelles spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 7 octobre au 20 mars 2022*

## **Section A - Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>X</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  <i>14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.</i>  <i>15. Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire.</i>			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?  <i>14. Mettre de l'avant sous formes d'initiatives culturelles les collaborations diverses entre la Ville, les entreprises, les commerces et les organisations pour faire face aux défis présents et à venir.</i>  <i>15. L'apport des festivals et événements comme pilier de développement de Montréal est largement démontré et reconnu; ils sont au coeur d'une importante économie autant locale qu'à l'échelle nationale, emploient une masse critique de travailleurs du secteur culturel et sont une vitrine essentielle pour les créateurs et les artistes, pour l'émergence de nouvelles pratiques et de nouveaux contenus artistiques qui trouvent à rayonner internationalement. Les événements et les festivals montréalais sont un important liant social puisqu'ils permettent à des publics divers et variés un accès à une diversité de cultures et d'idées.</i>			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>X</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>X</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>X</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>			<b>X</b>
<p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>			<b>X</b>
<p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>			<b>X</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>X</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



**Dossier # : 1219294003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc Jean-Drapeau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de services de construction à l'entreprise « Charex inc. » dans le cadre des travaux de réfection de la ligne des puits du circuit Gilles-Villeneuve, conformément à l'appel d'offres public 20210615PUBCO, pour une dépense totale de 3 359 372,37 \$, incluant les taxes, contingences et incidences.

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de services de construction à l'entreprise « Charex inc. » dans le cadre des travaux de réfection de la ligne des puits du circuit Gilles-Villeneuve, conformément à l'appel d'offres public 20210615PUBCO, pour une dépense totale de 3 359 372,37 \$, incluant les taxes, contingences et incidences.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2021-09-26 18:27

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1219294003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc Jean-Drapeau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de services de construction à l'entreprise « Charex inc. » dans le cadre des travaux de réfection de la ligne des puits du circuit Gilles-Villeneuve, conformément à l'appel d'offres public 20210615PUBCO, pour une dépense totale de 3 359 372,37 \$, incluant les taxes, contingences et incidences.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Parc Jean-Drapeau accueille le Grand Prix du Canada sur le circuit Gilles-Villeneuve depuis 1978. Cet événement d'envergure permet à la Ville de Montréal et au Parc Jean-Drapeau de rayonner au niveau international. Les infrastructures doivent cependant être conformes aux normes et prescriptions d'une technicité très élevée, définies par la firme Formula One World Championship (FOWC) et la Fédération internationale de l'automobile (FIA). Comme stipulé dans le bail pour la location du circuit Gilles-Villeneuve, un rapport d'après-course de la Fédération internationale de l'automobile (FIA) a été remis en 2019 avec des corrections à apporter au circuit pour assurer la sécurité et répondre aux exigences de la FIA.

Afin de procéder aux travaux de réfection de la ligne des puits du circuit Gilles-Villeneuve pour l'année 2021-2022, la Direction des infrastructures et gestion de projets de la SPJD a lancé un appel d'offres public.

L'échéancier très serré qui résulte de l'obligation de réaliser les travaux avant l'édition 2022 du Grand Prix est un enjeu majeur de ce projet.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 2021-61 - Séance du 23 septembre 2021 - Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de services de construction à l'entreprise « Charex inc. » dans le cadre des travaux de réfection de la ligne des puits du circuit Gilles-Villeneuve, conformément à l'appel d'offres public 20210615PUBCO, pour une dépense totale de 3 359 372,37 \$, incluant les taxes, contingences et incidences.

CG17 0373 – Séance du 24 août 2017 – Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) à signer les projets d'ententes modifiées et mises à jour relatives à la tenue du

Grand Prix du Canada permettant le maintien du Grand Prix de Formule 1 à Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2029, en plus de cautionner les obligations de la SPJD découlant de ces ententes.

## DESCRIPTION

Les présents travaux consistent à réaliser la réfection de la ligne des puits du circuit Gilles-Villeneuve.

Plus spécifiquement, les travaux incluent, sans s'y limiter, de :

- Remplacer le drain à fente devant les Paddocks;
- Reconstruire le *Pitwall* ;
- Réparer la dalle de transition;
- Resurfacer le *Pitlane* , entre les courbes # 12 à 2;
- Remplacer les garde-corps;
- Remplacer la plateforme de départ et la passerelle des photographes;
- Installer une échelle dans l'arche de départ;
- Ajouter des puits d'accès électriques et des conduits souterrains;
- Appliquer toutes les mesures de prévention en lien avec la Covid-19, conformément aux exigences de la CNESST.

## JUSTIFICATION

Les travaux de réfection de la ligne des puits du circuit Gilles-Villeneuve sont nécessaires afin de répondre aux exigences et au confort de la FIA / F1, en améliorant la qualité des produits installés.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

À la suite de l'appel d'offres public 20210615PUBCO qui s'est déroulé de 2 août au 15 septembre 2021, cinq (5) soumissions, dont les montants variaient de 2 799 476,97 \$ à 3 385 393,46 \$ ont été déposées. Cinq (5) soumissions sont conformes. La conformité des soumissionnaires a été validée par le Service des approvisionnements et les vérifications d'usage ont été effectuées, notamment auprès Registre des Entreprises Non Admissibles (RENA), du Registre des entreprises et de la liste des personnes non conformes émise par la Ville de Montréal.

Après analyse, le Service de l'approvisionnement a retenu la plus basse soumission conforme, soit celle de la firme Charex inc. au montant de 2 799 476,97 \$, taxes incluses

La SPJD souhaite s'accorder des contingences de 15 %, soit un montant de 419 921,55 \$, taxes incluses.

La SPJD souhaite s'accorder des incidences de 5 %, soit un montant de 139 973,85 \$, taxes incluses.

Ainsi, le montant total de la dépense s'élève à 3 359 372,37 \$ taxes incluses.

**Appel d'offres 20210615PUBCO**  
**Tableau des écarts**

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Total taxes incluses</b>
Charex Inc	2 799 476,97 \$
Environnement Routier NRJ	2 881 366,63 \$
Demix – Groupe CRH Canada Inc.	3 182 697,48 \$
Eurovia Quebec Construction Inc.	3 327 568,13 \$
Excavation E.S.M Inc	3 385 393,46 \$
Dernière estimation réalisée (avant contingence)	2 385 874,97 \$

Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	3 115 300,53 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100	11%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	585 915,59 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	21%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)	413 602,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	17,3%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	81 889,66 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	3%

Les écarts observés entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire s'expliquent principalement par les raisons suivantes :

- L'échéancier des travaux très serré;
- L'augmentation liée aux restrictions COVID 19;
- L'augmentation exponentielle et la rareté des matériaux de construction;
- La rareté de la main d'œuvre spécialisée sur le marché;

Selon le rapport de la firme « Cima+ », responsable de la conception et de l'estimation préliminaire des coûts, qui a procédé à l'analyse des soumissions, les articles ayant subi une hausse significative de prix sont le béton (art. 1.33), l'acier (art. 1.34), la construction des fondations (art. 1.42 et 1.45) et la fabrication de passerelles (art. 1.43 et 1.46); hausse occasionnées par la surchauffe du marché et la pénurie de certains matériaux ou services spécialisés (par exemple : galvanisation, équipements de forage).

L'échéancier est très serré pour les raisons suivantes:

- Les travaux de remplacement du drain à fente, de construction des fondations pour les plateformes de départ et des photographes et de reconstruction du *Pitwall* (bordure en béton et trottoir en asphalte) nécessitent un abaissement du niveau d'eau de la nappe phréatique et doivent être réalisés avant les conditions hivernales, soit entre le 1<sup>er</sup> novembre 2021 et la mi-décembre 2021. Cette fenêtre de temps nous permet de minimiser l'impact relié à la fermeture du Bassin olympique d'avirons utilisé par les athlètes, situé à moins de 40 mètres du lieu des travaux, et de pouvoir compléter ceux-ci dans l'échéancier prévu.
- Après les travaux d'infrastructures, la pose de l'asphalte devra se réaliser au printemps

dès l'ouverture des usines d'asphaltage, ce qui nous laisse un créneau d'intervention d'environ 10 jours avant le montage du Grand Prix.

La ventilation de la dépense 3 359 372,37 \$ taxes incluses pour 2021 sera comme suit (en milliers de dollars) :

Projet Investi No projet Nom du projet 2021 Total  
43010 18136 Maintien d'actifs 3 067 \$ 3 067 \$

Un montant net de ristourne 3 067 554,73 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 21-004 – Maintien d'actifs

La dépense est incluse dans le cadre du programme de maintien d'actifs 2021-2023 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération puisqu'elle concerne le Parc Jean-Drapeau

### **MONTREAL 2030**

Les travaux de réfection de la ligne de puits sont alignés avec la mission du Parc de conserver, d'aménager et de mettre en valeur les infrastructures que composent ce grand parc urbain public, assurant ainsi sa pérennité pour les générations actuelles et futures. Plus précisément en rehaussant la qualité du paysage urbain de l'île Notre-Dame et l'innovation architecturale (plateforme de départ & des photographes) et en préservant le tracé du circuit Gilles-Villeneuve (ligne des puits).

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une décision tardive ou défavorable à l'égard de la demande faisant l'objet du présent dossier risquerait d'entraîner un retard des travaux de réfection de la ligne des puits, qui, comme stipulé dans le bail de location du circuit Gilles-Villeneuve, et le rapport d'après-course de la Fédération internationale de l'automobile (FIA) remis en 2019, sont nécessaires pour que le circuit Gilles-Villeneuve soit conforme aux normes et prescriptions de la firme Formula One World Championship (FOWC) et la Fédération internationale de l'automobile (FIA), entités responsables de la réalisation du Grand Prix du Canada.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Sans objet

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications seront coordonnées avec les Services de la Ville de Montréal.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif : 6 octobre 2021

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

---

## Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Dyane - Ext RAYMOND  
Adjointe de direction

**Tél :** 514 872-0065

**Télécop. :**

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-21

Jean-François J MATHIEU  
Directeur Finances et administration

**Tél :** 514 872-7326

**Télécop. :**

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle - Ext BONNEAU  
Directrice générale SPJD

**Tél :** 514 872-5574

**Approuvé le :** 2021-09-24

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Isabelle - Ext BONNEAU  
Directrice générale SPJD

**Tél :** 514 872-5574

**Approuvé le :** 2021-09-24

# RÉFECTION DE LA LIGNE DE PUIITS

LOCALISATION  
DES TRAVAUX



FLEUVE SAINT-LAURENT

ÎLE NOTRE-DAME

CHEMIN DU TOUR DE L'ÎLE

PAVILLON DU CANADA  
BÂTIMENT ADMINISTRATIF

JARDIN DES FLORALIES

PAVILLON DE LA JAMAÏQUE

PONT DES ÎLES  
PONT DU CASINO

CHEVAL LE MOYNE

PAVILLON DE RESTAURATION  
ROTONDE  
STATIONNEMENT P6  
PAVILLON DE LA CORÉE  
STATION DE MÉTRO JEAN-DRAPEAU  
PAVILLON D'ACCUEIL

LA BIOSPHERE /  
MUSÉE DE L'ENVIRONNEMENT

CHALET DE  
LA PLAGE

PAVILLON DES ACTIVITÉS  
NAUTIQUES

PLAGE JEAN-DORÉ

LAC DES RÉGATES

JARDIN DU QUÉBEC  
DES FLORALIES

CASINO DE MONTRÉAL / PAVILLON DU QUÉBEC  
CASINO DE MONTRÉAL / PAVILLON DE LA FRANCE

STATIONNEMENT P3

PAVILLON DE LA  
TUNISIE

LIEN  
CYCLABLE

P4

TOUR DE DÉPART

GARAGES DU GRAND PRIX / PADDOCKS

BASSIN D'AVIRON DU BASSIN OLYMPIQUE

TOUR PIRELLI

GRADINS

BASSIN D'AVIRON DU BASSIN

VOIR MARITIME DU SAINT-LAURENT

**Dossier # : 1219294003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
<b>Objet :</b>	Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de services de construction à l'entreprise « Charex inc. » dans le cadre des travaux de réfection de la ligne des puits du circuit Gilles-Villeneuve, conformément à l'appel d'offres public 20210615PUBCO, pour une dépense totale de 3 359 372,37 \$, incluant les taxes, contingences et incidences.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



Certification de fonds GDD1219294003.xls

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Fanny LALONDE-GOSSELIN  
Agente de gestion des ressources financières  
Service des finances , Direction du conseil et  
du soutien financier  
**Tél :** (514) 872-8914

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-09-23

Francine LEBOEUF  
Professionnelle (domaine d'expertise)-Chef d'équipe  
**Tél :** 514 872-0985  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1211213004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction des bibliothèques , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommander au gouvernement du Québec la nomination d'une représentante de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAAnQ) provenant des secteurs de la culture et du patrimoine du territoire de la Ville, soit Mme Maryse Bouchard, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est recommandé :  
de recommander au gouvernement du Québec la nomination d'une représentante de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAAnQ) provenant des secteurs de la culture et du patrimoine du territoire de la Ville, soit Mme Maryse Bouchard, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Ville-Marie.

**Signé par** Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2021-09-24 08:48

**Signataire :**

Charles-Mathieu BRUNELLE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint par intérim  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1211213004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction des bibliothèques , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommander au gouvernement du Québec la nomination d'une représentante de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) provenant des secteurs de la culture et du patrimoine du territoire de la Ville, soit Mme Maryse Bouchard, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Ville-Marie

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de la Loi sur la Grande Bibliothèque de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), adoptée le 17 juin 1998 et sanctionnée le 20 juin 1998, la Ville de Montréal dispose de trois sièges au conseil d'administration de cette société d'État, soit :

- deux personnes nommées par la Ville de Montréal ;
- la directrice des bibliothèques de la Ville de Montréal, nommée d'office en tant que bibliothécaire en chef de la Ville de Montréal.

L'adoption en 2001 de la Loi concernant la Bibliothèque Nationale du Québec et modifiant diverses dispositions législatives (Loi n° 160), intègre les mêmes dispositions.

L'adoption, en décembre 2004, du projet de loi n° 69, créant une nouvelle institution, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), intègre les mêmes dispositions relatives aux sièges dont dispose la Ville de Montréal au conseil d'administration de BAnQ.

L'adoption, en juin 2015, du projet de loi n° 47 « Loi modernisant la gouvernance de Bibliothèque et Archives nationales du Québec », intègre les mêmes dispositions relatives aux sièges dont dispose la Ville de Montréal au conseil d'administration de BAnQ.

Le 5 août 2020, la Ville de Montréal recommandait la nomination de Mme Tania Ormejuste, directrice des communications et des initiatives territoriales du Conseil des arts de Montréal au gouvernement du Québec à titre de représentante des secteurs de la culture et du patrimoine du territoire de la Ville (CE20 1110). Malheureusement, cette nomination n'a pas

été entérinée par le gouvernement du Québec étant donné que Mme Ormejuste a quitté ses fonctions au Conseil des arts de Montréal.

Pour pallier la situation, la Ville recommande donc au gouvernement du Québec Mme Maryse Bouchard, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, de l'arrondissement de Ville-Marie, en tant que représentante de la culture et du patrimoine du territoire de la Ville Montréal, au sein du Conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE20 1110 – Le 5 août 2020 - En vertu de l'article 4.1 de la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec, recommander au gouvernement du Québec deux représentantes de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), l'une provenant des bibliothèques des arrondissements du territoire de la Ville, soit Mme Elsa Marsot, directrice par intérim culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension et l'autre provenant des secteurs de la culture et du patrimoine du territoire de la Ville, soit Mme Tania Ormejuste, directrice des communications et des initiatives territoriales du Conseil des arts de Montréal.

CE17 1784 —11 octobre 2017 - En vertu de l'article 4.1 de la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec, recommander au gouvernement du Québec une représentante de la Ville de Montréal provenant des bibliothèques des arrondissements au sein du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) soit, Mme Dominique Gazo, chef de division culture et bibliothèque, de la Direction culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Lachine en remplacement de Mme Isabel Assunção, directrice culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension

CE16 1982 - 7 décembre 2016 – En vertu de l'article 4.1 de la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec, recommander au gouvernement du Québec deux représentants de la Ville de Montréal, l'un provenant des bibliothèques des arrondissements et l'autre, des secteurs de la culture et du patrimoine du territoire de la Ville, au sein du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) soit, Mmes Nicole Ollivier, directrice culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Verdun et Isabel Assunção, directrice culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension.

CE10 1540 – 29 septembre 2010 – Désigner madame Isabelle Cadrin, directrice de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal à titre de représentante de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), en remplacement de monsieur Serge Lamontagne.

CM08 0118 – 25 février 2008 — Nomination de deux représentants de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).

CM04 0336 – 27 avril 2004 — Nomination de deux représentants de la Ville de Montréal au sein du Conseil d'administration de la Bibliothèque nationale du Québec.

CM02 0016 – 28 janvier 2002 — Nomination de deux représentants de la Ville de Montréal au sein du Conseil d'administration de la Grande bibliothèque du Québec.

## **DESCRIPTION**

Les affaires de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) sont administrées par un conseil d'administration composé de 15 membres, dont le président du conseil et le président-directeur général, désignés dans le respect des règles prévues à la Loi n° 47 « Loi modernisant la gouvernance de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ».

## **JUSTIFICATION**

Dix membres du conseil d'administration sont nommés par le gouvernement du Québec sur la recommandation du ministre de la Culture et des Communications, en tenant compte du profil de compétence et d'expérience établi par le conseil, après consultation d'organismes que le ministre considère représentatifs des milieux concernés. Parmi ceux-ci, quatre membres doivent provenir des milieux archivistiques et de la bibliothéconomie et un du milieu de l'éducation ou du milieu culturel, tel le domaine du livre, du cinéma ou de la musique. Les cinq autres membres peuvent provenir de milieux divers, dont le milieu des affaires.

La personne qui agit comme bibliothécaire en chef de la Ville de Montréal est d'office membre du conseil d'administration.

Deux autres membres sont nommés par le gouvernement du Québec sur la recommandation de la Ville de Montréal, l'un provenant des bibliothèques des arrondissements et l'autre, des secteurs de la culture et du patrimoine du territoire de la Ville.

La mise à jour de la représentation de la Ville de Montréal au conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) nécessite la recommandation de Mme Maryse Bouchard, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Ville-Marie, comme nouvelle représentante de la culture et du patrimoine du territoire de la Ville Montréal, au sein du Conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), en remplacement de Mme Nicole Ollivier. Madame Ollivier a quitté ses fonctions à la Ville de Montréal en 2020.

Madame Bouchard y siégera pour une période indéterminée, et ce, tant et aussi longtemps qu'elle sera en fonction à la Ville de Montréal ou jusqu'à ce qu'elle se désiste.

Madame Bouchard a été sélectionnée pour son expertise et ses connaissances fines des milieux montréalais de la culture.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet.

## **MONTRÉAL 2030**

En regard de la nature de ce dossier, ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements concernant à la fois une expérience citoyenne facilitée et un maillage avec la BAnQ comme institution phare du savoir au Québec comme à l'international.

L'objectif des bibliothèques est de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucun impact lié à la COVID-19.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le 13 juin 2017, la Ville de Montréal a adopté sa nouvelle politique culturelle pour la période de 2017-2022. Dans le cadre de cette politique, la Ville s'engage, « selon trois principes de base — rassembler, stimuler, rayonner — afin que la culture demeure au cœur de l'âme et de l'identité montréalaise et qu'elle contribue à assurer un milieu de vie de qualité aux citoyennes et citoyens, en misant notamment sur :

- un milieu de vie stimulant alimenté par les artistes, artisans, créateurs, travailleurs, entreprises, organisations et industries culturelles;
- le rassemblement des conditions gagnantes afin d'offrir un environnement favorable à la création;
- une créativité rayonnante grâce à sa force et son excellence, signature de Montréal, créant richesse et fierté ».

De plus, cela s'inscrit dans les engagements de la Ville de Montréal formulés dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités, et ce, plus particulièrement en regard de l'alinéa (e) de l'article 20 qui énonce encore que la Ville s'engage « à favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et à promouvoir celui-ci, ainsi que comme lieu d'accès au savoir et à la connaissance ».

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nancy ASSELIN  
POUR Dominique Gazo, directrice des  
bibliothèques

**Tél :** 514 872-1608

**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-09-22

Dominique GAZO  
Directrice des bibliothèques

**Tél :** 514 872-1608

**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Ivan FILION  
Directeur du Service de la culture  
**Tél :** 514-872-4600  
**Approuvé le :** 2021-09-23

### SOMMAIRE DES COMPÉTENCES

Opérationnalisation efficace d'une vision et d'orientations. Bons réflexes stratégiques, politiques, de réseautage et de partenariat. Expérience consolidée dans son domaine qui nécessite une multidisciplinarité. Habileté de direction, capacité décisionnelle et de prise en charge. Voit les urgences et les priorités. Orientée vers la clientèle, l'action et la réussite tout en exerçant ses mandats avec rigueur. Créativité dans l'idéation. Sens marqué de l'amélioration, de l'avancement. Aime les défis de gestion visant le développement de l'offre de service et sa promotion. Connait bien l'organisation, son historique, ses modes de fonctionnement, la réalité des services centraux et celle des arrondissements. Profil de gestion approprié en contexte de redressement et de transformation en mode accéléré. Bonne communicatrice, tant à l'oral qu'à l'écrit.

### FORMATION ACADÉMIQUE

**Maîtrise en administration publique,**  
École nationale d'administration publique (2005)

**Baccalauréat en animation culturelle,**  
Université du Québec à Montréal (1999)

**Études en philosophie,**  
Université du Québec à Trois-Rivières (1980-1982)

### EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

<b>Directrice</b> Arrondissement de Ville-Marie, Direction culture, sports, loisirs et développement social	Déc. 2018 à ce jour
<b>Chef de division, Culture et bibliothèques</b> Arrondissement de Ville-Marie, Direction culture, sports, loisirs et développement social	2013-2018
<b>Chef de division, Culture, bibliothèque et développement social</b> Arrondissement d'Outremont, Service des loisirs et de la culture	2008-2013

<b>Chef de division, Relations avec les citoyens et communications</b> Arrondissement de Verdun Direction du bureau d'arrondissement	2003-2008
<b>Conseillère en développement social</b> Service du développement social et communautaire	2002-2003
<b>Coordonnatrice, Comité du maire sur les jeunes</b> Direction générale, bureau des comités du maire	1999-2001
<b>Agente de développement en activités culturelles, sportives et de loisir</b> Arrondissement du Plateau Mont-Royal Service des sports, des loisirs et du développement social	1999
<b>Conseillère administrative auprès des organismes sans but lucratif</b> Arrondissement du Plateau Mont-Royal Service des sports, des loisirs et du développement social	1992-1999
<b>Animatrice interculturelle, coordonnatrice du secteur d'éducation publique</b> Institut interculturel de Montréal	1983-1992
<b>Fondatrice et rédactrice en chef, magazine <i>Horizons interculturels</i></b>	1985-1992

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1211213004

Unité administrative responsable : Service de la culture

**Projet** : En vertu de l'article 4.1 de la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec, recommander au gouvernement du Québec une représentante de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) provenant des secteurs de la culture et du patrimoine du territoire de la Ville, soit Mme Maryse Bouchard, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Ville-Marie.

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>x</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  <b>16.</b> Propulser Montréal comme <b>laboratoire vivant et ville de savoir</b> en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?  <b>16.</b> La Grande Bibliothèque de BAnQ est une institution phare du savoir au Québec comme à l'international. Elle agit comme bibliothèque centrale pour les Montréalais.es et les bibliothèques de la Ville de Montréal.			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>x</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>x</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>x</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>			<b>x</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	<b>x</b>		

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



**Dossier # : 1216237003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de l'aide financière de 16 400 \$, provenant du Ministère de la famille dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques, édition 2020-2021

Il est recommandé :  
de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 16 400 \$, provenant du ministère de la Famille, dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques, édition 2020-2021.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2021-09-16 12:57

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens



---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du mardi 7 septembre 2021

Résolution: CA21 09 0250

---

**Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de l'aide financière de 16 400 \$, provenant du Ministère de la famille dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques, édition 2020-2021.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de demander au comité exécutif de la Ville de Montréal de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 16 400 \$, provenant du ministère de la Famille, dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques.

Edition 2020-2021  
16 400 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1216237003

Émilie THUILLIER

\_\_\_\_\_  
Mairesse d'arrondissement

Chantal CHÂTEAUVERT

\_\_\_\_\_  
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 9 septembre 2021



**Dossier # : 1216237003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de l'aide financière de 16 400 \$, provenant du Ministère de la famille dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques, édition 2020-2021. Budget de fonctionnement.

De demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de l'aide financière de 16 400 \$, provenant du Ministère de la famille dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques, édition 2020-2021. Budget de fonctionnement.

**Signé par** Jocelyn GAUTHIER **Le** 2021-08-22 16:15

**Signataire :** Jocelyn GAUTHIER

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du  
développement social

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1216237003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de l'aide financière de 16 400 \$, provenant du Ministère de la famille dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques, édition 2020-2021. Budget de fonctionnement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En octobre 2019, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a déposé une demande de subvention au Ministre de la famille, dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques, édition 2020-2021.

Le 21 février 2020 le ministre a confirmé l'attribution d'une aide financière de 20 500\$ à la l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville qui devait être versée au cours des exercices financiers 2019-2020 pour réaliser son projet « Compte et raconte». En raison de la pandémie, le projet a été retardé, le premier versement a été fait en février 2021 pour l'année financière 2021-2022 et le projet sera mis en oeuvre dès l'automne 2021.

À cet effet, une convention a été signée par les deux parties en septembre 2020. La convention détermine les conditions et les modalités de versement de l'aide financière. Les versements seront versés par le ministre en 2 versements de la façon suivante:

- 1<sup>er</sup> versement équivalent à 80% du montant de l'aide financière, soit 16 400 \$, au plus tard 30 jours suivant la signature de l'entente de la convention par les parties;
- 2<sup>eme</sup> versement équivalent à 20 % du montant de l'aide financière, soit 4 100 \$, au plus tard 30 jours après la réception et l'acceptation, par le Ministre, du rapport final tel que prévu à l'art. 2.11 de la convention.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 09 0140 : Entériner la demande de subvention et approuver la convention à intervenir avec le ministère de la Famille dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques 2020-2021 pour la réalisation du projet « Compte et raconte » / Autoriser la chef de section bibliothèque à signer ladite convention et tout document afférent audit projet.

CA20 09 0231 : Abroger la résolution CA20 09 0140 / Entériner la demande de subvention et approuver la convention à intervenir avec le ministère de la Famille dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques 2020-2021 pour la réalisation du projet « Compte et raconte » / Autoriser la chef de section bibliothèque, Anouck Vigneau, à signer ladite convention et tout document afférent audit projet.

## **DESCRIPTION**

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville demande au Comité exécutif d'augmenter son enveloppe budgétaire de 2021 des revenus et des dépenses de 16 400 \$, soit l'équivalent du premier versement à recevoir du Ministère de la famille.

## **JUSTIFICATION**

Ce sommaire décisionnel est nécessaire afin de poursuivre la réalisation du projet "Compte et raconte"

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Déposer l'argent dans le compte 300125 07231 54390 tel qu'inscrit dans l'intervention financière.

## **MONTREAL 2030**

Sans objet

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Sans objet

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Mélanie  
BEAUDOIN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle PILON  
Cheffe de division culture et bibliothèques

**Tél :** 000 000-0000  
**Télécop. :** 000 000-0000

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-08-20

Isabelle PILON  
Cheffe de division culture et bibliothèques

**Tél :** 000 000-0000  
**Télécop. :** 000 000-0000

**Dossier # : 1216237003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Objet :</b>	Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de l'aide financière de 16 400 \$, provenant du Ministère de la famille dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques, édition 2020-2021. Budget de fonctionnement.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[1216237003 subvention minit famille.docx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Mame Gallo DIOUF  
Conseiller en gestion des ressources  
financières et matérielles  
**Tél : 514-XXX-XXXX**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-08-20

Josée BÉLANGER  
C/E ressources financières : Direction  
Performance greffe et services administratifs  
**Tél : xxx-xxxx**  
**Division : Ahuntsic-Cartierville , Direction  
performance greffe et services administratifs**

**Dossier # : 1216237003**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Direction

**Objet :** Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de l'aide financière de 16 400 \$, provenant du Ministère de la famille dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques, édition 2020-2021. Budget de fonctionnement.

### **SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

### **COMMENTAIRES**

---

### **FICHIERS JOINTS**



[1216237003\\_Aug rev-dép AC.pdf](#)

---

### **RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Mélanie BEAUDOIN  
Conseillère en planification budgétaire  
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale  
**Tél : 514 872-1054**

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-08-20

Dominique MARTHET  
C/D - Budget

**Tél : 514-463-3549**

**Division :** Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale



**Dossier # : 1216103002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, pour tenir compte de l'augmentation du budget de fonctionnement 2021, revenus et dépenses, de l'arrondissement de LaSalle d'un montant de 268 000 \$ provenant du solde du dépôt de garantie du promoteur initial, 9181-5712 Québec inc., dans le cadre du projet Bois-des-Caryers

**IL EST RECOMMANDÉ**

D'autoriser l'augmentation du budget de fonctionnement 2021, revenus et dépenses, de l'arrondissement de LaSalle d'un montant de 268 000.00 \$ provenant du dépôt de garantie du promoteur 9181-5712 QUÉBEC INC., qui est en défaut,

D'informer le trésorier de la Ville de Montréal et le comité exécutif, de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, pour tenir compte de cette modification.

D'autoriser l'utilisation de ce montant pour permettre la réalisation de travaux de construction,

D'informer le Service des finances de procéder à la comptabilisation selon les informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2021-09-02 23:22

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du lundi 30 août 2021

Résolution: CA21 20 0360

---

**Augmentation du budget de fonctionnement 2021 - travaux dans le projet Bois-des-Caryers**

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'autoriser l'augmentation du budget de fonctionnement 2021, revenus et dépenses, de l'arrondissement de LaSalle d'un montant de 268 000 \$ provenant du dépôt de garantie du promoteur 9181-5712 QUÉBEC Inc., qui est en défaut.

D'informer le trésorier de la Ville de Montréal et le comité exécutif, de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, pour tenir compte de cette modification.

D'autoriser l'utilisation de ce montant pour permettre la réalisation de travaux de construction.

D'informer le Service des finances de procéder à la comptabilisation selon les informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1216103002

Manon BARBE

\_\_\_\_\_  
Mairesse d'arrondissement

Chantal M GAGNON

\_\_\_\_\_  
Secrétaire d'arrondissement substitut

Signée électroniquement le 31 août 2021

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1216103002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, pour tenir compte de l'augmentation du budget de fonctionnement 2021, revenus et dépenses, de l'arrondissement de LaSalle d'un montant de 268 000 \$ provenant du solde du dépôt de garantie du promoteur initial, 9181-5712 Québec inc., dans le cadre du projet Bois-des-Caryers

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le promoteur initial n'ayant pas complété les infrastructures dans le cadre du projet Bois-des-Caryers, il y a eu saisie du dépôt de garantie par l'arrondissement de LaSalle. Une nouvelle entente a été signée avec le promoteur " Les Tours Utopia inc." pour terminer les infrastructures dans le projet Bois-des-Caryers.

Malheureusement le promoteur Les Tours Utopia inc. n'a également pas respecté l'entente visant la réalisation complète des travaux électrique, pavage, trottoir des rues du projet domiciliaire Bois-des-Caryers. L'arrondissement désire prendre en charge l'octroi des contrats pour terminer les travaux.

**Justification**

Le dépôt est nécessaire pour compléter les travaux sur les rues Pigeon, Rosaire-Gendron et Bois-des-Caryers non-réalisés par le Promoteur.

Les travaux à réaliser sont:

- Les travaux de réfection des bases de lampadaires
- Le câblage des conduits d'éclairage
- L'achat et l'installation de lampadaires décoratifs
- Les réfections de trottoirs au besoin
- La pose de la 2e couche de pavage incluant l'ajustement des regards et puisards et le marquage.

L'estimé des travaux à exécuter sur les rues Pigeon, Rosaire-Gendron et Bois-des-Caryers du Bois-des-Caryers s'élève à 316 650\$, net de ristournes. Selon le coût réel des travaux, la somme résiduelle pourra être financée par un règlement d'emprunt, le surplus ou le budget de fonctionnement.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal M GAGNON  
Secrétaire d'arrondissement substitut et  
analyste de dossiers

514 367-6000

**Tél :**

**Télécop. :** 514 367-6457



**Dossier # : 1216103002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'augmentation du budget de fonctionnement 2021, revenus et dépenses, de l'arrondissement de LaSalle d'un montant de 268 000.00 \$ provenant du solde du dépôt de garantie du promoteur initial, 9181-5712 Québec inc., étant en défaut et autoriser l'utilisation de ce montant pour permettre de terminer les travaux de construction dans le projet Bois-des-Caryers. Informer le trésorier de la Ville de Montréal et le comité exécutif, de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, pour tenir compte de cette modification.

**IL EST RECOMMANDÉ**

D'autoriser l'augmentation du budget de fonctionnement 2021, revenus et dépenses, de l'arrondissement de LaSalle d'un montant de 268 000.00 \$ provenant du dépôt de garantie du promoteur 9181-5712 QUÉBEC INC., qui est en défaut,

D'informer le trésorier de la Ville de Montréal et le comité exécutif, de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, pour tenir compte de cette modification.

D'autoriser l'utilisation de ce montant pour permettre la réalisation de travaux de construction,

D'informer le Service des finances de procéder à la comptabilisation selon les informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-20 12:14

**Signataire :** Pierre DUPUIS

---

Directeur  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services  
administratifs

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1216103002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'augmentation du budget de fonctionnement 2021, revenus et dépenses, de l'arrondissement de LaSalle d'un montant de 268 000.00 \$ provenant du solde du dépôt de garantie du promoteur initial, 9181-5712 Québec inc., étant en défaut et autoriser l'utilisation de ce montant pour permettre de terminer les travaux de construction dans le projet Bois-des-Caryers. Informer le trésorier de la Ville de Montréal et le comité exécutif, de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, pour tenir compte de cette modification.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le promoteur initial n'ayant pas complété les infrastructures dans le cadre du projet Bois-des-Caryers, il y a eu saisie du dépôt de garantie par l'arrondissement de LaSalle. Une nouvelle entente a été signée avec le promoteur " Les Tours Utopia inc." pour terminer les infrastructures dans le projet Bois-des-Caryers.

Malheureusement le promoteur Les Tours Utopia inc. n'a également pas respecté l'entente visant la réalisation complète des travaux électrique, pavage, trottoir des rues du projet domiciliaire Bois-des-Caryers. L'arrondissement désire prendre en charge l'octroi des contrats pour terminer les travaux.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA15 20 0577 - 5 octobre 2015** (GDD 1153035015) - D'autoriser l'augmentation du budget de fonctionnement dépenses et revenus de 2015 de l'arrondissement de LaSalle d'un montant de 242 000\$ provenant d'une partie du dépôt de garantie saisi du promoteur initial, pour permettre le paiement d'une entente signée avec le nouveau promoteur Les Tours Utopia inc. D'informer le trésorier de la Ville et le comité exécutif, en vertu de l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, de la modification du budget 2015 de l'arrondissement afin que ce dernier modifie le budget de la Ville pour tenir compte de cette modification.

**CA15 20 0490 - 1er septembre 2015** (GDD 1146152028) - De résilier l'entente existante entre 9181-5712 Québec et la Ville de Montréal relative aux infrastructures et aux équipements municipaux pour le développement résidentiel Bois-des-Caryers, D'approuver

une nouvelle entente entre Les Tours Utopia inc. et la Ville de Montréal et mandater Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Hellen Dionne, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette entente sur les infrastructures.

**CA10 20 0324 - 7 juin 2010** (GDD 1102367023) - D'approuver l'entente relative aux infrastructures et aux équipements municipaux pour le développement résidentiel Bois-des-Caryers entre 9181-5712 Québec inc. et la Ville de Montréal et mandater la mairesse d'arrondissement et le secrétaire du Conseil d'arrondissement à signer le protocole d'entente sur les infrastructures.

## **DESCRIPTION**

L'augmentation des budgets de revenus et dépenses 2021 de l'arrondissement de LaSalle par appropriation du solde du dépôt de garantie saisi du promoteur initial permettra à l'arrondissement de poursuivre les travaux inachevés par les promoteurs.

## **JUSTIFICATION**

Le dépôt est nécessaire pour compléter les travaux sur les rues Pigeon, Rosaire-Gendron et Bois-des-Caryers non-réalisés par le Promoteur.

Les travaux à réaliser sont:

- Les travaux de réfection des bases de lampadaires
- Le câblage des conduits d'éclairage
- L'achat et l'installation de lampadaires décoratifs
- Les réfections de trottoirs au besoin
- La pose de la 2e couche de pavage incluant l'ajustement des regards et puisards et le marquage.

L'estimé des travaux à exécuter sur les rues Pigeon, Rosaire-Gendron et Bois-des-Caryers du Bois-des-Caryers s'élève à 316 650\$, net de ristournes. Selon le coût réel des travaux, la somme résiduelle pourra être financée par un règlement d'emprunt, le surplus ou le budget de fonctionnement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le solde des dépôts de garantie de 9181-5712 Québec inc. totalisant 268 000.00 \$ est comptabilisé dans le poste budgétaire :

**2412.000000.000000.000000.21105.000000.0000.000000.000000.000000.000000**  
AF - LaSalle / Général / Général / Général / Dépôts - Approvisionnement / Général / ... / Général / Général / Général / ... //

**L'augmentation des revenus de l'arrondissement se fera dans le poste budgétaire :**

**2412.001000.301704.03819.45901.000000.0000.000000.015096.000000.000000**  
AF - LaSalle / Budget régulier / LAS - Dir. serv. techniques / Autres - Transport / Autres revenus divers / Général / ... / Général / Projet Bois-des-Caryers / Général / ... //

**L'augmentation du budget de dépenses de l'arrondissement se fera dans le poste budgétaire :**

**2412.001000.301704.03819.57201.000000.0000.000000.015096.000000.000000**

AF - LaSalle / Budget régulier / LAS - Dir. serv. techniques / Autres - Transport / Travaux de construction / Général / ... / Général / Projet Bois-des-Caryers / Général / ... //

## **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Aviser le trésorier de la Ville et le CE dans les 5 jours suivant la résolution du CA.  
Le CE devra aviser le ministère.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Tassadit NAHI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise TRAHAN  
Conseiller(ere) en gestion des ressources  
financières

#### **ENDOSSÉ PAR**

Lyne LAMBERT  
C/D Ressources financières, matérielles et  
informationnelles

Le : 2021-08-20

**Tél :** 514-367-6000 poste 6232  
**Télécop. :** 514 367-3520

**Tél :** 514.367.6000 p. 6452  
**Télécop. :**

**Dossier # : 1216103002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Objet :</b>	Autoriser l'augmentation du budget de fonctionnement 2021, revenus et dépenses, de l'arrondissement de LaSalle d'un montant de 268 000.00 \$ provenant du solde du dépôt de garantie du promoteur initial, 9181-5712 Québec inc., étant en défaut et autoriser l'utilisation de ce montant pour permettre de terminer les travaux de construction dans le projet Bois-des-Caryers. Informer le trésorier de la Ville de Montréal et le comité exécutif, de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, pour tenir compte de cette modification.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[Dossier 1216103002 - Aug rev-dép.pdf](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Tassadit NAHI  
Agente de gestion des ressources financières  
**Tél : 514 872-3087**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-08-20

Mélanie BEAUDOIN  
Conseillère en planification budgétaire  
**Tél : 517-872-1054**  
**Division : Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale**



**Dossier # : 1211541013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 2 172 562,00 \$ en provenance des chapitres corporatifs, afin de combler le manque de fonds au budget d'exploitation de la Direction de l'épuration des eaux usées pour l'acquisition de coagulants en 2021, dans le cadre du contrat accordé à Kemira Water Solutions Canada inc (CG19 0482 )

Il est recommandé :  
d'autoriser un virement budgétaire de 2 172 562,00 \$, en provenance des chapitres corporatifs vers le budget de fonctionnement de la DEEU afin de combler le manque de fonds au budget d'exploitation de la Direction de l'épuration des eaux usées pour l'acquisition de coagulants en 2021, dans le cadre du contrat accordé à Kemira Water Solutions Canada inc (CG19 0482), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2021-09-16 14:11

**Signataire :** Claude CARETTE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1211541013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 2 172 562,00 \$ en provenance des chapitres corporatifs, afin de combler le manque de fonds au budget d'exploitation de la Direction de l'épuration des eaux usées pour l'acquisition de coagulants en 2021, dans le cadre du contrat accordé à Kemira Water Solutions Canada inc (CG19 0482 )

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) utilise un procédé de traitement de type physico-chimique pour l'épuration des eaux usées de la Ville de Montréal avant leur rejet au fleuve Saint-Laurent. Ce traitement requiert l'ajout en continu de coagulants, soit le sulfate d'aluminium (alun) et le chlorure ferrique, utilisés pour le contrôle des odeurs de mai à octobre. Le sulfate d'aluminium et le chlorure ferrique sont des coagulants efficaces et reconnus pour l'épuration des eaux usées. Ces produits servent à coaguler les matières en suspension, afin de rencontrer les exigences de traitement du Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC). Depuis l'accroissement important des prix survenu en 2019 pour la fourniture de coagulants, les montants alloués aux budgets de la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) sont nettement insuffisants. En 2020, la DEEU avait demandé un virement budgétaire de 2 900 000\$. Pour compléter l'année 2021, une somme additionnelle de 2 172 562 \$ est requise.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE20 1055 - 8 juillet 2020 - Autoriser un virement budgétaire de 2 900 000 \$ en provenance des chapitres corporatifs, afin de combler le manque de fonds au budget d'exploitation de la Direction de l'épuration des eaux usées pour l'acquisition de coagulants en 2020.

CG19 0482 - 24 octobre 2019 - Accorder un contrat à Kemira Water Solutions Canada inc., pour une période de 12 mois avec deux options de renouvellement d'une année chacune,

pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, pour une somme maximale de 11 554 987,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17594 (1 soum. Alternative B, Option 1)

## DESCRIPTION

Le budget 2021 des coagulants à la DEEU est de 5 745 900 \$ taxes au net et les dépenses prévues sont estimées à 7 918 462 \$ taxes au net. Pour 2021, la DEEU anticipe donc un déficit de 2 172 562 \$ dans son budget de fonctionnement pour son approvisionnement en coagulants.

## JUSTIFICATION

Le budget de fonctionnement autorisé en 2021 pour les coagulants, a été établi à 5 745 900 \$ taxes au net.

Mois		Consommation mensuelle coagulants pour 2021 (en \$)	Budget modifié 2021 (taxes au net)
			5 745 900 \$
Janvier	Réel	902 233 \$	4 843 667 \$
Février	Réel	714 144 \$	4 129 523 \$
Mars	Réel	661 665 \$	3 467 858 \$
Avril	Réel	476 860 \$	2 990 998 \$
Mai	Réel	734 054 \$	2 256 944 \$
Juin	Réel	487 181 \$	1 769 763 \$
Juillet	Réel	526 268 \$	1 243 496 \$
Août	Réel	508 978 \$	734 518 \$
Septembre	Estimation	663 374 \$	71 144 \$
Octobre	Estimation	727 436 \$	-656 292 \$
Novembre	Estimation	736 273 \$	-1 392 565 \$
Décembre	Estimation	779 997 \$	-2 172 562 \$

En se basant sur les consommations réelles de janvier à août 2021 et les consommations prévus de septembre à décembre 2021, le budget des coagulants deviendra déficitaire au mois d'octobre avec un déficit annuel anticipé de 2 172 562 \$.

Considérant que les coagulants sont des produits essentiels dans le traitement des eaux usées, est recommandé d'autoriser un virement budgétaire de 2 172 562 \$ en provenance des chapitres corporatifs, afin d'assurer un approvisionnement continu en coagulants pour l'année 2021.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le déficit budgétaire anticipé de 2 172 562 \$ taxes au net pour l'acquisition de coagulants en 2021 sera financé par le budget de fonctionnement de la DEEU. Pour ce faire, un virement de crédits de 2 172 562 \$ taxes au net est requis en provenance des chapitres corporatifs vers le budget de fonctionnement de la DEEU.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant une rupture de stock pour les coagulants, l'étape de la décantation dans le procédé de traitement des eaux usées ne serait plus possible et conséquemment, il ne serait plus possible de rencontrer les exigences gouvernementales (MELCCC).

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucune

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation par le comité exécutif : 6 octobre 2021

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Eliane CLAVETTE  
Conseillère en analyse - contrôle de gestion

**Tél :** 438-863-1252  
**Télécop. :**

### ENDOSSÉ PAR Le : 2021-09-10

Michel VERREAULT  
Surintendant administration et soutien à  
l'exploitation

**Tél :** 514 280-4364  
**Télécop. :** 514 280-4387

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ  
Directeur  
**Tél :** 514 280-3706  
**Approuvé le :** 2021-09-10

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Alain LARRIVÉE  
Direction de l'eau potable  
**Tél :** 514 872-5090  
**Approuvé le :** 2021-09-13

## Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1211541013

Unité administrative responsable : Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées.

Projet : Autoriser un virement budgétaire de 2 172 562,00 \$ en provenance des chapitres corporatifs, afin de combler le manque de fonds au budget d'exploitation de la Direction de l'épuration des eaux usées pour l'acquisition de coagulants en 2021.

### Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>			<b>X</b>
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>X</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>X</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>X</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>			<b>X</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>X</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

**Dossier # : 1211541013**

**Unité administrative responsable :**

Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation

**Objet :**

Autoriser un virement budgétaire de 2 172 562,00 \$ en provenance des chapitres corporatifs, afin de combler le manque de fonds au budget d'exploitation de la Direction de l'épuration des eaux usées pour l'acquisition de coagulants en 2021, dans le cadre du contrat accordé à Kemira Water Solutions Canada inc (CG19 0482 )

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD1211541013\\_InfoCompt\\_DEEU.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Jean-François BALLARD  
Agent de gestion des ressources financières

**Tél :** 514-872-5901

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-09-16

Yves COURCHESNE  
Directeur(-Trice) de service - finances et tressorier

**Tél :** 514-872-6630

**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1217323002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire au montant de 8 399 000 \$, en provenance du Service de l'urbanisme et de la mobilité vers l'arrondissement du Sud-Ouest, pour le paiement d'une indemnité provisionnelle additionnelle de 12 518 000 \$, dans le cadre de l'expropriation aux fins de parc local du lot 1 853 744 du cadastre du Québec (plan O-28 Sainte-Anne)

Il est recommandé:

1- d'autoriser un virement de crédit au montant de 8 399 000 \$, entre le Service de l'urbanisme et de la mobilité et l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre de l'expropriation aux fins de parc local du lot 1 853 744 du cadastre du Québec (plan O-28 Sainte-Anne), pour le paiement d'une indemnité provisionnelle additionnelle de 12 518 000 \$.

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2021-09-20 10:56

**Signataire :**

Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
 Directeur général adjoint  
 Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du lundi 13 septembre 2021

Résolution: CA21 22 0277

---

**Autoriser le paiement d'une indemnité provisionnelle additionnelle au montant de 12 518 000 \$ au propriétaire dans le cadre de l'expropriation du lot 1 853 744 du cadastre du Québec (plan O-28 Sainte-Anne) / Demander au comité exécutif un virement de crédits de 8 399 000 \$ net de ristourne entre le Service de l'urbanisme et de la mobilité et l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1217323002)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'autoriser le versement de la somme de 12 518 000 \$ à LDM Capital inc., propriétaire du lot exproprié 1 853 744 du cadastre du Québec à titre d'indemnité provisionnelle additionnelle, le tout conditionnellement à ce que le comité exécutif autorise le virement de crédits nécessaire.

De demander au comité exécutif d'autoriser le virement de 8 399 000 \$ net de ristourne du Service de l'urbanisme et de la mobilité vers l'arrondissement du Sud-Ouest au bénéfice de l'expropriation du lot 1 853 744 du cadastre du Québec.

D'autoriser le Service des finances à faire émettre un chèque fait à l'ordre du ministre des Finances au montant de 12 518 000 \$;

D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1217323002

Benoit DORAIS

\_\_\_\_\_  
Maire d'arrondissement

Sylvie PARENT

\_\_\_\_\_  
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 15 septembre 2021



**Dossier # : 1217323002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le paiement d'une indemnité provisionnelle additionnelle au montant de 12 518 000 \$ au propriétaire dans le cadre de l'expropriation du lot 1 853 744 du cadastre du Québec (plan O-28 Sainte-Anne); demander au comité exécutif un virement de crédits de 8 399 000 \$ net de ristourne entre le Service de l'urbanisme et de la mobilité et l'arrondissement du Sud-Ouest.

**Ce jour, il est décidé**

1 - D'autoriser le versement de la somme de 12 518 000 \$ à LDM Capital inc., propriétaire du lot exproprié 1 853 744 du cadastre du Québec à titre d'indemnité provisionnelle additionnelle, le tout conditionnellement à ce que le comité exécutif autorise le virement de crédit nécessaire.

2 - De demander au comité exécutif d'autoriser le virement de 8 399 000 \$ net de ristourne du Service de l'urbanisme et de la mobilité vers l'arrondissement du Sud-Ouest au bénéfice de l'expropriation du lot 1 853 744 du cadastre du Québec.

3 - D'autoriser le Service des finances à faire émettre un chèque fait à l'ordre du ministre des Finances au montant de 12 518 000 \$.

4 - D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention financière.

**Signé par** Benoit GLORIEUX **Le** 2021-09-03 10:36

**Signataire :** Benoit GLORIEUX

---

Directeur - serv. adm. en arrondissement  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1217323002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le paiement d'une indemnité provisionnelle additionnelle au montant de 12 518 000 \$ au propriétaire dans le cadre de l'expropriation du lot 1 853 744 du cadastre du Québec (plan O-28 Sainte-Anne); demander au comité exécutif un virement de crédits de 8 399 000 \$ net de ristourne entre le Service de l'urbanisme et de la mobilité et l'arrondissement du Sud-Ouest.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Un avis d'expropriation aux fins d'aménagement d'un nouveau parc a été signifié au propriétaire, Peel Ottawa Capital inc., le 16 septembre 2016, afin d'acquérir le lot 1 853 744 du cadastre du Québec, identifié au plan O-28 Sainte-Anne. Ledit avis a été publié le 22 septembre 2016, sous le numéro 22 628 647 de la circonscription foncière de Montréal. Suite à une transaction entre parties liées, l'expropriation continue dorénavant avec LDM Capital inc.

Le Programme particulier d'urbanisme secteur Griffintown, adopté le 27 mai 2013, identifie le site situé entre les rues Young et Peel au nord de la rue Ottawa comme un terrain à acquérir ainsi que comme un nouveau parc. Ce nouveau parc est prévu dans la mise en oeuvre du projet Griffintown, lequel est soumis au Cadre de gouvernance et a obtenu l'autorisation du comité exécutif le 13 mars 2019 de procéder à la phase Exécution par le mandat d'exécution SMCE1198074018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**GDD1164435007 (CA16 22 0273)** Acquisition par voie d'expropriation, ou par tout autre moyen, d'un terrain situé au nord de la rue Ottawa, entre les rues Young et Peel, constitué du lot 1 853 744 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc (dossier 1164435007, arrondissement Sud-Ouest)

**GDD2187006002 (DA187006002)** Autoriser le paiement de l'indemnité provisionnelle d'une somme de 5 551 000 \$ au propriétaire en reprise d'instance, LDM Capital inc., suite à l'expropriation du lot 1 853 744 du cadastre du Québec (plan O-28 Sainte-Anne)

**GDD1143823008 CA14 22 0372** – 2 septembre 2014 )- Renouvellement, pour une période de 2 ans, de l'imposition d'une réserve à des fins de parc sur les lots 1 853 744, 1 853 753 et 1 853 755, mandat au Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet et mandat à la Direction des stratégies et transactions immobilières pour négocier l'acquisition de ces sites.

**GDD1134543001 CM13 0478** - 28 mai 2013 - Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur Griffintown révisé à la suite de la consultation publique tenue par l'OCPM.

**GDD1131079003 CM13 0255** - 22 avril 2013 - Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique sur le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Secteur Griffintown.

**GDD1124543001 CM12 0948** - 23 octobre 2012 - Adopter un projet de règlement visant à modifier le Plan d'urbanisme pour y ajouter le Programme particulier d'urbanisme (PPU) Griffintown / Mandater l'OCPM pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de PPU Griffintown.

**GDD1123823009 CA12 22 0365** - 18 octobre 2012 - Imposition d'une réserve à des fins de parc sur les lots 1 853 744, 1 853 753 et 1 853 755, tous du cadastre du Québec, mandat au Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet et mandat à la Direction des stratégies et transactions immobilières pour négocier l'acquisition de ces sites.

**GDD1125268006 CE12 1725** - 17 octobre 2012 - Autorisation de financer des coûts éventuels liés à la réserve décrétée par l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre du projet Griffintown.

## **DESCRIPTION**

Le lot 1 853 744 ayant fait l'objet de deux avis de réserve consécutifs préalablement à l'expropriation en 2016, la date de référence pour déterminer l'indemnité immobilière est le 22 septembre 2016.

En juillet 2018, l'offre de la Ville, apparaissant à la procédure de Déclaration détaillée de l'offre (ci-jointe), s'élevait à la somme de 7 930 000 \$ tel qu'établie de façon préliminaire, avant le décret d'expropriation, par le Service de la gestion et la planification immobilière (SGPI) sauf à parfaire quant aux dommages imprévus et prouvés.

En vertu de l'article 53.11 de la Loi sur l'expropriation, un dépôt de 5 551 000 \$ représentant 70 % de l'offre de la Ville a été versé à la Cour supérieure (DA187006002) en date du 24 juillet 2018.

L'avis de transfert a été publié à l'index aux immeubles dudit lot le 31 juillet 2018 sous le numéro 24 037 046.

Présentement, la réclamation du propriétaire exproprié, à titre d'indemnité immobilière, s'élève à la somme de 20 995 800 \$ plus les intérêts, l'indemnité additionnelle et les frais d'experts. Par ailleurs, le locataire opérateur du stationnement, Popular Parking Management inc (partie liée) réclame 52 920 \$ plus les intérêts, l'indemnité additionnelle et les frais d'experts (Voir les deux réclamations ci-jointes). De plus, une entente est en voie de finalisation avec un autre locataire du site pour la somme de 78 133.33 \$ plus intérêts, il s'agit de Media Outfront.

## **JUSTIFICATION**

Selon l'expertise préliminaire obtenue de l'expert externe retenu par la Ville en 2021, l'indemnité immobilière au propriétaire est nettement supérieure à l'offre faite par la Ville en juillet 2018 et la réclamation du propriétaire exproprié, à titre d'indemnité immobilière, s'élève à la somme de 20 995 800 \$ plus les intérêts, l'indemnité additionnelle et les frais d'experts. Par ailleurs, le locataire opérateur du stationnement, Popular Parking Management inc. (partie liée) réclame 52 920 \$ plus les intérêts, l'indemnité additionnelle et les frais d'experts. (Voir les deux réclamations ci-jointes) De plus, une entente est en voie de finalisation avec un autre locataire du site pour la somme de 78 133,33 \$ plus les intérêts. Il s'agit de Media Outfront Canada LP. En conséquence, que ce soit à la suite d'une décision du Tribunal administratif du Québec ou à la suite d'une entente entre l'exproprié et la Ville, une indemnité immobilière additionnelle devra certainement être versée, plus les intérêts et l'indemnité additionnelle, qui sont calculés sur le solde de l'indemnité finale à payer.

Afin de faire cesser le cours des intérêts et de l'indemnité additionnelle sur une portion importante du solde, il y a lieu de verser une indemnité provisionnelle additionnelle de 12 518 000 \$ au moyen d'un chèque émis à l'ordre du ministère des Finances.

N/D : 16-001823

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Selon la Section de l'évaluation immobilière du SGPI en 2016, le coût potentiel d'acquisition par voie d'expropriation était estimé à 10 575 000 \$, plus les taxes applicables. Le montant total estimé incluant la TPS et la TVQ est d'environ 12 158 606,25 \$.

Un montant maximal de 11 102 428,13 \$ net de ristournes a été financé par le Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération 13-021 – « Règlement pour financer le projet Griffintown ». Un montant de 11 102 428,13 \$ net de ristournes a été prévu pour 2016 au Service de la mise en valeur du territoire, maintenant devenu le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM). De ce montant autorisé, un versement de 5 551 000 \$ a déjà été versé.

Un solde de 5 241 080,81 \$ est disponible sur les crédits déjà votés. Compte tenu des frais accessoires à venir liés à l'expropriation, il est donc nécessaire que le comité exécutif approuve qu'un virement de crédits pour la somme de 8 000 000 \$ soit 9 198 000 \$ avec les taxes pour une dépense nette de 8 399 000\$.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre via la Direction de l'urbanisme du SUM avec le RE 17-027.

Il y aurait donc lieu d'émettre un chèque rédigé à l'ordre du ministre des Finances au montant de 12 518 000 \$.

	2018	2021	2022
Acquisition par expropriation	5 551 000 \$	12 518 000 \$	à venir

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, parce qu'il vise spécifiquement une transaction immobilière.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

n/a

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émettre le chèque et le déposer au greffe de la Cour supérieure.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-Antoine PAUL)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Louis-Henri BOURQUE, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Marc-André HERNANDEZ, Le Sud-Ouest

Lecture :

Louis-Henri BOURQUE, 2 septembre 2021  
Marc-André HERNANDEZ, 2 septembre 2021

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise BOUTIN  
Avocate

**Tél :** 514 872-0123  
**Télécop. :** 514 872-0733

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-09-02

Annie GERBEAU  
Avocate chef d'équipe

**Tél :** 514 872-3093  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Véronique BELPAIRE  
Directrice des Affaires civiles et avocate en chef  
adjointe

**Tél :** 514 872-4222

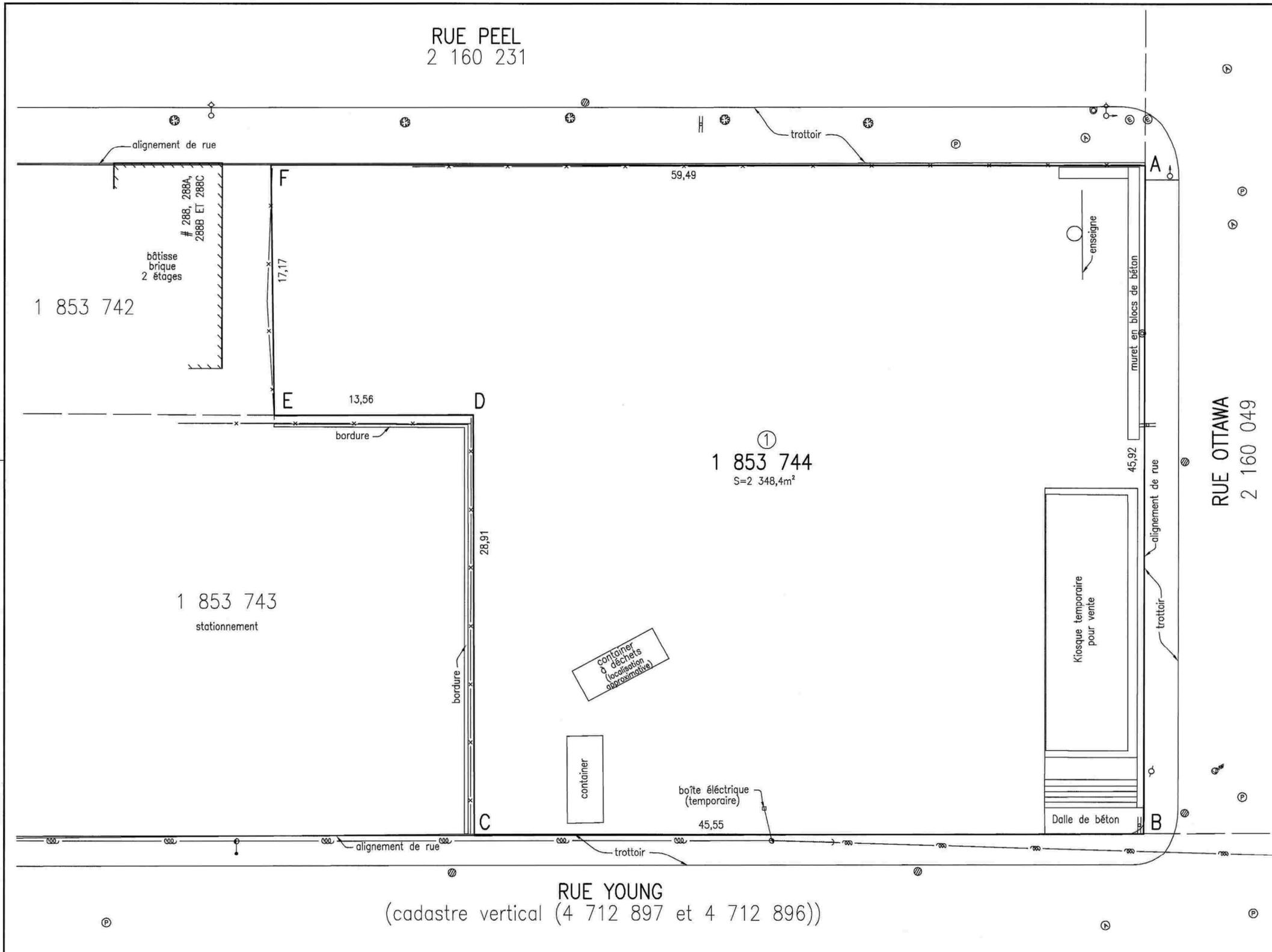
**Approuvé le :** 2021-09-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Patrice GUAY  
Directeur de service et avocat en chef de la  
Ville

**Tél :** 514 872-2919

**Approuvé le :** 2021-09-03



LÉGENDE

	: Poteau électricité, téléphone et lampadaire
	: Hauban
	: Borne-fontaine
	: Arbre feuillu
	: Regard d'aqueduc
	: Regard d'égout pluvial
	: Regard de chambre électrique souterraine
	: Feu de circulation simple
	: Lampadaire simple et feu de circulation simple
	: Vanne de borne fontaine
	: Puisard circulaire
	: Puisard de trottoir
	: Fût panneau publicitaire
	: Enseigne
	: Bollard
	: Clôture
	: Fils aériens

code du microfilm \_\_\_\_\_ B3

**DIVISION DE LA GÉOMATIQUE**

Échelle: 1: 200

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

**CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL**

**CADASTRE: Québec**

---

**LOT(S)**  
Le lot 1 853 744

---

**EMPLACEMENT:**  
Bien-fonds situé au nord-ouest de la  
RUE OTTAWA  
entre les rues  
YOUNG et PEEL

---

**FINIS DU DOCUMENT:**  
EXPROPRIATION À DES FINS DE PARC/ PLACE PUBLIQUE

NOTES: 1- Le relevé terrain a été effectué le 3 septembre 2014 et le 8 juin 2016.  
2- Le bien-fonds à être exproprié à des fins de parc/ place publique est identifié par les lettres ABCDEFA (article 1).  
3- Un avis de réserve pour fins de parc sur le lot 1 853 744 est inscrit sous le numéro 19 531 031 avec un renouvellement sous le numéro 21 102 107.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, le 13 juin 2016

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL

Préparé par: *Johanne Rangers*  
JOHANNE RANGERS  
Arpenteur-géomètre

Montréal, le \_\_\_\_\_  
Arpenteur(e)-géomètre

Minute N° 1075, Scéau

Références: Une description technique accompagne ce plan.

Feuillet(s) cartographique(s) 31H05-005-7871 (31H05-010-3936)  
31H05-005-7971 (31H05-010-4036) Dessin: E. Egyed

Arpenteur-géomètre chef d'équipe: *Michel Beauclair*

---

**DOSSIER N° 21285-2** (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

**Montréal**

**Service des infrastructures, de la voirie et des transports**

Arpenteur-géomètre en chef de la Ville:

---

**DOSSIER DE LA VILLE:**  
**ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:**  
Sud-Ouest

---

**PLAN N° 0-28 SAINTE-ANNE**

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

N<sup>o</sup>: **SAI-M-252080-1609**

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC  
Section des affaires immobilières  
Division de Montréal

**VILLE DE MONTRÉAL**

Plan O-28 Sainte-Anne  
Article 1

Expropriante

c.

**PEEL OTTAWA CAPITAL INC.**

Expropriée

et

**LDM CAPITAL INC.**

Expropriée en reprise d'instance

---

**DÉCLARATION DÉTAILLÉE DE L'OFFRE  
DE L'EXPROPRIANTE CONFORMÉMENT À  
L'ARTICLE 46 DE LA LOI SUR L'EXPROPRIATION**

---

La Ville de Montréal, par ses procureurs soussignés, évalue au montant ci-dessous indiqué le bien visé et déclare offrir à l'expropriée l'indemnité correspondant à ce montant d'évaluation:

Valeur de l'immeuble : 7 930 000 \$

**Total = 7 930 000 \$**

Sous réserve des coûts de décontamination et autres conditions de sol.

MONTRÉAL, le 6 juillet 2018

*Gagnier, Guay, Biron*

**GAGNIER, GUAY, BIRON**  
Procureurs de l'expropriante

C A N A D A

QUEBEC ADMINISTRATIVE TRIBUNAL

PROVINCE OF QUEBEC  
DISTRICT OF MONTREAL

CITY OF MONTRÉAL,

Expropriating party,

SAI-M-277178-1610

-vs-

POPULAR PARKING MANAGEMENT INC.,

Expropriated tenant,

---

**DECLARATION BY EXPROPRIATED TENANT SETTING FORTH  
THE AMOUNT IT CLAIMS**  
*(Art. 46 of the Expropriation Act, Law of Quebec Chapter E-24)*

---

TO: **Me Louise Boutin**

Gagnier, Guay, Biron  
775, rue Gosford – 4e étage  
Montréal (Québec)  
H2Y 3B9

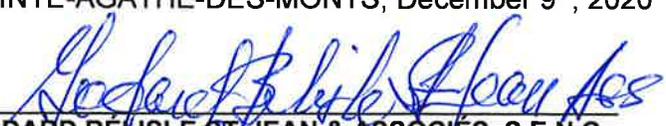
**Notification:** [louise.boutin@ville.montreal.qc.ca](mailto:louise.boutin@ville.montreal.qc.ca)

Attorneys for Expropriating party

The expropriated tenant hereby claims, in lieu of indemnity, following the expropriation of its business, the following amounts:

Loss of income, as detailed in <b>Annex A</b> :	42 920.00\$
Inconvenience caused by the expropriation:	10 000.00\$
Expert fees:	To be determined
Interest and additional indemnity on the amount awarded, as indemnity and damages:	To be determined
<b>TOTAL:</b>	<b>52 920.00\$</b>

SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, December 9<sup>th</sup>, 2020

  
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASSOCIÉS, S.E.N.C.

Me Alfred A. Bélisle [alfred@gobel.ca](mailto:alfred@gobel.ca)

3 Prefontaine Street East

Sainte-Agathe-des-Monts (Quebec) J8C 1R5

Telephone : 819 326-3032 / Fax : 819 326-6172

Attorneys for Expropriated tenant

## **ANNEX A**

Popular Parking - fees re: Peel/Ottawa lot

Based on Parking sales report:

	Income	% inc (dec)	Fee	% inc (dec)	Net amt	% inc (dec)	Gross amt	Cumulative Fee
<b>2018</b>								
Jan-18	6,966.74	41%	1,380.51	41%	5,586.23	41%	6,422.75	1,380.51
Feb-18	7,871.28	60%	1,560.19	60%	6,311.09	60%	7,256.17	2,940.70
Mar-18	7,645.15	42%	1,515.27	42%	6,129.88	42%	7,047.82	4,455.97
Apr-18	7,984.36	45%	1,582.65	45%	6,401.71	45%	7,360.35	6,038.62
May-18	7,814.75	27%	1,551.71	27%	6,263.04	26%	7,200.92	7,590.33
Jun-18	6,343.99	-3%	1,259.60	-2%	5,084.39	-3%	5,845.77	8,849.93
Jul-18	7,613.84	4%	1,510.58	4%	6,103.26	4%	7,017.21	10,360.51
Aug-18		-100%		-100%	-	-100%	-	
Sep-18		-100%		-100%	-	-100%	-	
Oct-18		-100%		-100%	-	-100%	-	
Nov-18		-100%		-100%	-	-100%	-	
Dec-18		-100%		-100%	-	-100%	-	
	<u>52,240.11</u>		<u>10,360.51</u>		<u>41,879.60</u>		<u>48,150.99</u>	
<b>2017</b>								
Jan-17	4,931.52	-2%	976.23	-2%	3,955.29	-2%	4,547.58	
Feb-17	4,931.52	-2%	976.23	-50%	3,955.29	27%	4,547.58	
Mar-17	5,383.78	-3%	1,066.07	-3%	4,317.71	-3%	4,964.30	
Apr-17	5,496.85	-1%	1,088.53	-1%	4,408.32	-1%	5,068.46	
May-17	6,175.26	20%	1,223.29	20%	4,951.97	20%	5,693.53	
Jun-17	6,514.47	26%	1,290.67	26%	5,223.80	26%	6,006.06	
Jul-17	7,305.95	42%	1,447.89	42%	5,858.06	42%	6,735.29	
Aug-17	7,827.81	52%	1,553.67	52%	6,274.14	52%	7,213.67	
Sep-17	8,201.78	66%	1,626.27	67%	6,575.51	66%	7,560.20	
Oct-17	7,305.95	111%	1,447.89	112%	5,858.06	111%	6,735.29	
Nov-17	8,210.49	70%	1,627.57	71%	6,582.92	70%	7,568.70	
Dec-17	6,514.47	38%	2,464.60	19%	4,049.87	54%	4,656.33	
	<u>78,799.85</u>	<u>32%</u>	<u>16,788.91</u>	<u>21%</u>	<u>62,010.94</u>	<u>35%</u>	<u>71,296.99</u>	

Extension agreement from Jan 2016 for 5 years = January 1, 2016 to December 31, 2020.  
Therefore, indemnity from August 1, 2018 to December 31, 2020 = 29 months

$$\begin{aligned}
 & \$ 10,360.51 \\
 & / \quad \quad \quad 7 \text{ mths} \\
 & \quad \quad \quad \$ 1,480.00 \\
 & \times \quad \quad \quad 29 \text{ mths} \\
 & \quad \quad \quad \underline{\underline{\$ 42,920.00}} \text{ plus taxes} = \quad \$ 49,347.27
 \end{aligned}$$

NO SAI-M-277178-1610

---

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

---

DISTRICT OF MONTREAL

---

CITY OF MONTREAL,

Expropriating party,

-c-

POPULAR PARKING MANAGEMENT INC.,

Expropriated tenant,

---

DECLARATION BY EXPROPRIATED TENANT  
SETTING FORTH THE AMOUNT IT CLAIMS  
*(ART. 46 OF THE EXPRORIATION ACT, LAW OF  
QUEBEC CHAPTER E-24)*

---

---

 15204-2

BG0355

Me Alfred A. Bélisle  
[alfred@gobel.ca](mailto:alfred@gobel.ca)

Godard Bélisle St-Jean & Associés s.e.n.c.  
3, rue Préfontaine Est  
Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 1R5

 (819) 326-3032

 (819) 326-6172

C A N A D A

QUEBEC ADMINISTRATIVE TRIBUNAL

---

PROVINCE OF QUEBEC  
DISTRICT OF MONTREAL

CITY OF MONTRÉAL,

Expropriating party,

SAI-M-252080-1609

-vs-

PEEL-OTTAWA CAPITAL INC.

Expropriated party,

-and-

LDM CAPITAL INC.,

Expropriated party in  
continuance of suit,

---

**DECLARATION BY EXPROPRIATED PARTY IN CONTINUANCE OF SUIT  
SETTING FORTH THE AMOUNT IT CLAIMS  
(Art. 46 of the Expropriation Act, Law of Quebec Chapter E-24)**

---

**TO: *Me Louise Boutin***  
Gagnier, Guay, Biron  
775, rue Gosford – 4e étage  
Montréal (Québec)  
H2Y 3B9  
**Notification:** [louise.boutin@ville.montreal.qc.ca](mailto:louise.boutin@ville.montreal.qc.ca)  
Attorneys for Expropriating party

The expropriated party in continuance of suit hereby claims, in lieu of indemnity, following the expropriation of its land, the following amounts:

**VALUE OF THE LAND:**

The highest and best use being commercial, the value claim is: 20 995 800.00\$

**DAMAGES:**

Loss of rental income, as detailed in **Annex A** 236 063.00\$

Various costs incurred, as detailed in **Annex B** 6 735.00\$

Inconvenience caused by the expropriation	10 000.00\$
Expert fees:	To be determined
Interest and additional indemnity on the amount awarded, as indemnity and damages:	To be determined
<b>TOTAL:</b>	<b>21 248 598.00\$</b>

SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, December 9<sup>th</sup>, 2020



**GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASSOCIÉS, S.E.N.C.**

**Me Alfred A. Bélisle** alfred@gobel.ca  
3 Prefontaine Street East  
Sainte-Agathe-des-Monts (Quebec) J8C 1R5  
Telephone : 819 326-3032 / Fax : 819 326-6172  
Attorneys for Expropriated party and expropriated party  
In continuance of suit.

## **ANNEX A**

LDM Capital (Peel/Ottawa)

Date of Transfer of Ownership: 1-Aug-18

Damages to claim from the City : Lost of Rental

Tenant Name	Description of Income	Period invoiced from	Period invoiced to	Net Amount Invoiced	Gross Amount Invoiced	Net Amount Received	Gross Amount Received	Date received	Net Amt due from Tenant	Gross Amt due from Tenant
Viacom	Sign income	1-Jan-18	31-Mar-18	\$6,950.63	\$7,991.49	\$6,950.63	\$7,991.49	3-Jan-18/19-Sep-18	\$0.00	\$0.00
		1-Apr-18	30-Jun-18	\$6,950.63	\$7,991.49	\$6,950.63	\$7,991.49	5-Apr-18/19-Sep-18	\$0.00	\$0.00
		1-Jul-18	30-Sep-18	\$6,950.63	\$7,991.49	\$6,950.63	\$7,991.49	5-Jul-18/19-Sep-18	\$0.00	\$0.00
		1-Oct-18	31-Dec-18	\$6,950.63	\$7,991.49				\$6,950.63	\$7,991.49
		1-Jan-19	31-Mar-19	\$6,950.63	\$7,991.49				\$6,950.63	\$7,991.49
		1-Apr-19	30-Jun-19	\$6,950.63	\$7,991.49				\$6,950.63	\$7,991.49
		1-Jul-19	30-Sep-19	\$6,950.63	\$7,991.49				\$6,950.63	\$7,991.49
		1-Oct-19	31-Dec-19	\$6,950.63	\$7,991.49				\$6,950.63	\$7,991.49
		1-Jan-20	31-Mar-20	\$6,950.63	\$7,991.49				\$6,950.63	\$7,991.49
		1-Apr-20	30-Jun-20	\$6,950.63	\$7,991.49				\$6,950.63	\$7,991.49
		1-Jul-20	30-Sep-20	\$6,950.63	\$7,991.49				\$6,950.63	\$7,991.49
		1-Oct-20	31-Dec-20	\$6,950.63	\$7,991.49				\$6,950.63	\$7,991.49
						\$83,407.56	\$95,897.88	\$20,851.90	\$23,974.47	
Popular	Management income (see note (a))			\$173,507.00	\$199,489.67	\$0.00	\$0.00		\$173,507.00	\$199,489.67
				\$173,507.00	\$199,489.67	\$0.00	\$0.00		\$173,507.00	\$199,489.67
<b>Total lost of rental</b>									<b>\$ 236,062.66</b>	<b>\$ 271,413.08</b>

Notes:

(a) estimated as follows:

Income from last 7 months	\$41,879.60
/	7 mths
\$	5,983.00
X	29 mths
\$	173,507.00

	Gross Income	Popular's fee	LDM Net amt	LDM - cumulative Net amt
Jan-18	6,966.74	1,380.51	5,586.23	\$5,586.23
Feb-18	7,871.28	1,560.19	6,311.09	\$11,897.32
Mar-18	7,645.15	1,515.27	6,129.88	\$18,027.20
Apr-18	7,984.36	1,582.65	6,401.71	\$24,428.91
May-18	7,814.75	1,551.71	6,263.04	\$30,691.95
Jun-18	6,343.99	1,259.60	5,084.39	\$35,776.34
Jul-18	7,613.84	1,510.58	6,103.26	\$41,879.60
	52,240.11	10,360.51	41,879.60	

## **ANNEX B**

LDM Capital (Peel/Ottawa)

Date of Transfer of Ownership:

1-Aug-18

Damages to claim from the City :

Various costs incurred

Name of Supplier	Description of Expense		Period invoiced from	Period invoiced from	Net Amount Paid	Gross Amount Paid	Cheque #	Date Paid	Reimbursement Period	No of Months	Calculated net amount due		Amounts received	Dates received	Actual net amount due	Actual gross amount due			
City of Montreal	Municipal Taxes - 2018	1st instal.	1-Jan-18	30-Jun-18	\$36,961.23	\$36,961.23	10020	1-Mar-18					recd:						
		2nd instal.	1-Jul-18	31-Dec-18	\$36,961.23	\$36,961.23	10027	1-Jun-18	Aug 1st- Dec 31/2018	5	\$	30,801.03	\$ 23,185.53	December 13, 2018					
					<u>\$73,922.46</u>								\$ 5,501.64	November 27, 2018	\$	2,113.86	\$ 2,113.86		
												<u>\$ 28,687.17</u>							
CGTSIM	School Taxes - 2018/2019	1st instal.	1-Jul-18	31-Dec-18	\$295.48	\$295.48	10032	8-Mar-18	Aug 1st - Dec 31/2018	5	\$	246.23	\$	246.23	January 3, 2019	\$	-	\$ -	
		2nd instal.	1-Jan-19	30-Jun-19	\$295.47		n/a	n/a											
					<u>\$590.95</u>														
BFL Canada	Insurance		1-May-18	1-May-19	\$15.99	\$15.99	n/a	n/a	Aug 1st - Apr 30/2019	9	\$	11.99	\$ -		\$	11.99	\$ 11.99		
					<u>\$15.99</u>														
West-Sun	Management fees		1-Aug-18	31-Aug-18	\$1,250.00	\$1,437.19	10031	8-Jan-18	Aug 1st - Aug 31/2018	1	\$	1,250.00	\$ -		\$	1,250.00	\$ 1,437.19		
West-Sun	Commission fee		1-Jan-18	31-Dec-20	\$4,170.00	\$4,794.46	10035	27-Aug-18	Aug 1st - Dec 31/2020	29	\$	3,359.17	\$ -		\$	3,359.17	\$ 3,862.20		
<b>Total various costs incurred</b>											\$	<b>35,668.42</b>	\$	<b>28,933.40</b>		\$	<b>6,735.02</b>	\$	<b>7,425.24</b>
														double-check:	\$	6,735.02	\$	7,425.24	

NO SAI-M-252080-1604

---

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

---

DISTRICT OF MONTREAL

---

CITY OF MONTREAL,

Expropriating party,

-vs-

PEEL-OTTAWA CAPITAL INC.,

Expropriated party,

-and-

LDM CAPITAL INC.,

Expropriated party in  
continuance of suit,

---

**DECLARATION BY EXPROPRIATED PARTY IN  
CONTINUANCE OF SUIT SETTING FORTH THE  
AMOUNT IT CLAIMS  
(ART. 46 OF THE EXPRORIATION ACT, LAW OF  
QUEBEC CHAPTER E-24)**

---

---

 15204-2

BG0355

Me Alfred A. Bélisle  
[alfred@gobel.ca](mailto:alfred@gobel.ca)

Godard Bélisle St-Jean & Associés s.e.n.c.  
3, rue Préfontaine Est  
Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 1R5  
 (819) 326-3032  
 (819) 326-6172

**Dossier # : 1217323002**

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction

**Objet :**

Autoriser le paiement d'une indemnité provisionnelle additionnelle au montant de 12 518 000 \$ au propriétaire dans le cadre de l'expropriation du lot 1 853 744 du cadastre du Québec (plan O-28 Sainte-Anne); demander au comité exécutif un virement de crédits de 8 399 000 \$ net de ristourne entre le Service de l'urbanisme et de la mobilité et l'arrondissement du Sud-Ouest.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[Certification de fonds 1217323002.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Marie-Antoine PAUL  
Préposée au budget  
Division du conseil et du soutien financier  
Point de service Brennan  
**Tél : 514 000-0000**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-09-02

Cynthia MARLEAU  
Conseiller budgétaire

**Tél : 515 872-7652**

**Division :** Division du conseil et du soutien financier  
Point de service Brennan



**Dossier # : 1219203002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 256 621 \$ en provenance du Service de la culture vers l'arrondissement d'Outremont, pour la réalisation de la programmation culturelle 2021-2022 de la Corporation du Théâtre Outremont

**Il est recommandé :**

d'autoriser un virement budgétaire provenant du Service de la culture de 256 621 \$ vers l'arrondissement Outremont en 2022, pour la réalisation de la programmation culturelle 2021-2022 de la Corporation du Théâtre Outremont.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2021-09-20 10:49

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du lundi 13 septembre 2021

Résolution: CA21 16 0277

---

**Accorder un soutien financier de 402 091 \$ taxes incluses à la Corporation du Théâtre Outremont pour la réalisation de sa programmation culturelle 2021-2022 et approuver la convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire provenant du Service de la culture de 256 621 \$/ Demander au Service de la culture, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, la prise en charge de la gestion et l'application de cette convention de contribution financière / Approuver le projet de convention entre l'arrondissement d'Outremont et la Corporation du Théâtre Outremont établissant les modalités et conditions de versements de cette contribution financière et autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

**D'ACCORDER** un soutien financier de 402 091 \$ à la Corporation du Théâtre Outremont pour la réalisation de sa programmation culturelle 2021-2022;

**D'APPROUVER** le projet convention entre l'arrondissement d'Outremont et la Corporation du Théâtre Outremont établissant les modalités et conditions de versements de cette contribution financière;

**DE DEMANDER** au Service de la culture, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, la prise en charge de la gestion et l'application de cette convention de contribution financière;

**D'AUTORISER** le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention suite à la décision du comité exécutif.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1219203002

Philippe TOMLINSON

---

Maire de l'arrondissement

Julie DESJARDINS

---

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 15 septembre 2021



**Dossier # : 1219203002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 402 091 \$ à la Corporation du Théâtre Outremont pour la réalisation de sa programmation culturelle 2021-2022 et approuver la convention à cet effet / autoriser un virement budgétaire provenant du Service de la culture de 256 621 \$ / demander au Service de la culture, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la prise en charge de la gestion et l'application de cette convention de contribution financière. Approuver le projet de convention entre l'arrondissement d'Outremont et la Corporation du Théâtre Outremont établissant les modalités et conditions de versements de cette contribution financière et autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention.

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

**D'ACCORDER** un soutien financier de 402 091 \$ à la Corporation du Théâtre Outremont pour la réalisation de sa programmation culturelle 2021-2022;

**D'APPROUVER** le projet convention entre l'arrondissement d'Outremont et la Corporation du Théâtre Outremont établissant les modalités et conditions de versements de cette contribution financière;

**DE DEMANDER** au Service de la culture, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la prise en charge de la gestion et l'application de cette convention de contribution financière;

**D'AUTORISER** le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention suite à la décision du comité exécutif.

**Il est recommandé au comité exécutif:**

**D'AUTORISER** un virement budgétaire provenant du Service de la culture de 256 621 \$ vers l'arrondissement Outremont en 2022;

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-09-09 18:15

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1219203002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 402 091 \$ à la Corporation du Théâtre Outremont pour la réalisation de sa programmation culturelle 2021-2022 et approuver la convention à cet effet / autoriser un virement budgétaire provenant du Service de la culture de 256 621 \$ / demander au Service de la culture, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la prise en charge de la gestion et l'application de cette convention de contribution financière. Approuver le projet de convention entre l'arrondissement d'Outremont et la Corporation du Théâtre Outremont établissant les modalités et conditions de versements de cette contribution financière et autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Théâtre Outremont est un lieu de diffusion culturelle qui offre une programmation professionnelle variée en arts de la scène et en cinéma. Fermé à la fin des années 1980, le théâtre fut racheté en 1994 par la municipalité d'Outremont qui l'a rénové et rouvert au public en 2001 en accordant la gestion de la programmation à l'équipe Spectra. Suite au retrait de Spectra en 2010, la Corporation du Théâtre Outremont s'est formée et assure depuis la programmation du Théâtre. Le 1er janvier 2015, le Théâtre Outremont est devenu un équipement métropolitain relevant de la Ville centre. Depuis, divers soutiens ont été accordés à l'organisme de façon conjointe entre l'arrondissement d'Outremont et le Service de la culture afin de permettre la réalisation d'une programmation locale et métropolitaine. Afin de poursuivre ce soutien à l'organisme, l'arrondissement d'Outremont, en collaboration avec le Service de la culture, souhaite octroyer une contribution financière de 402 091 \$ à la Corporation du Théâtre Outremont pour qu'elle réalise sa mission de diffusion culturelle, plus spécifiquement la réalisation d'une programmation culturelle en 2021-2022 au Théâtre Outremont, bénéficiant aux citoyens de l'Arrondissement ainsi qu'à l'ensemble des Montréalais. Ce soutien de 402 091 \$ comprend un montant de 145 470 \$ octroyé par l'arrondissement d'Outremont et 256 621 \$ octroyé par le Service de la culture. L'arrondissement d'Outremont, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, demande au Service de la culture de prendre en charge la gestion et l'application de la convention de contribution financière, objet de ce sommaire décisionnel.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA19 160201** Autoriser le versement d'une contribution financière de 6 000 \$, à même le surplus libre de l'arrondissement, à la Corporation du Théâtre Outremont pour la présentation du spectacle gratuit « Solstice » présenté dans le cadre de la « Fête de la

musique », événement organisé par Vision Diversité en partenariat avec la Corporation du Théâtre Outremont et qui se tiendra au parc Saint-Viateur, à la place Marcelle-Ferron et au Théâtre Outremont, le vendredi 21 juin de 9 h à 23 h

**CA19 160054** Autoriser l'affectation d'une somme de 137 000 \$, à même le budget de fonctionnement, pour le financement de la programmation culturelle locale au Théâtre Outremont et transférer ce montant au Service de la culture de la Ville de Montréal

**CE19 1936** - 11 décembre 2019 - Accorder une contribution non récurrente de 35 000 \$ à la Corporation du Théâtre Outremont en 2019 pour la poursuite de son plan de positionnement de la programmation du Théâtre Outremont / Approuver la convention à cet effet

**CM 18 1500** - 17 décembre 2018 - Résilier l'entente actuelle se terminant le 31 décembre 2018 et accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la Corporation du Théâtre Outremont pour la réalisation d'une programmation culturelle au Théâtre Outremont en 2018, 2019, 2020 et 2021, pour une somme maximale de 1 517 670 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser un virement budgétaire de 143 832,88 \$ (net de ristourne) par année pour les années 2019, 2020 et 2021 en provenance de l'arrondissement Outremont vers le budget du Service de la culture.

**CE18 1206** - 4 juillet 2018 - Autoriser une dépense de 28 000 \$ net des ristournes pour le projet de Participation des aînés aux activités culturelles du Théâtre Outremont dans le cadre du programme Montréal amie des aînés et accessibilité universelle - Montréal 2018 - 2020 / Autoriser un virement de crédit à cet effet.

**CE18 1153** - 27 juin 2018 - Approuver un projet de convention afin d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ à la Corporation du Théâtre Outremont en 2018 pour le soutien à son Plan de relance 2018-2021 / Autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service de la Culture à cet effet.

**CM18 0236** - 19 février 2018 - Accorder un contrat de gré à gré à la Corporation du Théâtre Outremont pour la réalisation d'une programmation culturelle au Théâtre Outremont en 2017-2018, pour une somme maximale de 505 890 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire en provenance de l'arrondissement d'Outremont au montant de 143 832,88 \$.

**CM17 0050** - 23 janvier 2017 - Approuver un projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville et la Corporation du Théâtre Outremont (CM15 0173) afin d'accorder un soutien financier ponctuel et exceptionnel de 200 000 \$ en 2017 / Autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses imprévues d'administration vers le Service de la Culture à cet effet.

**CM15 0173** - 24 février 2015 - Approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation du Théâtre Outremont, d'une durée de 3 ans, pour la réalisation d'une programmation culturelle au Théâtre Outremont pour un soutien financier totalisant 1 320 000 \$ dont 50 000 \$ déjà versé à titre d'avance (CE15 0065); 390 000 \$ versé en 2015, 440 000 \$ en 2016 et 440 000 \$ en 2017 / Autoriser un budget de revenu additionnel de 30 300 \$ provenant de la location d'un espace au rez-de-chaussée du théâtre pour un Café restaurant (6813623 Canada Inc.)

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire a pour objet d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 402 091 \$ à la Corporation du Théâtre Outremont, comprenant un montant de 145 470 \$ octroyé par l'arrondissement d'Outremont et 256 621 \$ octroyé par le Service de la culture, et à autoriser la signature d'une convention établissant les modalités et conditions

de versement de cette contribution financière.

Il vise également à proposer au Service de la culture, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la prise en charge de la gestion et l'application de cette convention de contribution financière suite à la signature.

Le soutien financier proposé permettra à l'organisme de poursuivre ses activités, soit la réalisation d'une programmation culturelle de proximité et métropolitaine pour la saison 2021-2022. Grâce à ce soutien, la Corporation du Théâtre Outremont souhaite:

- maintenir une programmation pluridisciplinaire de grande qualité permettant une expérience artistique de haut niveau pour tous les types de publics (famille, scolaire, aînés, etc);
- de positionner le Théâtre au sein du milieu culturel, en développant une programmation en chanson francophone et musique populaire, incluant le jazz;
- de faire rayonner les artistes de langue française et valoriser le patrimoine et les oeuvres francophones;
- d'intégrer la diversité dans tous les aspects de la programmation et contribuer à la visibilité des artistes de tous horizons dans la programmation.

## **JUSTIFICATION**

Le Théâtre Outremont est une institution phare de l'histoire culturelle au Québec, il a été classé bien culturel par le ministre de la Culture au sens de la Loi sur les biens culturels (RLRQ, c.B-4), le 28 juin 1994. En raison de son caractère patrimonial, de sa classe et de son voisinage, le Théâtre Outremont est aussi un lieu tout désigné pour attirer quelques-uns parmi des dizaines de festivals de théâtre, de musique, de littérature et de cinéma qui reviennent chaque année, attirant une clientèle férue de propositions artistiques de pointe. Avec ses équipements de projection cinématographique qui ont bénéficié d'une mise à niveau numérique en 2015, Le Théâtre Outremont se positionne favorablement pour accueillir non seulement des festivals de cinéma mais aussi des premières de films ou pour diffuser en direct ou en court différé les spectacles vivants en provenance des grandes villes du monde.

Le Théâtre Outremont joue également un rôle local important, en développant une programmation de proximité, principalement auprès des publics famille et scolaire. De plus, le Théâtre participe au développement du plan culturel de l'Arrondissement, et souhaite, en collaboration avec l'Arrondissement, étendre ses activités hors-les-murs, qui permettront d'animer l'avenue Bernard.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Versement d'une contribution financière totale de 402 091 \$ comprenant un montant de 145 470 \$ octroyé par l'arrondissement d'Outremont et 256 621 \$ octroyé par le Service de la culture.

La dépense est prévue à même les budgets 2022 de fonctionnement de l'Arrondissement et du Service de la Culture (voir l'intervention de la Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens sur les aspects financiers).

Cette contribution financière sera versée selon les termes établis à la convention à être conclue entre la Corporation du théâtre Outremont et l'arrondissement d'Outremont, selon les versements suivants qui seront dédiés à la réalisation de la programmation 2021-2022:

- une somme maximale de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) le 30 janvier 2022;
- une somme maximale de cent-cinquante-deux et quatre-vingt-onze dollars (152 091 \$), le 15 avril 2022;

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte de Montréal 2030 (Grille d'analyse mise en annexe), plus précisément des engagements pour la démocratie et la participation citoyenne, l'accès et l'inclusion de même que la créativité et l'innovation.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La réalisation d'une programmation culturelle métropolitaine et de proximité au Théâtre Outremont bénéficiera à l'ensemble des Montréalais. En favorisant la participation des Montréalais à la vie culturelle, le théâtre contribue également à dynamiser une artère commerciale (l'avenue Bernard) et en faire une destination. Le soutien au Théâtre Outremont s'inscrit dans l'un des fondements de la nouvelle Politique de développement culturel de la Ville 2017-2021 qui consiste à favoriser les interventions pour mettre en place des quartiers culturels durables.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Le soutien à la Corporation du Théâtre Outremont est d'autant plus important dans le contexte actuel de la COVID 19 où les organismes culturels de diffusion ont été particulièrement fragilisés.

Il est important de mentionner que toutes les activités prévues par la Corporation du Théâtre Outremont seront réalisées en respectant les consignes sanitaires, suivant les recommandations de la Direction régionale de santé publique de Montréal.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'organisme fera état de la participation de l'Arrondissement et de la Ville conformément aux obligations contenues dans le protocole de visibilité en annexe de la convention de contribution financière.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- 13 septembre 2021 : présentation au conseil d'arrondissement
- 22 et 27 septembre 2021: présentation au comité exécutif et au conseil municipal pour l'acceptation de la gestion de l'entente par le Service de la culture en vertu de l'article 85
- premier versement : 30 janvier 2022
- deuxième versement : 15 avril 2022
- fin de l'entente: 30 juin 2022

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Daa Gestion du territoire\_du patrimoine et des services administratifs (Kalina RYKOWSKA)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Valérie LAVIGNE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie BOILY  
Secrétaire de direction

**Tél :** (514)838-4748  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-08-25

Anne-Marie POITRAS  
Directrice - Direction d'arrondissement  
adjointe - Qualité de vie

**Tél :** 514 495-6270  
**Télécop. :** 514 495-7411

## Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : GDD 1219203002

Unité administrative responsable : Direction d'arrondissement adjointe - Qualité de vie Arrondissement d'Outremont

Projet : Contribution financière Théâtre Outremont

### Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>x</b>		
<p>2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?</p> <p><i>Ce dossier contribue à l'atteinte de Montréal 2030, des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Plus précisément, en favorisant l'engagement et la participation citoyenne, l'accès et l'inclusion de même que la créativité et l'innovation (orientation 2, priorité 8; orientation 3, priorité 10; orientation 4, priorité 15 de la Vision 2030).</i></p> <p><i>Il s'inscrit également dans les 3 échelles d'intervention (Humain, Quartier, Métropole).</i></p>			

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

*Favoriser la participation citoyenne à la vie culturelle montréalaise.*

*Favoriser une meilleure représentativité de la diversité montréalaise dans la programmation du Théâtre Outremont.*

*Soutenir de nombreux artistes, créateurs et travailleurs culturels.*

*Favoriser la vitalité culturelle locale et métropolitaine.*

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)</b> , notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>			X
<p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>			X
<p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

**Dossier # : 1219203002**

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports\_ des loisirs et des parcs

**Objet :**

Accorder un soutien financier de 402 091 \$ à la Corporation du Théâtre Outremont pour la réalisation de sa programmation culturelle 2021-2022 et approuver la convention à cet effet / autoriser un virement budgétaire provenant du Service de la culture de 256 621 \$ / demander au Service de la culture, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la prise en charge de la gestion et l'application de cette convention de contribution financière. Approuver le projet de convention entre l'arrondissement d'Outremont et la Corporation du Théâtre Outremont établissant les modalités et conditions de versements de cette contribution financière et autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

**COMMENTAIRES**

**FICHIERS JOINTS**



[1219203002 - Aspects financiers - Théâtre 2022.xlsx](#)

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Kalina RYKOWSKA  
Conseillère en gestion de ressources financières  
**Tél : 438-227-8308**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-09-09

Julie DESJARDINS  
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

**Tél : 514 495-6202**

**Division :** Outremont , Daa Gestion du territoire\_ du patrimoine et des services administratifs

**Dossier # : 1219203002**

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports\_des loisirs et des parcs

**Objet :**

Accorder un soutien financier de 402 091 \$ à la Corporation du Théâtre Outremont pour la réalisation de sa programmation culturelle 2021-2022 et approuver la convention à cet effet / autoriser un virement budgétaire provenant du Service de la culture de 256 621 \$ / demander au Service de la culture, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la prise en charge de la gestion et l'application de cette convention de contribution financière. Approuver le projet de convention entre l'arrondissement d'Outremont et la Corporation du Théâtre Outremont établissant les modalités et conditions de versements de cette contribution financière et autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[Certification fonds 1219203002.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Valérie LAVIGNE  
Agente de gestion des ressources financières  
**Tél : 514-872-7801**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-09-02

Julie NICOLAS  
Conseillère budgétaire  
**Tél : 514.872.7660**  
**Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**



**Dossier # : 1219117004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de crédit de 1 500 000\$, plus les taxes applicables, du Service de la gestion et de la planification immobilière vers l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal, pour permettre l'acquisition de gré à gré, d'un terrain, d'une superficie de 2681,4 m <sup>2</sup> , connu et désigné comme étant le lot 3 204 672 du cadastre du Québec, à des fins d'agrandissement de la cour de services Saint-Grégoire. N/Réf. : 31H12-005-1166-04

Il est recommandé :  
d'autoriser un virement budgétaire de 1 500 000 \$, plus les taxes applicables, entre le Service de la gestion et de la planification immobilière et l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal, pour permettre l'acquisition d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 204 672 du cadastre du Québec, aux fins d'agrandissement de la cour de services Saint-Grégoire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-09-27 12:05

**Signataire :** Diane DRH BOUCHARD

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1219117004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de crédit de 1 500 000\$, plus les taxes applicables, du Service de la gestion et de la planification immobilière vers l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal, pour permettre l'acquisition de gré à gré, d'un terrain, d'une superficie de 2681,4 m <sup>2</sup> , connu et désigné comme étant le lot 3 204 672 du cadastre du Québec, à des fins d'agrandissement de la cour de services Saint-Grégoire. N/Réf. : 31H12-005-1166-04

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suivant la résolution CA21 25 0196, le conseil l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal («l'Arrondissement») approuvait le sommaire 1208190003 décrétant l'acquisition de gré à gré du terrain connu comme étant le lot 3 204 672 du cadastre du Québec, (l'« Immeuble ») d'une superficie de 2681,4 m<sup>2</sup>, conditionnellement à ce que le comité exécutif autorise le virement des crédits nécessaires à cette transaction. Ce terrain est situé du côté est de la rue Mentana, entre la cour de services Saint-Grégoire au sud et la voie ferrée du Canadien Pacifique au nord.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 25 0196 du 7 septembre 2021 - Approbation d'un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Investissements Elmag inc., un terrain vacant, d'une superficie de 2 681,4 m<sup>2</sup>, situé du côté est de la rue Mentana, entre la cour de services Saint-Grégoire au sud et la voie ferrée du Canadien Pacifique au nord dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, connu et désigné comme étant le lot 3 204 672 du cadastre du Québec, aux fins d'agrandissement de la cour de services Saint-Grégoire, pour la somme de 1 500 000 \$.

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire décisionnel est soumis aux autorités municipales compétentes dans le but d'autoriser un virement de crédit, entre le Service de la gestion et de la planification immobilière («SGPI») et l'Arrondissement, au montant de 1 500 000 \$, pour permettre l'acquisition de gré à gré, de l'Immeuble, pour des fins d'agrandissement de la cour de services Saint-Grégoire.

Le projet d'agrandissement prévoit la mutualisation des trois cours de services de l'Arrondissement soit, Saint-Grégoire, Dandurand et De Bullion. Cette mutualisation bonifie l'opération des travaux publics par une meilleure gestion des services et la réduction de coûts d'entretien et d'exploitation.

L'acquisition de l'Immeuble constitue le meilleur scénario pour l'Arrondissement afin de

consolider ses activités de voirie sur un seul site, à l'intérieur des limites de son territoire très urbanisé, et ce, tout en réutilisant le site de la cour de services Saint-Grégoire, déjà voué à cet usage.

## **JUSTIFICATION**

Le SGPI soumet ce sommaire décisionnel au comité exécutif pour les motifs suivants :

- Le conseil de l'Arrondissement a approuvé, lors de la séance du 7 septembre 2021, l'acquisition de l'Immeuble, aux fins d'agrandissement de la cour de services Saint-Grégoire, par sa résolution CA21 25 0196.
- Le virement de crédit est essentiel afin de permettre l'acquisition de l'Immeuble.

Pour ces motifs, il y aurait lieu d'obtenir l'aval des autorités municipales pour le virement de crédit.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La présente dépense est assumée par la Ville, représentée par le SGPI, pour un montant de 1 500 000\$, plus les taxes applicables, qui doit être transféré à l'Arrondissement. Ce virement est réalisé conformément aux informations financières contenues à l'intervention du Services des finances.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle car celui-ci concerne uniquement le virement des crédits nécessaires à la transaction.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le virement de crédit est nécessaire pour l'acquisition de l'Immeuble et la réalisation du projet de d'agrandissement, de réaménagement et de consolidation des cours de services de l'Arrondissement.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La COVID-19 n'a pas d'impact sur ce dossier

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CE du 6 octobre 2021  
Virement des crédits à l'Arrondissement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Jean-Sébastien MÉNARD, Le Plateau-Mont-Royal  
Michael TREMBLAY, Le Plateau-Mont-Royal  
François BUTEAU, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-Etienne BEAUDETTE  
Conseiller en immobilier

**Tél :** 514-608-7855  
**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR Le : 2021-09-09

Gérard TRUCHON  
Chef de division - analyses immobilières

**Tél :** 438-229-8975  
**Télécop. :**

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

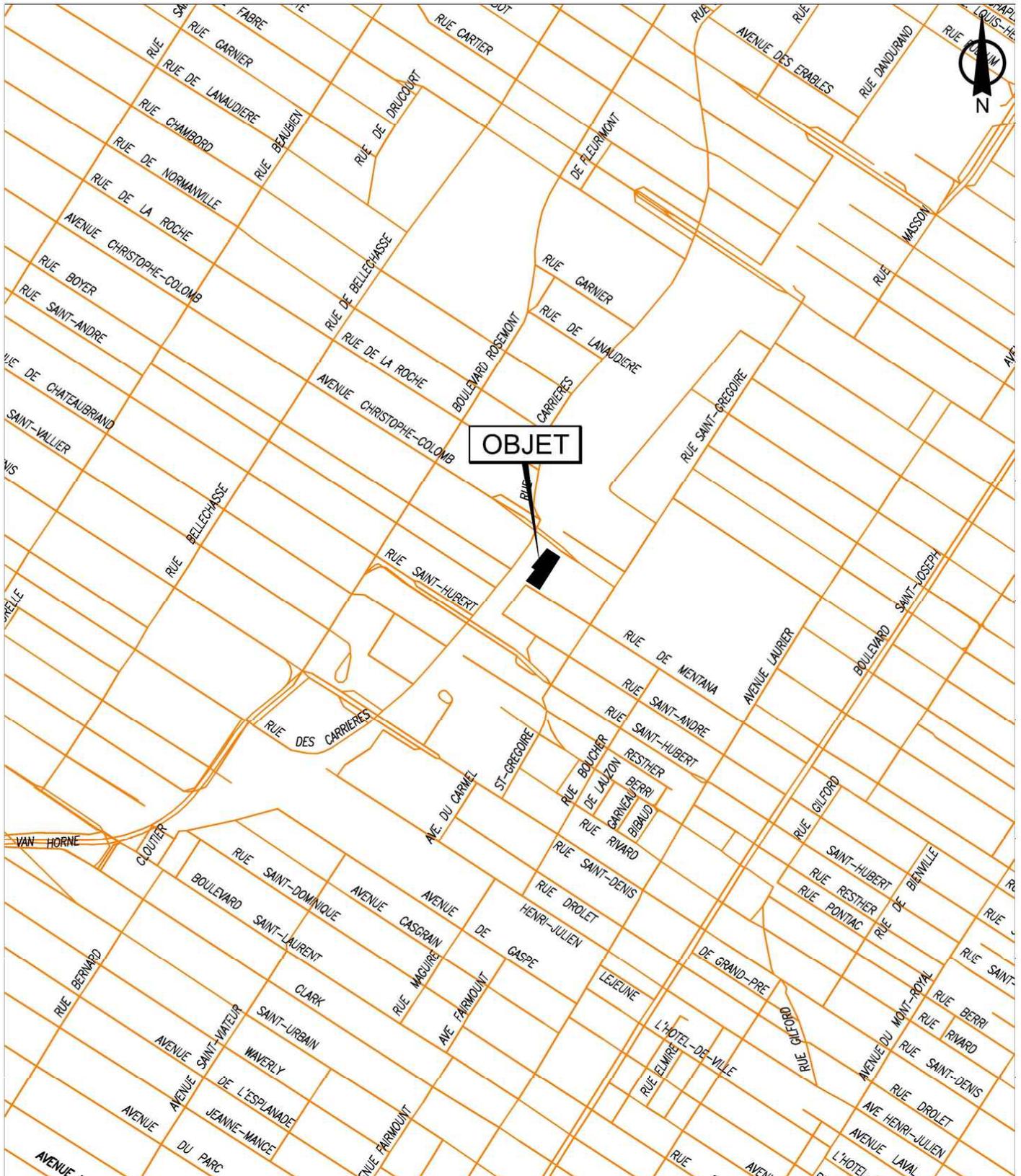
Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières

**Tél :** 514-868-3844  
**Approuvé le :** 2021-09-20

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne ROUILLARD  
Directrice- Gestion immobilière et exploitation

**Tél :** 514 872-9097  
**Approuvé le :** 2021-09-24



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE  
 DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES  
 DIVISION DES TRANSACTIONS

Plan A: plan de localisation  
 Dossier: 31H05-005-6149-03  
 Mandat: 18-0448-T  
 Dessinateur: JR  
 Échelle: -  
 Date: 22-06-2021

Le Plateau-Mont-Royal  
**Montréal** 

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE  
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES  
DIVISION DES TRANSACTIONS

Le Plateau-Mont-Royal  
**Montréal** 

Plan P: plan de cadastre & orthophoto  
Dossier: 31H05-005-6149-03  
Mandat: 18-0448-T  
Dessinateur: JR  
Échelle: 1:700  
Date: 22-06-2021

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

**Dossier décisionnel 1219117004**

## **Grille d'analyse Montréal 2030**

*Version : juillet 2021*

Le présent document constitue la grille d'analyse Montréal 2030 devant être remplie par les responsables des dossiers décisionnels pour compléter la rubrique « Montréal 2030 ».

Pour vous aider dans cet exercice, vous pouvez en tout temps vous référer au document « Guide d'accompagnement - Grille d'analyse Montréal 2030 » mis à votre disposition dans la section « Élaboration des dossiers décisionnels (GDD) » de l'intranet. Ce guide d'accompagnement vous fournit de plus amples informations sur le contexte de cet exercice, l'offre d'accompagnement, comment compléter la rubrique « Montréal 2030 » et la présente grille d'analyse ainsi qu'un glossaire.

Veillez, s'il vous plaît, ne pas inclure la première page de ce document dans la pièce jointe en format PDF.

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : *[Indiquez le numéro de dossier.]*

Unité administrative responsable : *[Indiquez l'unité administrative responsable.]*

Projet : *[Indiquez le nom du projet.]*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>			<b>x</b>
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? s.o..			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ? s.o.			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>x</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>x</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>x</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>			<b>x</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>x</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

**Dossier # : 1219117004**

**Unité administrative responsable :** Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières

**Objet :** Autoriser un virement de crédit de 1 500 000\$, plus les taxes applicables, du Service de la gestion et de la planification immobilière vers l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal, pour permettre l'acquisition de gré à gré, d'un terrain, d'une superficie de 2681,4 m<sup>2</sup>, connu et désigné comme étant le lot 3 204 672 du cadastre du Québec, à des fins d'agrandissement de la cour de services Saint-Grégoire. N/Réf. : 31H12-005-1166-04

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD 1219117004 - Acquisition lot 3 204 672 pour cour de services.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Pierre-Luc STÉBEN  
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV  
**Tél : 514-872-1021**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-09-13

Françoise TURGEON  
Conseillère budgétaire

**Tél : 514-872-0946**

**Division :** Service des finances - Point de service HDV

CE : 30.012

2021/10/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.013

2021/10/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1218327003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du Mont-Royal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel relatif à l'entretien du parc du Mont-Royal pour la période du 1er janvier au 30 juin 2021

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel relatif à l'entretien du parc du Mont-Royal pour la période du 1er janvier au 30 juin 2021.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2021-08-23 14:26

**Signataire :**

Marc LABELLE

---

Directeur d'arrondissement délégué  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du mardi 14 septembre 2021

Résolution: CA21 240333

---

**Prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel relatif à l'entretien du parc du Mont-Royal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel relatif à l'entretien du parc du Mont-Royal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1218327003

Katerine ROWAN

---

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 15 septembre 2021

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1218327003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du Mont-Royal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel relatif à l'entretien du parc du Mont-Royal pour la période du 1er janvier au 30 juin 2021

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu du Règlement 07-053, le conseil de la Ville subdélègue au conseil de l'arrondissement de Ville-Marie l'entretien du parc du Mont-Royal. Le présent dossier décisionnel a pour but de présenter la reddition de comptes relative à cette activité.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CA21 240019- 10 février 2021- Prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport annuel relatif à l'entretien du parc du Mont-Royal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.
- CA20 240302- 10 juillet 2020- Prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel relatif à l'entretien du parc du Mont-Royal pour la période du 1er janvier au 30 juin 2020.
- CA20 240034- 13 février 2020- Prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport annuel relatif à l'entretien du parc du Mont-Royal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

**DESCRIPTION**

Le rapport semestriel du 1er janvier au 30 juin 2021 sur l'entretien du parc du Mont-Royal permet d'anticiper un déficit de 30 000 \$ par rapport aux charges transférés de l'agglomération pour cette activité.

**JUSTIFICATION**

L'article 2 du règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs

relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal prévoit que le conseil d'arrondissement doit tenir une comptabilité distincte de façon à permettre un suivi complet des activités qui y sont reliées.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le rapport semestriel relatif aux dépenses d'entretien du parc du Mont-Royal pour la période au 1er janvier au 30 juin 2021 est présenté en pièce jointe.

Pour l'année 2021, le budget original des charges transférées de l'agglomération pour l'entretien du parc du Mont-Royal s'établit à 2 508 900 \$.

Au cours de l'année 2021, l'arrondissement de Ville-Marie a transféré la responsabilité de l'entretien (sanitaire/hivernal) et la surveillance du Chalet du Mont-Royal et du Pavillon du Lac aux castors du Mont-Royal, ainsi que le budget de 287 600 \$, vers le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS). Ce transfert a fait modifier le budget original des charges transférées de l'agglomération à 2 221 300\$.

La projection de dépense réelle au 31 décembre 2021 s'élève à 2 251 300 \$, un déficit de 30 000 \$ est donc anticipé pour l'année 2021 par rapport au budget modifié.

### **MONTRÉAL 2030**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dépôt du rapport au comité exécutif : Septembre 2021

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Juan Carlos RESTREPO, Ville-Marie

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kety ONOFRE  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

**Tél :** 514-872-3253

**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-08-22

Samba Oumar ALI  
Chef de division par intérim

**Tél :**

438 978-4975

**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Jean-Luc L'ARCHEVÊQUE  
Directeur des services administratifs

**Tél :** 514 708-0416

**Approuvé le :** 2021-08-23

<b>Ville-Marie</b> <b>Montréal</b>  <b>RAPPORT SEMESTRIEL 2021</b>	<b>ENTRETIEN DU PARC DU MONT-ROYAL <sup>1</sup></b>				
	<b>2021</b>				
	<b>BUDGET ORIGINAL</b>	<b>BUDGET MODIFIÉ</b>	<b>RÉEL 30-06-2021</b>	<b>PROJECTION AU 31-12-2021</b>	<b>ÉCART</b>
<b>DÉPENSES</b>					
<b>CR 306118</b>					
▶ Rémunération	1 535 700,00	1 535 700,00	539 568,00	1 535 700,00	0,00
▶ Charges sociales	492 900,00	492 900,00	178 891,00	492 900,00	0,00
<b>Total CR 306118</b>	<b>2 028 600,00</b>	<b>2 028 600,00</b>	<b>718 459,00</b>	<b>2 028 600,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CR 306119 act 07167</b>					
▶ Rémunération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
▶ Charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total CR 306119</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-Total - RÉMUNÉRATION</b>	<b>2 028 600,00</b>	<b>2 028 600,00</b>	<b>718 459,00</b>	<b>2 028 600,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CR 306118</b>					
▶ Transport et communications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
▶ Services professionnels, techniques et autres	27 400,00	27 400,00	15 570,00	35 000,00	-7 600,00
▶ Location, entretien et réparation	75 600,00	75 600,00	17 100,00	40 000,00	35 600,00
▶ Biens non durables	64 700,00	64 700,00	40 197,00	97 700,00	-33 000,00
▶ Biens durables	15 000,00	15 000,00	16 304,00	50 000,00	-35 000,00
▶ Autres objets	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
<b>Total CR 306118</b>	<b>192 700,00</b>	<b>192 700,00</b>	<b>89 171,00</b>	<b>222 700,00</b>	<b>-30 000,00</b>
<b>CR 306119</b>					
▶ Transport et communications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
▶ Services professionnels, techniques et autres 2-	287 600,00	0,00 <sup>2</sup>	0,00	0,00	0,00
▶ Location, entretien et réparation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
▶ Biens non durables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
▶ Biens durables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total CR 306119</b>	<b>287 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total - AUTRES FAMILLES</b>	<b>480 300,00</b>	<b>192 700,00</b>	<b>89 171,00</b>	<b>222 700,00</b>	<b>-30 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 508 900,00</b>	<b>2 221 300,00</b>	<b>807 630,00</b>	<b>2 251 300,00</b>	<b>-30 000,00</b>

1 - Les données de l'entretien du parc du Mont-Royal sont issues de la balance de vérification du centre de responsabilité (CR) 306118 et celle de l'activité 07167 (exploitation des parcs et terrains de jeux) pour le CR 306119.

2- Au cours de l'année 2021, l'arrondissement de Ville -Marie a transféré le budget de 287 600 \$ vers le Service des grands parcs, du Mont - Royal et des sports (GDD1208752003). La diminution du budget dû au transfert a été faite dans l'activité 07167 du CR 306119, cela a généré un écart du même montant entre le budget original des charges transférées de l'agglomération et le budget modifié.

Le budget original et le budget modifié présentés dans le tableau ci-dessus a été ajusté de façon à refléter le budget des charges transférées de l'agglomération.